

CLAUDIA DUBUIS

egor
Our City
**NO
CASINO
EXPANSION**
**VANCOUVER
NOT VEGAS!**
vancouvernotvegas.ca

Andrea
Build Our City
**NO
CASINO
EXPANSION**
**VANCOUVER
NOT VEGAS**
vancouvernotvegas.ca

UN MOUVEMENT CONTRE LE JEU D'ARGENT

D'un loisir controversé à un problème public

(Vancouver 1994-2004)

SOCIÉTÉS

UN MOUVEMENT CONTRE LE JEU D'ARGENT

**D'UN LOISIR CONTROVERSÉ À UN PROBLÈME PUBLIC
(VANCOUVER 1994-2004)**

« COLLECTION ETHNOGRAPHIES »

Dans le prolongement des « Recherches et travaux de l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel », la collection « Ethnographies » rassemble aujourd'hui les thèses de doctorat, essais et ouvrages thématiques de chercheuses et chercheurs issus de l'anthropologie et d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. Elle se focalise sur les recherches qui fondent leur analyse des processus socioculturels sur des enquêtes qualitatives de longue durée en privilégiant l'observation-participante (ou l'immersion), le décentrement et la réflexivité. La collection entend dynamiser et faire rayonner la démarche ethnographique en l'envisageant au-delà du seul cadre de l'anthropologie et en soulignant sa pertinence pour de multiples disciplines. De par son format et son style, « Ethnographies » s'adresse à un large public (acteurs du monde académique mais aussi praticiens et professionnels des différents champs étudiés), soucieux de réfléchir à la complexité culturelle et sociale.

La collection est dirigée par Hervé Munz et encadrée par un comité scientifique représentant le monde romand de l'anthropologie et des sciences humaines et sociales.

CLAUDIA DUBUIS

UN MOUVEMENT CONTRE LE JEU D'ARGENT
D'UN LOISIR CONTROVERSÉ À UN PROBLÈME PUBLIC
(VANCOUVER 1994-2004)

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

Ce livre a été publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique dans le cadre du projet pilote OAPEN-CH.

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2016
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse

www.alphil.ch

Alphil Diffusion

commande@alphil.ch

ISBN Papier : 978-2-88930-113-3

ISBN PDF : 978-2-88930-123-2

ISBN EPUB : 978-2-88930-124-9

Photo de couverture : © Stephen Hui, Vancouver

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition : Inès Marques

I couldn't exactly put in words what I was looking for, but I began searching in principle for it, over at the New York Public Library, a monumental building with marble floors and walls, vacuous and spacious caverns, vaulted ceiling. [...] In one of the upstairs reading rooms I started reading articles in newspapers on microfilm from 1855 to about 1865 to see what daily life was like. I wasn't so much interested in the issues as intrigued by the language and rhetoric of the times. [...] It wasn't like it was another world, but the same one only with more urgency, and the issue of slavery wasn't the only concern. There were news items about reform movements, anti-gambling leagues, rising crime, child labor, temperance, slave-wage factories, loyalty oaths and religious revivals. You get the feeling that the newspapers themselves could explode and lighting will burn and everybody will perish.

Bob Dylan, *Chronicles*, volume 1

REMERCIEMENTS

Ce livre, issu d'une thèse de doctorat, a représenté un travail de très longue haleine. Parmi les nombreuses personnes et institutions desquelles je me sens complètement redevable, je tiens avant tout à exprimer toute ma reconnaissance au professeur David Ley du Département de géographie de l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver qui m'a généreusement accueillie et m'a fourni toutes les ressources nécessaires pour conduire ma recherche dans les meilleures conditions. Mon séjour a été grandement facilité par le permanent et stimulant soutien logistique, intellectuel et amical du corps enseignant et technique, des doctorants et des post-doctorants de ce département : Bruce Braun, Bruce Broomhall, Noel Castree, Brett Christophers, David Demeritt, Rhys Evans, Ilse Helbrecht, Jennifer Hyndman, Philip Kelly, Vincent Kujala, Nick Kontogeorgopoulos, Loretta Lees, Deirdre McKay, Kris Olds, Steve Rice, Nadine Schuurman, Margaret Walton-Roberts, Gregg Wassmansdorf, et Gisèle Yasmeen, disséminés aujourd'hui dans l'espace académique anglo-saxon et allemand. Le criminologue Colin Campbell a pour sa part facilité mon accès au terrain. Ola Söderström, de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, m'a mise en contact avec ce département et a rendu possible l'accès à un milieu intellectuel extrêmement fertile et dynamique.

Ce séjour de longue durée de dix-huit mois, complété par d'autres séjours plus courts, a pu être effectué grâce à une bourse du Fonds national suisse de la recherche scientifique ainsi que par des subsides de la Fondation du 450^e anniversaire de l'Université de Lausanne et de la Société Académique Vaudoise. Le travail sur cette thèse a débuté au sein de la chaire d'anthropologie culturelle et sociale de l'Institut d'anthropologie et de sociologie, de la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université de Lausanne, où je travaillais alors en tant qu'assistante. Il a pu être poursuivi et mené à bien après mon retour du Canada à l'Institut d'ethnologie de

l'Université de Neuchâtel grâce à l'appui d'Ellen Hertz qui a suivi mes pérégrinations depuis le début, d'abord en tant que collègue bienveillante, puis comme directrice de thèse. Elle a toujours su encourager un indispensable sens de l'autonomie, tout en prenant d'emblée au sérieux le choix d'un sujet qui sortait alors des chemins battus. Son ouvrage sur la bourse de Shanghai, *The Trading Crowd. An Ethnography of the Shanghai Stock Market* (1998), a indéniablement constitué une source d'inspiration pour ma propre recherche.

Bernard Lahire, sociologue à l'École normale supérieure de Lyon, a amplement contribué, par son appui et ses travaux toujours stimulants, à faire émerger et à donner forme à ce livre.

Enfin, du point de vue institutionnel, je tiens à remercier très chaleureusement les membres de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel ainsi que les membres du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL) et, en particulier, le politiste Olivier Fillieule. Depuis ma soutenance, j'ai pu poursuivre mes travaux sur le jeu d'argent et actualiser certaines parties de ce livre à l'occasion de discussions, de présentations et de mandats, rendus possibles par le Groupement romand d'études des addictions (GREA) à Lausanne – Jean-Félix Savary, Frédéric Richter et Géraldine Morel –, ainsi que par deux instituts rattachés au CHUV à Lausanne, le Centre du jeu excessif (CJE) – Jacques Besson, Olivier Simon et Mélina Andronicos –, et l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique (IUHMSP) – Vincent Barras et Raphaël Hammer.

ACRONYMES

ALV	Appareils de loterie vidéo (VLT en anglais)
ASG	The New York Association for the Suppression of Gambling
BCCACG	British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming
BCBC	British Columbia Bingo Council
BCLC	British Columbia Lottery Corporation
BCGC	British Columbia Gaming Commission
CAGE	Citizens against Gambling Expansion
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CCG	Churches Council on Gambling
CGIS	Charitable Gaming Information Systems
COPE	Committee of Progressive Electors
GA	Gamblers Anonymous
CRAB (Park)	Create a Real Available Beach
DERA	Downtown Eastside Residents Association
GCC	Great Canadian Casino Company Ltd.
GCGC	Great Canadian Gaming Corporation
NAGL	National Anti-Gambling League
NCAGE	National Coalition against Gambling Expansion

NCALG	National Coalition against Legalized Gambling
NGISC	National Gambling Impact Study Commission
NDP	New Democratic Party
SSG	Society for the Suppression of Gambling
UBC	University of British Columbia
UBCM	Union of British Columbia Municipalities
SFU	Simon Fraser University
VLT	Video Lottery Terminal (appareils de loterie vidéo, ALV en français)

INTRODUCTION

En 1994, la ville de Vancouver, sur la côte ouest du Canada, fut saisie d'une effervescence particulière : un complexe hôtelier couplé à un casino particulièrement imposant allait être construit sur un site important du front de mer, à proximité du centre de la ville. Cette controverse autour de la planification de ce complexe, connu sous le nom de « Seaport Centre », allait aboutir à la constitution d'un mouvement local contre le jeu d'argent (*anti-gambling movement*) qui réussit, contre toute attente, à en empêcher la construction et qui parvint à se maintenir, sous une forme renouvelée, pendant une dizaine d'années au moins.

Il y a bien des années, Laura Nader recommandait, par son injonction de *study up* (1972) à ses collègues anthropologues qui rapatriaient leurs terrains dans les sociétés occidentales, de s'engager dans l'étude des institutions de pouvoir, des banques, des organisations internationales, de l'industrie, y compris celle de l'amusement¹ et – c'est ainsi en tout cas que je l'avais compris – dans l'analyse des mobilisations conservatrices ou des croisades morales. Le présent ouvrage s'inscrit dans cette tradition anthropologique, et il a impliqué une immersion de longue durée dans un terrain qui se rattache à un domaine thématique très peu étudié – celui des mouvements d'opposition au jeu d'argent en Amérique du Nord – et à une forme de résistance à une industrie du jeu qui commençait tout juste alors à monter en puissance.

Au moment où a débuté cette enquête, le jeu d'argent représentait un domaine émergent pour les sciences sociales (sociologie et anthropologie), marqué par un relatif phénomène d'invisibilité et, surtout, de légitimité académique. Il a fallu

¹ Cette idée peut être retrouvée dans l'ouvrage de la sociologue Zukin Sharon (1991), *Landscapes of Power. From Detroit to Disneyland*.

attendre la fin des années 1990 pour que deux ouvrages (un collectif d'articles et un ouvrage de synthèse), publiés par des chercheuses anglophones, permettent enfin une véritable reconnaissance de l'objet « jeu d'argent » dans le champ des sciences sociales. Il s'agit de *Gambling Cultures* (1996b), édité par la chercheuse australienne Jan McMillen, et de *The Age of Chance* (1999) de l'anthropologue britannique Gerda Reith qui procède au dépouillement et à la synthèse de la littérature populaire, littéraire, et scientifique, principalement anglo-saxonne, produite jusqu'alors sur le jeu d'argent. Désormais largement cité, ce livre présente l'immense mérite d'avoir mis en évidence un domaine de recherche délaissé, en lui donnant un véritable intérêt scientifique à un moment où les chercheurs, le monde politique et les médias britanniques commençaient à se préoccuper de la très forte expansion des pratiques de jeu dans leur espace national. En s'appuyant sur le succès public obtenu par ce livre (qui s'est vu décerner un prix), Gerda Reith a pu, par la suite, mener des recherches décisives sur la thématique de l'addiction au jeu d'argent, en se focalisant notamment sur les parcours des joueurs dits « à problème » (Barnard *et al.* 2014; Reith 2012; Reith et Dobbie 2011; 2012; 2013). Depuis, les recherches basées sur des enquêtes empiriques solides se sont développées, comme en témoigne l'ouvrage collectif *Qualitative Research in Gambling* édité par l'anthropologue Rebecca Cassidy et son équipe (2013). Mais, force est de constater que, dans l'ensemble, trop peu de recherches encore s'intéressent à la structuration du champ du jeu d'argent, à ses acteurs ou à son économie politique (Cassidy 2014a).

L'industrie du jeu d'argent a pourtant connu une forte expansion mondiale depuis les années 1980 pour les loteries, les années 1990 pour les casinos, et 2000 pour le jeu sur Internet. Analyses et rapports mettent régulièrement en évidence l'importance économique prise aujourd'hui par les pratiques du jeu d'argent dans les économies des pays industrialisés. Depuis la légalisation des casinos dans le Nevada en 1931, puis un peu partout dans le monde, les gouvernements ont légalisé ce style de jeu dit « Nevada style » ou « Las Vegas style » dans le but de créer des emplois, de stimuler l'économie et d'attirer des touristes. La métaphore commode de « globalisation » de l'industrie des casinos et de l'économie du jeu, avec un récent basculement de la « capitale » des jeux de Las Vegas vers Macao, en Chine, se trouve largement mobilisée (McMillen 1996b; Munting 1996), même si certains auteurs soulignent que la fabrique de cette industrie globale sur le modèle du casino de Las Vegas, structurée et expérimentée dans d'autres espaces nationaux ou locaux, diverge parfois du modèle original (Bernhard *et al.* 2009; Sallaz 2006). L'espace des pratiques de jeu d'argent s'articule de plus en plus étroitement au puissant processus social de l'avènement des loisirs qui a émergé dès le XIX^e siècle, selon l'analyse que propose l'historien Alain Corbin (1995), pour se transformer en « institution de loisir » (Élias et Dunning 1994: 98).

Le secteur du jeu d'argent est envisagé par un nombre croissant de chercheurs comme un espace reliant aussi bien les pratiques des joueurs que les activités productrices des opérateurs et régulatrices des États, ces derniers devenant parfois eux-mêmes

opérateurs des maisons de jeu (Kingma 1996; 1997; McMillen 1996a). Cette manière de considérer le jeu d'argent présente avant tout l'intérêt de prendre en compte la réalité de pratiques² très diverses, toujours en évolution, dont les frontières sont poreuses, problématiques et contestées; elles coexistent avec des pratiques illégales, régulièrement combattues ou parfois intégrées par les diverses institutions étatiques ou commerciales. En plus de la diversité des pratiques, est prise également en considération la ramification du secteur du jeu d'argent en différentes subdivisions ou sous-secteurs, concurrents dans leur développement interne, mais dont les objectifs plus généraux d'implantation et d'adaptation au secteur des pratiques de loisir légitime présentent une grande congruence.

Dans ce contexte d'une forte croissance mondiale des formes commercialisées des jeux d'argent, largement considérées aujourd'hui comme l'un des secteurs légitimes de l'industrie du divertissement, diverses formes d'opposition ont émergé dans le courant des années 1990 en Amérique du Nord pour se poursuivre aujourd'hui encore. Elles se manifestent le plus souvent au sein des institutions chargées de légiférer sur ces pratiques, dans le cadre des débats parlementaires ou, parfois, sous la pression de groupes de lobby. Mais, dans le même temps, des coalitions d'opposition publique ont émergé un peu partout aux États-Unis et au Canada, sans toutefois parvenir à construire un mouvement social de grande ampleur. Ces coalitions se sont constituées le plus souvent lors de campagnes locales lancées pour tenir en échec des modifications de législation ou pour s'opposer à certains projets spécifiques; elles prennent la plupart du temps un caractère peu organisé et sporadique. C'est l'une de ces coalitions que j'ai pu observer dans la région de Vancouver, sur la côte ouest du Canada, au travers d'une étude de cas approfondie portant sur une série de controverses et de mobilisations qui se sont succédé durant plusieurs années, entre 1994 et 2004.

Le mouvement anti-jeu local a été analysé sous le cadrage d'un engagement citoyen et politique qui prend forme dans un processus de dénonciation des pratiques de jeu d'argent. Les militants anti-jeu de Vancouver ont pour objectif de faire sortir le jeu d'argent de son statut de loisir fortement controversé et de le faire entrer dans le registre des problèmes publics, c'est-à-dire de le transformer ou de le requalifier en un véritable enjeu de débat public et politique et d'intervention étatique pour en limiter l'expansion. La démarche combine une enquête ethnographique approfondie avec l'approche constructiviste de la sociologie des problèmes publics, principalement aux travaux du sociologue Joseph Gusfield (1963; 1981; 1996) qui ont porté sur

² Par pratique de jeu d'argent, on entendra ici toute pratique impliquant une prise de risque sur l'enjeu d'un pari, d'un jeu, d'un événement, qui dépend en partie ou complètement du hasard, soit toutes les formes de jeu de hasard et d'argent légalement reconnues par les différents gouvernements ou, pour le dire autrement, le jeu légal. Jeu d'argent se dit en anglais « *gambling* » mais, plus récemment, certains secteurs de promotion du jeu, de marketing ou de régulation utilisent le terme « *gaming* » qui débarrasserait la notion de « *gambling* » des anciennes connotations morales et moralisatrices qui lui sont attachées. L'usage de telle ou telle terminologie fournit une indication sur le positionnement des acteurs dans les controverses.

les croisades de tempérance du XIX^e siècle, puis sur les pratiques de consommation d'alcool aux États-Unis. La forte proximité avec les mouvements historiques de lutte contre l'alcoolisme fournit un point de comparaison, de même que les actions plus récentes entreprises contre le tabac ou contre l'obésité en lien avec les débats sur la prévention et avec une forte implication de la société civile (associations, mouvements d'assurés, de malades, etc.) dans la construction de nouvelles normes morales, sociales ou publiques. Ces dernières résonnent de préceptes moraux des *clean living movements* ou mouvements de réforme de santé qui ont émergé aux États-Unis dans le courant du XIX^e siècle, dominés par les efforts de leurs adhérents en faveur d'un contrôle de la consommation d'alcool et de tabac, de la promotion des régimes alimentaires appropriés, de l'exercice physique ou encore de la modération dans la consommation de la caféine et de la viande rouge (Engs 1991 ; 2001). La lutte contre l'expansion du jeu d'argent est sans aucun doute à situer dans ce contexte de réformes et de contre-réformes qui tend à l'imposition de normes de tempérance – jeu, alcool, tabac, alimentation – à fort contenu universalisant et normatif. Ces luttes s'accompagnent d'un renforcement du contrôle social sur les pratiques en relation avec l'émergence de nouvelles normes médicales.

L'objectif de cette recherche vise pour sa part à comprendre comment et sous quelles conditions a pu s'organiser une opposition à l'implantation d'une puissante industrie, celle du jeu d'argent en général et celle de l'industrie casinotière en particulier. Il ne s'agit pas ici d'analyser les problèmes de bonne gouvernance ou de régulation du jeu, mais de mettre en évidence une forme particulièrement peu étudiée de mobilisation nord-américaine spécifique, tour à tour qualifiée de mobilisation conservatrice, d'arrière-garde ou rétrograde.

Si de nombreuses recherches ont été entreprises en Amérique du Nord sur les mouvements conservateurs durant les années 1970 (mais nettement moins sur les mouvements d'extrême droite) (Lo 1982), on constate un net désintérêt anthropologique et sociologique pour les groupes proches de la droite conservatrice, engagés, si l'on suit quelques-unes des hypothèses de Joseph Gusfield, dans la défense d'un style de vie et de normes morales. En même temps, les chercheurs opèrent une sur-sélection des groupes subalternes ou dominés, « *des mouvements féministes, pacifistes et anti-nucléaires, anti-racistes, de défense des "sans" (papiers, emploi, logement), environnementaux, régionalistes, altermondialistes* » (Agrikoliansky et Collovald 2014 : 14). Assimilés aux mouvements conservateurs proches de la nouvelle droite chrétienne (Frey 1998) – ce qu'il convient d'abord d'interroger – les mouvements d'opposition au jeu ne font pas exception à cette sous-sélection. Par ailleurs, les pratiques de jeu d'argent ont été masquées par d'autres questions ou d'autres problèmes sociaux : les thématiques relatives à l'alcool ou aux drogues ont toujours été et sont encore bien mieux travaillées que celles du jeu. Enfin, dans une moindre mesure, on peut également penser que les chercheurs ont manifesté le même dédain social pour le jeu d'argent que les sociétés dont ils sont issus, sociétés qui ont toujours fait subir à ces activités ludiques l'interdit social ou l'opprobre moral.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. La première, intitulée «Un mouvement hétérogène: approche et construction de l'objet», donne à lire la chronologie, ou le récit, de dix années de mobilisations à Vancouver. Elle procède à une reconstruction minutieuse de l'objet d'étude, considéré dans ses contextes théoriques et au travers des questions adressées au terrain, tout en replaçant le cas étudié dans le cadre de la structuration des normes qui ont encadré le jeu d'argent en Amérique du Nord et dans le monde anglo-saxon (Dixon 1991 ; Morton 2003). Cette approche historique fournit une première clé de lecture pour comprendre le mouvement actuel, en montrant comment les groupes favorables ou défavorables ont progressivement construit leurs arguments, ainsi que leurs actions, dans des jeux de mises en relation ou de concurrence.

La deuxième partie, «Stratégies et actions militantes: homologues et divergences», porte successivement sur les formes observées d'engagement «religieux» et d'engagement «politique» d'une part, et sur les modes d'action propres aux uns et aux autres, empruntés des uns aux autres, d'autre part. Cette partie fournit l'occasion de dresser une cartographie des groupes en conflit, de leurs répertoires d'action et de leurs répertoires discursifs. Travailler sur l'un de ces tout premiers mouvements locaux, le mouvement de Vancouver, a permis d'aborder la construction d'un problème public en cours d'apparition, pris au début du processus, et d'analyser la manière dont un objet peut être transformé (ou ne pas l'être) en problème public par une activité de mobilisation. L'attachement à l'enquête empirique au plus près des acteurs a fait apparaître que ces mouvements sont plus désordonnés, plus composites et moins conservateurs qu'on ne le pense habituellement, s'appuyant sur des coalitions temporaires qui se forment et se divisent, et dont les caractéristiques ne sont pas données d'avance. La construction théorique et le choix opéré dans le vaste corpus de recherches sur les problèmes publics mettent en avant la dimension «processuelle» et «relationnelle» des problèmes dits publics. Leur qualité de «problème» n'est ni acquise d'avance ni une fois pour toutes, mais adhère (ou non) à l'objet en fonction des discours et des pratiques d'une importante série d'acteurs sociaux, individuels ou collectifs (églises, associations de diverses orientations politiques, fonctionnaires, experts) qui interagissent entre eux, dans des jeux d'alliance et de concurrence. Les stratégies du mouvement sont constituées à partir des ressources disponibles, et la manière dont les interactions et les échanges s'établissent constitue les objets en tant que problèmes et délimite les solutions possibles. Rester au plus près du terrain permet ainsi d'opérer une critique en acte des explications par les grandes idéologies ou les grands groupes (religieux, politiques) et de faire émerger des résultats *a priori* inattendus, tel le rôle tenu par les fonctionnaires municipaux de Vancouver dans la politisation et dans la tentative de solidification du problème.

Dans la troisième partie, «Des nouvelles rhétoriques», ce ne sont pas uniquement les stratégies (organisationnelles ou autres) qui sont analysées, mais également, dans une large mesure, la manière dont certains contenus rhétoriques, envisagés comme des moyens d'action à part entière, ont été mobilisés au fur et à mesure de la constitution

du mouvement : d'une part, une remise en question à teneur anti-capitaliste, avec une critique de l'économie du jeu d'argent, de la consommation et de l'industrie des loisirs et, d'autre part, un discours sur l'addiction au jeu, alors très peu présent chez ces militants.

La question du jeu d'argent conserve un caractère « passionnel », et une nouvelle série de mobilisations, inscrite dans le mouvement Vancouver not Vegas³, a repris entre 2010 et 2014, contre la construction d'un nouveau casino et l'expansion du jeu d'argent dans la province de la Colombie-Britannique. D'autres oppositions se sont manifestées à Montréal, ou encore en Europe, à Madrid, contre le projet du gigantesque centre de loisirs « Eurovegas », comprenant plusieurs casinos, et qui a fini par être abandonné. Ce sont surtout les jeux en ligne qui sont devenus le principal souci des régulateurs, en dehors de tout débat public (Cassidy 2014a : 313). Mais même si d'autres mobilisations anti-jeu ont repris à Vancouver après la période considérée par cet ouvrage (1994-2004), le contenu et la temporalité de l'enquête initiale n'ont pas été modifiés dans ce livre. La recherche produite par les sciences sociales sur le jeu d'argent s'est amplement étoffée, ainsi que la littérature francophone sur les problèmes publics (Cefai et Terzi 2012; Fortané 2011; Gilbert et Henry 2009; Henry 2007; Lahire 1999; Neveu 2015; Woollven 2012) ou sur les sociologies politiques de mobilisations connexes telles que la lutte ou la fabrique des campagnes de prévention contre l'alcoolisme (Berlivet 2004; Dargelos 2005; 2008). Une petite partie des travaux de Joseph Gusfield, l'un des principaux auteurs mobilisés, a été depuis traduite en français (2009). L'introduction et certaines parties de chapitres ont été actualisées au bénéfice de ces nouveaux développements. Cette recherche permettra peut-être d'en éclaircir d'autres sur les mobilisations contre le jeu et de monter un peu plus en généralité dans la compréhension de ces mouvements.

EN CONTREPOINT : L'OPPOSITION AUX JEUX D'ARGENT EN SUISSE

Si cette recherche se focalise sur un cas nord-américain, l'opposition aux jeux d'argent ne s'est pas manifestée exclusivement dans les pays anglo-saxons. Le processus décrit ici s'apparente à celui qui s'est déroulé en Suisse, avec une autre temporalité, et qui a suscité une question restée présente tout au long de l'enquête : pourquoi les casinos, qui avaient massivement été acceptés par votation en Suisse, au début des années 1990 après un moratoire de plus de soixante ans, ont-ils rencontré une telle résistance à Vancouver, quelques années plus tard ? À défaut d'autres monographies sur les mouvements locaux nord-américains, les débats publics sur le jeu d'argent en Suisse ont permis de travailler en contrepoint le cas de Vancouver qui présentait, du moins pendant la période de l'enquête, des proximités avec le cas suisse, par exemple dans l'organisation d'un secteur du jeu d'argent pratiqué au bénéfice

³ « Vancouver not Vegas. Non-partisan opposition to expanded Edgewater casino and expanded gaming in Vancouver » : <http://vancouvernotvegas.ca>. Dernière consultation 7 mai 2016.

d'œuvres dites de bienfaisance au Canada, ou d'utilité publique en Suisse. Dans le courant des années 2000, ce modèle a suscité discussions, votations ou mobilisations des deux côtés de l'Atlantique.

Les jeux d'argent et de hasard ont été interdits en Suisse par voie d'initiatives populaires durant les années 1920 (Villeneuve 2011; Villeneuve et Meyer 2010). Avec la construction des premiers casinos et le foisonnement des loteries dans le courant du XIX^e siècle, la question des jeux d'argent et de hasard a été largement débattue. Après une première grande campagne contre les jeux en Suisse entre 1863 et 1865, la Constitution entrée en vigueur en 1874 comporte un article régulant les jeux d'argent et la Confédération se voit octroyer le droit de prendre des mesures en matière de loteries (Zollinger 2012b: 134). Mais l'enchevêtrement des compétences cantonales et fédérales a rendu cette clause difficile à appliquer. Entre 1870 et 1920, les casinos connaissent un essor considérable en Suisse, comme partout en Europe, dans le but de produire des divertissements pour le tourisme des classes aisées, industrie en plein développement. Les casinos sont construits dans les villes d'eau, dans les stations thermales ou en bord de mer (Schwartz 2006; Tegtmeier 1989), et voient le passage de personnalités. Ainsi, pour l'anecdote, un séjour au casino de Saxon-les-Bains en Valais inspira à Dostoïevski la nouvelle *Le Joueur* (Montangero 1992), dont le commentaire par Freud (1985 [1928]) posera l'un des premiers jalons du jeu d'argent comme pathologie.

Les jeux de table connaissent alors une forte évolution avec l'invention des jetons, et les mises sont limitées « empiriquement » par des contrats à l'amiable. En raison de l'absence d'une régulation claire, des plaintes incessantes s'élèvent et, en 1914, une initiative est lancée contre les jeux d'argent. Les adversaires, issus de tous les milieux sociaux et politiques (églises, Parti socialiste, syndicats, industrie hôtelière qui se sent menacée par la concurrence), évoquent des problèmes de nature morale, patriotique (danger pour le peuple) et philosophique. Un exemple de la rhétorique de l'époque peut être trouvé sous la plume du rédacteur en chef de l'organe du Parti libéral :

« Les jeux de hasard sont immoraux parce qu'ils offrent l'appât d'un gain sans travail, qu'ils encouragent la dilapidation et qu'ils détruisent l'esprit de solidarité sociale. Les jeux publics éveillent et attisent la passion du jeu, parce qu'ils sont accessibles à chacun et qu'ils sont patronnés officiellement. La civilisation ne sera préservée du bolchevisme que si nous remettons en honneur les principes d'un sain idéalisme et si nous renonçons à l'épais matérialisme qui nous a déjà fait tant de mal. » (Bronimann 1992: 106)

Deux textes sont présentés au peuple en 1920: une initiative anti-jeu, qui porte sur l'interdiction de toute entreprise exploitant des jeux de hasard, et un contre-projet des Chambres fédérales, qui autorise des formes limitées de jeu tout en laissant une autonomie de décision aux cantons. Le scrutin est très mouvementé et nécessite trois rapports comprenant, entre autres, des analyses très minutieuses sur le contrôle des votes dans chaque canton; ces rapports aboutissent à une décision fédérale

acceptant l'initiative contre le jeu d'argent. Toutefois, l'application de la loi est lente et, entre 1924 à 1928, les jeux de hasard et d'argent sont tolérés, avant d'être complètement interdits après le rejet d'une autre initiative populaire lancée en 1928 par les promoteurs du jeu, c'est-à-dire les « perdants » de 1920. Quelques petites salles sont néanmoins autorisées avec des mises très basses (2 francs en 1928, puis 5 francs en 1958). Parallèlement, les Chambres élaborent en 1923 une loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels qui interdit les loteries, sauf celles qui visent un but d'utilité publique. En 1937, la « Société de la Loterie de la Suisse romande » est créée.

Le débat sur les jeux d'argent est relancé en 1993, alors que les Suisses se prononcent en votation populaire en faveur de la libéralisation des jeux de hasard et d'argent dans le but de combler les déficits des caisses de pension et de retraite. Depuis 2000, 19 casinos opèrent sur le territoire suisse, ce qui correspond à l'une des plus fortes densités de casino par habitant, en comparaison internationale. La concentration la plus importante, observée dans la région lémanique, est due à la concurrence avec les casinos français situés à la frontière suisse. Quelques mobilisations sporadiques et locales ont été organisées au moment de l'implantation effective des casinos, comme à Neuchâtel, entre 2010 et 2011, où les Verts et différents partis de gauche (POP et SolidaritéS) ont lancé une pétition contre les différents projets soumis à l'enquête publique, et en particulier contre le projet situé dans l'ancien bâtiment historique de la Rotonde qui a fini par héberger l'actuel casino. Si une détérioration de la qualité de vie de ce quartier a été mise en avant par les opposants, en raison de la proximité de bâtiments d'habitation, de plusieurs écoles et de l'Université, la dimension éthique de cette activité économique a également fait l'objet de plusieurs interventions devant le conseil communal (Vilnet 2013).

De manière générale, on peut estimer qu'en Suisse les jeux d'argent rencontrent aujourd'hui une forte acceptation sociale, si l'on se réfère à la votation populaire libéralisant les casinos (1993) et à la votation populaire sur les loteries « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » (2012). Si cette dernière a été soutenue par les loteries ainsi que par une forte mobilisation des milieux associatifs qui bénéficient de ce mode de redistribution des profits, elle a rencontré en revanche des oppositions de la part de la Fédération suisse des casinos qui y a vu avant tout un moyen de « cimenter le monopole des sociétés de loterie ». Ce sont deux conceptions différentes de l'intérêt général au fondement de la légitimité du jeu qui s'opposent ici : si les bénéfices de la Loterie romande contribuent très largement au soutien de programmes associatifs ou culturels (Gerardi 2012), les bénéfices tirés des casinos sont versés directement au gouvernement fédéral notamment pour le financement des retraites (Villeneuve 2011 ; Villeneuve et Meyer 2010).

Au début de 2016, au moment où s'achevait l'écriture de cet ouvrage, une nouvelle loi générale sur le jeu d'argent était en consultation en Suisse. Tentant d'intégrer de nouvelles problématiques – cybercriminalité, jeux en ligne, addiction, prévention, etc. –, ce texte suscite un certain nombre de tensions provenant de différents secteurs

ou lobbies professionnels et administratifs (santé, économie, sécurité). Débattu principalement au parlement et devant différentes commissions, ce projet de loi ne rencontre toutefois aucun véritable débat public, à l'exception d'une tentative d'organisation, relativement tardive, des professionnels du secteur de la santé redoutant particulièrement une diminution des ressources allouées à la prévention de l'addiction. En définitive, et comme le souligne très justement l'historien David Miers (2013), il faut considérer les jeux d'argent comme un ensemble de pratiques fondamentalement contestées, dont les frontières, par exemple entre légalité et illégalité, sont toujours poreuses et problématiques.

PARTIE I
UN MOUVEMENT HÉTÉROGÈNE :
APPROCHE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET

CHAPITRE 1

UNE APPROCHE DU MOUVEMENT

PAR LA SOCIOLOGIE DES PROBLÈMES PUBLICS

L'exposé qui va suivre des théories de la construction des problèmes publics n'a pas pour objectif de présenter un état détaillé de cette importante et volumineuse littérature, ni à opérer une synthèse du débat qui s'est engagé dans ce champ spécifique de la sociologie, en tranchant catégoriquement entre divers modèles ou approches. Une étude de cas, telle qu'elle est entreprise dans cet ouvrage, opère de manière transversale entre les divers modèles et offre par ailleurs une résistance aux trop grandes généralisations (Edelman 2001 ; Garraud 1990), tout en s'articulant aux apports des recherches engagées sur le jeu d'argent.

La principale question qui s'est posée concerne l'adaptation de l'approche constructiviste portée par la théorie des problèmes publics à un terrain ethnographique. Aussi, dans un premier temps, la question des problèmes publics va constituer un fil conducteur pour interpréter la visée de la mobilisation elle-même, puisque, à mon sens, c'est bien une tentative de construction ou de production du jeu d'argent, ou de son expansion, en problème public qui est, pourrait-on dire, en jeu. Dans un deuxième temps, les éléments sélectionnés dans la théorie et présentés dans ce chapitre fourniront une grille ou un cadre souple pour travailler sur le mouvement, pour identifier les acteurs sociaux pertinents – collectifs ou individuels – et pour procéder au double travail d'enquête de terrain et d'analyse.

LES SOCIOLOGIES DU JEU D'ARGENT :

ENTRE «PROBLÈME SOCIAL» ET «PROBLÈME SOCIOLOGIQUE»

Une forte connotation morale imprègne le thème du jeu d'argent, et les travaux savants eux-mêmes n'évitent pas toujours cet écueil. Les premières études de la sociologie du jeu, brièvement présentées ici, tentent de se dégager de cette tendance, tout en conservant en filigrane l'idée que le jeu d'argent constitue un «problème social» objectif; elles omettent de considérer que ce «problème» est en réalité une question à traiter sociologiquement, par exemple sous l'angle de sa construction ou de sa genèse.

Premières approches «classiques» du jeu d'argent

Dans le monde francophone, on retiendra évidemment *Homo Ludens* de Johan Huizinga (1951 [1938]) et *Les Jeux et les Hommes* de Roger Caillois (1995 [1951]), deux essais qui ne traitent pas particulièrement du jeu d'argent, laissé relativement de côté. Ces deux auteurs ont avant tout tenté de montrer la signification sociale du jeu en général en le posant comme une pratique signifiante. Pour Huizinga, le jeu revêt une importance cruciale, puisque ce serait la civilisation tout entière qui émergerait de cette pratique sociale, alors que la plupart des analyses la font naître d'institutions telles que le droit, la guerre ou le travail.

C'est à partir de ce postulat que Caillois tente d'élaborer sa célèbre sociologie générale, fondée sur une typologie des jeux construite autour de quatre catégories fondamentales – *agon* ou compétition, *alea* ou hasard, *mimicry* ou simulacre, *illinx* ou vertige – qui fournissent à son projet d'interprétation totalisante une typologie de l'ensemble des sociétés humaines. De ces catégories, deux sont le plus souvent discutées et commentées dans la littérature sur le jeu d'argent: l'*agon*, qui dénote la capacité qu'ont les participants à surmonter obstacles et adversaires pour atteindre le succès, et l'*alea*, qui rend au contraire le résultat très indépendant du joueur. Dans les deux cas, les joueurs se soumettent aux règles mais, dans la configuration de l'*agon*, le rôle joué par le hasard est minimisé grâce à l'art de faire et à l'activité du joueur. Avec l'*alea*, domaine par excellence des jeux d'argent, le hasard règne en maître et le joueur, entièrement passif, est soumis à l'attente du sort. L'introduction de cette distinction entre joueur actif et joueur passif crée en réalité une différence entre le jeu et le jeu d'argent sur lequel semble jetée une forme de discrédit, puisqu'il n'autoriserait rien d'autre que de la passivité (Dubuis 2000). En somme, si le jeu gagne avec Caillois un statut d'objet à part entière dans le champ de la sociologie, le jeu d'argent semble surtout peiner à y entrer de plain-pied. Cela dit, l'une des critiques les plus évidentes que l'on peut adresser à l'égard de cette typologie est que les quatre catégories sont avant tout construites *a priori*, sans base ni vérification empirique.

Entre autres ethnographies célèbres qui ont marqué la théorisation des jeux de hasard, dans l'espace anglo-saxon cette fois, il faut relever le texte de Clifford Geertz

(1983) sur les combats de coqs balinais, dans lesquels le jeu représente rien de moins que la matrice du monde social. Geertz distingue parmi les joueurs, les flambeurs et les vrais amateurs, les « cupides irrationnels » et les « passionnés authentiques », placés aux deux extrêmes d'une échelle des typologies des joueurs et des jeux (1983 : 192). Il procède à une correspondance entre, d'une part, le jeu pour le prestige des combats de coqs, soit les combats dits sérieux et, d'autre part, le jeu pour l'argent des combats dits ordinaires. En parallèle à l'organisation des combats de coqs coexistent en effet d'autres formes de jeu qualifiées avec un peu de mépris par Geertz de « *stupides et de pur hasard* » (roulette, dés, pile ou face) auxquelles ne jouent :

« que des femmes, des enfants, des adolescents et diverses sortes de gens qui ne participent pas, ou pas encore, aux combats de coqs, les indigents, les méprisés de la société, les gens qui ont leurs petites manies personnelles. [...] Les hommes qui font battre les coqs rougiraient de s'approcher de ces jeux-là. » (1983 : 193)

Si Geertz montre bien l'importance sociale des paris dans les combats de coqs à Bali, « *simulation de la matrice sociale, du réseau de groupements extrêmement solidaires, tout imbriqués et enchevauchés dans lesquels vivent ses fervents* » (1983 : 194), il renvoie néanmoins avec condescendance les stricts jeux de hasard et d'argent vers le registre des pratiques de deuxième catégorie. En définitive, ce serait, selon lui, une hiérarchie « *sociomorale* » qui se jouerait derrière ces combats et la pratique des paris :

« ce qui se passe dans une rencontre est plus proche d'une affaire d'honneur [...] que du tour de manivelle donné bêtement à quelques machines à sous. » (1983 : 194)

Sortir le jeu d'argent de la gangue moralisatrice

L'un des premiers travaux conséquents qui porte entièrement sur le jeu d'argent est la volumineuse thèse d'Edward C. Devereux, soutenue en 1949 à l'Université d'Harvard, mais non publiée jusqu'en 1980, et intitulée *Gambling and the Social Structure. A Sociological Study of Lottery and Horse Racing in Contemporary America* (1980 [1949]). L'un des thèmes principaux traités dans cet ouvrage porte sur les causes de la désapprobation sociale apparemment si forte à l'égard du jeu d'argent au moment où ces recherches sont menées (au cours des années 1930 et 1940), et sur les raisons sociales qui ont rendu les diverses tentatives d'éradication du jeu inefficaces.

La démarche de Devereux consiste à dégager des déterminants sociaux du jeu qui seraient stables ou universels. Une telle conception, que l'on peut qualifier de fixiste, l'entraîne à envisager les déterminants d'un point de vue quasiment naturaliste et fonctionnaliste, c'est-à-dire en tant que réponse à certains besoins individuels (psychologiques, émotionnels), dont il souligne l'inadéquation pour la stabilité de la structure sociale. Fort de ce postulat, Devereux aborde les pratiques du jeu d'argent et les interdits qui pèsent sur ces dernières sous l'angle d'une tension et d'une

ambivalence qui s'expriment au sein même de la culture dominante nord-américaine, blanche et protestante, marquée par une éthique du travail propre à un système de valeurs spécifiques au système capitaliste.

Cette ambivalence sociale manifestée dans la pratique du jeu remplirait ainsi une fonction de maintien de l'équilibre de ce qu'il qualifie de « *système éthique* » (Devereux 1980 [1949]: 7), marqué par les contradictions normatives qui prévalent dans les sociétés industrielles occidentales : le jeu d'argent se situerait ainsi en tension avec à la fois les impératifs moraux du christianisme (condamnation de l'argent dit facile, valorisation de la charité) et l'éthique du capitalisme (valorisation de l'accumulation, de l'épargne, de la discipline, du dur labeur). Dans une notice sur le jeu d'argent rédigée ultérieurement pour une encyclopédie de sciences sociales, Devereux complète cette interprétation en insistant sur la « *fonction positive* » dont serait finalement chargé le jeu d'argent, particulièrement adapté, somme toute, à la résolution des conflits psychiques engendrés par les frustrations et les contraintes du système économique capitaliste (1968: 56). Cette conception conduit Devereux à voir dans les pratiques du jeu d'argent une forme de déviance, néanmoins porteuse d'une fonction de résolution de tensions sociales. Autrement dit, ces pratiques constituent aussi bien des problèmes sociaux qu'une réponse à ces problèmes.

L'auteur se borne à mentionner l'importance de la littérature anti-jeu qu'il croise au gré de la collecte de ses données, dans une entreprise intellectuelle à visée totalisante où sont mobilisés tous les documents empiriques qu'il semble pouvoir se procurer (rapports, articles de journaux) ainsi qu'une accumulation d'observations informelles (conversations avec des joueurs, etc.), conduites sans fil directeur apparent. Cette démarche s'appuie fortement sur les conceptions théoriques qui sous-tendent son projet, puisqu'il vise à dégager en dernier lieu des déterminants sociaux du jeu parfaitement stables, ou universels, dont la validation repose sur l'analyse du plus grand nombre possible de situations, le plus souvent de statut assez divers. Loin d'être particulièrement innovante, sauf quand il s'agit de mettre en avant la dimension positive des pratiques de jeu d'argent, l'interprétation de Devereux semble être assez révélatrice de l'orientation de l'ensemble des recherches nord-américaines sur le jeu d'argent jusque dans les années 1970 environ. En général, ces travaux ne parviennent pas à penser ces pratiques en dehors de la question du « problème social », posée souvent *a priori* et de manière quasiment incantatoire (ou « *idéologique* » selon le sociologue Otto Newman [1975]) et la plupart du temps d'une manière non problématisée sociologiquement.

Toutefois, des premières tentatives de problématisation de la thématique du jeu en tant que « problème social » émergent dans la lignée de ces analyses fonctionnalistes. On peut ainsi signaler l'ouvrage collectif dirigé par David M. Downes (1976), sociologue spécialisé entre autres dans les questions de la déviance et qui opère une distinction entre les pratiques de jeu d'argent qui tiendraient du « problème sociologique » (ou, autrement dit, de la sociologie) et celles qui relèveraient du champ des

« problèmes sociaux ». Les pratiques de jeu d'argent qui relèveraient de la sociologie seraient celles qui conduisent à un dévoilement de « *déterminants sociaux* », ou de fondements universels, à la « *signification du jeu* » (Downes *et al.* 1976 : 11).

Il faudra attendre les travaux du sociologue Erving Goffman pour que le jeu d'argent sorte de sa gangue moralisatrice. En 1958, alors qu'il vient d'obtenir un poste à l'Université de Californie, il entreprend, après sa publication sur les asiles, l'étude d'une nouvelle « *institution totale* » (Goffman 1968 [1961]), le casino, en observant pendant ses vacances d'été les casinos de l'État du Nevada voisin. Mais après s'être fait expulser de ces établissements parce qu'il gagnait trop fréquemment au blackjack – il avait adopté une technique de comptage de cartes mise au point par un mathématicien –, Goffman trouve une autre entrée sur le terrain en suivant une formation de croupier et en travaillant dans un casino connu de Las Vegas (Sallaz 2009)⁴. Bien qu'il ait peu publié sur cette question, sinon dans son célèbre ouvrage, *Les Rites d'interaction*, et notamment dans le chapitre *Les Lieux de l'action* (1974), Goffman en conclut que le jeu d'argent représente le prototype de l'action, et que le casino représente le dispositif matériel et social le plus organisé pour « *faciliter la naissance de l'action* » (Goffman 1974 : 164). Le double mérite de Goffman est de sortir le jeu d'argent des abysses moraux en le parant d'une dimension positive, celle d'activité, tout en l'insérant dans un contexte culturel, en l'occurrence celui des États-Unis, où les dimensions d'entreprise et « *d'action* » sont tout particulièrement valorisées (Downes *et al.* 1976 : 15). Contrairement à Caillouis, il estime que le jeu d'argent est, de tous les jeux, le modèle par excellence de l'action et non pas une pratique résiduelle. La principale caractéristique de l'action, selon Goffman, est le dévoilement du caractère au moment de conditions particulières de stress ou de tension ; le caractère, à la fois immuable et mutable, représente en même temps ce qui est le plus essentiel de la personne, et ce qui peut naître et « *s'effondrer aux instants fatals* » (1974 : 197). Puisque « *l'action est engendrée par les dispositifs qui appellent un effort limite* » (1974 : 167), un fort travail de gestion des émotions ou des affects est à l'œuvre dans ces activités, au travers d'une interaction avec les autres joueurs et, éventuellement, avec les croupiers. L'action selon Goffman – ou ici le jeu – ne repose donc ni sur des critères irrationnels ni sur une impulsion sans projet, puisque c'est sur la perspective de l'acquisition de prestige, de réputation et enfin de démonstration du « caractère » intime que repose la motivation première du joueur. Ce type d'argumentation est significatif d'ethnographies ou de sociologies qui, dans la veine théorique de Goffman, considèrent que les divers jeux d'argent revêtent une valeur

⁴ Le sociologue Jeffrey J. Sallaz, qui a enquêté par observation participante en tant que croupier et employé sur deux terrains (dans le Nevada et en Afrique du Sud), est l'un des rares chercheurs contemporains à avoir repris la perspective du casino sous l'angle d'un espace professionnel, soit un « régime de production de service » où tout le monde supervise tout le monde, dans un système de positions hiérarchiques très fixes et précises. Un croupier (*dealer*) à chaque table, des surveillants (*floorspersons*) pour plusieurs tables, supervisés à leur tour pendant toute l'action par un supérieur (*pit person*) et par des responsables (*shift bosses*) qui patrouillent dans tout le casino et sont à leur tour supervisés par les managers et, enfin, par le directeur du casino (Sallaz 2009).

sociale positive. Par exemple, une ethnographie des joueurs de poker professionnels (Hayano 1982) analyse les pratiques de jeu comme des stratégies d'interaction ; parmi ces pratiques, le jeu de poker serait la plus aboutie de ces stratégies permettant de contrôler le hasard (*luck*) et de maîtriser l'action.

Le jeu d'argent comme problème social

Les anthropologues Panasitti et Schüll (1994) estiment que le regard très « valorisant » que Goffman porte sur le jeu d'argent est aujourd'hui souvent réapproprié, sous une version très instrumentalisée, par les défenseurs du jeu d'argent. En effet, bon nombre de défenseurs acritiques et de promoteurs de l'industrie du jeu nord-américain ont repris l'idée du « jeu comme action », tout en la développant en une « bonne action », à la fois psychologiquement, pour le joueur lui-même, et socialement, en raison des revenus occasionnés. Le jeu d'argent contemporain est alors renvoyé à une pratique éducative, voire thérapeutique – appropriée au besoin contemporain pour l'action : le jeu remplirait, en partie, les besoins d'espoir ou de prise de risque propres à la société contemporaine, au même titre d'ailleurs que le jeu en Bourse, en plus des sports extrêmes ou des activités impliquant un risque physique. Les deux anthropologues soulignent avec justesse que cette littérature académique (ou, à l'époque, trop souvent pseudo-académique) a contribué à opérer un nouvel agencement théorique du jeu d'argent, tout particulièrement en ce qui concerne son rôle social et sa relation avec le champ du loisir auquel il est désormais assimilé. Toutefois, peu de recherches s'orientent strictement dans cette voie, car il semble toujours difficile d'éradiquer complètement toute connotation morale de l'univers du jeu d'argent et de le rabattre complètement sur une pratique de loisir « pure », contrairement à ce qui a pu avoir lieu pour les pratiques sportives, par exemple. Pour cette raison, les pratiques du jeu d'argent contemporain sont rarement tenues pour de « bons » modèles de pratiques sociales ; au mieux, elles sont tolérées, si elles demeurent bien encadrées par un système de régulations politico-administratives et de contrôles juridiques.

La question des problèmes sociaux travaille la sociologie depuis son émergence ; elle est même peut-être constitutive de la naissance de cette discipline. Quoi qu'il en soit, une représentation liée à l'histoire des origines de la sociologie a fortement accrédité l'idée quelque peu utilitariste du sociologue « *spécialiste des problèmes sociaux du moment* » (Berthoud 1992 ; Lenoir 1990 : 55). Cette conception du métier de sociologue s'est construite principalement, selon Rémi Lenoir, à partir de l'opposition classique entre économie politique et économie sociale. Cette dernière discipline s'intéresse à la vie des ouvriers, alors que le mot social lui-même renvoie à deux acceptions principales : d'une part, à l'économie sociale en tant que science auxiliaire de l'économie politique, recouvrant, grosso modo, les champs de l'aide sociale et, d'autre part, à une démarche – l'enquête sociale – associée à la thématique de la « question sociale ». Cette conception de la sociologie se rapproche de l'ensemble des productions que Bernard Lahire classe pour sa part sous la catégorie idéaltypique de « *sociologie sociale* », tendant à « *moraliser-politiser* » ses objets (2002b : 53), et qu'il

fait contraster avec la « *sociologie expérimentale* » qui, avant toute idée d'intervention sociale, « *se caractérise par une attention réflexive portée sur les outils théoriques et méthodologiques utilisés à propos d'objets empiriques bien délimités* » (2002b : 49).

Dans l'ensemble, les productions liées au jeu d'argent, même relativement récentes, peuvent être classées dans la première catégorie, dans la mesure où beaucoup peinent encore à se débarrasser d'un contenu moralisateur, dénonciateur ou partisan, ou parce qu'elles s'emploient à travailler en réponse à une demande publique, ou parfois académique, en particulier avec la montée en puissance de la notion d'addiction et le cadrage pathologique et médical des recherches actuelles. Les recherches qualitatives dans le domaine du jeu d'argent restent encore trop rares, ou trop conventionnelles (Cassidy 2014b), en dépit des efforts remarquables produits récemment par quelques chercheurs et chercheuses (voir par exemple Cassidy *et al.* 2013 ; Dow Schüll 2012 ; Reith 1999 ; Reith et Dobbie 2013 ; Sallaz 2009).

En résumé, les approches favorisant une interprétation en termes de dysfonction sociale ont très fortement et longuement influencé, et influencent encore parfois, les recherches portant aussi bien sur le jeu d'argent⁵ que sur l'ensemble des objets dits « moraux », c'est-à-dire potentiellement porteurs de « problèmes » : pratiques de consommation de substances telles que l'alcool, les drogues, le tabac, ou sans substance, telles que le jeu, Internet, etc. À partir des années 1970, d'autres approches, notamment l'ensemble des théories des problèmes publics, vont se focaliser sur les conditions sociales de la production de ces problèmes.

UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE DES PROBLÈMES PUBLICS

Tous les problèmes sociaux ne deviennent pas forcément des problèmes publics, car ils ne portent pas tous des enjeux de conflit ou de controverse demandant une résolution ou des dispositifs d'action publique (Gusfield 1981 : 5). Dans certains cas, tel que celui du danger posé par la fumée des cigarettes (mais aussi par la consommation d'alcool ou par des pratiques de jeu), le travail de construction du problème peut s'initier dans l'espace privé ou quotidien – l'espace du travail par exemple – (Schneider 1984), pour être produit en un problème de santé publique, engageant notamment des programmes de prévention de plus en plus conséquents, portés par des agences gouvernementales ou des organismes de recherche. Une phase de publicisation consiste à transformer un souci d'ordre privé en un problème public (Spector et Kitsuse 1973 : 148). Un pan de recherches s'est ouvert, notamment dans le milieu francophone, sur une

⁵ Échappent à cet écueil les recherches ethnologiques qui travaillent sur le sens que donnent les acteurs à leur pratique. On peut signaler par exemple les articles (Goodale 1987 ; Rubinstein 1987 ; Sexton 1987 ; Zimmer 1987a ; 1987b) publiés dans un numéro spécial de la revue *Oceania* « Gambling with cards in Oceania and Australia » (1987), qui sera actualisé en 2014 (Oceania 2014) avec certains de ces premiers articles revisités (Zimmer-Tamakoshi 2014). Pour l'espace francophone, de nombreuses publications portant sur les ethnographies des pratiques de jeu d'argent ont été entreprises à la suite de la publication d'un numéro spécial de la revue *Ethnologie française* intitulé « Hasard et sociétés » (1987).

« micropolitique » du trouble, au plus près d'une « *expérience des problèmes publics* », plus sensible et affective (Cefaï et Terzi 2012), qui touche au personnel et à l'intime. Mais c'est au contraire à l'étude de la genèse sociale et politique d'un mouvement peu étudié, et donc à la dimension (nécessairement) collective de la constitution d'un problème public – qui, pour le formuler très simplement, serait : « *l'expansion du jeu est un problème* » – que s'est portée la focale du présent ouvrage.

La dimension publique des problèmes

Parmi les recherches qui ont développé une approche plus méthodique des problèmes sociaux, on compte sans aucun doute les recherches sur l'alcool du sociologue américain Joseph Gusfield qui a entrepris, notamment dans son ouvrage *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement* (1963), une analyse du mouvement de tempérance nord-américain qui a émergé dans le courant du XIX^e siècle et qu'il assimile aux « mouvements de *status* », portés par des élites sociales états-uniennes en déclin engagées dans une reconquête du prestige social et du pouvoir. Souvent présenté comme un simple mouvement de lutte contre la consommation d'alcool, le mouvement de tempérance constitue un mouvement très global et désigne un ensemble d'organisations de réformes morales visant aussi bien la promotion d'une consommation modérée des boissons alcoolisées que l'abstinence la plus totale, cette dernière revendication triomphant pendant la période de la Prohibition dans la première moitié du XX^e siècle. Gusfield souligne le rôle ambivalent joué par une fraction de la classe moyenne blanche par rapport à la consommation d'alcool, tout en analysant en parallèle les formes d'action collective à l'œuvre derrière ces discours spécifiques de moralisation, à entendre ici dans le sens d'une forme de travail sur les « mœurs », avec pour but la défense d'un style de vie, de normes morales et, *in fine*, du statut social. Gusfield a, par la suite, opéré un retour sur cette recherche à la lumière de l'ensemble de sa production scientifique portant sur ces pratiques de consommation. Il a souligné que, dès le départ, son objectif était de montrer comment :

« l'alcoolisme est érigé en enjeu et en motif d'action collective, comment se forme un problème public comme résultante d'un mouvement social, comment il devient la propriété disputée [...] de différents groupes, organisations et institutions et comment, au bout du compte, des batailles pour le statut social se connectent avec des revendications d'action collective et engendrent des mesures de politique publique. » (Gusfield 2003 : 65)

À la différence du problème social, le problème public se constitue nécessairement au sein d'arènes de conflits où « *les parties intéressées luttent pour imposer ou pour empêcher la définition du sujet comme devant engager une action publique* » (Gusfield 2009 : 11). La métaphore de propriété (ou propriétaires) de problèmes à laquelle recourt Gusfield sert à « *montrer la capacité à créer ou à orienter la définition publique d'un problème* », tout en insistant « *sur les attributs de contrôle, de l'exclusivité, de la possibilité de transfert et du risque de perte* » (Gusfield 2009 : 11).

Plus généralement, les acteurs de ce type de mouvement sont désignés comme des « *croisés de l'ordre moral* » ou des entrepreneurs de morale (Gusfield 1963 ; 1967). « *Prototypes du créateur de normes* » selon Howard Becker (1985 [1963] : 171), c'est l'institutionnalisation d'une nouvelle morale que ces derniers entreprennent en engageant des campagnes tendant à une réforme des mœurs ou à une disciplinarisation des pratiques. S'il opère une distinction parmi les entrepreneurs de morale entre ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer, Becker rend compte néanmoins d'une dimension unitaire, qu'il appelle la dimension « *humanitaire* », qui marque les mouvements de réformisme moral œuvrant à l'amélioration ou à la réforme des conditions de vie de groupes sociaux. De manière générale, les groupes qui revendiquent ou qui s'engagent dans ces luttes sectorielles ne sont pas nécessairement victimes des conditions désignées ; les sociologues des problèmes sociaux Malcolm Spector et John Kitsuse indiquent ainsi que le constat selon lequel le système d'aide sociale démoralise ses clients peut être énoncé par des travailleurs sociaux, par des ecclésiastiques ou par d'autres groupes qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale (1973 : 148). Aujourd'hui, il est largement fait recours à cette notion de « *croisade morale* », y compris en dehors de la zone anglo-saxonne, pour désigner les mouvements ou les mobilisations qui se donnent pour mission – ou dans certains cas auxquels il a été légalement attribué cette mission – de porter et de trouver des issues à l'un ou à plusieurs problèmes sociaux.

On peut largement adhérer à l'idée que ce qui caractérise ce type de mobilisation ne tient pas avant tout au contenu moral des revendications, mais à une prétention à l'universalité des principes défendus, à l'inverse de mouvements qui s'appuient sur le principe du droit à la différence ou à la reconnaissance d'identités minoritaires. Par exemple, dans le cas d'organisations hostiles à l'avortement en France, les acteurs des croisades morales ne luttent « *pas seulement pour la défense de valeurs qui les caractérisent socialement ou culturellement, mais aussi, et surtout, pour les imposer à l'ensemble de la population qui les entoure* » (Mathieu 2002 : 457). Cette notion de « *militantisme moral* » a été retravaillée par des chercheurs occupés à des objets bien éloignés du réformisme moral en un « *militantisme par conscience* », qui permet de désigner plus largement « *l'engagement dans des luttes politiques sectorielles de ceux qui ne sont pas directement concernés par ces causes (par exemple les militants antiracistes qui ne sont pas eux-mêmes des victimes potentielles d'actes de racisme). Les ligueurs [militants] peuvent se définir ainsi dans la mesure où ils consacrent l'essentiel de leurs activités militantes à des luttes revendicatives dont ils ne sont pas les bénéficiaires directs (droits des étrangers et des minorités en général, citoyenneté sociale, etc.)* » (Agrikoliansky 2001 : 28).

Il ne sera que très peu fait recours à l'usage de la notion de « *croisade morale* » pour désigner le mouvement analysé. En quelque sorte victime de son succès, du moins dans l'espace nord-américain, cette notion est devenue relativement délicate à manipuler dans la mesure où, pour bon nombre d'enquêtés favorables à l'implantation du jeu, elle renvoie à un registre critique, renforcé d'une légitimité savante mobilisée

pour discréditer toute forme d'opposition. Elle est traitée ici comme une catégorie « indigène » devant être soumise à l'analyse, et les notions de mouvement ou de mobilisation seront utilisées pour qualifier l'objet de cette recherche.

En ce qui concerne l'Amérique du Nord, on peut considérer avec Gusfield que les formes de dénonciation portées par de telles mobilisations s'enracinent profondément dans une société marquée par la pratique du discours critique et qu'elles relèvent largement d'une « *culture des problèmes publics* » (Gusfield 1981). De nombreuses situations sont certes particulièrement déplorables à vivre, ou du moins ressenties telles, mais cette perception, loin de conduire à de la passivité, peut s'accompagner de la forte conviction qu'il est possible d'y remédier, la plupart du temps par l'intervention de l'État ou par un recours à une action publique. Une telle conviction s'est transformée en une forme de croyance profondément ancrée et conduit par conséquent à une plus grande exigence de la part des citoyens qui entreprennent dès lors de porter des revendications, conçues sous l'éclairage d'un droit social, portant sur l'accès aux biens ou aux infrastructures publics (Gusfield 1996 : 18-19). De manière un peu schématique, on peut estimer que penser en termes de problème public constitue l'une des formes de catégorie de perception du monde à partir desquelles les individus forgent leur interprétation de la société. Pour le dire autrement, il s'agit d'une manière socialement située de considérer des conditions sociales données de façon à les transformer en objet de revendication. Chez Gusfield, les actions publiques sont ainsi envisagées comme des représentations dramatiques, des mises en récit symboliques, qui portent à la fois une description et « *une définition morale de l'ordre social* » (Woollven 2009).

La dimension publique de la revendication doit être envisagée en tant que dimension fondamentale du processus de constitution des problèmes, que l'on peut dès lors envisager comme :

« [les] produits de la construction de revendications et de plaintes de la part d'organisations, d'institutions et d'agents sociaux à propos de conditions jugées et présentées publiquement, comme faisant problème. Est donc problème social le résultat positif d'un processus de revendication publique par certains groupes (associations, mouvements, groupes de pression, syndicats, corporations, partis politiques, fondations, etc.) de l'existence d'une situation définie comme posant problème à l'intérieur de leur société. » (Lahire 1999 : 34)

Cette conception conduit ainsi à considérer de manière prioritaire que les problèmes publics sont revendiqués par des *claimsmakers*, ou porteurs de revendication, dont les activités prioritaires consistent avant tout en un travail de définition et de redéfinition des cadres moraux, civiques et politiques conduisant à une mobilisation en vue d'une résolution des problèmes. Ces *claimsmakers* revendiquent la défense d'un intérêt général accompagnée d'une mise en accusation des pouvoirs publics.

Par problème public, est donc entendu ici tout processus par lequel un problème social acquiert une dimension et une reconnaissance publiques du fait de l'action d'acteurs sociaux (militants, professionnels, etc.) aux intérêts parfois divergents.

Ces derniers investissent ou n'investissent pas l'espace public, mais parviennent à faire partager leur interprétation de la situation au-delà des groupes mobilisés. Les pouvoirs publics, interpellés, se retrouvent alors amenés à intervenir ou à s'engager. Cet appel aux pouvoirs publics peut prendre des formes variées et survenir à différents moments des processus. Dans un certain nombre de cas, une dimension politique au sens large se trouve plus ou moins revendiquée par les porteurs d'un problème (par exemple, différents services médicaux, organisations sociales, départements de santé publique, opérateurs de jeu, en ce qui concerne l'addiction au jeu) qui se trouvent placés en lutte ou en compétition pour le « contrôle » de ce dernier, mais qui s'accordent, à certains moments, sur la manière de le formuler ou de le reformuler plus durablement. La construction d'un problème public résulte ainsi d'un double processus de « problématisation » et de « publicisation », autrement dit l'expression d'une demande auprès des pouvoirs publics.

La dimension processuelle des problèmes publics

Un problème public est donc avant tout un problème en train de se faire. C'est ce que recouvre le sens très particulier que Gusfield assigne à la notion de problème public (pour la substituer à la notion, qu'il qualifie d'« usuelle », de problème social) afin de mettre en évidence l'importance des processus de définition du problème, *« au travers duquel un état de fait devient un enjeu de réflexion et de protestation publiques et une ressource et une cible pour l'action publique »* (Gusfield 2003 : 71). Il souligne toutefois que, dans le champ de la sociologie, cette notion de problème public n'a jamais réellement pris le dessus sur la notion de problèmes sociaux.

Cette attention portée aux processus de production des problèmes publics est apparue dès les années 1970, notamment dans la revue *Social Problems*. Malcolm Spector et John Kitsuse (1973) en proposent une version très strictement formalisée, qui détermine quatre grandes étapes d'une « histoire naturelle » que traverserait, à des degrés divers, tout problème social ou public en construction. Cette histoire naturelle, qu'il vaudrait mieux en réalité considérer comme une généalogie historique, permet avant tout au chercheur de se dégager de ses idées préconçues et d'opérer une distanciation par rapport à ses présupposés, tout en procédant à l'identification des matériaux propres à la reconstitution de chaque étape.

La première étape voit l'établissement d'une tentative collective qui vise à corriger une situation jugée choquante et indésirable. Un collectif (déjà formé ou non) peut s'engager dans l'action protestataire directement au nom de la défense d'intérêts propres ; à l'inverse, les membres de ces groupes peuvent ne pas être nécessairement les victimes des conditions dénoncées. Au cours de la deuxième étape, une institutionnalisation s'établit et valide l'existence officielle du problème *« et tend à figer et à fixer les catégories selon lesquelles a été posé et résolu le problème au point de les rendre évidentes par tous »* (Lenoir 1990 : 89). À ces deux premières étapes, Spector et Kitsuse en ajoutent deux qui marquent bien le caractère processuel propre à la fabrication d'un

problème. Au troisième stade, les groupes sont confrontés aux institutions officielles : ils sont convoqués à des réunions de travail ou de consultation, au risque de perdre le monopole du problème au moment où ce dernier est reconnu et pris en compte par les organismes officiels. C'est à cette étape que s'élaborent et se solidifient des assertions à l'encontre de l'inadéquation, de l'inefficacité ou de l'injustice des procédures officielles déjà existantes. Or, de critiques, ces assertions peuvent se transformer et constituer à leur tour les conditions autour desquelles de nouvelles activités sont énoncées ou organisées (Spector et Kitsuse 1973 : 154). La quatrième étape est atteinte alors que se développe un sentiment d'impuissance par rapport à l'efficacité du travail effectué au sein du domaine en vigueur. Des changements de procédure sont alors proposés, ce qui peut parfois aller jusqu'à une demande de retrait du système institutionnel dans le dessein de créer des institutions alternatives.

Cette modélisation a connu un certain succès. Pourtant, sa principale faiblesse, qui a été largement soulignée (Cefaï 1996 ; Hilgartner et Bosk 1988 ; Lahire 1999 ; Neveu 2015), réside dans une trop grande rigidité quand elle procède d'un séquençage trop mécanique d'étapes s'emboîtant parfaitement les unes après les autres, ce qui ne permet pas de prendre en compte une *« grande variété de cas de figure qui ne s'y laissent pas réduire. La genèse temporelle n'est pas nécessairement la même pour toutes les "carrières" de problèmes publics »* (Cefaï 1996 : 64). De nombreux problèmes peuvent exister simultanément à diverses étapes du développement, et les modèles de passage d'une étape à l'autre varient considérablement d'un cas à l'autre (Hilgartner et Bosk 1988 : 54). Ce modèle peut cependant s'avérer efficace en ce qui concerne les problèmes nouvellement constitués, dont on peut assez clairement identifier les points de départ, parce qu'il oblige justement à ne pas mettre de côté le processus de construction de ces derniers. Parmi les problèmes sur lesquels une étude approfondie a été conduite selon une approche constructiviste, on peut relever celle qui porte sur la fabrique publique de l'« illettrisme » en France, dès la fin des années 1970, par le mouvement ATD Quart Monde, à une époque où l'association infléchit son action de la lutte contre la pauvreté vers la lutte contre l'ignorance (Lahire 1999). Une autre recherche montre l'émergence, à partir des années 1970, d'un débat social portant sur les formes de « bonne mort » qui a favorisé l'apparition d'une médecine de fin de vie et l'implantation progressive d'unités de soins palliatifs dans le milieu hospitalier français. Cette conception l'a emporté progressivement sur des conceptions alternatives, soutenues par des associations défendant d'autres points de vue sur la prise en charge de la fin de vie, notamment l'euthanasie, et qui se sont retrouvées fortement mises en minorité dans le champ médical et hospitalier (Castrà 2003).

Les approches constructivistes permettent avant tout de *« dénaturaliser les catégories »* (Lahire 2005 : 101) en se situant de façon critique contre tout projet visant à fournir une description objectivante, définitive et aproblématique des faits sociaux. Ceux-ci sont dès lors abordés à la fois comme les projections de représentations collectives et comme un ensemble d'activités pratiques, plutôt que comme les miroirs ou les reflets de conditions objectives issues de la société. Au lieu d'entériner des

discours dominants qui postulent que telle ou telle activité sociale représente un problème objectif pour lequel il s'agirait de formuler instantanément des solutions pratiques, cette sociologie va en reconstituer la genèse, c'est-à-dire remonter le fil des événements, des circonstances politiques ou sociales, des actions de groupes de lobby ou d'autres groupements associatifs ou militants, qui ont conduit à poser que tel phénomène social, ou partie de phénomène, formait un problème socialement reconnu.

Même si les tentatives de modélisation d'un processus varient fortement selon les auteurs et selon les points d'entrée dans l'objet, un facteur central peut être identifié. Le débat soulevé par la notion d'histoire naturelle a fait prendre conscience aux chercheurs que chaque problème se construit au long d'un processus qui se trouve très fortement marqué par l'abandon des thèmes, par l'enchevêtrement d'un ou de plusieurs problèmes, par les reformulations et les redéfinitions, dans des « carrières » bien plus sinueuses que linéaires. De ce point de vue, les problèmes n'existent qu'en relation avec d'autres problèmes insérés à l'intérieur d'un système très complexe de formulation et de dissémination (Hilgartner et Bosk 1988). Pour ces raisons, établir l'histoire naturelle ou la genèse d'un problème présente nettement plus de difficultés dans le cas de problèmes à la fois plus diffus et plus permanents, tels ceux qui sont estimés avoir été créés par les pratiques du jeu d'argent et qui ont émergé bien avant le xx^e ou même le xix^e siècle. Dans ce cas, il semble plus judicieux de produire un savoir localisé et de travailler sur une période limitée, plutôt courte, si la démarche choisie est une démarche ethnographique.

Une perspective relationnelle : mise en rapport des groupes porteurs des problèmes

Parmi les propositions avancées par Gusfield, l'un des apports qui a sans aucun doute le plus fortement influencé cette recherche est à trouver dans la « *perspective relationnelle* » mise en évidence dans son analyse du mouvement de tempérance, c'est-à-dire le « *rapport entre groupes (en l'occurrence, protestants et catholiques)* », et donc :

« la manière dont la prédominance d'un groupe sur les autres est assurée dans la définition d'une situation sociale. [...] Ils se battaient autant pour avoir le pouvoir culturel (cultural authority) de définir légitimement un problème social et pour jouir publiquement d'un plus grand prestige que pour résoudre effectivement la question de l'alcoolisme. »
(Gusfield 2003 : 67)

Cette perspective relationnelle met tout particulièrement en évidence la compétition déployée entre les différents acteurs collectifs porteurs des problèmes dans leur recherche d'une forme d'attention sociale ainsi que d'une autorité sur le problème qu'ils contribuent à faire émerger, à configurer et à solidifier. Issus de divers secteurs de la société, les collectifs se fixent des buts parfois très différents dans la promotion des solutions à apporter aux problèmes désignés, et peuvent montrer des manières

différentes de considérer les « mêmes » problèmes. Selon ce principe de sélection compétitive des problèmes sociaux, un fort danger de saturation rythme la vie des organisations, et une apparence de bon sens et de vérité couplée à une image d'expertise technique ou savante devient un recours indispensable à la construction de ce que Gusfield appelle un « *pouvoir culturel* », c'est-à-dire la capacité à influencer l'interprétation et à attribuer à certaines significations un statut légitime (1996: 10). L'accès au statut de propriétaire du problème permet de pénétrer dans le cercle des acteurs sociaux « habilités » à gérer tel ou tel type de dossier. Par exemple, dans le travail de désignation des problèmes liés à l'alcool, les églises protestantes ont produit une bonne partie des matériaux nécessaires à une argumentation publique en faveur de la Prohibition, en s'alliant parfois avec d'autres associations (notamment la Anti-Saloon League ou la Woman's Christian Temperance Union). Leur approche morale concernant l'alcool est particulièrement suivie. Les églises devinrent donc à un certain moment les propriétaires du problème de la consommation d'alcool dans la société américaine, fixant si fortement les cadres du débat public qu'elles eurent peu de concurrence sur ce statut: le domaine médical, les universités, les associations de citoyens, les groupes d'anciens alcooliques et, plus récemment encore, les agences gouvernementales en charge de la prévention n'émergeant réellement que durant la deuxième partie du xx^e siècle, avec le déplacement du contenu du débat public.

Corrélativement à ces mises en rapport de concurrence, Gusfield insiste, dans ses ouvrages portant spécifiquement sur la construction des problèmes publics de la conduite en état d'ébriété, puis de l'alcoolisme en général (Gusfield 1981; 1996), sur la production de relais partisans et sur les négociations entreprises avec les autorités administratives et gouvernementales. De ce fait, les *claimsmakers* vont porter leur objet ou leur problème en mobilisant d'autres groupes au sein d'une arène publique, à comprendre comme un « *système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses aux problèmes qu'elles soulèvent* » (Neveu 1996: 17). Ces arènes sont les branches exécutives et législatives des gouvernements, les tribunaux, les campagnes politiques des organisations, les groupes d'action sociale, les organisations religieuses, les sociétés professionnelles, les fondations privées, et même les chercheurs. Les scientifiques peuvent en effet s'engager dans des stratégies entrepreneuriales en mobilisant leurs propres cadres rhétoriques et en solidifiant des problèmes pour recruter du support matériel ou politique pour leur travail. Les arènes publiques constituent un espace à l'intérieur duquel les acteurs porteurs de revendications vont mener des débats, accompagner, encadrer la production et la délimitation de problèmes en constante évolution; elles servent ainsi d'environnements dans lesquels les problèmes peuvent s'inscrire sur un agenda public, pour pouvoir prendre de l'ampleur et, surtout, pour s'y maintenir. En réalité, certains problèmes croissent, puis déclinent, sans jamais disparaître complètement.

Dès lors, chaque problème est pris en charge par un groupe social qui observe avec minutie les activités des autres acteurs portant des objets similaires au sein

d'autres organisations. Par exemple, les législateurs cherchent des idées dans les appareils légaux d'autres États, et les réseaux de militants cherchent à rassembler des informations, à entretenir des contacts, à diffuser leurs idées, et à apporter leurs solutions aux problèmes qu'ils contribuent à désigner et à fixer dans l'espace social. Les réseaux d'acteurs qui défendent et font la promotion du contrôle de problèmes particuliers, et dont les canaux de communication croisent différentes arènes, peuvent opérer dans plusieurs arènes simultanément ou successivement. Une interaction parfois assez étroite s'établit alors entre différentes arènes concurrentes, par des *feed-back*, par des synergies ou encore par des alliances établies plus ou moins temporairement entre les diverses organisations (Hilgartner et Bosk 1988). En plus de favoriser une vision dynamique et complexe de la production d'un problème public, la prise en compte des interactions existant entre les groupes rend par ailleurs caduque l'opposition stricte qui a longtemps opéré dans les recherches en sciences sociales, entre l'État et le monde associatif ou l'univers militant : les problèmes peuvent être largement portés par des agences publiques ou parapubliques, comme on le remarque par exemple aujourd'hui dans les domaines de la santé, à des échelles d'intervention aussi bien nationales que locales.

Le travail sur les intérêts et l'intérêt de cette approche

Une trop grande généralisation, ou tendance hégémonique, du vocabulaire de *l'intérêt* dans les recherches en sciences sociales a pu être déplorée, dans la mesure où cette notion conférerait à ces recherches un « *soubassement anthropologique assez pauvre* », en limitant les caractéristiques des individus à « *la promotion de leurs intérêts dans la concurrence avec les autres humains* » tout en entrant « *en résonance avec les succès de l'idéologie néolibérale* » (Corcuff 2007 : 120-121). Cette critique, qui a pour objet une attaque d'une vision utilitariste de la société qui ne serait portée que par la concurrence et par l'intérêt, la rejoint pourtant dans la même conception trop limitée et « *étriquée* » (Lordon 2006 : 110) de l'intérêt, ne serait-ce qu'en omettant de considérer cette notion dans sa dimension historique et de la prendre avant tout pour ce qu'elle est : une « *catégorie située de l'action humaine* » (Lahire 1998 : 184). Dans son ouvrage *Les Passions et les Intérêts*, Albert Hirschman (1980), qui pourtant interroge de manière critique (si l'on se réfère au sous-titre du livre) les « *justifications politiques du capitalisme avant son apogée* », montre bien les différentes acceptions et les mutations de sens qu'a connues la notion d'intérêt avant de s'imposer. Cette construction a pris place notamment au XVIII^e siècle, en articulation avec un autre débat, celui de la maîtrise des passions ; l'une des questions centrales qui ont agité ce siècle a porté sur le dilemme de la répression ou du bon usage de ces dernières. La stratégie de neutralisation réciproque des passions finira par s'imposer, et c'est à l'intérêt, passion en quelque sorte « utile » de l'amour du gain, que sera donné le rôle de les dompter ; de ces débats, il résultera une dichotomie figée et artificielle entre passion et intérêt qui marquera probablement la pensée occidentale. En abordant la question sous cet angle, on peut considérer que l'émergence d'une disposition

calculatrice telle que nous la connaissons aujourd'hui, est le produit du long travail historique, sans doute pas achevé, du contrôle des passions ou, pour reprendre le vocabulaire de Norbert Élias, du processus de « *civilisation des mœurs* ».

Les théories proposées entre autres par Hilgartner et Bosk ou, dans une certaine mesure, par Gusfield, et qui portent une attention toute particulière à la compétition pour l'imposition entre problèmes au sein d'une arène, entre arènes ou encore entre groupes d'acteurs, ont ainsi pu être critiquées au nom d'un fétichisme de l'*homo æconomicus*. Et ce, en raison de l'attention portée aux stratégies entre groupes militants et à la concurrence déployée par ces derniers comme s'ils agissaient dans un marché de causes à défendre. Parce qu'elles mettent en évidence la dimension instrumentale de l'action collective – c'est-à-dire la défense d'intérêts des groupes par des entrepreneurs politiques – et qu'elles recourent à des analogies économiques ou à une sémantique directement liée à l'univers marchand (entrepreneur, propriétaire, ressources, etc.), ces approches sont souvent, et parfois abusivement, assimilées aux théories qui défendraient exclusivement une conception utilitariste des rapports sociaux, dans lesquels les individus examinent avant toute autre motivation les coûts et les bénéfices qu'ils peuvent retirer à agir. Ce modèle présente une certaine proximité théorique avec notamment le paradigme de la mobilisation des ressources à l'œuvre dans le champ connexe de l'analyse des mouvements sociaux, relativement dominant en Amérique du Nord à l'époque où les travaux portant sur les problèmes publics mobilisés dans cette recherche ont été produits. On peut considérer que les théories de la mobilisation des ressources sont divisées en deux courants : l'un qui prolonge assez strictement le modèle d'explication économique, et l'autre qui accorde une plus grande importance à la dimension politique, comme les travaux d'Oberschall ou de Tilly (Edelman 2001 ; Fillieule et Péchu 1993 ; Neveu 1996).

C'est ainsi d'un courant de travaux mettant nettement en avant la dimension politique de l'action collective et des mouvements sociaux que l'on peut rapprocher les sociologies des problèmes publics mobilisées dans cet ouvrage. En prenant en compte le poids des groupes d'appartenance et des formes de sociabilité, ces travaux restituent une « *chair sociale* » (Neveu 1996 : 57) à des analyses très modélisées qui omettent trop souvent le fait que les individus « *appartiennent à des collectivités et ne peuvent être assimilés à des producteurs économiques isolés* » (Fillieule et Péchu 1993 : 92). La disposition au calcul est par ailleurs largement déterminée selon les contextes dans lesquels un individu engage ses activités : « *La probabilité de traiter les problèmes en termes de calcul rationnel ne se déploie pas à l'identique selon qu'un individu fait ses courses ou assiste à une réunion [...] de la Ligue contre le cancer* » (Neveu 1996 : 51). Toute forme de calcul individuel (stratégie, défense d'intérêts) constitue en fait une activité sociale et socialement produite, assez éloignée de l'activité parfaitement asociale ou « désocialisée » décrite par les modèles economicistes ou utilitaristes.

Il paraît alors légitime de considérer qu'une approche qui intègre les notions d'intérêt ou de stratégie peut elle aussi être féconde quand il s'agit de dépasser des interprétations valorisant un « *organicisme de la sociologie du comportement collectif* » (Siméant 1998: 53), lorsqu'il est postulé par exemple que ce dernier reposerait avant tout sur l'existence d'une communauté d'intérêts fondée sur des valeurs et des perceptions également intériorisées par chacun des membres d'un groupe donné et ce, d'une manière invariante et à n'importe quelle époque. Or, travailler dans la perspective de la production des problèmes publics implique de réfléchir constamment sur les élaborations et sur les réélaborations des raisons d'agir et des intérêts propres à chacun des groupes. Cette approche s'est révélée particulièrement fructueuse sur ce terrain, dans la mesure où elle permet de procéder à une identification et à une délimitation des différents collectifs anti-jeu. On peut dès lors prendre en compte non seulement les variations entre les différents groupes engagés dans des jeux de compétition et d'alliance, mais également les motivations plus individualistes d'acteurs qui jouent un rôle déterminant dans la mise en visibilité du mouvement, tout en maintenant une action relativement à l'écart des collectifs officiellement constitués.

CHAPITRE 2

LES LIGUES ANTI-JEU

DANS LE MONDE ANGLO-SAXON

La dimension historique s'est assez rapidement imposée comme un passage incontournable dans cette recherche, dans la mesure où la question de la spécificité du mouvement local analysé est très vite apparue. En effet, aborder cet objet à partir d'un seul cas limité pouvait donner l'illusion de sa complète singularité. Cette illusion risquait, par ailleurs, de se trouver renforcée par le fait que la littérature scientifique portant sur les mouvements anti-jeu passés ou contemporains n'est, de son côté, guère volumineuse (Dixon 1991; Dombrick 1996; Dombrick et Thompson 1990; Morton 2003; Munting 1996; Thompson *et al.* 1993), cette carence pouvant conduire à penser que les mouvements anti-jeu actuels présentent un caractère soit radicalement nouveau, soit parfaitement anecdotique.

Un retour sur l'histoire montre avant tout que ce type d'opposition n'est pas aussi incongru, fortuit ou improbable qu'on pourrait le croire à première vue. En réalité, cette forme d'action collective est relativement bien ancrée dans l'espace anglo-saxon depuis le ^{xix}^e siècle, et agit en parallèle à l'action de diverses ligues de vertu ou morales comme les ligues contre l'alcoolisme. Le recours à l'ouvrage de David Dixon (1991) qui traite assez longuement d'une ligue anti-jeu en Grande-Bretagne tout au long du ^{xix}^e siècle fonctionne, dans une petite mesure, comme un levier comparatif et compense, pour partie, l'absence de monographies de terrain ou d'études de cas récents qui auraient autorisé une plus grande montée en généralité. Ces lectures ont, enfin, largement contribué à orienter la recherche sur le terrain et à faire travailler les premières données collectées. Autrement dit, un recours à l'histoire permet, dans un premier temps, de poser des questions anthropologiques à un terrain contemporain.

Pour traiter cette partie historique, un détour a été effectué dans deux espaces nationaux non canadiens (Royaume-Uni, États-Unis), choisis en raison de la littérature scientifique disponible et de l'existence de ligues nationales identifiables. Le postulat d'une homologie entre les divers mouvements anti-jeu qui ont émergé dans le monde anglo-saxon se justifie à la fois par la continuité des influences réciproques qui se sont exercées dans l'établissement des diverses législations nationales et par la similitude des débats publics qui ont pris place dans l'espace anglo-saxon. Aux États-Unis, plusieurs organisations ont porté et portent encore à leur agenda la lutte contre l'expansion du jeu.

Tableau 1.

MOUVEMENTS ANTI-JEU EN AMÉRIQUE DU NORD, 1994-2004

Parmi les groupes canadiens qui se sont formés entre 1994 et 2004 (cette liste n'est pas exhaustive), en plus de la Citizens Against Gambling Expansion (CAGE) qui s'est constituée dès 1994 à Vancouver (Colombie-Britannique), se sont formés ultérieurement les Residents Against Gambling Expansion (Ontario) et les Citizens Against Gambling Expansion (Alberta).

Aux États-Unis, en plus de l'organisation nationale National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG), on peut mentionner plusieurs formations locales, dont la Coalition Against Gambling in New York, Citizens Against Gambling in Erie County (New York), Kentucky Citizens Against Gambling Expansion, Granite State Coalition Against Expanded Gambling (New Hampshire), Citizens for Safer Communities (Californie), CasinoFreePa (Pennsylvanie), CasiNO Watch (Missouri), No More County Casinos (Missouri), New Mexico Coalition Against Gambling, Indiana Coalition Against Legalized Gambling, Wisconsin Coalition Against Gambling Expansion, MNCAGE (Minnesota), Hawaiï Coalition Against Legalized Gambling, Nebraska Against Video Lottery Machines, North Carolina's Citizens United Against the Lottery, NocasiNO Maryland, NocasiNO New Jersey, Gambling-Free Tennessee, Pennsylvanians Against Gambling Expansion, Residents Against Gambling Expansion (Palm Springs, Californie), Texans Against Gambling.

Une des toutes premières coalitions s'est organisée à Hartford dans le Connecticut au début des années 1990. La Citizen's Research Education Network a produit un rapport en 1992, intitulé *The Other Side of the Coin: A Casino's Impact in Hartford*. Des controverses particulièrement virulentes se sont développées en Californie autour de l'attribution du monopole des casinos aux nations amérindiennes.

L'argument moral des anciennes ligues n'est pas mort. Les formulations des anciens réformateurs moraux tiennent toujours, dans la mesure où ces derniers représentaient une vision du monde assez cohérente et consistante qui a forgé le terrain, les idées et le langage d'une « *anthropologie morale* » du travail et du loisir, de l'innocuité et

du risque, liée au jeu d'argent (Morton 2003 ; Ramp et Badgley 2009). Des récurrences, des cycles d'acceptation et de prohibition remontent à deux siècles au moins et structurent les représentations et les actions des acteurs sociaux contemporains pris dans des réseaux de signification dont ils n'ont pas réellement conscience. Mettre en relation les actions passées et présentes, articuler ces deux niveaux de réalités, macro-sociologique et microsociologique, rend visible une toile de fond qui n'évolue que très lentement (Fassin 2013 ; Lahire 2012).

LA NATIONAL ANTI-GAMBLING LEAGUE (NAGL) :

UNE LIGUE D'OPPOSITION BRITANNIQUE AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE

Les premières ligues morales dont l'action est directement orientée contre le jeu d'argent apparaissent dans le courant du XIX^e siècle, notamment en Grande-Bretagne. Dans son ouvrage *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law* (1991), l'historien David Dixon consacre une longue analyse à la montée en puissance, puis au déclin de la National Anti-Gambling League (NAGL), en la mettant en relation avec le développement d'autres formes de rhétoriques et éventuellement d'activismes anti-jeu à l'œuvre durant les XIX^e et XX^e siècles, par exemple dans les débats parlementaires. Créée en Grande-Bretagne en 1890, à un moment où le pari mutuel est traité en tant que problème central sous la forme d'un débat public national particulièrement animé, la NAGL inscrit son action dans une période d'apogée (qui dure une trentaine d'années) de la régulation du jeu entreprise sur un modèle de mesures prohibitionnistes. Elle vise avant tout à saper la structure à la fois matérielle et légale du jeu d'argent, en réponse à plusieurs lois (*Gambling Acts*)⁶ votées durant la deuxième moitié du XIX^e siècle dans le but d'établir un contrôle accru sur des pratiques de jeu d'argent alors en pleine expansion, telles les activités de pari opérant hors du cadre de la loi en vigueur sur les loteries.

Autour de ces débats sociaux se développe, par ailleurs, dans l'Angleterre victorienne, un consensus particulièrement fort sur la nature dite problématique du jeu d'argent. Si la dénonciation de l'irrationalité du jeu et des joueurs constitue une trame narrative qui traverse tout le XIX^e siècle, l'un des registres rhétoriques dominants de l'époque fait valoir qu'en plus des dettes parfois lourdes occasionnées par les pratiques de jeu, ces dernières provoqueraient une scission, moralement intolérable, entre la création de richesses, d'une part, et les efforts spécifiques au travail productif, d'autre part. Les pratiques du jeu d'argent saperaient l'éthique de la discipline au travail et du sens de l'épargne que les entrepreneurs de la société capitaliste émergente tentent alors d'imposer (Dixon 1991 : 48-50). L'idée de prohibition totale qui apparaît pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle repose très largement sur la mise en accusation du manquement à l'obligation de travailler en conformité avec son statut social. Aussi la condamnation du jeu d'argent procède-t-elle autant, si ce n'est

⁶ Dont le *Gaming Act* de 1845, le *Betting Act* de 1853, le *Race Course Licencing Act* de 1879.

plus, de la dénonciation d'un vice social attribué à la dépense improductive que de la dénonciation à tonalité religieuse d'une transgression morale ou d'un péché (Brenner et Brenner 1993 ; Munting 1996 ; Robert 1991). Pour le dire vite, les moralistes de l'époque considèrent que le jeu d'argent déstabilise à la fois l'ordre politique et religieux, menace les mœurs et met en danger l'économie. La rhétorique anti-jeu adopte ainsi plusieurs registres croisés, et « *les diverses justifications morales, religieuses, sociales, économiques, politiques avancées se sont succédé et parfois confondues dans l'histoire de la répression des jeux et de la construction sociale d'une illégitimité de ces pratiques* » (Robert 1991 : 145).

La NAGL se structure de manière assez souple, à partir d'une coalition d'églises protestantes proches d'un mouvement politique dit de « conscience non-conformiste » œuvrant en vue de réformes sociales. Les dirigeants de ces églises se focalisent prioritairement sur tous les enjeux sociaux qui doivent, selon eux, être compris à l'éclairage de la morale personnelle. Les pratiques de jeu d'argent sont considérées comme des formes d'activités engendrant des conséquences sociales dévastatrices pour l'individu. C'est cette thématique qui assure l'unité du mouvement dans la durée, plus que celle d'une opposition acharnée et sans compromis à l'encontre des pratiques de pari ou de jeu d'argent. La cible principale des actions engagées n'est pourtant pas le joueur individuel, mais au contraire les promoteurs des pratiques de jeu, par exemple les journaux et surtout les *bookmakers* professionnels contre l'activité desquels la NAGL va se former (en 1890) et lancer sa première campagne (la Racecourse Bookmaking Campaign). Celle-ci échoue, mais fixe pendant dix ans environ l'orientation principale des activités de la ligue. Elle contribuera, par ailleurs, à l'ouverture d'un vaste débat public portant sur l'opportunité d'un accroissement du contrôle des pratiques de jeu par le gouvernement. Une deuxième campagne est lancée contre les *bookmakers* professionnels et aboutit en 1906 à une nouvelle loi (le *Street Betting Act*) qui interdit, notamment, les paris de rue. D'intenses campagnes sont organisées à l'échelle nationale mais, en raison de la rareté des ressources financières et militantes, elles ne le sont que pour des durées très brèves – de sept à dix jours environ – et sont concentrées sur des périodes durant lesquelles une forme ou une autre de pratique de jeu d'argent se trouve mise en cause, par exemple au moment des débats publics et parlementaires portant sur des amendements législatifs. Dixon indique par exemple que la NAGL a organisé dans les différentes villes britanniques plus de quatre cents meetings et conférences en l'espace de deux années pour soutenir le vote de la loi de 1906, en plus des actions entreprises par les sections locales (1991 : 151).

Cependant, l'adoption de cette nouvelle loi n'est pas vécue comme une victoire par les fractions les plus radicales de la NAGL qui y voient, au contraire, une défaite au regard de leur objectif de prohibition totale des jeux. Elle provoque même pratiquement un effet inverse, puisque les *bookmakers* parviennent graduellement à contourner les interdits par diverses stratégies (création d'associations, coopération avec la police en payant des amendes, etc.), et c'est au contraire une professionnalisation des preneurs

de paris qui se trouve renforcée. Il est alors question d'une possible dissolution de la ligue. Après de longs débats internes, les dirigeants de la NAGL prennent le parti de son maintien et d'une adaptation pragmatique de ses objectifs : les campagnes en faveur des lois anti-jeu ponctuelles seront favorisées de manière prioritaire.

C'est donc paradoxalement avec la réussite de sa première campagne que la NAGL va entamer son déclin en tant qu'organisme structuré autour d'une mission claire, et ce d'autant plus qu'elle échoue dans son objectif de se constituer en un véritable mouvement national. Elle va ainsi progressivement se diviser en sous-sections, organisées autour de groupements sociaux et religieux régionaux, soucieuses d'obtenir une autonomie d'action de plus en plus grande. La NAGL ne réussira jamais à monopoliser l'ensemble des activités d'opposition au jeu, d'autant qu'une autre grande ligue à ambition nationale se constitue, la Society for the Suppression of Gambling, SSG, avec laquelle elle se retrouve en concurrence pour le recrutement des membres (même si certains ont pu, à un certain moment de leur parcours militant, adhérer aux deux organisations). La répartition des tâches entre les deux grandes ligues est tout de même assez nettement posée : la NAGL maintient ses activités politiques en vue d'obtenir des modifications légales, alors que la SSG, financée par une famille de notables propriétaires d'un grand quotidien national, limite ses activités à des projets éducatifs de réforme. En dépit de ces précautions, les deux organisations entrent en compétition, renforcée par la concurrence à l'œuvre entre les sections locales de la NAGL, pour gagner ou pour maintenir des ressources raréfiées, d'ordre à la fois organisationnel, financier et de recrutement. En plus d'une évolution du climat social, de plus en plus hostile aux mesures de prohibition, les tensions internes jouent un rôle important dans le déclin de l'influence de NAGL vers la fin de la Première Guerre mondiale, d'autant que cette organisation ne parviendra jamais à produire la figure dirigeante populaire qui aurait pu réduire les divergences (Dixon 1991 : 152-153).

C'est au cours de la Première Guerre mondiale que les campagnes d'opposition au jeu rencontrent le plus grand succès : les loisirs et les activités récréatives (sorties, danses, mode, jeu) sont alors très fortement assimilés à une forme de gaspillage et sont moralement condamnés parce qu'ils dérogeraient à l'effort de guerre. Même le football et les courses de chevaux sont momentanément interdits. Mais, loin de renoncer aux activités de paris, les *bookmakers* et les parieurs se tournent alors vers d'autres activités, courses de lapin ou tir aux pigeons, entraînant en retour des campagnes contre la cruauté infligée aux animaux⁷. Affaiblie par des problèmes organisationnels internes, la NAGL se révèle incapable de travailler un sentiment anti-jeu, alors pourtant très puissant dans la société britannique, tout particulièrement au moment où le gouvernement lance un projet d'émission de bons de guerre

⁷ Selon Christophe Traïni (2011a) dans *La Cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, les premières campagnes pour la protection animale ont été lancées en Grande-Bretagne dès le début du XIX^e siècle.

(*Premium Bonds*) présentés sous la forme d'une épargne, alors que les opposants les associent à des activités de paris; le principe de ces bons sera rejeté après deux années de débats virulents, entre 1916 et 1918, pour être finalement accepté durant les années 1950 (Dixon 1991: 180-185).

Tout au long de son étude, Dixon montre de façon détaillée qu'il existe une montée parallèle des arguments favorables ou défavorables au jeu d'argent avec des interrelations constantes, mais à des degrés variables, entre les activités des représentants des administrations diverses et celles des réformistes, dans la production des lois et des règlements. Cette interaction peut s'expliquer par l'augmentation des activités publiques de jeu et ce, en dépit des actions entreprises par les opposants au jeu. La NAGL se trouve alors contrainte de s'allier à des groupes d'acteurs engagés dans des actions analogues, mais au sein d'arènes qu'elle avait jusque-là peu ciblées (l'arène juridique principalement, mais également l'arène politique). Cette ouverture aboutit à une orientation de plus en plus pragmatique des actions entreprises alors que les alliances qui s'établissent avec les autorités politiques locales sont le plus souvent fragiles et transitoires.

La rhétorique prônant la limitation du jeu d'argent par la prohibition plutôt que par une régulation légale s'est trouvée, à certaines époques, fortement relayée par le champ politique ou par les administrations elles-mêmes; par exemple, le Parti travailliste a été traversé par de sérieuses controverses internes sur l'opportunité d'interdire complètement le jeu d'argent. Cependant, selon Dixon, ni le renforcement – momentané – du positionnement prohibitif, ni la pression des acteurs anti-jeu associés à d'autres organismes officiels (légaux, administratifs, politiques) ne suffisent à expliquer pour quelles raisons les autorités locales ont fini par voter des lois anti-jeu. À son avis, c'est un dernier groupe d'acteurs qualifié d'«autorités de voisinage», c'est-à-dire des notables ou des organismes locaux visant avant tout la protection de la qualité de vie d'un quartier (au nom de la tranquillité, de l'absence d'infractions, etc.), qui a en réalité joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces interdictions (Dixon 1991: 112-113).

Une stigmatisation des pratiques populaires

Si les classes populaires sont stigmatisées en raison du gaspillage du temps productif dont elles font preuve dans leurs activités de jeu, notamment dans les pratiques de rue (Munting 1996: 21), l'aristocratie, la *gentry*, est soumise elle aussi à la critique sociale en raison de l'extrême prodigalité qu'elle manifeste au travers des dépenses ostentatoires (dont le jeu) qu'elle engage pour marquer son statut. Les interdits qui frappent les pratiques de jeu d'argent ne peuvent donc être pensés que dans la mise en relation des pratiques populaires et des pratiques de la bourgeoisie ou de l'aristocratie, d'autant que, dans le courant des XVIII^e et XIX^e siècles, les pratiques de jeu d'argent mélangent plus que l'on ne le pense parfois le peuple et l'aristocratie, cette dernière étant tentée par les jeux populaires (Munting 1996: 15). Cependant,

dans les débats savants et politiques entourant le *Street Betting Act* de 1906, le constat – discuté – d'un recul des pratiques de jeu des classes supérieures est fortement mis en avant pour démontrer l'inutilité de la réglementation de ces pratiques. On veut voir dans ce recul une preuve de la capacité de la *gentry* à prendre la responsabilité de ses actes, sans intervention étatique ou extérieure. Cette dernière est donc finalement autorisée à maintenir ses activités de paris, notamment dans les cercles privés ou sur les champs de courses, puisque, pour les penseurs moralistes, la menace principale liée aux activités du jeu réside avant tout dans les pratiques de jeu de rue populaires, tels les paris qui ont lieu lors des combats de coqs, les jeux de cartes ou encore les formes de jeux de table proches du backgammon et des jeux de dés (Munting 1996: 15). Mais, en raison d'une représentation très organique qui voit dans le jeu d'argent un mal, ou un « poison », attaquant le corps social et dont les racines viendraient de la « tête » avant de se répandre vers le « bas », les causes de l'accroissement des pratiques populaires sont largement attribuées aux activités des classes aristocratiques. Ces dernières sont dès lors fortement encouragées par les groupements anti-jeu et par les moralistes à montrer l'exemple et à limiter leurs pratiques les plus ostentatoires (Dixon 1991: 88). Malgré le projet de prohibition généralisée qui continue de sous-tendre son action, la NAGL promeut des mesures qui visent finalement très directement les classes populaires que l'on considère devoir guider dans leur travail d'intériorisation de dispositions durables à l'épargne et à l'organisation des temps sociaux autour du pivot du travail productif (Munting 1996: 24).

Cette éducation opère selon un principe social plus général qui poursuit l'acquisition de dispositions de contrôle de soi et de la transformation du contrôle social en autocontrainte, comme le montrent les travaux des historiens du jeu Jean-Michel Mehl (1990) et Élisabeth Belmas (2006)⁸ qui s'inspirent de la thèse développée par Norbert Élias dans *La Dynamique de l'Occident* (1969). Pour Élias, une domestication généralisée des mœurs et une pacification de la vie sociale, qui découlent de ce qu'il nomme « procès de civilisation », se produisent en même temps qu'émerge un double monopole étatique : le monopole de la contrainte et le monopole fiscal. Aussi, dans le lent processus d'autonomisation des pratiques et des discours ayant mené aux formes contemporaines de jeux d'argent, l'intériorisation de l'autocontrôle des pulsions a d'abord été accomplie par l'élaboration de règles et de dispositions réglementaires qui ont transformé les jeux en activités courtoises, débarrassées de leurs composantes agonistiques et assez distinctes des formes rituelles telles qu'elles ont pu être pratiquées au sein des cultures populaires ou traditionnelles. Cette transformation s'est opérée très progressivement dans l'ensemble du monde occidental, avec la mise en place d'une répression de plus en plus systématique des jeux sauvages ainsi que d'une fiscalisation des revenus du jeu. Les codes des comportements ludiques en ont été assez profondément modifiés.

⁸ Jean-Michel Mehl est spécialiste du Moyen Âge et Élisabeth Belmas, de la France moderne.

La réorientation progressive de la NAGL à l'encontre des pratiques de jeu d'argent des classes populaires s'explique également par la montée en puissance d'un discours autolégitimant qu'elle porte sur sa mission civilisatrice envers les plus démunis, et qui s'apparente à une véritable croisade morale. La dénonciation des pratiques du jeu d'argent procède dès lors de la même logique que la dénonciation de l'abus de la consommation d'alcool par le mouvement de tempérance, qui assimile les usages sociaux de la boisson à des générateurs de problèmes sociaux : endettement, ruine financière, ruptures familiales, perte d'emploi, problèmes médicaux. Le jeu d'argent n'a toutefois jamais supplanté la consommation d'alcool dans l'ordre des problèmes sociaux mis en concurrence par les différentes ligues morales de l'époque. Pour cette raison, les mouvements anti-jeu n'ont jamais obtenu les ressources et le soutien social qu'ont pu obtenir les groupes affiliés au mouvement de tempérance britannique (Dixon 1991 : 54). En revanche, c'est ce même mouvement de tempérance qui, parmi les différents groupes de pression, fournit la comparaison la plus réaliste pour comprendre les activités des mouvements anti-jeu et ce d'autant plus que la NAGL tire un enseignement consistant des échecs et des déboires des longues campagnes antialcooliques.

La poursuite du mouvement au xx^e siècle : une orientation scientifique

Malgré une sérieuse restriction de ses activités, la NAGL reste néanmoins active jusqu'en 1949, au moment où elle abandonne complètement le terrain à un nouvel acteur collectif, la Churches Council on Gambling dirigée par le révérend Gordon Moody qui en sera le secrétaire de 1958 à 1978 et qui se construira une solide réputation d'activiste au sein des groupes d'opposition au jeu d'argent (Dixon 1991 : 317). La CCG se constitue dans un paysage intellectuel où se développe le sentiment que peu d'études, et encore moins de données statistiques, ont été produites sur le jeu d'argent. En distinguant son argumentation des arguments théologiques, la CCG gagne rapidement en crédibilité, produisant divers rapports et adoptant une attitude modérée, reconnaissant par exemple que le jeu d'argent – sous sa forme légale – peut représenter un mode de divertissement acceptable. Cette position lui confère une réputation de tolérance qui lui fournit la possibilité de former un groupe de pression auprès du gouvernement britannique jusqu'à la fin des années 1970.

L'une des actions centrale de la CCG porte alors sur le regroupement des savoirs produits sur le jeu d'argent, de plus en plus disséminés. Sous l'influence notable de Gordon Moody, qui s'inspire des recherches nord-américaines, la CCG reconnaît, dès les années 1960, l'addiction au jeu comme une maladie et comme un problème social, et contribue à introduire cette idée en Grande-Bretagne. Pour atteindre ses objectifs, la CCG agit sur deux axes principaux : d'une part, en établissant en 1964 une branche des Joueurs Anonymes (Gamblers Anonymous), fondés en 1957 aux États-Unis sur le modèle de l'association des Alcooliques Anonymes ; d'autre part, en organisant des conférences et des consultations sur le thème de l'addiction, tout particulièrement suivies par des travailleurs sociaux, des fonctionnaires de la santé

publique, des officiers en poste dans les prisons ainsi que des chercheurs travaillant dans ce domaine. Les écrits de Gordon Moody, ses méthodes et les moyens de diffusion du savoir qu'il a développés sur le jeu d'argent vont exercer une influence importante dans les milieux anti-jeu. Ses idées continuent à circuler dans l'ensemble du monde anglo-saxon, comme en témoigne la publication de l'un de ses articles par la revue académique nord-américaine *Journal of Gambling Studies*, à l'occasion de son décès, où sont récapitulés trente ans de ses réflexions sur la « nature du jeu » dans les sociétés anglaises et nord-américaines (Moody 1995).

L'approche dite agnostique de Moody qui, malgré la fonction qu'il occupe au sein du clergé anglican, évite de s'appuyer sur les arguments théologiques ou religieux qui font valoir l'interdit divin et la notion de péché, inspire progressivement confiance à des catégories professionnelles qui se proclament « préoccupées » par le jeu d'argent et qui deviennent le public principal des associations constituées pour engager des prises de position face aux décisions du gouvernement britannique sur la régulation du jeu. Sous cette influence, la mobilisation anti-jeu se renforce : parallèlement à la Churches Council on Gambling, la Society for the Study of Gambling est créée en 1977 autour d'individus qui assistent aux conférences sur l'addiction au jeu données par la CCG. Par ailleurs, le National Council on Gambling (NCG) se forme en 1980 dans le but de constituer une société qui pourrait succéder à la CCG en présentant une garantie de plus grande scientificité (Dixon 1991 : 319). Afin de pallier l'absence de recherches dans ce domaine, le gouvernement britannique finit d'ailleurs par recommander la création d'une unité de recherche sur le jeu d'argent pour en étudier toutes les incidences, sociologiques et psychologiques, sur un principe dit d'interdisciplinarité toujours en vigueur. Ce sont désormais des professeurs d'universités, des fonctionnaires ou des travailleurs sociaux qui vont largement prendre le relais des activités portées jusque-là par les anciens militants des ligues morales (Dixon 1991 : 317-318).

UN MOUVEMENT CONTEMPORAIN NORD-AMÉRICAIN : LA NATIONAL COALITION AGAINST LEGALIZED GAMBLING (NCALG)

Aux États-Unis, le discours anti-jeu connaît un développement assez similaire à celui observé en Grande-Bretagne, mis à part le fait que le jeu d'argent n'y a jamais été véritablement associé aux classes bourgeoises (jusqu'à très récemment), sinon dans certains textes, tel le célèbre essai de Thorstein Veblen, *Théorie de la classe de loisir* (1970). À la fois satiriste et observateur du monde états-unien, Veblen voit dans le jeu d'argent une des formes de loisirs les plus ostentatoires qui caractérisent les activités de ce qu'il appelle la « classe de loisirs », composée de grands propriétaires terriens ou de richissimes industriels. Dans la conception évolutionniste qui marque la pensée de la fin du XIX^e siècle, période pendant laquelle il écrit, Veblen considère que le penchant pour le jeu (y compris sportif) manifeste une « croyance en la chance » caractéristique d'une mentalité arrêtée à la conservation de « traits archaïques » d'un autre âge

(dit « *barbare* ») : élan rapace de la rivalité, gaspillage, croyance « *dans une intervention surnaturelle de l'enchaînement des faits* » (Veblen 1970: 195). Les pratiques de jeu d'argent ou de pari sont alors dénoncées comme des activités parfaitement irrationnelles, enchâssées de manière dépassée dans un monde (occidental) engagé dans une forte industrialisation, et où l'épargne, la diligence, le dur labeur, l'économie et l'esprit d'entreprise sont particulièrement valorisés en tant qu'expressions de la rationalité de la modernité. La notion d'irrationalité attachée aux pratiques de jeu d'argent et la dissonance d'avec le capitalisme émergent qu'on va leur assigner vont largement s'ancrer dans les représentations contemporaines du jeu d'argent.

Ce sont les classes populaires qui seront les premières touchées par les entreprises de moralisation anti-jeu aux États-Unis. Tout comme en Grande-Bretagne, les opposants au jeu, par ailleurs souvent guidés par des convictions religieuses, veulent encourager une logique de l'épargne et protéger les plus pauvres des divers « périls » dont les figures apparaissent dans les narrations héroïques issues de la « conquête de l'Ouest » et de la « ruée vers l'Or », peuplées de professionnels malhonnêtes et de tricheurs. L'historien Jonh Findlay (1986: 209-218) signale que l'un des corpus de recherches les plus importants dans le domaine du jeu d'argent aux États-Unis porte sur l'émergence historique des différentes pratiques de jeu dès la création des premières colonies. Les sources empiriques au fondement de ces recherches ont été produites dans des pamphlets religieux, des journaux de colons, des ouvrages d'histoire générale sur le début des colonies, ainsi que dans des récits de première main portant sur la vie de joueurs professionnels opérant au cours du XIX^e siècle, notamment dans la partie inférieure du Mississippi ou dans les villes localisées sur la « frontière » des Rocheuses, le Far West. Certains de ces textes sont à manier avec prudence, en particulier les biographies de joueurs repentis, dans la mesure où ils peuvent présenter un point de vue tendanciellement biaisé et particulièrement défavorable aux pratiques du jeu d'argent.

Plusieurs mouvements et organisations anti-jeu locaux émergent en étroite relation avec des épisodes de légalisation des pratiques. Une première vague de légalisation a lieu dès l'époque dite coloniale, durant laquelle les premières colonies américaines ont été financées par des loteries aussi bien publiques que privées. La deuxième vague accompagne le financement du Sud dévasté par la guerre civile ; de nombreux scandales éclatent alors (par exemple en raison de tentatives de corruption de gouvernements par des loteries privées, comme le « scandale de Louisiane » en 1890), accompagnés d'effets oppositionnels tels que l'émergence de mouvements moraux ou le vote de lois prohibitives restées en vigueur pendant plus d'un siècle (Rose 1986: 1-2).

Dans son ouvrage *Card Sharps, Dream Books and Bucket Shops* (1990), portant sur les pratiques de jeu d'argent aux États-Unis au cours du XIX^e siècle, l'historienne Ann Fabian décrit de manière assez détaillée l'émergence et l'action de la New York Association for the Suppression of Gambling (ASG). Fondée en 1850 par J.-H. Green,

un ancien joueur engagé auparavant dans une croisade anti-jeu personnelle, ainsi que par un agent d'assurances, des pédagogues et des notables connus pour leurs intérêts réformateurs, l'ASG entreprend une campagne auprès des employés de bureau qui pourraient être tentés, dans leurs loisirs, par les pratiques de jeu d'argent, et qui seraient menacés par le risque d'un glissement irréversible dans la spirale des dettes, des crédits impossibles à rembourser et, éventuellement, des détournements de fonds. Elle porte ses critiques à l'encontre des pasteurs et des réformateurs focalisés sur le mouvement de tempérance, en tentant de leur démontrer que des employés malhonnêtes peuvent causer autant de tort que les gestes incertains et les absences des personnes souffrant d'alcoolisme. L'action de cette association, concentrée aussi bien sur la classe ouvrière que sur la classe moyenne, se révèle très rapidement un échec dans la mesure où elle fait la promotion d'un contrôle extrêmement étroit des employés. En plus des conférences et des mises en garde collectives, elle propose la constitution de listes d'employés fréquentant des salles de jeu, ces derniers étant soumis à des avertissements puis, en cas de récidive, à un chantage moral, l'ASG se chargeant d'avertir les employeurs (Fabian 1990 : 96-107).

Bien que réunies dans un esprit anti-jeu qui se construit tout au long du XIX^e siècle, les organisations ne parviennent toutefois pas à produire une campagne à but unique, les débats publics ne recouvrant pas toujours les mêmes objets. Pourtant, dès 1830, plusieurs États du Nord s'opposent aux loteries, considérées comme dangereuses et régressives et, à la fin du XIX^e siècle, la plupart des formes de jeu d'argent sont illégales, même si les pratiques de jeu ne sont pas interrompues pour autant (Fabian 1990 : 1-2). Cette interdiction s'adosse très largement à l'émergence du mouvement de tempérance qui a abouti à la prohibition des boissons alcoolisées des années 1920. Le débat social développé autour du contrôle de la boisson informe largement le débat sur le jeu qui oscille entre plusieurs alternatives : maintien d'une prohibition stricte, décriminalisation absolue, suppression du contrôle étatique sur le jeu ou encore, nationalisation visant un remplacement des pratiques privées par des activités liées à une régulation administrative étroite (une loterie nationale par exemple). Avec la légalisation des casinos dans l'État du Nevada pendant les années 1930, c'est la solution de la régulation administrative qui est adoptée et qui remplace celle de la prohibition. Même si plusieurs catégories de notables politiques et religieux entreprennent des campagnes locales d'opposition, aucun mouvement anti-jeu important n'émerge alors (Munting 1996 : 38).

L'année 1964 est généralement désignée comme le point de départ de la troisième vague de légalisation, avec la création de la première loterie d'État, rapidement suivie par des aménagements légaux qui conduisent à l'autorisation d'autres loteries dans d'autres États (Rose 1986 : 1-2). À la fin des années 1980, ce sont les casinos qui se développent, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada, avec des casinos autorisés dans les réserves amérindiennes, des casinos installés sur les anciens bateaux à roue ou dans les petites villes de montagne, comme dans le Colorado ; ce sont enfin des

casinos de taille plus considérable qui s'installent dans des grandes villes comme Detroit, dès 1996, ou Windsor (Canada).

La National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) se constitue dans ce contexte de forte croissance; elle est l'une des rares coalitions contemporaines, sinon la seule, à émerger à l'échelle nord-américaine avec un programme fondé exclusivement sur un contenu anti-jeu. Malgré son importance d'ordre national, elle semble n'avoir pas fait à ce jour l'objet de recherches et de publications à caractère scientifique, sinon pour être brièvement mentionnée dans de très rares articles (Sharp 2004: 64-65). Ce sont les documents assez régulièrement mis à jour sur le site Internet de l'association jusqu'en 2009 qui ont servi de source principale à la rédaction de cette section⁹. Association à but non lucratif à visée pédagogique créée aux États-Unis au début des années 1990, elle se transforme en mouvement et change de nom en 2008 en StopPredatoryGambling¹⁰. Elle a longtemps été dirigée par un pasteur méthodiste, Thomas Grey. Elle dit rassembler et mettre en contact des groupes, des coalitions ou des mouvements anti-jeu locaux, des syndicats et des groupements professionnels, religieux et séculiers dans tous les États-Unis, en leur proposant, entre autres, un soutien logistique. Un examen plus détaillé de son conseil d'administration, responsable de la ligne idéologique, montre néanmoins que sa composition est peut-être moins hétérogène qu'elle ne l'affirme: les administrateurs sont en effet principalement des membres d'églises protestantes ainsi que des représentants de mouvements de citoyens opposés au jeu ou visant la promotion d'une meilleure qualité de vie dans un sens large, comme des associations de lutte contre les addictions diverses, en particulier à l'alcool. Ce conseil se réunit au moins une fois par année, à l'occasion d'un congrès national où sont invités des membres de différentes églises, des représentants de groupements divers, des chercheurs ou encore des experts sur le jeu. Quoi qu'il en soit, l'association revendique régulièrement dans ses présentations officielles (interviews, présentations sur Internet) une base politique à ses prises de position, en participant notamment aux débats en cours autour des politiques publiques, et affirme se détacher nettement des dénonciations purement morales d'ordre étroitement religieux.

La NCALG s'est fixé pour objectif de s'opposer au jeu d'argent sous toutes ses formes et, plus particulièrement, dans ses formes les plus commerciales, en fournissant des informations sur les conséquences sociales négatives des pratiques de jeu d'argent avec tous les outils pédagogiques à sa disposition, afin de permettre au public de prendre des décisions informées. Des pistes d'action pragmatiques et ciblées sont élaborées notamment lors des conventions nationales, et on les trouve formulées dans un bulletin publié sur Internet. Elles s'inspirent largement de rapports produits par des organismes de recherche, comme, entre autres, le volumineux rapport de la National Gambling Impact Study Commission commandité en 1999 par le

⁹ www.ncalg.org. Dernière consultation le 15 avril 2009.

¹⁰ StopPredatoryGambling.org. Dernière consultation 15 avril 2016.

gouvernement des États-Unis¹¹ qui met en évidence une dizaine de points spécifiques liés à des développements récents du secteur du jeu. À partir des conclusions établies par ce rapport, la NCALG revendique une interdiction totale du jeu en ligne et des installations favorisant l'utilisation des cartes de crédit près des emplacements de jeu, comme par exemple à Las Vegas où les lecteurs de carte de crédit sont intégrés directement dans les machines à sous. Dès le milieu des années 1980, cette commission a été chargée de proposer des recommandations qui orientent la politique des États-Unis sur les jeux d'argent. Elle est composée de neuf membres représentant différents secteurs : milieux universitaires, institutions indépendantes de recherche sur les politiques publiques, organes de régulation des jeux, industrie casinotière, secteur hôtelier, milieu médical, peuples autochtones et société civile (représentée par la fondation conservatrice Focus on the Family, plutôt défavorable au jeu d'argent).

Relevant la pauvreté des données disponibles sur le jeu d'argent dans des domaines aussi variés que la régulation, l'impact des pratiques, l'évolution économique ou les données statistiques, la commission a proposé que de grands organismes fédéraux s'engagent dans des recherches intensives, comme cela a été le cas pour des programmes de recherche sur la consommation de drogues ou d'alcool. Elle a également suggéré qu'un frein soit mis au développement des jeux d'argent, du moins tant que cette ressource économique et que cet ensemble de pratiques n'ont pas été mieux analysés.

Mais derrière cette orientation pédagogique, le projet prend une dimension plus affirmée de croisade morale quand il met en avant, dans le bulletin de l'association, des énoncés rhétoriques tels que : « *repousser cette menace qui détruit notre société* » [en restaurant] le « *rêve américain* » du labeur et de l'éducation comme moyen de progrès social, au lieu du hasard et de la chance¹². La croisade est plus directement portée par la National Coalition Against Gambling Expansion, NCAGE. Il s'agit d'une branche de l'association enregistrée légalement en tant qu'organisation politique, apportant un soutien logistique et de coordination aux organisations anti-jeu locales qui ont émergé aux États-Unis dans le contexte de renforcement du débat public autour du jeu d'argent, au moment des élections fédérales de 1996 (Campbell et Smith 1998 ; Preston 1998). Les gouvernements qui jusque-là se contentaient de légiférer autour des pratiques de jeux d'argent, deviennent des acteurs à part entière du développement du secteur en prélevant des impôts ou en exploitant directement les maisons de jeux, les casinos et les machines à sous. Le débat public s'engage alors sur la légitimité des pratiques des agences gouvernementales ou des administrations, plutôt qu'exclusivement sur celles des opérateurs commerciaux ou encore, bien que plus rarement, sur celles des joueurs.

¹¹ Le rapport final de la National Gambling Impact Study Commission peut être consulté en ligne : <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/reports/fullrpt.html>. Dernière consultation le 20 mai 2016.

¹² C'est en ces termes que la NCALG se présente sur son site Internet : www.ncalg.org. Dernière consultation le 15 avril 2009.

LES DÉBATS PUBLICS ET LES MOUVEMENTS ANTI-JEU DANS LE CONTEXTE CANADIEN

Les développements des différentes pratiques de jeu d'argent et de la législation sur le jeu de la province de la Colombie-Britannique et du Canada s'articulent assez étroitement aux trois grandes vagues de légalisation et d'expansion du jeu d'argent qui ont eu lieu aux États-Unis, en alternance avec des périodes de forte limitation des pratiques (Rose 1986; Rosecrance 1988; Thompson 1994). Les débats publics canadiens ont eu lieu avant tout autour de la mise en œuvre des actes législatifs régulant les pratiques de jeu et fixant de ce fait les limites à poser entre la légalité et l'illégalité de ces dernières (Tremblay 2003). Le Code criminel canadien, établi en 1892 déjà, dans un climat assez fortement prohibitif, semblable à celui qui domine dans les États-Unis voisins, autorise le jeu d'argent dans un cadre très limité; il spécifie dans la section portant sur la réglementation que les loteries, la tricherie et la pratique du jeu d'argent dans des endroits publics sont strictement prohibées. Cet acte amalgame, du moins en ce qui concerne les loteries et les jeux de hasard, différents statuts issus des législations britanniques (Campbell 1997b: 608) puisque les provinces canadiennes ne bénéficient alors que du statut de colonies britanniques, réunies dès 1867 en Confédération. Ce n'est qu'en 1931, avec le Statut de Westminster par lequel la Grande-Bretagne reconnaît tous les États membres de l'Empire britannique (ou dominions) comme des partenaires égaux, que le Canada obtient la pleine maîtrise de sa politique étrangère et intérieure, ainsi que la souveraineté de son Parlement (Brown 1990: 529).

Les amendements apportés par la suite s'adaptent à l'évolution des pratiques sociales et, dans l'ensemble, autorisent des activités de jeu très modérées comme les tombolas, à la condition que ces activités ne soient conduites qu'à l'occasion de ventes de charité tenues par des églises ou par des associations d'entraide et à des fins exclusives de récoltes de fonds destinées à ces dernières. De nombreuses autorisations sont progressivement octroyées sous la pression de lobbies dont le répertoire justificatif se fonde prioritairement sur la dimension d'utilité sociale des jeux, telles les activités de jeux génératrices de ressources financières pour les collectivités locales (en particulier lors de foires agricoles) ou constituant des sources de revenus pour certains secteurs professionnels (par exemple, les forains qui vivent des ressources des jeux de hasard). Dans le même registre, après avoir été placés sous enquête fédérale, les paris hippiques sont finalement maintenus dans la mesure où l'activité d'élevage de chevaux renforcerait la supériorité militaire de l'Empire britannique. Le pari mutuel est d'ailleurs créé en 1914 à la suite de la publication du rapport d'une commission gouvernementale dénonçant les pratiques des *bookmakers* (Campbell 1997b: 608-611).

Une fraction de la classe moyenne anglophone canadienne s'est opposée de manière consistante au jeu d'argent, même sous ses formes charitables, alors que les élites anglophones, qui modèlent leurs pratiques sur celles de la *gentry* britannique,

de même que les élites francophones et catholiques, se sentent peu concernées par l'anxiété morale qui peut toucher d'autres couches de la population (Morton 2003 : 13). On ne trouve pas de mouvement d'opposition organisé comme en Grande-Bretagne, mais de nombreux acteurs ou des mouvements locaux émergent tout au long du xx^e siècle, à l'occasion par exemple d'une campagne enflammée qui éclate en 1924 en Colombie-Britannique, regroupant une coalition d'organisations féministes, de travailleurs et d'églises protestantes (Morton 2003 : 47).

Ce sont les années 1970 qui marquent au Canada l'expansion et la légalisation des pratiques de jeu. La montée en puissance des rapports de force entre le gouvernement fédéral canadien et les villes ou les provinces mène à un amendement au Code criminel de 1969 qui légalise les loteries, mais uniquement dans la mesure où elles contribuent au financement du *Welfare State* ou État social (Morton 2003 : 186-196). Les provinces canadiennes obtiennent du gouvernement fédéral le transfert du contrôle des revenus des jeux d'argent sous leur juridiction (Campbell 1991 : 157) et, dès 1985, elles sont également autorisées à exploiter directement les machines à sous. Les différents amendements passés depuis l'établissement du Code criminel ont favorisé plutôt qu'ils n'ont freiné les activités de jeu d'argent au Canada, alors que le débat public semble quasiment inexistant, d'autant que le gouvernement fédéral n'a commandité que très peu d'auditions publiques (Campbell et Smith 1998 : 23 ; Morton 2003 : 186-196).

Dans le courant des années 1990 émergent des mouvements anti-jeu locaux en protestation contre le développement des casinos, sans toutefois que ces mouvements tentent de s'organiser dans une structure commune. Différents modèles permettant des casinos dits de bienfaisance ou charitable ont été mis en place dans quelques provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan) et, dès le début des années 1990, les provinces canadiennes suivent une tendance mondiale en autorisant la construction de casinos dans d'importants centres touristiques (Niagara Falls, Charlevoix, Sydney en Nouvelle Écosse) ou urbains (Montréal, Windsor, Winnipeg, Halifax, Hull, Regina) (Schwartz 2006 : 356-357). Les controverses successives à Vancouver s'ancrent dans cette problématique et s'inspirent, tout en les alimentant en retour, des vives oppositions qui ont pu émerger en particulier aux États-Unis, lors de la construction avortée d'un casino à La Nouvelle-Orléans en 1995 (Rittvo 1997) ou avec les difficultés financières qu'ont rencontrées d'autres casinos urbains, notamment à Kansas City.

Quelques fondations régionales commencent alors à se constituer (et dont l'histoire reste à faire) et portent la problématique du jeu d'argent, telles que la British Columbia Responsible & Problem Gambling ou la branche régionale du centre de traitement des addictions Last Door à Vancouver, qui occupent aujourd'hui une position centrale dans la montée en puissance des débats sur le jeu d'argent et dans la construction sociale de l'addiction en problème public. L'un des objectifs principaux de ces fondations est la mise en œuvre de réseaux dits citoyens de responsabilisation et de prévention qui orienteraient dans les grandes lignes les actions des mouvements locaux.

Pour récapituler en quelques mots ce chapitre et mettre en évidence les éléments qui ont fourni une première grille de lecture pour l'analyse des mouvements contemporains, on peut retenir que, dès leur création dans le courant du XIX^e siècle, les ligues ou organisations anti-jeu opèrent sur un répertoire d'actions assez récurrent : création de branches locales qui vivent des cotisations de leurs membres, pétitions destinées aux autorités, lettres adressées à des députés, organisation de conférences et d'assemblées publiques. Par la suite apparaît un deuxième registre d'action qui repose sur un objectif pédagogique et informationnel s'appuyant sur la conception de « public bien informé » et qui va entraîner la production d'une importante littérature militante : pamphlets, livrets d'information à l'usage du public ou des groupes anti-jeu, matériel anti-jeu tiré d'articles de presse, bulletins d'information, rapports. Ces rhétoriques et ces manières de concevoir l'action vont perdurer et se retrouver activées et actualisées, dans une certaine mesure, dans les mouvements anti-jeu contemporains : par exemple, l'usage généralisé des machines à sous dans les casinos et les espaces de jeux actuels fait surgir une recrudescence de débats sociaux qui peuvent revêtir des tonalités propres aux débats du XIX^e siècle. L'action engagée par ces différents mouvements repose fortement sur les ressources militantes qui peuvent être mobilisées à des moments donnés, ainsi que sur leur capacité à agir sur le climat social et à prendre des orientations et des réorientations à partir de la double modification des actes législatifs et des pratiques sociales. Mais c'est avant tout le principe des diverses réorientations et réélaborations entreprises par ces différents mouvements et ligues dans la conduite de leurs actions qui sera retenu ici. On constate en effet de nombreuses imbrications, ainsi que des effets de va-et-vient, entre le mouvement anti-jeu (groupements strictement anti-jeu et associations dites « sociales ») et les arènes juridiques, politiques et savantes. Ces déplacements expliquent le constat d'une montée en puissance parallèle des arguments favorables et des arguments défavorables au jeu. Enfin, le discours moral tenu par les organisations anti-jeu se détache de plus en plus fortement des dénonciations religieuses et est relayé par une forme de pragmatisme qui met en question avant tout les intérêts économiques aussi bien des gouvernements que de l'industrie du jeu, avant d'agir sur les pratiques populaires.

CHAPITRE 3

UNE ENQUÊTE À CONTRETEMPS

Une attention soutenue a été portée aux variations d'échelle (Abélès 1996; Siméant 2015), aussi bien temporelles que géographiques, dans la mesure où les acteurs recourent à la fois à des réseaux locaux et à des réseaux plus internationalisés (en Amérique du Nord ou dans le monde anglo-saxon) pour la mise en forme de leurs pratiques militantes et pour la production d'une rhétorique spécifique au jeu d'argent. Mais, du moins pendant les premières années, les mobilisations locales ne sont entrées qu'assez peu en contact direct avec d'autres mouvements locaux, malgré une revendication, certes assez tardive, d'une appartenance à un mouvement «international». Par ailleurs, aucun mouvement local ne vise à atteindre des objectifs unifiés à une échelle nationale, en tout cas à l'époque de l'enquête, alors même que les ressources mobilisées par les activistes anti-jeu dépassent le seul espace municipal ou provincial. Par conséquent, une importance particulière a été donnée à la dimension plus globale de ces réseaux et au travail d'inscription et d'actualisation de ces derniers au niveau local, en examinant notamment le discours des experts et des consultants internationaux qui cadrent largement les questions liées aux jeux d'argent.

Travailler sur une étude de cas – en l'occurrence une série de controverses qui se sont succédé pendant un laps de temps assez court – en tenant compte des variations d'échelle implique, comme le souligne l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan, une vaste combinaison dans la production des données: «*autour d'une situation sociale particulière, constituant un "problème" pour les intéressés, problème social et/ou problème individuel, l'anthropologue va entrecroiser les sources: l'observation, les entretiens, les recensions, les données écrites*» (1995: 91). Une telle démarche est particulièrement pertinente dans un terrain où, comme on le verra, les données écrites prennent une importance particulière. Cette approche rejoint la démarche déjà évoquée

plus haut du *study up* de l'anthropologue Laura Nader (1972), avec des méthodes adaptées aux nouveaux terrains rapatriés, c'est-à-dire qui se déplacent des terrains dits « exotiques » – l'étude des cultures « autres » – aux terrains dits « proches », européens ou nord-américains. La mise en œuvre de nouvelles stratégies de recherche estompe alors des frontières disciplinaires parfois trop rigides et les chercheurs s'engagent dans des interactions avec des enquêtés sur différents sites ou procèdent à des collectes de données à partir de sources diversifiées. La méthode, « quasiment fétichisée » (Gusterson 1997), de l'observation participante dans un site unique ou dans des petites communautés marquées par l'oralité, s'est trouvée remise en question quand les chercheurs ont pris conscience que leurs enquêtes se déroulaient désormais le plus souvent dans des sociétés complexes, avec une forte présence de l'écrit. Dans le prolongement de ces débats, ont été développées des approches telle l'ethnographie multi-sites (*multisited ethnography*) ou, plus récemment, des recherches élaborées à un niveau international (Siméant 2015).

INCIDENCES D'UNE ENQUÊTE À CONTRETEMPS SUR LES DONNÉES PRODUITES

Le matériau principal a été collecté lors d'un séjour continu de dix-huit mois à Vancouver, étoffé par un bref séjour exploratoire et des compléments d'enquête plus courts entre 1995 et 2000¹³. Des entretiens ont été conduits à partir d'un guide semi-structuré, néanmoins assez ouvert. À la différence d'un guide très structuré et plus organisé, le guide d'entretien propose uniquement les grands thèmes à traiter, dans le but d'ajuster l'orientation de la discussion (Beaud et Weber 1998: 220; Olivier de Sardan 1995: 84). L'avantage de cette méthode consiste à maintenir l'entretien sur un mode conversationnel: l'absence d'une trop grande directivité peut contribuer à créer (ou à maintenir, dans le cas d'entretiens couplés à des moments d'observation) une relation de confiance qui ouvre à des descriptions plus détaillées ou plus fines des pratiques ou des perceptions individuelles. En revanche, elle est moins efficace face à des enquêtés qui, comme une partie des personnes rencontrées, sont rompus aux exercices de la présentation de soi en public ou sont habitués à servir des discours *ad hoc*, parfois assez stéréotypés, par exemple à des journalistes. Le cadrage lâche du guide d'entretien a probablement rendu alors le travail de relance et de réajustement plus ardu, car il requiert une attention particulièrement soutenue en cours de l'entretien, alors que les enquêtés présentent une forte résistance aux questions posées et persistent à parler de leur engagement ou de leurs motivations

¹³ Le séjour principal a eu lieu pendant dix-huit mois en 1995-1996. L'entrée sur le terrain et l'accès à certains enquêtés ont été largement facilités par le rattachement à l'équipe du professeur David Ley, du département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver, qui a beaucoup travaillé sur des thématiques liées à la ville de Vancouver, notamment sur le phénomène de gentrification et sur les politiques de planification urbaine (Lees et Demeritt 1998; Lees *et al.* 2010; Ley 1981; 1994; 1995; Ley et Hasson 1994; Ley et Olds 1992).

individuelles, en se retranchant derrière des versions officielles mises en forme par les associations, ou encore saturées par les narrations des médias. C'est probablement pour cette raison que les réponses aux questions portant, par exemple, sur les raisons de l'engagement déviaient par moments vers le pôle plus impersonnel d'une narration opérée sur un mode épique, relatant les événements les plus spectaculaires qui se sont déroulés lors de la controverse principale, ou alors portant sur des considérations bien trop générales sur les méfaits connus ou supposés du jeu d'argent ou sur la corruption des politiciens. Pour réduire quelque peu le biais de la «version officielle», la question d'ouverture d'entretien portait sur l'éclairage personnel que chaque enquêté donnait au déroulement de la controverse de 1994, sachant que même les enquêtés qui s'étaient engagés plus tard avaient une bonne connaissance des événements écoulés et en proposaient une interprétation personnelle.

Trois grands axes ont conduit ces entretiens : dégager les raisons personnelles qui ont conduit à l'engagement dans la cause ; identifier concrètement le type d'action engagée ; comprendre de quelle manière la rhétorique anti-jeu a été intériorisée, puis réactivée par chacun des enquêtés au fur à et mesure de son engagement.

La méthode par entretien convient particulièrement bien pour des situations d'enquêtes rétrospectives, qui portent sur des événements antérieurs et que les acteurs sont appelés à commenter, mais que le chercheur ne peut observer du fait du décalage temporel. Au cours de cette enquête, la majeure partie des entretiens ont été effectués un peu plus d'une année après le dénouement de la controverse principale, auprès d'acteurs et d'actrices engagés dans une action d'opposition au jeu à l'occasion de la première controverse, mais également, dans des cas plus rares, lors de controverses ultérieures. Celles-ci ont bénéficié d'une moins grande visibilité dans l'espace public et se sont largement déroulées à l'occasion de débats conduits au sein de l'administration provinciale ou communale, en vue de changements légaux ou réglementaires, par exemple lors des discussions sur l'introduction des machines à sous dans les casinos. Ainsi, trois mois à peine après la fin de mon plus long séjour, le mouvement a repris de la vigueur pour quelque six mois environ, en relançant notamment des mobilisations publiques, des manifestations de rue et des conférences de presse. Ces activités étaient de nouveau plus ou moins retombées lors d'un nouveau séjour effectué dans le courant de l'été suivant et, en un sens, on pourrait parler d'une enquête menée «à contretemps». Cette situation a eu une incidence sur les données produites. L'ethnographie du mouvement en cours de constitution n'a pas pu être enrichie par une observation participante du déroulement des manifestations et de leur organisation, à la manière d'ethnographies politiques plus récentes (Baiochi et Connor 2008 ; Brown 1997 ; Joseph *et al.* 2007 ; Schatz 2009). Les informations obtenues sur le déroulement des manifestations découlent des entretiens, ainsi que d'articles de journaux ou d'extraits de journaux télévisés visionnés dans les locaux de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) à Vancouver. Des observations ont pu être conduites à l'occasion d'autres types de manifestations, par exemple lors de

courses automobiles IndyCar à Vancouver quand des petits groupes de manifestants protestaient contre le bruit occasionné.

L'enquête a progressé selon une méthode dite « *boule de neige* » (Pires 1997) ou par « *arborescence* » (Beaud et Weber 1998: 125; Olivier de Sardan 1995: 95): un premier informateur rend possible, souvent grâce à sa position d'autorité, des contacts avec d'autres acteurs, qui vont à leur tour ouvrir l'accès à d'autres acteurs ainsi qu'à des situations d'observation. Par exemple, il a été possible, grâce à l'intermédiaire d'une enquêtée, de visiter pendant deux jours consécutifs un petit casino situé en plein cœur de Vancouver sous la conduite de son propriétaire et de consulter ses archives personnelles comprenant quelques courts rapports inédits. Le niveau local de l'enquête permet ainsi de faire jouer « *un principe d'interconnaissance* » (Beaud et Weber 1998: 39) où les enquêtés fréquentent le même milieu et se connaissent au moins de nom ou de vue, soit par leur activité militante, soit par leurs activités professionnelles (propriétaires de casinos, régulateurs, fonctionnaires, etc.). En parallèle à l'efficacité de cette démarche pour l'identification des acteurs clés, sont intégrées en cours d'enquête des informations (sous la forme d'histoires, d'anecdotes ou de rumeurs, de ragots, etc.) que les enquêtés rapportent les uns à propos des autres, et à partir desquelles l'enquêteur comprend la structure de ce milieu d'interconnaissance pour ainsi mettre en contexte les données qu'il produit.

Enfin, la stratégie d'enquête choisie procède par itération (Abélès 2002; Beaud et Weber 1998; Olivier de Sardan 1995). Le chercheur assume comme stratégie méthodologique à part entière le fait que l'enquête, qui s'adapte aux divers circuits sociaux locaux, progresse de façon non linéaire. Cette démarche implique un réaménagement régulier du cadre interprétatif et théorique à l'éclairage des données produites au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête, plutôt que la vérification de modèles préalables; elle est « *dans un sens plus abstrait, un va-et-vient entre problématique et données, interprétation et résultats. Chaque entretien, chaque observation, chaque interaction sont autant d'occasions de trouver de nouvelles pistes de recherche, de modifier des hypothèses, d'en élaborer de nouvelles* » (Olivier de Sardan 1995: 95). Dit autrement, « *l'itération évoque les va-et-vient d'un chercheur sur le terrain* » alors que ses enquêtés ne sont pas choisis par avance « *selon des méthodes de tri (statistique, aléatoire) mais [...] prennent place selon un compromis permanent entre les plans du chercheur, les disponibilités de ses interlocuteurs, les opportunités qui se présentent, les filières de parenté ou d'amitié déjà constituées, et quelques autres variables* » (Olivier de Sardan 1995: 95). Une telle démarche, définitivement plus inductive que déductive, permet de prendre en compte des pistes qui auraient pu être négligées avec un cadre théorique plus défini au départ, tel que le rôle qu'ont joué les fonctionnaires dans le mouvement anti-jeu. Pour l'anthropologue Marc Edelman (2001), cette approche a l'avantage de présenter de la résistance aux généralisations ou aux modélisations de la « *grande théorie* » qui, néanmoins, lui donnent ses grandes orientations de départ. Par exemple, l'attachement à la description empirique a fait apparaître que ces mouvements se montrent plus

désordonnés et composites qu'ils ne sont parfois montrés ou pensés, avec des mouvements de militants et des coalitions temporaires qui se forment et se divisent.

Des phases assez ponctuelles d'observation directe ont été conduites lors de manifestations publiques ou de meetings¹⁴; lors de consultations publiques officielles organisées devant les conseils municipaux et auxquelles participaient les différents groupes d'acteurs du champ du jeu d'argent (promoteurs, employés, opposants de différents bords); ou enfin lors de conférences d'ordre professionnel. Ces observations se sont articulées aux rencontres et aux discussions informelles qui ont pu prendre place avec des militants ou des participants croisés au cours de visites de leurs lieux professionnels et lors d'activités (débats, colloques, etc.) organisées autour du thème du jeu d'argent ou liées aux casinos en compagnie de bénévoles associatifs, de cadres des casinos, de consultants, de fonctionnaires, ou encore lors de la collecte de documents d'archives, de colloques, de visites de complément d'information.

UNE COLLECTE DOCUMENTAIRE

EN VUE DE LA CONTEXTUALISATION DE L'OBJET

Le travail de collecte documentaire tient un rôle important dans cette enquête. Assez classiquement, il a dans un premier temps fortement contribué à la contextualisation de celle-ci. Une source de données se trouve à la bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) à Vancouver qui archive les comptes rendus des délibérations du conseil municipal de la ville ainsi que les documents officiels des différents organes gouvernementaux provinciaux, les communiqués de presse et les rapports administratifs. Par ailleurs, deux associations, l'une anti-jeu et l'autre active dans le soutien aux personnes vivant dans des quartiers socialement précarisés et engagée dans le mouvement, avaient constitué des archives abondantes quoique très peu organisées. Le travail de dépouillement de ces archives a permis de constituer deux grands corpus. Un premier a rassemblé une centaine d'articles de journaux et de magazines publiés entre 1994 et 1998 dans les quotidiens et les hebdomadaires de la région de Vancouver principalement, complétés par des articles reçus ultérieurement ou consultés à partir des sites en ligne des quotidiens. Un deuxième corpus a été constitué à partir d'une centaine de rapports (consultants, instances officielles, délibérations des conseils municipaux) publiés à la même époque et diffusés principalement dans les diverses instances administratives et politiques provinciales ou municipales¹⁵.

L'objectif initial assigné à la collecte de ce matériau était avant tout de le faire travailler en complément de la démarche par arborescence: repérer les acteurs anti-jeu, obtenir quelques informations préalables sur ces derniers, estimer la manière dont les médias en parlaient avant d'effectuer un entretien. Cette stratégie visait à

¹⁴ Les observations spécifiquement mentionnées dans le texte sont présentées en annexe 2.

¹⁵ La liste des archives et des sources consultées figure en annexe 1.

créer une distance par rapport à des mises en récit (de soi ou des événements) trop convenues (certains enquêtés étant par exemple parfaitement habitués à se présenter à des journalistes) ou trop formatées (leurs récits suivant alors trop décidément les descriptions médiatiques).

Le deuxième, et principal, objectif assigné à la collecte documentaire à laquelle les premiers mois du séjour sur le terrain ont été consacrés était de se familiariser avec les grandes lignes des débats publics locaux, afin de pouvoir engager des discussions avec les enquêtés lors des moments d'observation, des prises de contact et même, parfois, en cours d'entretien. La démonstration d'une bonne connaissance du contexte a pu être assimilée à une garantie de « professionnalisme », caractéristique particulièrement valorisée auprès des enquêtés engagés dans des activités professionnelles avec un très haut niveau de formation (avocats, enseignants, consultants, planificateurs, agents administratifs).

Une chronologie détaillée des controverses liées au jeu d'argent entre 1994 et 2004 a été établie à partir des entretiens et des observations conduites pendant l'enquête de terrain auprès de fonctionnaires de l'administration municipale et provinciale, de fonctionnaires travaillant sur la régulation et le contrôle du secteur du jeu d'argent ainsi que de certains propriétaires ou administrateurs de casinos. Elle s'appuie également très largement sur des articles de journaux publiés durant cette période, sur des procès-verbaux des séances du conseil de la municipalité de Vancouver disponibles sur Internet, ainsi que sur des rapports officiels commandités par la ville, par la province et par l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation¹⁶. On citera en particulier le rapport du criminologue canadien Colin Campbell (2000) portant sur l'implantation des politiques publiques spécifiques au jeu d'argent dans la province de la Colombie-Britannique. Ces données ont été croisées avec un état des lieux à la fois détaillé et succinct des anciennes polémiques qui a été produit par un opposant anonyme, écrivant sous le pseudonyme de « Stanley Tromp »¹⁷ lors de la controverse de 1994. Enfin, une série d'articles et de rapports publiés par quelques spécialistes du jeu de la région (Campbell 1991 ; 1997a ; 1997b ; 2000 ; Campbell et Lowman 1988 ; Campbell et Smith 1998) ont rendu lisible l'articulation entre le développement des pratiques et des institutions de jeu locales, et le contexte national canadien.

¹⁶ L'Institut Canada West Foundation a entrepris une recherche indépendante sur le jeu d'argent au Canada, sur une durée de trois ans (1998-2001) et a produit seize rapports, la plupart étant téléchargeables sur le site de la fondation : www.cwf.ca. Dernière consultation le 20 mai 2016.

¹⁷ TROMP STANLEY (1994), « A casino timeline. Or – everything old is new again », Vancouver, *Terminal City* : 6-13. Ce pseudonyme renvoie probablement, et de manière ironique (qui classe d'emblée l'auteur quant à ses positions par rapport à l'issue de la controverse), à la double référence de Donald Trump, alors riche propriétaire de casinos et d'immobilier de prestige aux États-Unis, et de Stanley Ho, tycoon financier, propriétaire à l'époque de casinos à Macao ainsi que, entre autres, d'une compagnie immobilière et d'une luxueuse résidence à Vancouver.

En plus des documents consultés dans les différentes bibliothèques (municipales, universitaires, associatives), les entretiens ont été complétés par la lecture des rapports, des articles ou des références en tout genre fournis par les enquêtés (noms d'enquêtés potentiels, listes d'associations, références d'ouvrages grand public sur le jeu d'argent, etc.). En raison de l'importance qu'elle revêt pour les acteurs anti-jeu, cette littérature a été intégrée dans le matériel analysé, dans la mesure où elle sert à comprendre le contexte mais, surtout, à situer les discours ainsi que le positionnement des acteurs dans le débat public¹⁸. D'autres données, comme des rapports, des retranscriptions de conférences ou des débats municipaux, ont été obtenues sur Internet (par exemple les procès-verbaux des conseils municipaux de Vancouver) ou ont été fournies ultérieurement par certains enquêtés, transformés en informateurs privilégiés sur le long terme. C'est incontestablement une adaptation assouplie du principe du « *better read than dead* » (« *mieux vaut lus que morts* ») énoncé par le sociologue des problèmes sociaux Ronald Troyer (1984) dans son plaidoyer pour le recours à ce type de matériau écrit ou à la littérature grise (notamment les rapports), trop souvent délaissés ou disqualifiés par les anthropologues, qui a considérablement motivé le recours aux documents écrits. Finalement, dans le but de comprendre ce qui avait pu susciter autant d'inquiétude chez les habitants de Vancouver, un court séjour à Las Vegas a complété l'enquête pour prendre la mesure de la dimension et de l'esthétique des casinos du groupe Wynn, dont le casino Mirage, et pour consulter des documents au centre universitaire sur le jeu d'argent, l'International Gaming Institute (transformé depuis en Center for Gaming Research).

L'analyse des données s'est d'abord appuyée sur les entretiens réalisés à partir du guide d'entretien. Elle a été effectuée « manuellement », sans le recours aux logiciels d'analyses de données qualitatives que l'on trouve aujourd'hui en abondance mais qui n'étaient pas opérationnels, du moins au début de la recherche. Les entretiens se sont déroulés dans des anglais variés, reflet réjouissant de la diversité culturelle et sociale des enquêtés rencontrés sur le terrain, caractéristique du multiculturalisme des grandes villes canadiennes : des personnes très diplômées, et d'autres pas du tout, des personnes d'origines sociales, régionales (beaucoup d'enquêtés étaient canadiens, mais quasiment aucun enquêté n'était né à Vancouver) et culturelles très diverses. Au début de la recherche, l'un des enquêtés, fonctionnaire à la municipalité de Vancouver et d'origine québécoise, a consacré plusieurs heures, hors de ses heures de travail, à m'expliquer les diverses controverses muni d'un plan de la ville. L'entretien s'est déroulé en français (ce fut le seul), mais tous les termes locaux ou techniques, liés à la planification urbaine, étaient en anglais et pas nécessairement très clairs, même s'ils le sont devenus par la suite. Lors de la transcription, quelques termes ou expressions

¹⁸ Les références des matériaux empiriques utilisés (articles de quotidiens, journaux et magazines professionnels, rapports administratifs, tracts et matériel militant, etc.) sont indiquées en note de bas de page. Les références académiques (articles, ouvrages, rapports d'organismes de recherche) sont traitées dans le système de référence anglo-saxon qui renvoie pour les références complètes à la bibliographie. La liste des archives et des sources consultées figure en annexe 1.

incompréhensibles ou inaudibles ont été omis. Après plusieurs lectures et relectures des transcriptions, des thèmes ont été dégagés, et c'est autour de ces thèmes que les autres données produites ou collectées ont été organisées, et que le premier plan de l'ouvrage a été rédigé.

Le rapport aux médias

La sociologie des problèmes publics a mis en évidence le rôle joué par les médias dans la production de ces derniers et leur mise sur agenda par les autorités politiques (Garraud 1990; Henry 2007; Neveu 1999), en montrant notamment les mécanismes à l'œuvre entre les sources, les journalistes et les entrepreneurs de cause qui font émerger ou non un problème. Cet axe aurait pu constituer une recherche en elle-même, mais n'a pas été poursuivi dans la mesure où le dépouillement des articles consultés n'a pas été suffisamment systématique. De plus, les coupures de journaux de la section d'archivage dite «coupures de journaux» ou «file clippings» de la Vancouver Public Library, classées sur des thèmes préétablis, ont été découpées par les bibliothécaires et ne portent pas systématiquement d'indication sur les rubriques ou les sections de journaux dans lesquels elles ont été publiées. Par conséquent, aucun traitement statistique détaillé de ces articles n'a été entrepris, contrairement aux recherches qui s'appuient, parfois exclusivement, sur ce type d'analyse des données (Baumgartner *et al.* 2008).

Le jeu d'argent est un thème qui bénéficie d'une bonne couverture médiatique, peut-être en raison des divers scandales et controverses qui lui sont attachés. À partir des coupures de journaux consultées à la Vancouver Public Library, 102 références à des articles publiés dans des journaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux, ont été relevées, uniquement sur la controverse du Seaport Centre en 1994. En outre, la radio publique Canadian Broadcasting Corporation (CBC) a bien voulu fournir un listing de 250 titres d'émissions télévisées que la chaîne a consacrées au jeu d'argent entre 1986 et 1997 dans la province, dont 157 à propos des casinos. En plus de la presse écrite, la télévision est présente sur tous les événements importants (esclandre d'un militant devant le conseil municipal, meetings). Un effort sensible est fait par le mouvement pour obtenir l'attention des médias («*les médias ont accroché, évidemment*»; «*la presse a bien pris*»). De nombreuses lettres retrouvées dans les diverses archives, parfois cosignées par des représentants des divers groupes, sont rédigées à l'intention des quotidiens; il s'agit parfois de copies des courriers adressés aux politiciens les plus en vue.

Afin de mieux comprendre les grandes lignes éditoriales des quotidiens locaux, et après l'interview d'un militant associatif critique du Seaport Centre et de surcroît journaliste au *Vancouver Sun*, deux autres journalistes de ce même quotidien qui avaient signé des articles lors de la première controverse ont été interviewés, en raison de leurs prises de position divergentes. Le premier en était le correspondant principal pour la rubrique société et il a changé de ligne éditoriale au cours de la première controverse. Le second, à la rubrique économique, est demeuré de bout en bout favorable au projet.

Dans la presse écrite, le quotidien *Vancouver Sun* a sans aucun doute contribué à donner l'impression d'une coalition particulièrement puissante en couvrant la première controverse du Seaport Centre avec au moins trois journalistes présentant des positions divergentes, voire antagonistes. L'un, Alan Daniels, chargé des sujets économiques et proche du monde des affaires, a développé un point de vue favorable au complexe casinotier. Un autre, Jeff Lee, chargé d'une rubrique société, a rédigé un des premiers articles consacrés au Seaport Centre¹⁹; c'est le journaliste qui a le plus régulièrement couvert la première controverse, mais il n'a pas vraiment suivi le dossier du jeu d'argent par la suite²⁰. Au départ favorable au projet, il a changé d'opinion en cours de processus. Il estime que la visite de Steven Wynn, «*venu en ville*» pour parler devant la chambre du commerce (Vancouver Board of Trade), a été un moment déterminant pour le mouvement. Tous les enquêtés qui ont assisté à cette présentation mentionnent l'attitude arrogante du promoteur qui a retourné l'auditoire, alors bien plus hésitant qu'on a bien voulu le dire par la suite. Enfin, un troisième journaliste, Robert Sarti, occupe une position remarquable en cela qu'il est à la fois journaliste, syndicaliste et bénévole, de même que sa compagne, Mugs S., dans un centre communautaire très impliqué dans la mobilisation contre le Seaport Centre. Il a publié plusieurs articles dans le *Vancouver Sun* à propos du jeu d'argent²¹, dont le premier article critique sur le Seaport Centre en s'éloignant de la ligne factuelle appliquée jusque-là par le quotidien. Robert Sarti dénonce particulièrement le fonctionnement de l'industrie du divertissement, à laquelle il assimile largement l'industrie casinotière, et plus généralement encore la «société du spectacle» qui structurerait de manière dominante toute l'offre de loisir de la ville (y compris la planification urbaine et architecturale). Cette conviction est si profondément assumée qu'elle l'entraîne notamment à prendre de longues vacances pendant les mois d'été pour rédiger en free-lance des reportages couvrant des aspects alternatifs ou méconnus de la ville; il présente par exemple des parcours pédestres urbains qu'il conçoit en partie lui-même.

¹⁹ LEE Jeff, «Casino eyed in plan for Waterfront (Vancouver Harbor)», *Vancouver Sun*, Friday, February 4, 1994.

²⁰ Dans l'archivage dit «*coups de journaux*» ou «*file clippings*» de la Vancouver Public Library, 52 articles portant sur la controverse du Seaport Centre ont été publiés en 1994 dans le *Vancouver Sun* par des journalistes employés dans plusieurs rubriques. 27 ont été rédigés par Lee, 8 par Daniels, 4 par Sarti, 3 par Bula, et 10 par 8 autres journalistes.

²¹ Quelques articles rédigés par Robert Sarti : «A numbers game. Eastside bingo is a serious business for players and cash-hungry charities», *Vancouver Sun, Saturday Review*, August 31, 1991; «Casinos accused of "cannibalization". Resorts hurt local business, study shows», *Vancouver Sun*, Tuesday, April 5, 1994; «Casino proposal (short sighted) conference on greening of city told», *Vancouver Sun*, Monday, May 9, 1994; «Jackpot from casino no sure thing, UBC business researcher warns», *Vancouver Sun*, Friday, June 10, 1994; «Waterfront casino plan decried at downtown residents meeting», *Vancouver Sun*, Monday, April 25, 1994; «Charities fear slot machines will cut bingo revenues», *Vancouver Sun*, Tuesday, March 18, 1997.

Tableau 2.

RAPPORT SUBJECTIF À L'OBJET

En plus des votations populaires et des débats sociaux engagés sur le jeu d'argent en Suisse qui avaient suscité de la curiosité et l'intérêt initial pour ce sujet, ce thème me paraissait d'autant moins insolite que, dans le courant de mes années de lycée, j'avais passé une année aux États-Unis dans une petite ville du nord du Minnesota, à l'occasion d'un programme d'échange international d'étudiants. Située près d'une grande réserve amérindienne, non loin de la frontière canadienne, cette ville était peuplée d'habitants à forte dominante protestante. Par la suite, un casino a été construit sur la réserve, avant de faire faillite (Spilde 1998).

Je fréquentais la *high school* locale où j'ai suivi mes premiers cours de sociologie, d'anthropologie ou encore d'histoire des minorités américaines. Mon premier contact avec le Canada a eu lieu lors d'un voyage en voiture à travers les grandes forêts de cette région, qui s'est achevé par la visite de la section d'art inuit du Musée d'art de Winnipeg et, enfin, en jouant aux paris hippiques, à l'hippodrome d'Assiniboia Downs. Le Canada est resté associé dans mon esprit, et sans surprise, à la nature et aux peuples autochtones, mais également, et toujours avec un certain amusement, au jeu d'argent. Au moment de mon arrivée sur le terrain à Vancouver, j'avais conservé un ancrage nord-américain assez solide.

Quant au mouvement contre le jeu lui-même, n'étant ni joueuse (sinon très occasionnelle) ni opposée au jeu, je n'ai jamais ressenti le besoin de construire une mise à distance avec un objet avec lequel j'aurais partagé trop de présupposés ou, au contraire, dont j'aurais réprouvé le positionnement. Si, dans un premier temps, les acteurs anti-jeu me paraissaient manquer un peu de «réalisme» en lançant un tel mouvement, les capacités mobilisatrices dont ils ont fait preuve ont fini par susciter de l'admiration. La démarche ethnographique, qui observe les processus de l'intérieur, m'a placée dans la situation de comprendre, en le vivant moi-même, une partie du cheminement intellectuel effectué par les militants dans leur propre progression par rapport à la question du jeu d'argent. Tout comme eux, j'ai graduellement pris conscience de la puissance de l'industrie du jeu dont j'ignorais tout. À force de me plonger dans la lecture de rapports ou de documents collectés, de parler à des représentants de l'industrie du jeu, d'écouter des acteurs du mouvement, d'observer les publicités pour la loterie et les casinos disséminés partout dans la ville, de me focaliser sur l'omniprésence du jeu, j'ai fini par me laisser largement imprégner par le sentiment de menace que l'expansion du jeu d'argent ferait peser sur la société. Dans mon travail de construction de l'objet, il m'a ainsi fallu porter à un certain moment une attention toute particulière à ne pas me laisser absorber par la rhétorique dénonciatrice, ou tout du moins moralisatrice, de l'industrie du jeu véhiculée par mes enquêtes. Une mise en discussion sérieuse de cette industrie du jeu d'argent est soulevée aujourd'hui dans le champ de la recherche, au même titre que cela a pu être le cas avec l'industrie du tabac, mais elle n'avait pas lieu d'être engagée dans le contexte d'une recherche qui s'attache à analyser au plus près les mouvements anti-jeu, en suspendant tout jugement normatif.

CHAPITRE 4

LA CONSTITUTION DU MOUVEMENT LOCAL

La carence, déjà soulignée, de recherches empiriques portant sur les mouvements anti-jeu permettait plusieurs approches, parmi lesquelles il a fallu trancher après un temps consacré à un dépouillement systématique de la littérature scientifique sur le jeu d'argent. Des divers angles possibles, on aurait pu retenir un approfondissement des recherches historiques portant sur les liens potentiels établis entre le mouvement de tempérance contre la consommation de boissons alcoolisées et le mouvement anti-jeu. D'un point de vue anthropologique ou sociologique, une étude plus approfondie que celle présentée dans les premiers chapitres de cet ouvrage aurait pu être conduite sur les grandes ligues ou sur les fondations nationales nord-américaines contemporaines, promotrices des problèmes publics liés au jeu d'argent. Enfin, on aurait pu imaginer entreprendre une analyse comparative de divers mouvements anti-jeu locaux en procédant à une enquête sur différents sites (dans différentes villes ou régions). Orienter la focale sur l'étude détaillée d'un seul cas a largement tenu à la volonté de documenter de manière fouillée et minutieuse un mouvement peu étudié, en analysant les relations établies entre les différents groupes engagés dans le mouvement local, les jeux d'alliance et de concurrence, la mise en forme des actions et de la rhétorique, tout en tenant compte des variations d'échelle.

La notion de «constitution» qui structure très directement ce chapitre renvoie à une double acception. D'une part, elle s'articule étroitement à une approche qui envisage l'action publique, le militantisme et les mouvements sociaux dans une perspective processuelle, c'est-à-dire comme le produit d'une construction qui opère au cours de l'action (Crossley 2006 ; Fillieule 2001). D'autre part, elle fait référence à la démarche itérative et réflexive qui guide la recherche, alors que l'objet d'étude est construit au fur et à mesure du déroulement de l'enquête empirique et que le corpus théorique est adapté en retour aux découvertes réalisées sur le terrain.

À Vancouver, le mouvement a été présenté par les médias et par les observateurs locaux comme particulièrement hétérogène et, pour cette même raison, confus. Voici par exemple la controverse du Seaport Centre telle qu'elle a été décrite dans un ouvrage établissant le bilan du Premier ministre de la province en poste à l'époque de la première controverse :

« L'alliance bizarre qui soutenait le projet – des dirigeants des syndicats et des mouvements de gauche, des Libéraux fédéraux [...] et le sorcier de Las Vegas Steven Wynn – avait transmis un message assez confus au public qui se demandait quels intérêts étaient réellement en jeu. L'opposition elle-même représentait un étrange mélange : une petite minorité issue du milieu des affaires s'opposait à ce projet, avec des segments de ces mêmes mouvements de gauche et une large coalition de groupes communautaires. Le Seaport Centre fut un enjeu qui a tout particulièrement semé la discorde dans la gauche municipale. » (Gawthrop 1996 : 265)²²

Les historiens ont amplement montré la diversité des intérêts à l'œuvre dans les actions de promotion des pratiques du jeu d'argent, ainsi que dans l'opposition à ces dernières (Dixon 1991 ; Dombrick 1996). Il n'en demeure pas moins que cette diversité et ce principe d'hétérogénéité devaient être interrogés. Cela a débuté par un travail d'identification le plus exhaustif possible des acteurs collectifs et individuels actifs, d'une manière ou d'une autre, dans les différentes controverses. Identifiés par le croisement des sources (leur nom était mentionné dans des journaux ou des rapports) et grâce à l'« effet boule de neige » par lequel un enquêté renvoie vers un autre, dans des réseaux d'interconnaissances, les enquêtés ont été sélectionnés selon la diversité des groupes d'appartenance associatifs, militants, professionnels – y compris les fonctionnaires, les propriétaires de casinos locaux ou les consultants du Port – et selon l'intensité soit d'un engagement de longue durée, soit d'un engagement particulièrement significatif à un moment donné durant la période considérée. Beaucoup d'enquêtés ont été des membres fondateurs de groupes d'opposition au jeu ou des responsables d'associations, mais pas tous.

C'est à l'éclairage de la notion d'intérêt, vue sous l'angle de l'approche constructiviste des problèmes publics présentée plus haut, que s'est effectuée l'opération de recomposition des groupes d'acteurs pertinents pour l'analyse. En ce sens, la notion d'intérêt a été prise dans une acception heuristique, dans la mesure où elle est largement utilisée comme un outil aidant à l'identification du positionnement des acteurs dans l'espace de la mobilisation. En revanche, elle ne soutient pas une interprétation qui ne mettrait en avant que la seule dimension stratégique de l'action laquelle, à force de s'employer à dégager d'où parlent les acteurs, ne rendrait plus compte ni des pratiques militantes ni, surtout, de la rhétorique qui les sous-tend. À partir des entretiens effectués et des documents collectés, un travail de recomposition a été opéré autour de trois grands types d'intérêts – anti-jeu, redistribution, autonomie décisionnelle – qui ont fait émerger trois grandes catégories d'acteurs collectifs ayant occupé une position

²² Traduction par l'auteur.

dominante dans la montée en puissance du problème public du jeu d'argent et dans la consolidation d'un discours d'opposition au jeu dans la région de Vancouver: les groupes militants anti-jeu; le milieu associatif; l'administration municipale.

LES GROUPES D'OPPOSITION AU JEU

Dans un premier temps, le mouvement d'opposition au jeu s'articule autour de deux groupes parallèles, spécifiquement identifiés comme des groupes d'opposition au jeu d'argent, qui se constituent au moment de la controverse du Seaport Centre qu'ils contribuent largement à déclencher et à porter.

Un premier groupe, le No Casino Committee, est constitué d'une vingtaine d'individus qui semblent avoir été identifiés principalement par relations personnelles ou par des actions individuelles (par exemple par des envois de lettres au voisinage). Le groupe s'agrège autour de la figure d'un chef d'entreprise, Hart M., ancien directeur des associations professionnelles du Tourism Vancouver et de la Vancouver Hotel Association, qui va devenir l'un des garants de la légitimité du mouvement anti-jeu²³. Les intérêts spécifiques de ce groupe s'expriment avant tout dans une lutte sectorielle, orientée de manière prioritaire contre la construction du mégacasino projeté sur le front de mer et les problèmes économiques et sociaux qu'un tel projet risquerait d'occasionner pour les entreprises locales et, surtout, pour les quartiers voisins et pour les associations. À la fin de la controverse du Seaport Centre, ce groupe va se dissoudre complètement.

Par ailleurs, un deuxième groupe anti-jeu, le Concerned Citizens Against the Casino, se constitue autour de l'avocate Connie F. Malgré l'action parallèle conduite par les deux groupes, décrite par les enquêtés comme peu concertée pour des raisons liées à des variations dans leur positionnement idéologique anti-jeu ainsi qu'à des divergences dans la conception de l'action militante, une très large visibilité est donnée au mouvement lors d'une première grande manifestation à l'Hôtel de Ville. Plusieurs dizaines, voire des centaines d'opposants y prennent part et elle est assez fortement médiatisée²⁴. Les représentants de ce qui est alors désigné sous le nom de « coalition anti-jeu » (« Anti-gambling Coalition ») – en l'occurrence neuf personnes issues d'horizons assez disparates: monde des affaires, Églises, syndicats et monde académique, en plus des délégués des deux groupes anti-jeu – réussissent à s'imposer devant le conseil municipal en dépit d'un refus initial de les recevoir. Après cette prise de parole devant le conseil, Connie F. émerge comme l'une des actrices les plus centrales du mouvement de 1994.

²³ En dépit de tous les efforts déployés, il a été impossible d'obtenir un entretien de la part de Hart M. qui semblait ne plus vouloir parler de cet engagement.

²⁴ La consultation des archives des journaux télévisés et radiophoniques diffusés par la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), ainsi que le dépouillement d'articles de journaux, montre que cet événement a été bien couvert par les médias locaux. CBC consacre une partie de son émission du 26 juillet 1994 à la manifestation, de même que plusieurs quotidiens comme le *Vancouver Sun*.

À l'issue de cette première controverse, le Concerned Citizens Against the Casino opère une reconversion de ses objectifs, adaptés à l'annonce du gouvernement provincial de l'interdiction de la construction de grands casinos sur le modèle des casinos de Las Vegas, mais qui laisse ouverte une porte au développement d'autres formes de jeu d'argent. Le groupe devient alors le Citizens Against Gambling Expansion (CAGE), appellation sous laquelle il restera généralement identifié. La rhétorique anti-jeu de CAGE se développe dès lors autour d'une rhétorique d'opposition à toute forme d'expansion du jeu d'argent et vise avant tout le maintien du *statu quo* autour des formes de jeu très limitées et contrôlées existant depuis les années 1980. Une rhétorique strictement abolitionniste, brièvement portée par une petite minorité de militants rapidement marginalisés, est abandonnée. CAGE s'installe dans l'espace des collectifs militants locaux en tant que groupe porteur d'une cause unique (*single issue group*), assimilé à la mouvance conservatrice en raison de son objet de lutte et des alliances très larges qu'il a pu développer notamment avec des représentants de diverses églises.

De même que pour le No Casino Committee, le nombre des membres de CAGE est difficile à établir, puisqu'aucune liste ne semble avoir été constituée. En croisant les informations obtenues au cours d'entretiens ou à la lecture des articles de presse, on peut estimer qu'il s'agit en réalité d'un petit groupe militant qui fonctionne à partir de l'activité d'un faible nombre de bénévoles travaillant en relation avec quelques sympathisants. Parmi ces derniers, certains sont parfois formellement adhérents d'autres organisations engagées dans les controverses anti-jeu, et d'autres agissent en acteurs individuels qui disent conduire leur propre action tout en soutenant celle de CAGE. Dès sa création, CAGE opère principalement sur une base limitée d'environ vingt-cinq membres actifs, atteignant parfois une bonne centaine à des moments d'activités militantes intenses, notamment lors de la controverse du Seaport Centre. Parmi les enquêtés membres de CAGE, aucun n'a semblé en mesure de pouvoir quantifier le nombre de militants autrement que par «quelques dizaines», par «plusieurs dizaines» ou encore par «beaucoup». En règle générale, une forte valorisation du mouvement et, par conséquent, du nombre de ses militants est mise en avant au moment de l'expression d'une revendication face aux médias ou face aux autorités politiques. Au contraire, face à une enquêtrice, les permanents ou les porte-parole des différents groupes déplorent régulièrement la minceur des effectifs devant le considérable travail militant, rédactionnel ou d'archivage, à accomplir. Nonobstant les annonces périodiques de dissolution, liées à un fort affaiblissement de l'investissement militant de la part de ses adhérents de la première heure, âgés d'une cinquantaine d'années pour la plupart ou souvent proches de l'âge de la retraite au moment de la réalisation des entretiens, on peut estimer que c'est l'engagement de sa cofondatrice Connie F. qui porte et maintient CAGE pendant une bonne dizaine d'années, avec le fort appui de deux permanents, Harvey P. et Isabel M., qui signent régulièrement des prises de position et participent à des débats ou à des auditions publiques.

Entre 1995 et 1996, le débat social autour du jeu d'argent connaît une phase d'accalmie, dans la mesure où aucune annonce d'une modification de la législation n'est attendue. Le mouvement entre donc dans une phase de diminution de ses activités qui se résument à la participation à quelques auditions publiques devant les conseils municipaux du Grand Vancouver, pour contrer des projets de relocalisation ou de développement de casinos déjà existants. Par ailleurs, sans engager son action directement sur le plan politique, CAGE organise en période électorale des débats avec des représentants des partis politiques sur le rôle social et économique que doit tenir le jeu d'argent dans la province.

CAGE est alors en retrait, si l'on compare son activité à l'organisation d'actions publiques de plus grande envergure, telles celles entreprises lors de la controverse du Seaport Centre. Dès cette époque, ce groupe donne une orientation plus étroite à sa mission qui est désormais de *«fournir une direction et de l'information à tous les résidents de la Colombie-Britannique désirant faire cesser toute forme de développement du jeu d'argent légal dans la province»*²⁵. Bien qu'assimilée à un groupe marqué par une forte orientation militante et politique, CAGE s'assigne alors le statut plus neutre de groupe de lobby et de centre de ressources destiné à répondre à des sollicitations de soutien et de conseil de la part de municipalités, d'associations, de journalistes et d'individus. Le bureau du groupe, situé dans le même bâtiment et au même étage que le cabinet d'avocat de Connie F. (il conservera cette adresse pendant un peu moins de dix ans), se développe progressivement en un petit centre d'archives, pas classées, où sont conservés des articles de journaux, des prises de position rédigées par les membres du groupe ainsi que des rapports divers collectés auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et nationaux.

Dès 1996, après une période de latence, divers nouveaux projets de développement du jeu relancent les interventions de CAGE et favorisent l'apparition de nouveaux petits groupes anti-jeu (quelques dizaines de membres actifs pour chacun) dans l'espace du Grand Vancouver. C'est cependant sous l'acronyme de CAGE que le mouvement d'opposition au jeu d'argent demeure identifié durant la décennie.

LES ASSOCIATIONS « GÉNÉRALISTES » : UNE EXPRESSION D'INTÉRÊTS AMBIVALENTS

Parallèlement à ces deux groupes d'opposition au jeu, une nébuleuse d'associations se trouve également enrôlée. Un deuxième ensemble militant se recompose ainsi autour d'associations engagées dans un considérable travail communautaire et sanitaire entrepris au sein d'une zone urbaine particulièrement sensible située près du Port de Vancouver, adjacente au complexe casinotier projeté, le Downtown Eastside (Blomley

²⁵ HARVEY P., «Mission Statement, Vancouver, 1995 », in *Legalized Gambling. What Gambling Expansion Means for British Columbia*, CAGE, Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, March 1996, p. 62. Traduction par l'auteure.

et Liu 2013; Ley et Hasson 1994; Ley *et al.* 1992; Ley et Olds 1992; Söderström 1992; Sommers 1998). Assimilé dans les narrations locales au site originel de la ville, le Downtown Eastside a longtemps dépendu d'une économie liée aux ressources naturelles de la province (industrie forestière et minière, minoteries, pêcheries) dont les activités tendent à décliner fortement aujourd'hui. Composé d'une population d'ouvriers et de travailleurs du port souvent pourvus de très faibles revenus parce qu'au chômage ou à la retraite, ce quartier du front de mer est occupé par une forte proportion d'hommes célibataires vivant dans des hôtels bon marché ou parfois dans la rue. Quartier le plus démuné du Grand Vancouver, il abrite en outre une population de sans-abri, avec une forte proportion de représentants des populations autochtones vivant hors réserve, ainsi que des familles ou des individus, souvent toxicomanes, vivant du bénéfice de l'aide sociale.

Cette population est largement soutenue et encadrée par des programmes sociaux mis sur pied à la fois par la municipalité et par un grand nombre d'associations privées ou parapubliques comportant une population mixte de bénévoles et de salariés. En 1973, une association de quartier, le Downtown Eastside Residents Association (DERA), s'est constituée dans le but de lutter, entre autres, contre les grands projets de réhabilitation urbaine entrepris dans des espaces adjacents et qui menacent l'équilibre fragile de ce quartier. Le marché du logement y subit en effet de très fortes pressions en raison des grands projets de développement urbains ou de divertissement tels que celui de l'Exposition universelle de 1986 qui a provoqué une hausse des loyers en raison d'un afflux touristique et, partant, un déplacement des populations les plus démunies. Le projet du Seaport Centre, avec son complexe casinotier et hôtelier haut de gamme, soulève les plus grandes inquiétudes qu'une telle situation puisse se reproduire.

L'une des missions prioritaires de DERA a consisté dans l'identification, en collaboration avec les services sociaux et de planification urbaine de la ville, des problèmes spécifiques de ce quartier (santé précaire des résidents, alcoolisme, trafic et consommation de drogues, tuberculose, problème de logements), et dans la formulation de solutions communautaires. Mais avant de s'engager dans une série de campagnes qui dénoncent l'absence de services pour les habitants de ce quartier marginalisé ainsi que l'inadéquation de l'offre de logement, DERA s'est employé à lutter de manière prioritaire pour une désignation positive de cet espace, stigmatisé jusque-là sous la désignation de *Skid Row* – un quartier mal famé peuplé de clochards et de vagabonds – en le renommant Downtown Eastside, appellation nettement moins péjorative. Ce quartier est alors requalifié et valorisé, grâce au travail de lutte engagé par les associations contre la stigmatisation de la population qui y vit, passant du statut d'espace «pathologique» à celui de «communauté», à comprendre sous la double acception de quartier ou d'espace commun, constitué autour de liens de sociabilité et d'expériences communes (Sommers 1998 : 298).

En plus de son poids numérique (l'association compte environ 5 000 membres à la fin des années 1980), DERA acquiert très rapidement une forte autorité morale en se positionnant en tant que bloc d'opposition, notamment face aux promoteurs

immobiliers et au monde des affaires, en associant à ses actions des syndicats représentant les corps de métier actifs sur le front de mer, des associations de locataires ainsi que des groupes proches des partis de gauche, voire d'extrême gauche (Sommers 1998: 299). L'une des forces de DERA a indéniablement reposé sur la capacité à mettre très fortement en avant la réalité et la vigueur des liens communautaires et de sociabilité développés entre les habitants du quartier, malgré leurs conditions de vie précaires, et d'associer à leurs actions les résidents, y compris d'origine sino-canadienne, vivant dans cette zone ou dans les espaces résidentiels proches, comme le quartier populaire de Strathcona. Parmi les premières et principales batailles de DERA, on peut retenir la création d'espaces de socialisation, dont le Carnegie Community Centre²⁶, afin de pallier l'absence d'activités sociales dans le Downtown Eastside et pour lutter indirectement contre l'alcoolisme et l'addiction aux drogues en offrant un lieu d'activités et d'information dans le quartier. Le Carnegie Community Centre représente l'un des espaces communautaires les plus fréquentés de la ville avec ses programmes sociaux, de loisirs et éducatifs. Désormais propriété de la ville de Vancouver et financée pour partie directement par le département des services sociaux, cette maison de quartier comprend, depuis 1976, des lieux de réunion et une bibliothèque dotée d'une grande collection de journaux, d'archives liées aux activités du milieu associatif local, le bulletin du centre, la *Carnegie Newsletter*, ainsi que du matériel (tracts, etc.) produit à l'occasion d'actions militantes.

Lors de la controverse du Seaport Centre, les deux associations DERA et Carnegie, qui connaissent alors des problèmes d'organisation interne liés à leur croissance, à leur orientation future et à la gestion des projets déjà existants, sont pourtant particulièrement actives dans le mouvement anti-jeu. Elles sont parvenues à recruter pour quelques mois et sur une base salariée John S., un militant associatif de longue date, dont la mission consiste à coordonner, autour de Carnegie, les actions des associations du Downtown Eastside qui n'ont alors que peu de forces à engager. L'activité de ce dernier débute officiellement en juin, avant la prise d'action officielle des associations anti-jeu qui commencent seulement à se constituer. Globalement, la rhétorique strictement anti-jeu est relativement peu marquée au sein de cet ensemble d'associations qui manifestent un engagement à la fois très réactif contre le casino – du moins dans un premier temps – et plus généraliste, attaché à la défense d'un espace urbain particulier et à des revendications liées à cette défense : maintien ou développement des services sociaux ou des associations, des loyers à bas prix, ou encore des espaces verts (souvent des plages) dont la sauvegarde est problématique dans cette partie de la ville qui bute contre l'espace industriel du Port de Vancouver, alors qu'ils se déploient sur des kilomètres dans les quartiers résidentiels de l'Ouest bordant l'océan Pacifique.

²⁶ Le Carnegie Community Centre est localisé dans la première bibliothèque de la ville construite à la fin du XIX^e siècle avec le financement du philanthrope milliardaire Andrew Carnegie qui, par son action, a contribué à créer des dizaines de bibliothèques dans toute l'Amérique du Nord.

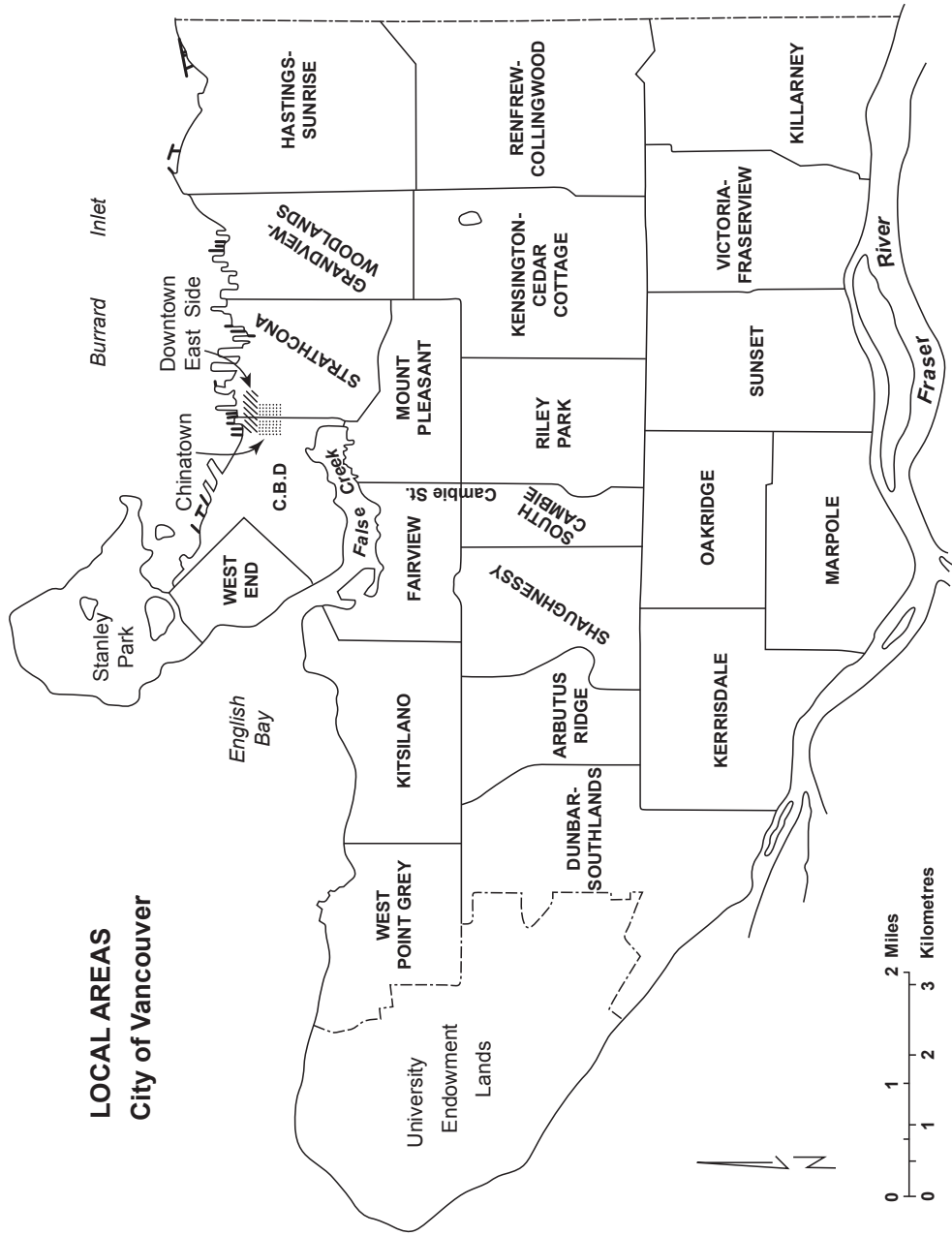
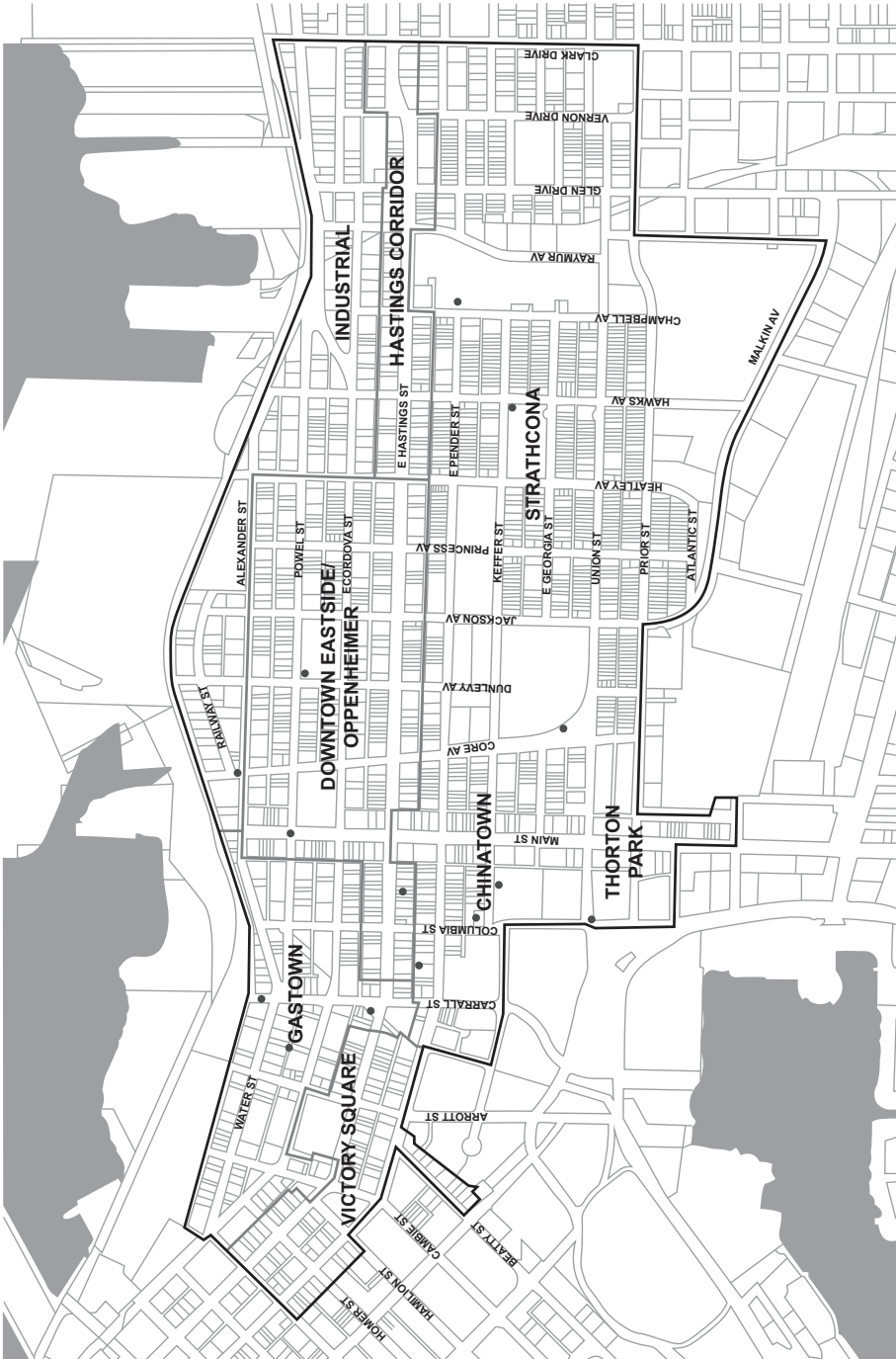


Figure 1 : Quartiers de Vancouver

Source : <http://www.metrovancouver.org/about/maps/Pages/default.aspx> ; dernière consultation le 12 juillet 2005.

Figure 2 : Plan du Downtown Eastside et des quartiers adjacents



Source : <http://vancouver.ca/files/civ/downtown-eastside-plan.pdf>; dernière consultation le 30 octobre 2016. Recomposé par Éditions Alphil.

Pour une large part, c'est donc à l'action de ces associations, plus ancrées dans le tissu social, que beaucoup de citoyens opposés au casino s'identifient, plutôt qu'à des groupes d'opposition au jeu alors inconnus du public ou perçus comme trop moralisateurs. Du reste, l'action contre le Seaport Centre se révèle particulièrement efficace aussi bien par rapport à l'issue pratique de l'enjeu que d'un point de vue symbolique, parce qu'elle favorise l'expression d'un sentiment flou d'appartenance collective et identitaire par les habitants de la ville, activé pendant toute la durée de cette première controverse.

Défense d'un modèle local de répartition des bénéfices du jeu

Les intérêts défendus par le milieu associatif présentent pourtant un caractère plus ambivalent qu'il n'y paraît de prime abord, dans la mesure où son action participe à l'expression d'une deuxième grande catégorie d'intérêts, qui a mobilisé un grand nombre d'associations œuvrant dans l'ensemble de la province et qui a permis au mouvement de déborder l'espace du centre-ville ainsi que du Grand Vancouver.

La teneur des débats autour du jeu d'argent en Colombie-Britannique est largement tributaire des modifications de la législation fédérale canadienne sur le jeu. Mais comme la gestion publique des jeux relève de l'autorité des gouvernements provinciaux, les débats se développent avant tout autour de la configuration des mises en forme légales et structurelles, aussi bien provinciales que municipales.

Au moment de cette enquête, le champ de l'industrie du jeu d'argent est divisé entre trois grands sous-secteurs :

- les courses hippiques, écartées de l'objet parce que leur apparition et leur maintien découlent d'une logique différente des autres secteurs du jeu (en raison notamment des enjeux liés à l'élevage de chevaux, autrefois militaires et aujourd'hui sportifs et commerciaux) ;
- une loterie provinciale, particulièrement bien implantée ;
- et le sous-secteur du jeu dit de bienfaisance, ou *charitable gambling*, lié aux tombolas d'associations ou d'institutions (hôpitaux, musées, etc.) et à un réseau de bingos (lotos) et de petits casinos (dix-sept à dix-huit pour toute la province, durant la période considérée pour la recherche), sous-secteur sur lequel cette recherche est centrée et qui n'existe plus, ou plus entièrement, sous la forme décrite.

En Amérique du Nord, le sous-secteur du *charitable gambling* (petits casinos, bingos, tombolas, loteries, etc.), désigné dans les rapports officiels canadiens francophones²⁷ par « *jeux de hasard au profit d'œuvres de charité* » ou parfois par « *jeux de hasard de bienfaisance* », représente une part importante des « *subventions* »

²⁷ Voir par exemple : *Les Jeux de hasard au Canada*, Rapport du Conseil national du bien-être social, Ottawa, 1996.

allouées au secteur associatif ou à but non lucratif (*non-profit sector*) et, en particulier, des associations assimilées, par leurs statuts, à des associations caritatives ou à des organismes de bienfaisance ou d'utilité publique.

Au Canada, l'institution du jeu de bienfaisance a connu des développements assez variables selon les provinces, mais suffisamment remarquables pour que les grandes fondations, tel le Centre canadien de philanthropie ou l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation, aient engagé des recherches sur ce mode de financement qui constitue un appoint non négligeable, quoique relativement instable, pour les associations (Azmier et Roach 2000; Campbell 2000). Par exemple, un tiers des associations interrogées lors d'une grande enquête nationale entreprise par la Canada West Foundation disent avoir participé au moins une fois à une activité de jeu charitable ou de bienfaisance entre 1995 et 1999 (Azmier et Roach 2000: 9). Les promoteurs de ce système l'assimilent à une simple collecte de fonds destinés au financement de projets publics, dont le principe a été mis en place dès l'émergence des premières loteries²⁸. Des points de vue plus critiques dénoncent pourtant ce mode de financement, qui s'est tout particulièrement développé pendant une période de lourdes restrictions budgétaires durant laquelle les gouvernements (fédéraux ou provinciaux) ont procédé à une forte diminution du financement de nombreux programmes sociaux.

Le modèle de jeu de bienfaisance ou charitable mis en place en Colombie-Britannique dès les années 1980 a été conçu aussi bien pour valoriser un système de redistribution dit semi-direct des revenus du jeu que pour favoriser des activités de jeu qualifiées de modérées (avec une forte limitation des machines à sous autorisées dans les casinos locaux, du montant des mises et du type de jeux proposés). Mais, dans un premier temps, la mise en place de ce modèle a fourni l'occasion d'un contrôle accru et d'une unification de pratiques déjà existantes, relevant aussi bien du jeu d'argent que de la levée de fonds. L'assimilation du jeu d'argent à une forme d'économie sociale a permis, dans un deuxième temps, la fabrication de l'adhésion d'un public traditionnellement hésitant par rapport au jeu d'argent et assez fortement marqué par un balancement des représentations sociales opposant – et parfois combinant – les conceptions du jeu d'argent comme un « bien » et comme un « mal » social (Selby 1996; Smith 1996). Ces rationalisations sont emblématiques de l'objectif de normalisation des pratiques de jeu d'argent tout en fournissant une forte garantie morale sous un « *halo de bonnes causes* » (Campbell 1997b). Ces procédures de moralisation se reflètent par ailleurs dans l'organisation matérielle des espaces des jeux qui fait l'objet de négociations incessantes entre les opérateurs privés locaux,

²⁸ Au XVI^e siècle, le jeu d'argent est mis au service de l'intérêt public avec des droits prélevés sur les jeux de cartes ou par la création de loteries qui, en plus de leur finalité charitable, constituent l'une des techniques auxquelles les gouvernements font recours pour lever les fonds nécessaires à la construction d'écoles militaires, de ponts, d'hôpitaux ou de grands travaux publics (Belmas 2006; Dufourcq 1996; Griener 2013; Munting 1996; Schädler 2012; Zollinger 2012a). Sur le même principe, des loteries sont établies au XVII^e siècle afin de favoriser l'installation des colonies nord-américaines de Virginie.

les régulateurs et les collectifs d'associations (heures de jeu limitées et mises basses, distributeurs d'argent installés à l'extérieur des casinos, consommation d'alcool interdite, fumée circonscrite aux espaces fumeurs).

À l'exception des membres de groupes religieux ayant délibérément décidé de ne pas recourir à ce mode de financement par conviction éthique, ou encore les adhérents d'associations, notamment culturelles, qui ne sont pas parvenues à se faire assigner par l'administration provinciale le statut d'association d'utilité publique, les individus engagés dans la vie associative provinciale échappent assez rarement à ce qu'ils appellent les tâches liées au jeu d'argent. Ils doivent s'acquitter d'activités administratives assez lourdes pour l'obtention de ces «subventions» (nombreux formulaires à remplir, justificatifs à fournir sur l'usage des fonds attribués, etc.). L'une des tâches les moins recherchées, et qui n'existe plus depuis au moins le début des années 2000, consiste à faire accomplir aux acteurs associatifs des «nuits de casino». Chaque association agréée se voit alors dans l'obligation de mandater quatre à huit de ses membres pour effectuer diverses activités d'assistance du personnel à l'intérieur même des salles de jeux. La fonction principale attribuée aux bénévoles se focalise principalement sur l'alimentation en jetons des tables de jeu, sur le transport de l'argent des tables de jeu vers la salle de comptage (dite banque) et sur l'activité de comptage à proprement parler de l'argent déposé à la banque. Les promoteurs de l'industrie du jeu locale ont longtemps trouvé un fort intérêt à ce travail (de l'avis général assez inutile) des bénévoles qu'il fallait pourtant sérieusement encadrer, dans la mesure où cette activité est largement assimilée à une fonction de relation publique particulièrement efficace. Ces «nuits de casino» ont amplement contribué à lever les réticences du public par rapport au jeu d'argent, assimilées qu'elles étaient à une activité à forte connotation d'utilité sociale, soutenant et renforçant les programmes associatifs et, partant, le tissu social. Pour mieux comprendre ce modèle d'activité communautaire, qui n'existe plus sous cette forme, une courte phase d'observation du mode d'organisation des bénévoles dans les casinos a été effectuée, par exemple avec une association d'enfants joueurs de cornemuse, le *White Spot Pipe Band Society*, sponsorisée par la chaîne locale de restaurants populaires *White Spot*. Leurs parents, tous bénévoles, devaient trouver des fonds pour compléter quelques-uns des uniformes des jeunes musiciens, notamment pour acheter des kilts très onéreux. Ces activités au sein des casinos sont encadrées par des soirées de formation préalables. Un fonctionnaire de la BC Gaming Commission y explique à des participants, parfois exaspérés, la méthode lourde de savoir-faire utilisée pour compter les jetons sur les plateaux ainsi que l'argent qui revient des tables vers la banque. Pendant cette soirée, les bénévoles sont amenés à accepter l'idée, *a priori* choquante pour certains, que l'argent qui se joue, et surtout l'argent qui est perdu par les joueurs, est en réalité leur propre argent, ou plutôt celui que leur association va gagner dans le contexte d'une activité d'amusement. Les réticences sont d'autant plus facilement levées que la plupart des bénévoles ont accepté d'effectuer un tel travail parce qu'il s'apparente, dans leur esprit, à une activité de levée de fonds, bien plus efficace que

les traditionnelles ventes de gâteaux. Aussi, il est loisible de conclure que la structure associative a constitué l'un des supports privilégiés de l'intégration des pratiques de jeu d'argent et de leur acceptabilité en Colombie-Britannique.

Alors que, du moins dans un premier temps, ce système de jeu de bienfaisance avait amplement servi de caution morale à la normalisation des pratiques de jeu d'argent (ou de « moralisation » de ces pratiques), un nouveau registre de critiques d'ordre éthique est monté en puissance durant les années 1980 qui a remis en question le principe de simple collecte de fonds mis en avant jusque-là : dénonciation des fraudes et des détournements de fonds opérés dans les salles de bingo ou les casinos, ou encore la question de l'addiction au jeu. L'enjeu économique a joué également un rôle central dans l'apparition de ce nouveau registre critique dans la mesure où cette forme de financement a fini par devenir indispensable au fonctionnement et même à la survie du secteur associatif²⁹ au sein duquel s'est engagée une forte compétition pour l'attribution des crédits. Le statut particulièrement flou de la catégorie de « *charity* » ou d'organisme de bienfaisance est devenu l'enjeu d'une lutte de définition entre les associations, portant entres autres sur les critères d'attribution des licences, qui s'articulent autour d'une conception assez vague de service à la collectivité, allant d'activités culturelles ou artistiques à des projets éducatifs, en passant par des programmes de prise en charge de problèmes sociaux ou des projets de préservation de l'environnement.

Pourtant, en dépit de ces critiques, la préservation de ce modèle a fait l'objet d'une mobilisation régulière de la part du secteur associatif, organisé notamment sous l'ombrelle d'associations centrales ou de collectifs d'associations travaillant parfois en coordination avec les opérateurs des salles de bingo et des casinos. Il en va ainsi de la British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming (BCACG), formellement constituée en association en septembre 1997 (mais opérationnelle plusieurs années auparavant en tant que Community Advocates for Charitable Gambling), chargée de défendre sur une base très large les intérêts des associations relatifs aux revenus du jeu et dont la stratégie d'action tient principalement à une activité de lobbying auprès du gouvernement provincial. Lors de la controverse du Seaport Centre, dont la construction aurait représenté une menace directe sur ce système de bienfaisance, la BCACG aurait ainsi essayé très activement d'obtenir le maintien du *statu quo* et des garanties pour le milieu associatif³⁰. Sans prendre part – du moins officiellement – aux manifestations publiques, son représentant principal a néanmoins participé à des débats contradictoires, notamment radiophoniques,

²⁹ Les profits liés aux jeux d'argent auraient augmenté de 167 % entre 1992 et 1998 pour les gouvernements des provinces canadiennes, alors que ces mêmes jeux ne rapportaient quasiment rien durant les années 1970. La province de la Colombie-Britannique a évalué que le jeu d'argent a produit près de 2 milliards de dollars canadiens de revenus en 2002, tous secteurs confondus. Le gouvernement provincial en a retiré près de 585 millions de dollars et les organismes à but non lucratif près de 148 millions (Cosgrave et Klassen 2001 : 3).

³⁰ Community Advocates for Charitable Gaming, *Position Papers*, Burnaby/Vancouver. 1994-1996 ; British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming, *Meeting Minutes*, 1996-1997.

sur la chaîne de radio nationale Canadian Broadcasting Corporation (CBC) avec divers promoteurs, aussi bien de Las Vegas que de la compagnie immobilière locale VPC.

Pendant plusieurs années, et jusqu'au vote d'une nouvelle loi (*Gaming Control Act*) au début des années 2000, de nombreuses modifications légales, des réorganisations administratives et des consultations publiques ont été entreprises par le gouvernement provincial. L'une des nouveautés introduites par ce texte repose sur une répartition des ressources du jeu entre les associations et les municipalités, où les revenus du jeu destinés aux associations sont gérés de manière centralisée par des fondations provinciales. Bien qu'il maintienne leurs acquis tout en diminuant leur participation effective, ce modèle est combattu par les associations qui y voient la porte ouverte à un accroissement du contrôle gouvernemental, non seulement au travers de la législation, mais également dans l'opération des maisons de jeu, les casinos de la province étant des entreprises privées. Elles estiment que le secteur pourrait se retrouver soumis à des interventions politiques accrues, aussi bien de la part des partis que des groupes d'intérêt, ce qui pourrait tendanciellement provoquer une perte d'autonomie du milieu associatif pour la définition de l'usage de ces fonds (Campbell 2000: 9). Par ailleurs, si les associations obtiennent le droit de continuer à organiser des activités de jeu directes (vente de tickets de loteries privées, organisation de petits jeux de bingo) sous réserve de l'obtention d'une licence spécifique, elles craignent toutefois que le secteur communautaire ne disparaisse du modèle législatif en tant que partenaire et principal bénéficiaire des revenus du jeu. En effet, les municipalités ou les gouvernements locaux, dont les revendications portées pendant plusieurs années ont fini par aboutir, bénéficient également d'une part importante de ces revenus pour le financement de programmes sociaux (création de parcs, construction d'habitat social, etc.). Un fonds spécial général attribué à des questions de santé publique a par ailleurs été créé, dont une portion non négligeable a été attribuée à la lutte contre l'addiction au jeu dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la prévention. De plus, pendant les années qui ont suivi la controverse du Seaport Centre, les débats autour de la construction de casinos commerciaux dits «de destination», qui ne relèvent pas du modèle du jeu de bienfaisance, ont renforcé le sentiment d'inquiétude qu'éprouve le milieu associatif concernant la pérennité des sources de financement liées au jeu d'argent, étant donné les modifications des financements publics en relation avec les transformations de l'État social partout au Canada (Morton 2003; Ramp et Badgley 2009).

En conclusion, le système de jeu charitable ou communautaire est progressivement battu en brèche en raison de ses faiblesses structurelles: faible rentabilité des divers systèmes de jeu de bienfaisance, concurrence accrue des structures de jeu dites commerciales, carences dans le contrôle des fraudes, forte baisse des engagements bénévoles dans la participation à ce mode de collecte de fonds (Azmier et Roach 2000: 6). Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions du Canada où, parmi les groupes qui s'engagent dans des controverses d'assez large envergure autour du jeu d'argent, on ne trouve pas uniquement les «*ennemis naturels*» (Azmier 1998:4)

de ce dernier (que l'on trouverait parmi les groupes religieux fondamentalistes et les groupes anti-jeu abolitionnistes ou prohibitionnistes), mais bien plutôt des associations fortement tributaires des revenus du jeu. La province de l'Alberta par exemple a vu le déploiement, tout au long des années 1990, d'une action citoyenne très suivie contre les appareils de loterie vidéo implantés dans les bars privés, accusés de faire baisser les ressources financières provenant du secteur du jeu de bienfaisance (Azmier 1998 ; Schwartz 2006 : 357).

LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

À la question posée au début de cette enquête – « Qui a le plus fortement contribué à faire échouer le projet du mégacasino ? » – la réponse qui s'est dégagée aussi bien des narrations proposées par les diverses personnes enquêtées que des articles parus notamment dans les quotidiens renvoie non seulement aux groupes strictement anti-jeu et au milieu associatif, mais également à la municipalité de Vancouver à laquelle l'issue (qualifiée de « victorieuse ») de la controverse est assez fréquemment imputée. À la suite d'une présentation de l'un des post-doctorants du géographie dans les locaux de la planification urbaine de la ville, il est apparu qu'une importante documentation sur le jeu d'argent y avait été rassemblée et archivée. C'est à ce moment que le rôle de la municipalité de Vancouver en tant qu'acteur collectif a commencé à se faire jour, aussi bien en termes de chronologie que d'intensité.

En règle générale, aussi bien dans le sens commun que dans bon nombre de recherches, une coupure assez nette est opérée entre l'administration, d'une part, et les mouvements sociaux ou la société civile, d'autre part. Howard Becker lui-même distingue dans son ouvrage *Outsiders* deux types de « croisés moraux » : ceux qui créent les normes (les croisés à proprement parler), et ceux qui les font appliquer (les fonctionnaires chargés de mettre en place une nouvelle loi, par exemple) ou qui institutionnalisent les campagnes (Becker 1985 [1963] : 171). Il a déjà été largement montré dans d'autres contextes engageant des actions associatives, comme le champ de l'humanitaire ou des sans-papiers, que la représentation d'une opposition de la société civile, qui serait plus participative, « à des États aux administrations incapables de se réformer » tient en quelque sorte du mythe (Siméant 2003 : 163). Au contraire, les fonctionnaires deviennent souvent les gestionnaires des problèmes ou, du moins, se trouvent pris dans un réseau de rapports subtils entre les différentes administrations et les mouvements sociaux. Dans certaines conditions, on peut estimer que des rapports ou des convergences plus étroites s'établissent entre administration et société. Dans son ouvrage *Fonctionnaires et militants. Étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Calliope Spanou (1991) montre qu'un système d'interrelations complexe et nuancé s'établit entre la variété des groupes d'acteurs, notamment lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques. Les objectifs et les moyens d'action des administrations ne sont en réalité pas toujours si différents de ceux promus par les associations militantes ou les groupes d'entraide,

comme on le constate à une plus grande échelle avec les campagnes de prévention de l'alcoolisme ou du tabagisme. Dans le cas du mouvement anti-jeu de Vancouver, le centre Carnegie qui emploie plusieurs centaines de bénévoles chaque année est placé sous la responsabilité du département des affaires sociales (*social planning*) dont certains fonctionnaires se sont retrouvés impliqués dans un groupe de travail ou *task force* organisé par la ville de Vancouver.

Il paraît donc plus fructueux de réévaluer le potentiel des administrations et de considérer que l'État ne constitue pas une entité homogène poursuivant des intérêts spécifiques et univoques; au contraire, il est constitué d'arènes de luttes multiples entre les différents niveaux de gouvernement, qui peuvent agir en promoteurs de problèmes. D'un autre côté, les différentes administrations peuvent partager entre elles, et avec les acteurs non étatiques, la production de savoir et des ressources qui font la cohérence d'une communauté dite «épistémique» (collectif de personnes ayant acquis une compétence et une expertise pour la production de savoir dans un domaine donné): création et partage de savoir et de savoir-faire, consensus sur les analyses, délimitation des questions à traiter et, enfin, constitution de réseaux d'expertise (Neveu 2015: 77-79).

L'anthropologue Didier Fassin et son équipe ont également bien mis en évidence les «*subjectivités morales*» mises à l'œuvre par les acteurs sociaux, qui:

«déploient des pratiques éthiques dans leur relation à eux-mêmes ou aux autres, [...] notamment dans des contextes où des valeurs opposées peuvent entrer en conflit, où des sentiments contradictoires peuvent générer des tensions, où l'injonction politique peut se heurter à l'éthos professionnel.» (Fassin 2013: 23-24)

Par exemple, un certain nombre de fonctionnaires provinciaux, employés dans des agences chargées de réguler et de contrôler le secteur du jeu d'argent, se retrouvent d'eux-mêmes, du fait de prises de position officielles ou de propositions de mesures, à devancer ou à rejoindre – parfois sous des effets de lobbying – certaines revendications des militants anti-jeu, notamment sur l'addiction, puisque le cadre légal ne fixe alors rien à ce sujet.

Pour ces raisons, et à l'éclairage des premiers résultats empiriques, c'est la piste de l'inclusion des fonctionnaires dans la coalition au sens large qui a rapidement été favorisée, même si les militants associatifs ou des groupes anti-jeu fournissent des interprétations concurrentes qui minimisent pour certaines assez fortement le rôle joué par la municipalité, contre laquelle quelques manifestations ont, du reste, été entreprises lors de la première controverse.

Le rôle de collectif anti-casino attribué à l'administration municipale de Vancouver est par contre validé par les représentants de la *task force* qui mettent très fortement en avant leur participation à la rédaction d'un rapport devenu référence nationale et internationale sur la question des oppositions au jeu. Quelques semaines

après l'annonce du projet du Seaport Centre, la municipalité de Vancouver a décidé de constituer une *task force*, composée de représentants de plusieurs services de l'administration municipale (planification urbaine, logement social, affaires sociales, affaires culturelles, police). Le groupe travaille dans un contexte particulièrement sensible en raison de l'imbricolage foncier et de planification que représente le site du front de mer, ainsi que des enjeux économiques et symboliques qui y sont attachés (Blomley 1997; 2003). Il suffit de retenir que cette situation complexe découle de la position particulière du Port qui est une société d'État ou, autrement dit, une agence fédérale. La friche située sur le front de mer est la propriété du gouvernement fédéral (Ottawa) et non pas du gouvernement provincial ni, surtout, de la municipalité de Vancouver qui n'a pas été consultée, malgré les différentes démarches de planification entreprises auparavant pour le centre-ville et pour le front de mer en collaboration avec la société du Port³¹. Engagée depuis plusieurs mois avant cette annonce dans une étude portant sur l'impact de la construction de mégastuctures (stades, nouveau centre de congrès, grands ensembles résidentiels) qui se développent autour du Downtown Eastside, la municipalité invoque le fait que le plan général de développement conçu pour le centre-ville de Vancouver et pour la zone portuaire voisine n'a jamais intégré de casino. Pour toutes ces raisons, le rapport final et le premier rapport intermédiaire³² produits par la *task force* de la Ville ont constitué un élément charnière dans la décision finale du gouvernement provincial d'interdire la construction du complexe casinotier.

Dès 1997, un nouvel acteur collectif administratif apparaît dans les débats et les procédures de réglementation du jeu. Les municipalités, regroupées sous l'ombrelle de l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM), association centrale qui regroupe quasiment toutes les municipalités de la province, obtiennent officiellement le statut de partenaire décisionnel dans le développement des équipements liés au jeu d'argent. Ce statut leur ouvre un droit de regard direct sur l'évaluation des impacts occasionnés par les pratiques liées au jeu d'argent sur le tissu économique et social de leur collectivité, ainsi que sur toute décision d'implantation de nouvelles salles de jeu³³. L'association fait notamment appel au soutien et aux conseils de CAGE³⁴. Les municipalités obtiennent également que tout revenu produit par les activités de jeu de bienfaisance soit partagé entre les associations et les gouvernements locaux dans la mesure où ceux-ci prennent en charge le coût de l'infrastructure nécessaire au fonctionnement des établissements de jeu.

³¹ City of Vancouver and Vancouver Port Corporation (1994), *Central Waterfront Port Lands Policy Statement*.

³² City of Vancouver (1994), *Casino Review: A Discussion Paper*; City of Vancouver (1994), *Casino Review. Final Resolutions*.

³³ Union of British Columbia Municipalities (UBCM), *Local Government and Gaming Policy*, Richmond, September 16, 1996.

³⁴ CAGE, *To Mayor and Council. All BC Municipal Governments. A Defense Against Gambling Imposition*, Vancouver, May 1, 1997.

Finalement, le rôle d'opposition attribué à l'administration municipale se trouve d'autant plus validé que, après la dissolution du groupe de travail, les services sociaux ont continué leur production de rapports divers sur le jeu d'argent (attributions des bénéfices liés au jeu de bienfaisance, addiction, etc.). C'est largement en raison des actions entreprises par la municipalité que les machines à sous ont pu être interdites, du moins jusqu'en 2004, dans les espaces de jeu et dans les trois (puis deux) casinos directement situés dans les limites de la ville de Vancouver.

LE BORNAGE TEMPOREL DU MOUVEMENT :

CHRONOLOGIE DES CONTROVERSES ET DES DÉBATS PUBLICS

Dans une telle enquête, il est rigoureusement impossible de procéder à une genèse du mouvement selon un modèle tel que celui de l'histoire naturelle, proposé par exemple par Spector et Kitsuse (1973), avec identification du moment de l'émergence du problème donné et description des phases successives conduisant à son institutionnalisation. L'opposition au casino et l'émergence d'un discours critique envers ce type d'infrastructure de loisir s'enracinent et se ramifient dans des discours d'opposition au jeu bien plus diffus, dont les origines remontent parfois au siècle précédent ou même bien plus tôt encore. D'autre part, le mouvement de Vancouver n'existe à proprement parler qu'autour de brèves périodes de mobilisation qui entraînent une adhésion populaire relativement forte ; il se maintient surtout sous une forme latente et mutable, sans que cesse pour autant toute opposition, ne serait-ce que sous la forme de débats parlementaires ou d'activités de lobbying portés par des acteurs aux intérêts différents des acteurs engagés dans le mouvement d'opposition au jeu.

Les problèmes portés s'enchevêtrent dans la mesure où opposition aux casinos ne signifie pas toujours opposition au jeu ou à toute forme de jeu, ni même à toute forme de jeu de casino ; il s'agit plutôt d'un axe de positions qui se situe entre l'opposition la plus radicale (à l'exception d'une position prohibitionniste, inexistante) de CAGE, qui veut interdire toute expansion au jeu, et la moins radicale, qui veut surtout éviter la construction d'un casino dans un quartier donné. Dès lors, le jeu d'argent ne peut être désigné comme un problème public unifié ; il ne le devient que par l'intermédiaire d'un travail de désignation de sous-problèmes particuliers exprimés en fonction des intérêts de groupes spécifiques. Le découpage temporel, opéré sur une période de dix ans, une durée suffisamment longue, fait apparaître la ramification des discours ainsi que le phénomène d'intermittence. Une chronologie permettant de situer les grandes lignes des débats publics portés sur cette période a été établie³⁵.

³⁵ Cette chronologie a été établie à partir des entretiens et des observations conduits pendant l'enquête de terrain. Elle s'appuie également sur des articles de journaux, des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Vancouver et des rapports officiels commandités par la ville, par la province et par l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation, dont, en particulier, le rapport du criminologue canadien C. Campbell (2000). Pour une chronologie plus synthétique des controverses, voir le tableau 3 inséré dans ce chapitre 4.

Le moment du déclenchement du mouvement est quant à lui très identifiable. Il s'agit de l'annonce de la construction du complexe du Seaport Centre, même si de nombreuses petites controverses ont jalonné toute l'histoire de l'implantation des équipements et des espaces de jeu locaux et ce, bien avant cette annonce de la société du Port. La clôture de la période analysée, en 2004, peut être rattachée à deux décisions du conseil municipal de Vancouver, autorisant à la fois l'introduction des machines à sous sur le territoire de la municipalité et la construction d'un nouveau casino dit commercial, c'est-à-dire conçu selon un modèle internationalisé fonctionnant sur des modes d'organisation et d'opération obéissant à des principes de marché de plus en plus homogènes dans une économie mondialisée (McMillen 1996b). Pratiquement, cette double décision a représenté l'occasion de mettre un point final à la collecte de documents. Cette décision diffère quelque peu de la situation idéale de clôture du terrain anthropologique liée à un phénomène de saturation, avec par exemple le caractère de plus en plus répétitif des informations collectées, « *quand, sur un "problème", la productivité des observations et des entretiens décroît* » (Olivier de Sardan 1995 : 98).

Dans cette enquête, la possibilité de poursuivre ou de répéter les entretiens jusqu'à aboutir à cet effet de saturation s'est révélée un peu limitée, le terrain se fermant progressivement en raison de la difficulté croissante de contacter un plus grand nombre d'opposants que ceux qui avaient été enquêtés. Cette difficulté peut s'expliquer aussi bien parce que certains militants contactés se sont montrés assez réticents à s'exprimer sur une action achevée et sur laquelle il leur semblait inutile de revenir, que parce qu'ils étaient fortement engagés dans d'autres causes ou dans leurs activités professionnelles. En d'autres termes, un double bornage a dû être opéré pour mener à bien cette recherche : celui de la période de dix ans qui a porté avant tout sur la collecte de documents empiriques et théoriques, et celui de l'enquête à proprement parler, plus réduit et encastré durant cette période.

Des polémiques constantes

Les controverses autour du jeu d'argent ont émergé dès le moment de l'implantation des premières maisons de jeu à Vancouver. Elles présentent ensuite un caractère endémique et récurrent qui adopte des formes plus ou moins virulentes selon les époques ou les contextes. En réalité, ce phénomène de récurrence doit être pensé comme une dimension constitutive du domaine du jeu d'argent, dans la mesure où les pratiques de jeu elles-mêmes ne cessent de se modifier et induisent de nouvelles formes d'opposition.

Dès la création officielle de la ville de Vancouver, il y a de cela un peu plus de cent ans, les pratiques de jeu d'argent ont représenté une double activité de loisir et de gain économique non négligeable pour une société composée de chercheurs d'or, de trappeurs, de marins, de pêcheurs, de travailleurs employés dans des conserveries ou à la construction du chemin de fer. Comme ailleurs, les pratiques de jeu et de pari

ont sans cesse oscillé entre des périodes de tolérance ou de semi-autorisation et des périodes d'interruption ou de prohibition, débutées le plus souvent par des descentes de police dans des tripots clandestins. Dans un article daté du 7 novembre 1901 déjà, le quotidien *The Province* mentionne qu'une grande agitation autour des pratiques de jeu clandestines a animé la ville de Vancouver : des citoyens incitent la police locale, par pétition et par manifestation, à éradiquer les racines de ce « mal social ».

À cette époque, c'est l'espace de Chinatown qui représente l'objet de presque toutes les condamnations du jeu d'argent. Bien que les descentes de police contre les salles clandestines soient devenues plus rares après la fin des années 1920, on retrouve des traces d'intervention contre les salles de jeu qualifiées d'« Orientales » jusque durant les années 1960. Selon la géographe Kay Anderson (1991), qui a reconstitué l'émergence d'un registre de discours racistes à partir de la stigmatisation du Chinatown de Vancouver, le jeu d'argent permettait avant tout de créer des espaces de socialisation pour les très nombreux immigrés d'origine asiatique ou à améliorer l'ordinaire de conditions de vie parfois très précaires, du moins pour les tenanciers des salles de mah-jong (jeu populaire de dominos chinois). De leur côté, les entrepreneurs chinois traditionnels n'opéraient pas toujours une distinction très nette entre travail et jeu d'argent, d'autant que le succès au jeu d'argent pouvait devenir le symbole d'une connexion entre « destin » et succès dans les affaires (Morton 2003 : 121).

Chinatown, avec ses espaces de jeux et ses lieux de vente et de consommation de l'opium largement fréquentés par des habitants d'origine non asiatique, a été très rapidement assimilée à une menace pour le monde « civilisé » (Anderson 1991 : 103). Malgré la stigmatisation raciale persistante, quelques jeux de paris chinois très populaires à l'époque (par exemple un jeu appelé *fan tan*) furent néanmoins officiellement autorisés au début des années 1950, au nom d'une nouvelle approche du jeu qualifiée de « rationnelle » (Morton 2003 : 127) présentant une tolérance très limitée aux activités de jeu afin d'éviter les pratiques clandestines. Les mesures arbitraires engagées pour lutter contre le jeu illégal (mises sur écoute, surveillance) ont même fait craindre une incidence sur les institutions démocratiques (Morton 2003 : 138).

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, montent en puissance les thématiques de la corruption des fonctionnaires de police et du développement excessif de jeux tolérés, comme les petites loteries et les jeux de bingo installés dans le sous-sol des églises et dans certains clubs privés. Les détournements de fonds des jeux de bingo sont alors tout particulièrement l'objet de l'attention médiatique, renforçant la représentation sociale d'une forte convergence entre les pratiques du jeu d'argent et le crime organisé. La corruption devient un enjeu politique sensible, et la municipalité est régulièrement accusée d'accepter de l'argent pour protéger les maisons de jeu d'abord chinoises, puis les salles de bingo. Les débats sont récurrents, mais restent très circonscrits aux périodes électorales. Des campagnes de moralisation sont lancées. En 1939, le maire de Vancouver met en avant le scandale du jeu d'argent dans cette « ville ouverte » aux vices que serait devenue Vancouver, au même niveau que Reno, alors « capitale

des jeux», ou encore Mexico (Morton 2003 : 142-144). Les interventions policières et les procès engagés contre des *bookmakers* illégaux, des politiciens incompetents ou corrompus (parmi lesquels on compte même un chef de la police), représentent des événements spectaculaires à fort potentiel cinématographique, néanmoins assez familiers à tous les Canadiens. Entre 1950 et 1954, se déroule par exemple le «procès du siècle» qui met à jour une forte corruption politique et policière à Montréal (Morton 2003 : 152-157). Et, en effet, un certain nombre d'acteurs opposés au jeu ou des employés des compagnies casinotières locales croisés au cours de cette enquête croyaient pouvoir se remémorer, avec amusement, de vieux récits de descentes de police opérées dans tel cercle social de Vancouver, aujourd'hui disparu, ou encore dans tel sous-sol d'église. L'image d'officiers de la gendarmerie royale canadienne se saisissant de joueurs clandestins frappait encore l'esprit de certains enquêtés.

Durant les années 1950, le jeu dans les clubs devient une source de débat public, porté notamment par les églises. La tenue de jeux de bingo, particulièrement prisés par les femmes de milieux populaires accusées de délaisser leurs foyers (Morton 2003 : 87-107), se retrouve souvent mise à l'enquête en raison de son caractère illégal ; pour sauvegarder leurs activités, certaines organisations ou clubs privés engagent, contre la municipalité de Vancouver, des batailles qui peuvent durer plusieurs années (Morton 2003 : 185). Mise à part la création assez décriée d'une loterie opérée par le gouvernement provincial en 1974 (Osborne 1991), la British Columbia Lottery Corporation (BCLC) (qui connaîtra une très forte croissance au point de finir par chapeauter, une trentaine d'années plus tard, tous les secteurs du jeu d'argent dans la province), le développement du jeu est assez fortement ralenti jusqu'au début des années 1980 où le système du jeu de bienfaisance est créé. Le débat public se déplace et monte alors en puissance autour de toute proposition, gouvernementale ou privée, d'expansion de ce modèle : les controverses qui jalonnent les années 1990 en sont amplement l'expression.

1994 : première controverse, émergence du mouvement

Au début du mois de février 1994³⁶, pour couper court à des rumeurs qui vont se renforçant dans la région de Vancouver, la Société du Port et la compagnie Mirage Resorts³⁷ de Las Vegas annoncent officiellement qu'un projet de développement urbain sur le front de mer de Vancouver, qui sera connu sous le nom de Seaport Centre, est à l'étude. Ce projet prévoit la construction d'un quai d'embarquement pour les grandes croisières touristiques, d'un centre de congrès et d'une grande salle

³⁶ Pour une chronologie plus synthétique des controverses, voir le tableau 3 inséré dans ce chapitre 4.

³⁷ Le casino Mirage a été construit sur le Strip de Las Vegas en 1989 par le promoteur Steven Wynn et faisait partie du groupe de casinos Mirage Resorts au moment de cette enquête. En 2000, le groupe a été racheté par le groupe MGM Grand pour former le groupe MGM Mirage, deuxième compagnie de casino au monde. Steven Wynn a reconstitué un nouveau groupe avec le casino Wynn Las Vegas et son extension Encore, et le Wynn Macao à Macao.

de spectacle, le tout couplé à un hôtel-casino planifié sur le modèle des mégacasinos de Las Vegas, dont le casino Mirage est alors le prototype. Le 4 février, le quotidien le plus diffusé dans la région de Vancouver, le *Vancouver Sun*, publie un article commentant de manière assez factuelle cette annonce sous la signature de Jeff Lee, un journaliste occupé sous diverses rubriques et qui couvrira la totalité de la controverse qui va éclater et se développer dans le courant de l'année 1994³⁸; elle sera en outre régulièrement suivie par les grands médias nationaux³⁹.

Le 17 février, le conseil municipal de Vancouver débat de ce projet de développement et constitue, on l'a vu, une *task force*. Le conseil demande aux promoteurs la tenue de consultations publiques, d'autant que les détails du projet (en réalité quatre avant-projets soumis sur invitation par des compagnies immobilières et de construction) restent vagues, au prétexte de clauses de confidentialité liant le Port (qui dépend donc de l'autorité fédérale et non pas municipale) au groupe Mirage. Dès février, le porte-parole de Mirage, Alan Feldman, participe à des débats publics contradictoires à Vancouver, notamment sur la chaîne de radio publique Canadian Broadcasting Corporation (CBC).

À cette époque, le gouvernement provincial entreprend une étude dans le but de constituer les lignes directrices de la régulation du jeu d'argent et de la gestion de ses ressources. La commission est chargée d'examiner de manière prioritaire la régulation des formes de jeu d'argent électronique, les problèmes sociaux résultant de toutes les formes de pratiques publiques de jeu, ainsi que la question des revendications adressées par les populations autochtones pour obtenir le droit d'exploiter leurs propres établissements de jeu sur leurs réserves. Les médias refusent de ne voir qu'un simple hasard dans la constitution de ce groupe d'étude au moment même de l'annonce du projet de construction d'un nouveau casino, d'une taille bien plus conséquente que les dix-huit casinos alors en activité dans la province. Le gouvernement provincial est alors soupçonné d'avoir conclu un accord secret avec le Port et la compagnie Mirage Resorts pour entériner la construction du Seaport Centre et se ménager ainsi d'importants revenus sous la forme de taxations. Les conclusions de cette étude⁴⁰ sont publiées quelques mois plus tard seulement, en octobre 1994. Élaborées à partir d'une centaine d'entretiens avec des représentants d'associations, de l'industrie du jeu et du secteur public, elles préconisent le maintien du système en vigueur.

Les premières manifestations sont organisées en ville. Le 1^{er} avril, à l'occasion du Vendredi Saint, un groupe religieux transporte une croix sur le site envisagé pour la construction du casino. La marche réunit une soixantaine de personnes. Fortement médiatisée dans la presse écrite, les radios et les télévisions locales, elle attire ainsi

³⁸ LEE Jeff, «Casino eyed in plan for Waterfront», *Vancouver Sun*, Friday, February 4, 1994.

³⁹ Par exemple, CERNETING Miro, «Vancouver to gamble on Vegas style casino», *Globe and Mail*, February 25, 1994; SCHREINER John, «Vancouver casino bid frozen», *Financial Post*, Wednesday, July 27, 1994.

⁴⁰ Province of British Columbia, *Report of the Gaming Policy Review*, October 1994.

largement l'attention du public. On commence alors à parler assez généralement « *du casino controversé du front de mer* ».

Le 26 avril, la chambre de commerce (Vancouver Board of Trade) annonce, à l'occasion de la tenue de son forum annuel, la constitution d'un groupe chargé d'étudier les impacts possibles de ce casino, en particulier sur l'économie de la ville. À cette occasion, le porte-parole de Mirage produit un effet d'annonce qui se veut rassurant, garantissant que sa compagnie va agir de manière à limiter l'impact négatif que pourrait avoir la construction du complexe casinotier sur le secteur du jeu d'argent charitable provincial. Après cette opération de relation publique qu'elle estime particulièrement inquiétante, la municipalité engage Vicki K., une consultante spécialiste de la régulation du jeu, pour diriger sa *task force*. C'est à cette époque que les groupements strictement anti-jeu se constituent, notamment le Concerned Citizens Against the Casino avec Connie F., et le No Casino Committee. En juin 1994, le centre communautaire Carnegie engage John S. pour coordonner l'action collective des associations du Downtown Eastside contre le complexe casinotier.

Une deuxième conférence est organisée par la chambre de commerce, le 28 juin 1994. Steven Wynn, PDG de la compagnie Mirage, se déplace exceptionnellement à Vancouver pour s'exprimer devant environ sept cents personnes, représentant principalement le milieu des affaires de la province. Il y défend son projet comme s'il s'agissait d'un projet de sauvetage d'une ville en pleine déroute économique, incapable par ailleurs d'assurer sa réputation internationale. Or, Vancouver connaît à cette époque une économie florissante liée à la spéculation immobilière due, entre autres, à une forte immigration de résidents de Hong Kong redoutant l'échéance prochaine de la rétrocession de Hong Kong à la Chine. Des participants à cette conférence rapportent ne pas avoir apprécié le ton « *paternaliste* » et le style dit « *américain* » du promoteur. Un nouvel article du *Vancouver Sun* ironise sur la manière dont ce dernier s'est permis de donner des leçons à la ville de Vancouver qui n'aurait pas su trouver un positionnement dans l'industrie du tourisme aussi efficace que celui de Las Vegas, dont le modèle de développement touristique, économique et urbain est pourtant mondialement débattu et souvent remis en question. Plusieurs enquêtés disent avoir pris position contre le projet à la suite de cette intervention. Pourtant, d'autres observateurs pensent que les participants à cette présentation étaient plus hésitants qu'on a bien voulu le dire après coup.

Au début de l'été, plusieurs rumeurs sont relayées. La plus notable vise l'*establishment* politique : le Premier ministre de la province, ainsi que les cadres de son parti (New Democratic Party, NDP, gauche), auraient été informés, depuis au moins l'été 1993, d'un projet de développement avec la compagnie Mirage, sans qu'aucune information ne filtre. Des questions se posent alors sur les liens qui pourraient exister entre les promoteurs et le gouvernement provincial. Le No Casino Committee exprime son trouble face au manque d'informations et à l'opacité des processus. Les oppositions redoublent : elles proviennent principalement des associations anti-jeu,

des associations communautaires regroupées autour de Carnegie, de quelques notables qui opèrent individuellement, et même de certains politiciens du NDP. Quelques associations de quartier ainsi que la chambre du commerce prennent également position contre le projet.

Dans le courant de l'été, les activités militantes se renforcent. Le 26 juillet, une manifestation est organisée à l'Hôtel de Ville par les différents groupes d'opposition, dont une délégation parvient à s'exprimer devant le conseil municipal. Le même jour, la Société du Port de Vancouver annonce dans un communiqué de presse que le développement du projet du Seaport est momentanément interrompu et que sa poursuite dépend de la décision du gouvernement provincial, dont il est attendu l'organisation de débats publics et une modification des règlements liés au développement du jeu d'argent dans la province. Le rapport intermédiaire de la *task force* de la municipalité est rendu public en août : pour le formuler brièvement, il s'oppose à la construction de ce nouveau complexe. Une manifestation non annoncée est organisée le 5 août par le centre Carnegie sur le site prévu pour la construction du complexe casinotier. Le 18 septembre, une nouvelle manifestation est organisée par le Concerned Citizens Against the Casino dans un parc (CRAB Park, pour *Create A Real Available Beach*) jouxtant le site controversé sur le front de mer.

À la mi-septembre, la municipalité de Vancouver présente son rapport final lors d'une consultation publique à laquelle participent une centaine de citoyens et une vingtaine de groupes communautaires qui réaffirment ouvertement leur opposition. D'autres consultations publiques sont organisées au cours des semaines suivantes. Face à cette mobilisation croissante et après avoir multiplié de son côté les consultations, le gouvernement de la province annonce début octobre l'interdiction de toute construction de casino sur le modèle des grands casinos de Las Vegas, mais autorise un développement de jeu dit modéré. Cette annonce interrompt définitivement la mise en œuvre du projet du Seaport Centre.

1995-1996 : entre deux mobilisations

Dès la fin de la controverse de 1994, le Concerned Citizens Against the Casino se constitue en CAGE et devient la seule organisation exclusivement dédiée à la lutte anti-jeu. En 1996, les critiques fusent contre le projet d'implantation et de développement de nouveaux casinos, dits de « style Monaco » parce qu'ils proposeraient des formes de jeu et des proportions architecturales plus réduites que le style « Las Vegas », tout en se détachant du modèle de bienfaisance. Le parti NDP est accusé une fois de plus de trahir la confiance de ses électeurs en essayant de couvrir à tout prix les déficits budgétaires. La thématique du jeu d'argent se trouve alors plus largement politisée et constitue même un thème de ralliement contre le parti. Les milieux associatifs commencent à désigner le jeu d'argent comme une source de problèmes sociaux, parmi lesquels toutes sortes de « crimes » (prostitution, fraude, etc.) et l'addiction. Par ce procédé qui a pour but de défendre le jeu modéré, ils tentent avant

tout de maintenir le principe de la redistribution des profits des jeux. Jusqu'alors très discrète, la BC Gaming Commission (créée au milieu des années 1980 par le gouvernement provincial avec pour fonction la gestion des fonds du jeu d'argent provenant du secteur du jeu de bienfaisance) intervient à son tour publiquement dans le débat pour mettre en garde contre la perte de ressources financières que les associations pourraient subir. Contrairement au positionnement plutôt discret qu'elle avait adopté lors de la première controverse, l'organisation professionnelle Casino Management Council prend fortement parti en faveur d'un nouveau casino « Monaco style » afin de préserver l'industrie locale des jeux de casinos qui souffrirait d'une forte concurrence avec les États-Unis, dans la mesure où un grand nombre de joueurs canadiens se rendraient dans les casinos amérindiens de l'État de Washington voisin, à environ trois heures de route de Vancouver. Sa prise de position menace assez fortement le *statu quo*.

1997 : une deuxième vague de mobilisations

Dès l'été 1996, un deuxième mouvement, l'Anti-casino Coalition, se constitue et lance une deuxième vague de mobilisation qui dure au moins une année. Le mouvement présente un caractère aussi hétérogène que le premier : il regroupe les militants anti-jeu de CAGE, des représentants des églises, des politiciens provinciaux et municipaux ; elle compte également des représentants de l'opposition politique au gouvernement NDP (social-démocrate) comme le maire de Vancouver (libéral), mais également des alliés traditionnels du NDP tels que des fonctionnaires municipaux, des députés, des militants associatifs. L'action engagée ne cherche pas à obtenir l'interdiction stricte du jeu d'argent ni même son développement, mais vise avant tout l'interdiction de tout nouveau grand casino et l'introduction de machines à sous dans les petits casinos existants.

En janvier 1997, une manifestation est organisée par CAGE, et près de deux cents personnes y participent. Une deuxième manifestation est mise sur pied par l'Anti-casino Coalition avec des représentants de différentes églises, des politiciens provinciaux et municipaux, des représentants de groupes anti-jeu, des militants associatifs. Le pasteur Robert S. de la First United Church et Connie F. de CAGE accordent plusieurs interviews durant lesquels ils accusent le gouvernement provincial d'être désormais « dépendant » des revenus produits par le jeu d'argent pour combler les déficits financiers. Les grands médias provinciaux, ou même nationaux, présentent cette action comme plus largement politique et dirigée, entre autres, contre la politique budgétaire du gouvernement provincial⁴¹.

En mars, une commission chargée d'évaluer l'état du jeu d'argent dans la province dépose son rapport. La controverse se met à enfler, alors que le gouvernement

⁴¹ MCINNES Graig et Ross Howard, « Opposition builds to BC casino », *Globe and Mail*, Thursday, January 23, 1997.

provincial semble vouloir annoncer l'ouverture de cinq nouveaux casinos dits commerciaux dans la province. CAGE soupçonne que le gouvernement planifie la construction d'un nouveau casino de ce type dans la municipalité de Richmond, située au sud de Vancouver et où réside une forte proportion d'immigrés d'origine chinoise récemment installés au Canada. Selon un stéréotype très largement répandu qui considère que les populations d'origine asiatique seraient tout particulièrement attirées par les pratiques de jeu, cette banlieue serait, depuis 1994, la cible régulière de projets d'implantation de casinos.

En avril 1997, le ministère du Développement annonce officiellement une nouvelle étape dans l'expansion du jeu, soit un accroissement du nombre de casinos existant, une augmentation du nombre d'heures d'ouverture (de 8 heures à 14 heures), l'introduction de nouveaux jeux de table et, surtout, des machines à sous toujours interdites dans les casinos. Une procédure d'application visant l'ouverture de nouvelles maisons de jeu – bingos et casinos, soit charitables soit de « destination » – est engagée. Un épais document d'une centaine de pages est très largement distribué dans toute la province aux candidats ayant manifesté leur intérêt (compagnies de jeu existantes, Premières Nations, nouveaux entrepreneurs, etc.)⁴². Le 25 avril, un forum public est organisé à l'Université Simon Fraser pour débattre de la nouvelle politique du jeu, avec une quinzaine de participants représentant tous les secteurs du jeu d'argent, des fonctionnaires, des consultants, des membres d'associations à but non lucratif, mais sans que les délégués de la coalition d'opposition aient été invités à participer alors qu'ils viennent de déposer une pétition de près de 50 000 signatures auprès du gouvernement provincial. Le débat sur les pratiques du jeu d'argent se complexifie en raison de l'implantation de jeux de Keno (jeu de loterie souvent joué dans les casinos ou dans les salles de bingo) et des machines à sous appelées « appareils de loterie vidéo » (VLT) dans les bars, les hôtels et les restaurants de la ville. Le 14 mai a lieu une nouvelle manifestation devant l'hôtel Waterfront Centre alors qu'un colloque sur le jeu d'argent y est organisé.

1998-2004 : nouveaux débats

Le 1^{er} juin 1998, en réponse à une décision judiciaire, tous les casinos de bienfaisance sont placés sous le contrôle direct du gouvernement provincial : la British Columbia Lottery Corporation prend le contrôle de leur gestion. De nouvelles compagnies privées émergent, comme la Great Canadian Gaming Corporation, qui rachète la Great Canadian Casino Company déjà propriétaire de plusieurs casinos. Elles prévoient un développement des activités de jeu, notamment à l'extérieur du Canada et modifient leur stratégie nationale⁴³. Les machines à sous sont introduites

⁴² Lotteries Advisory Committee, Request for proposals, *Destination and Charitable Gaming Facilities in the Province of British Columbia*, British Columbia, Ministry of Employment and Investment, 1997.

⁴³ Par ailleurs, depuis les années 2000, les casinos du Great Canadian Casino ont changé d'emplacement au sein du Grand Vancouver.

dans divers casinos de la province, à l'exception notable de ceux qui sont localisés dans la ville de Vancouver où le conseil municipal leur est largement opposé et fait valoir un certain nombre de règlements pour entraver leur implantation.

Au début des années 2000, les casinos et les bingos de Vancouver (notamment le Starship Bingo dont dépend le financement de plus de 80 associations) exigent l'introduction des machines à sous dans les maisons de jeu localisées sur le territoire municipal, alors qu'un projet de dérogation à cette interdiction en faveur exclusive de l'hippodrome de Hastings est en cours de débat. En décembre 2003, une nouvelle manifestation d'une cinquantaine de personnes, à laquelle participe notamment Connie F., est organisée pour protester contre l'introduction des machines à sous sur le champ de course. CAGE semble alors relativement inactive, bien que certains de ses membres participent à des auditions publiques; elle reste cependant inscrite en tant que groupe de lobby dans le registre des associations de la Vancouver Public Library. Par contre, deux nouveaux petits groupes (quelques dizaines de membres actifs pour chacun) apparaissent sur la scène anti-jeu du Grand Vancouver: la Stop the Slot Machines in Hastings Park Committee, qui regroupe des résidents voisins de l'hippodrome qui militent dans le but de voir le parc environnant transformé en espace vert, ainsi que la Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion, dirigée par un immigrant chinois, Bill C.⁴⁴ coordinateur de la Chinese Christians for Democracy in Action, l'une des associations chrétiennes chinoises du Grand Vancouver. Parmi d'autres activités, cette dernière s'emploie à susciter des contacts, d'ordinaire très sporadiques, entre les membres de la communauté chinoise (chinois ou sino-canadiens) et les représentants des populations amérindiennes⁴⁵. Dans sa campagne contre le jeu d'argent, elle tente par ailleurs d'établir une alliance avec les églises lesquelles, déplore-t-elle, restent pour la plupart insuffisamment impliquées.

Avec l'objectif de contrer à la fois la concurrence et les oppositions, le Royal Diamond Casino, le Grand Casino et le Starship Bingo planifient un regroupement et la construction d'un grand établissement de jeu (Edgewater Casino) à Vancouver avec une salle de bingo et des machines à sous. En janvier 2004, le conseil municipal de Vancouver vote le principe de l'introduction de quelque six cents machines à sous dans ce nouvel établissement de jeu⁴⁶. La décision prise par le conseil de reverser une part des bénéfices directement aux associations entraîne probablement la majorité

⁴⁴ SMITH Charlie, « Vancouver's bright lights illuminate the city », *Georgia Straight*, September 21, 2006. Dans cet article, sont présentées huit personnalités, parmi lesquelles Bill C., choisies par le comité éditorial du journal en fonction de l'impact social qu'elles ont pu avoir sur les activités communautaires de la ville au tournant des années 2000.

⁴⁵ Henry Yu, un historien de l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver, a entrepris de repenser l'histoire de Vancouver et de la province à partir du point de vue du contact entre immigrants venus d'Asie, d'Europe et d'autres régions d'Amérique, entre eux et avec les Premières Nations déjà présentes. Voir par exemple son blog : <http://www.henryyu.blogspot.com>.

⁴⁶ City of Vancouver, Community Services, Social Planning, *Initiative and Policy Works : Gambling Issues*, Vancouver, June 30, 2004.

Tableau 3.

BRÈVE CHRONOLOGIE DES MOBILISATIONS ANTI-JEU À VANCOUVER ENTRE 1994 et 2004	
Dès 1980	Système provincial du jeu de hasard de bienfaisance (« <i>charitable gambling</i> ») avec des petits casinos et des salles de bingo (loto).
1994	Première grande mobilisation
Février	Annonce par le Port de Vancouver d'un projet de développement en collaboration avec la compagnie casinotière de Las Vegas, Mirage Resorts. Le projet sera connu sous le nom de Seaport Centre. Le conseil municipal de Vancouver crée une <i>task force</i>.
Avril	Premières manifestations contre le Seaport Centre. La <i>task force</i> embauche une consultante locale, spécialiste de la régulation du jeu, pour conduire son étude.
Avril-Mai	Constitution de groupes anti-jeu : le Concerned Citizens Against the Casino et le No Casino Committee .
Juin	Le centre communautaire Carnegie engage un responsable pour la coordination des associations du quartier du Downtown Eastside dans la lutte contre le Seaport Centre. Fin juin : Steven Wynn, PDG de la compagnie Mirage Resorts, se déplace à Vancouver pour une conférence à la Chambre du Commerce.
Juillet-sept.	Plusieurs manifestations sont organisées par une première coalition anti-jeu.
Août	Publication du rapport intermédiaire de la <i>task force</i> ; des auditions publiques sont organisées par la municipalité.
Octobre	Le gouvernement provincial annonce l'interdiction de tout grand casino sur le modèle des casinos de Las Vegas, mais ouvre la possibilité du développement d'autres formes de jeu. Le Concerned Citizens Against the Casino devient le Citizens Against Gambling Expansion ou CAGE. Rapport final de la <i>task force</i> ville de Vancouver.
1995-1996	Controverses autour du projet du gouvernement provincial d'introduire des casinos de « style Monaco » ou « commerciaux ». Les bénéficiaires du système charitable se mobilisent.

Début 1996	le scandale du «Bingogate» (détournements de fonds dans les établissements de bingo) est rendu public. Le Premier ministre de la province démissionne.
Mi-1996	constitution de la Anti-casino Coalition qui inclut CAGE, contre les casinos «commerciaux» avec machines à sous et pour la défense du modèle de redistribution en vigueur.
1997	Deuxième grande série de mobilisations Des manifestations sont organisées (deux en janvier, une en mai) ainsi qu'un forum public en avril.
Avril	Annnonce par le gouvernement provincial d'un accroissement du nombre de casinos, d'une augmentation des heures d'ouverture et de l'introduction de machines à sous dans les casinos.
Dès 1998	La municipalité de Vancouver est l'une des rares municipalités de la province et du Grand Vancouver à résister à l'introduction des machines à sous dans les casinos situés sur son territoire. En 1999, un deuxième scandale éclate, le «Casinogate»; il entraîne lui aussi la démission du (nouveau) Premier ministre.
2000	Les propriétaires de casinos et de bingos exigent l'introduction de machines à sous pour lutter contre la concurrence, alors qu'un projet de dérogation à cette interdiction en faveur exclusive de l'hippodrome de Hastings est en débat.
2003	Apparition de nouveaux petits groupes anti-jeu: Stop the Slot Machines in Hastings Park Committee et la Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion . L'organisation CAGE est inscrite en tant que groupe de lobby dans le registre des associations de la Vancouver Public Library, mais elle ne semble plus guère active.
2004	En janvier et en juillet, le conseil municipal de Vancouver vote l'autorisation d'installer quelques centaines de machines à sous dans un nouveau casino et sur l'hippodrome de Hastings.

des conseillers de la gauche municipale – dont les représentants du parti local Coalition for Progressive Electors (COPE) considérés jusque-là comme de fermes opposants à l'expansion du jeu d'argent – à voter en faveur de ce projet après plusieurs rebondissements et revirements de position. Connie F. estime, dans un entretien accordé au quotidien *The Province*, que «*la boîte de Pandore est ouverte*»⁴⁷, d'autant que la BC Lottery Corporation projette une baisse de la vente

⁴⁷ LAZARUK Susan. «Slots approved for Vancouver». *The Province*, January 23, 2004.

des produits des loteries pour l'année et planifie une politique de développement qualifiée d'«agressive» (augmentation du nombre de jeux autorisés ou encore du montant des mises). Enfin, en juillet 2004, le même conseil municipal vote, à une voix près (six contre cinq), l'autorisation de placer quelques centaines de machines à sous sur l'hippodrome de Hastings. Cette dernière décision est prise après la tenue d'une consultation publique particulièrement longue – deux cents citoyens sont intervenus au cours de quatre soirées – qui traduit la vigueur du débat public provincial autour du jeu d'argent.

THÉMATIQUE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES PORTÉS SUR DIX ANS

Malgré le constat des différentes reprises d'activité, on peut estimer que dix ans après l'éclatement de la première controverse (1994) qui a conduit, fait relativement remarquable dans le contexte nord-américain, à l'interdiction (temporaire) des machines à sous et à la construction d'un casino sur le modèle des casinos de Las Vegas, le mouvement de Vancouver n'a guère réussi à faire aboutir ses revendications qui présentent une forte variabilité. Cependant, trois grandes lignes de force thématiques peuvent être dégagées du débat public tel qu'il se déploie en Colombie-Britannique durant la période de l'enquête.

Dans un premier temps, émergent les revendications portant sur la qualité de vie de quartiers ou de voisinages, qui ont été particulièrement évidentes dans la controverse du Seaport Centre, mais également pendant toute la décennie considérée, avec des interventions plus ou moins soutenues de la part d'individus, de groupes militants ou encore de municipalités qui mobilisent tous les supports légaux à leur disposition. Le type de développement économique qui accompagne la construction des casinos, en particulier ceux implantés en site urbain, est remis en question à partir d'une argumentation portant sur les coûts et les préjudices sociaux qui pourraient être provoqués. Ces derniers ne sont plus guère exprimés dans le registre classique de la dénonciation d'un jeu criminogène qui induirait une augmentation des pratiques délictueuses (prostitution, vols), mais portent sur des enjeux d'ordre urbanistique (trafic, stationnement, tapage nocturne, aménagements d'infrastructures, qualité visuelle du quartier) et de mode de vie (notamment autour des modèles de loisir à défendre). De ce point de vue, le jeu d'argent est généralement considéré comme un «mal nécessaire», en l'occurrence parce que ces pratiques, malgré les méfaits sociaux qu'on leur impute, constituent la base d'un important soutien financier pour le milieu associatif.

C'est bien le débat sur le mode de redistribution qui monte le plus fortement en puissance avec, d'un côté, la revendication du maintien du *statu quo* et du modèle du jeu de bienfaisance et, de l'autre, celle d'une forte limitation de l'expansion des jeux. Cette revendication se manifeste avant tout par une forte opposition publique aux projets de construction de grands casinos dits commerciaux ou de destination, qui pousse le gouvernement provincial et les compagnies privées à proposer des modèles plus modérés, aussi bien dans le volume des jeux proposés que dans la

taille des établissements. La montée en puissance de l'opposition publique face au jeu d'argent porte alors largement sur l'introduction de nouvelles machines à jouer électroniques (machines à sous, appareils de loterie vidéo), sur leur localisation (dans les établissements privés, dans les casinos communautaires, sur les champs de course) et, par extension, sur les destinataires des profits qui en sont tirés. Des parallèles peuvent être établis entre les débats qui se déroulent autour des appareils de loterie vidéo et ceux qui accompagnent les jeux opérant *via* les médias électroniques (toutes les formes de jeu en ligne et, plus récemment encore, *via* la télévision interactive ou les téléphones portables). En fonction de la législation mise en place pour encadrer ces pratiques alors émergentes, les gouvernements provinciaux ou le secteur associatif espèrent obtenir des gains supplémentaires très substantiels; cependant, la trop grande accessibilité de ces jeux et les formes d'addiction particulièrement rapides que ceux-ci semblent induire remettent largement en question ce mode de financement. Ces critiques, par ailleurs quasiment inexistantes auprès des enquêtés rencontrés étant donné le caractère très récent de ces pratiques, passent dans un premier temps par la médiation de rapports produits par des agences gouvernementales ou des organismes de recherche indépendants, canadiens ou états-unis (Azmiar *et al.* 2001; Cabot 1997). Les critiques adressées au développement du jeu d'argent, pas uniquement dans ses formes électroniques, adoptent de manière croissante un registre rhétorique mettant fortement en avant une discussion sur la dimension éthique des modes de rétribution (mise en question de ressources provenant de pratiques suscitant de l'addiction, demande d'un contrôle accru des opérations de jeu au nom de la justice sociale et de la défense d'un intérêt général).

Enfin, l'un des objets les plus fortement controversés lié au débat sur l'expansion du jeu d'argent tient à la question des formes de jeux spécifiquement attribués aux nations amérindiennes, ou Premières Nations au Canada. Dès la promulgation de l'*Indian Gaming Regulatory Act* (IGRA) par le Congrès des États-Unis en 1988, on assiste à un rapide essor des casinos et d'autres formes de jeu dans les réserves amérindiennes (dans plus de trente États en 2006, et avec cinquante casinos dans le seul État de Californie). Les activités de jeu d'argent y sont autorisées, à la condition que ces revenus soient affectés à des financements collectifs et à des programmes développés par les gouvernements tribaux (aide sociale, promotion du développement économique sur les réserves). Aux yeux du Congrès, cette loi permet d'établir un équilibre entre les droits des groupes amérindiens à s'engager dans des activités économiques indépendantes de la juridiction fédérale ou des États, et les intérêts des États à réguler les pratiques de jeu sur le territoire des réserves. Pour les nations amérindiennes, cette loi représente au contraire une trop forte intrusion des États dans la gestion du jeu d'argent, d'autant que la possibilité d'exploitation d'un casino ou de toute autre infrastructure de jeu sur les réserves est revendiquée au nom de la justice sociale et du droit à l'autodétermination culturelle et économique et, en dernière instance, en tant que renouveau de la question de la souveraineté tribale. Au-delà des débats portant sur le contrôle de la corruption et sur le mode de

redistribution, c'est donc par rapport à l'obtention de ces droits que les opposants aux jeux tribaux se positionnent, dénonçant avant tout le principe de société distincte et l'abandon du traitement équitable des droits individuels (Cattellino 2007; 2008; 2009; Darian-Smith 2002; 2004; Perry 2006; Skea 1997; Spilde 1998; Thompson et Dever 1997).

Ces revendications sont également portées par les Premières Nations au Canada qui n'est pas doté d'une loi comparable à l'IGRA (Belanger 2006; 2011). Les provinces sont habilitées à légiférer et les règlements fluctuent assez fortement en fonction des spécificités des politiques provinciales. Dans la région de Vancouver, un débat social, demeuré assez largement en arrière-plan, se développe dès le milieu des années 1990 autour de demandes – très discutées – des populations autochtones d'ouvrir des casinos qui pourraient être exploités de manière autonome sur leurs réserves. Dans l'espace du Grand Vancouver, sont établies, pendant la période de l'enquête, les Premières Nations Musqueam, Tsawwassen, Squamish et Burrard; elles seront onze à être reconnues en 2016⁴⁸. Alors que des controverses divisent les communautés amérindiennes elles-mêmes sur la nature de l'argent ainsi gagné, des activités de lobbying sont entreprises par les Premières Nations qui tentent de négocier un accord avec le gouvernement provincial sur la question du jeu d'argent. La Première Nation Musqueam est alors tout particulièrement la cible des médias et de rumeurs, dans la mesure où elle planifie très ouvertement la construction d'un casino près de l'aéroport international. S'agissant des Musqueam, les grandes lignes du plan de construction, l'aspect du bâtiment, son orientation organisée selon les préceptes du *feng-shui* pour une clientèle potentielle asiatique, étaient déjà plus ou moins élaborés avant même la demande d'octroi de licence⁴⁹. En plus des contraintes liées aux soumissions de projets à construire, cet empressement s'explique largement par le fait que les caractéristiques esthétiques des casinos amérindiens font l'objet de préoccupations toutes particulières, d'une part, en tant que facteur prépondérant d'attraction de la clientèle et, d'autre part, pour mettre en avant des propriétés identitaires (référence à des traits dits traditionnels, à des particularités de la culture locale, à des éléments de l'environnement physique, ou encore à des thèmes ludiques, dans les cas où cette dimension culturelle serait valorisée lors de la construction du casino). Le projet des Musqueam a suscité les oppositions inattendues de mouvements environnementaux locaux, ainsi que celles de diverses branches des administrations provinciales et municipales chargées de l'environnement et de la pêche, car la construction du casino était envisagée sur une zone adjacente à une réserve pour les oiseaux sauvages située dans le delta du fleuve Fraser, ce dernier

⁴⁸ Soit les Premières Nations : Katzie, Kwantlen, Kwikwetlem, Matsqui, Musqueam, Semiahmoo, Squamish, Tsawwassen, Tsleil-Waututh, et deux sans réserves, Qayqayt et Hwlitsum. Rapport établi par les Aboriginal Relations, Legal and Legislative Services du Metro Vancouver, *Profile of First Nations with Interests in the Region*, January 2016.

⁴⁹ Entretien avec Jim K., Musqueam First Nation, Directeur des opérations pour le Musqueam Gambling Committee.

représentant en outre une voie de passage importante pour les saumons qui remontent frayer dans ses petits affluents.

Dans un article portant sur le lien entre la souveraineté des nations amérindiennes et le jeu d'argent, l'anthropologue Richard Perry estime qu'avec l'apparition de casinos sur les réserves urbaines, les mouvements d'opposition au jeu recourent de plus en plus fortement à des arguments dénonçant les impacts environnementaux au sens large, y compris écologiques. La mise en accusation ne porte plus sur les effets négatifs qui pourraient être occasionnés sur le territoire même des réserves, mais sur la valeur des terrains limitrophes (Perry 2006: 126). Les plus virulents opposants à ces développements de jeu se recrutent aussi bien auprès d'associations de riverains qu'auprès d'entreprises concurrentes sur le marché du divertissement, situées à proximité des réserves (parcs à thème, centres de vacance, centres commerciaux). En définitive, comme les compagnies de jeu d'argent amérindiennes diffèrent assez fortement les unes des autres, un nombre incalculable de détails sont constamment remis en cause à des niveaux politiques intra et intertribaux, de même qu'au niveau des administrations locales ou provinciales.

Si l'on peut déplorer le traitement exotique et anecdotique qui lui est réservé dans les médias, cette question a donné lieu à des recherches académiques sérieuses et approfondies (Belanger 2006; 2011; Cattellino 2007; 2008; 2009; Darian-Smith 2002; 2004; Perry 2006; Spilde 1998). Elle ne sera pourtant pas traitée ici en tant que telle, à l'exception d'interventions aussi spécifiques que rares de la part d'enquêteurs, et même si elle fait l'objet de rumeurs (par exemple, des Premières Nations auraient été secrètement contactées par la compagnie Mirage). Par ailleurs, le mouvement tel qu'il a été délimité n'a jamais porté ouvertement de revendication en faveur ou en opposition à l'ouverture de casinos sur les réserves amérindiennes de la province de Colombie-Britannique.

LA QUESTION DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU MOUVEMENT

L'hétérogénéité de leur composition et des objets de revendication est une caractéristique constante des mouvements anti-jeu, contrairement par exemple au mouvement de tempérance décrit par Gusfield qui mobilisait principalement au sein des classes moyennes protestantes issues des milieux ruraux ou des petits centres urbains. Selon John Dombrick (1996), l'hétérogénéité actuelle s'explique, du moins en Amérique du Nord, parce que les pratiques de jeu d'argent sous la forme d'un loisir de masse ont émergé d'une période de croissance qualifiée de spectaculaire pendant les années 1990, liée à une conjoncture économique globale tendue. Tout au long de la décennie, la construction des casinos représente une forme incontournable de développement économique. Aussi cette forte expansion a-t-elle eu lieu sans avoir produit ni de préoccupations d'ordre politique très sérieuses quant aux conséquences économiques et sociales induites, ni non plus de mouvement social puissant en faveur, par exemple, de la criminalisation des pratiques de jeu.

Certaines campagnes entreprises en vue d'une implantation de casinos ont tout de même échoué, à l'occasion par exemple de la tenue de référendums et, parfois, sous la pression des mouvements citoyens (Azmier 1998; Dombrick 1996; Dombrick et Thompson 1990; Thompson et Gazel 1995; Thompson *et al.* 1993). Les mouvements locaux n'ont souvent pas d'autres ressources que de former des alliances au coup par coup avec, entre autres, les groupes d'intérêts et de lobbying qui agissent avant tout aux niveaux fédéraux et provinciaux, chapeautés ou non par des ligues ou des réseaux anti-jeu ayant émergé au niveau national (du moins pour les États-Unis). De plus, les batailles menées contre le jeu d'argent sont souvent le produit de l'action de groupes concurrents opérant au sein d'un même secteur et qui cherchent à contrôler l'économie en croissance du jeu.

Pour toutes ces raisons, il est malaisé de fixer les frontières du mouvement d'opposition au jeu de Vancouver, dont les militants ne se distinguent pas par des propriétés sociales particulièrement caractéristiques, que ce soit leur appartenance politique, leur profession, leur origine sociale, ou leur confession, même si l'on peut estimer qu'on y trouve une plus forte proportion de chrétiens protestants que de catholiques, et que les minorités culturelles ne sont guère représentées. Il n'en demeure pas moins que les figures responsables du mouvement se recrutent parmi des notables (avocats, professeurs) et des personnalités militantes ou associatives connues. Derrière une absence de structure apparente, le mouvement local anti-jeu de Vancouver s'est organisé autour d'un dense réseau d'associations, informelles ou non, qui se sont constituées graduellement en mouvement d'opposition au jeu.

Une dimension plus populaire est néanmoins revendiquée quand il est affirmé que le mouvement a pu mobiliser, aux moments les plus forts des controverses, des citoyens de tous milieux sociaux ainsi que des résidents de la ville tout entière et non pas seulement des quartiers directement adjacents (le Downtown Eastside, l'ancien quartier restauré de Gastown proche du centre-ville et à forte vocation touristique ou le quartier populaire de Strathcona). C'est à la légitimité d'une politique dite citoyenne, issue de la base (*grassroots*) et non partisane, que les opposants recourent pour agréger des individus, des groupes ou des associations aux intérêts parfois très hétérogènes. Loin de constituer un obstacle à la mobilisation, les collectifs d'opposition au jeu vont travailler cette hétérogénéité en la traitant à la manière d'une ressource permettant la valorisation de l'expression d'une forte unité populaire.

Pour Howard Becker, le « destin » d'une « croisade morale » peut être d'atteindre totalement son but (1985 [1963]: 176). Dans ce cas, le mouvement s'arrête de lui-même et certains individus peuvent s'engager dans d'autres causes. Mais, dans d'autres circonstances, le but visé pourra être graduellement perçu comme illusoire, à l'éclairage d'autres expériences, tel l'échec de la Prohibition qui marque très fortement les esprits nord-américains quand il s'agit de penser les causes dites morales. Ce but est alors repoussé et modifié indéfiniment, les buts intermédiaires se transformant alors en fonction de l'évolution du nouveau but fixé, tout comme dans

les anciennes ligues d'opposition au jeu britanniques. Certains acteurs s'engagent alors souvent de manière très ponctuelle sur un aspect spécifique : changements de législation, élévation du montant des mises aux tables de jeu ; introduction d'items électroniques sur les machines à sous rendant le jeu plus rapide ; apparition de formes de jeux d'argent en ligne ; ou encore critique du développement d'espaces de jeux ou de loisir construits selon les critères d'aménagement du secteur du divertissement qui s'inspirent de plus en plus largement des industries culturelles et du type d'urbanisme produit autour des plus récents casinos de Las Vegas (Hannigan 2007).

Le mouvement anti-jeu local à Vancouver s'est affaibli, avant de reprendre durant les années 2010. Les différents groupes d'opposants, à part CAGE qui a maintenu une position stricte contre l'expansion du jeu, semblent avoir été plus étroitement intégrés aux processus décisionnels et aux consultations publiques organisées des administrations provinciales. Mais au-delà de cette dimension d'ordre politique, il faut prendre en compte un important phénomène d'intermittence qui constitue l'une des grandes particularités de ce mouvement, dans la mesure où les activités des groupes restent en veilleuse, jusqu'à disparaître dans certains cas, pour connaître un regain d'activité à d'autres moments. Les diverses configurations des groupes d'acteurs engagés dans de telles actions vont ainsi varier, de même que leurs objectifs vont se transformer fréquemment selon les circonstances spécifiques aux controverses locales.

De plus, derrière le constat très général d'une expansion mondiale et homogène des casinos, on observe de fortes variations dans la structuration de l'industrie du jeu d'argent et dans des formes d'opposition qui participent, parfois, à sa constitution. C'est ce que démontre également la recherche du sociologue Jeffrey J. Sallaz (2006) qui travaille dans une perspective comparative sur les cas récents de la Californie et de l'Afrique du Sud. Les deux cas sont analysés à des échelles administratives et politiques différentes, mais la comparaison est légitime puisque c'est à ce niveau que s'établissent les législations, tout comme au Canada où la plus grande part des régulations du jeu d'argent a été déléguée aux provinces. Dans les deux cas, il existait depuis longtemps une industrie du jeu composée de petites compagnies (par exemple des bingos à but de bienfaisance) qui s'est transformée durant les années 1990 en une industrie casinotière à large échelle. En Californie, une coalition de groupes amérindiens est parvenue à imposer ses revendications en vue de l'obtention d'un monopole sur les casinos, tirant parti de l'*Indian Gaming Regulation Act* et ce, en dépit des oppositions du gouvernement néolibéral et des experts de l'industrie du jeu qui visaient la promotion d'un marché de libre concurrence. Le cas sud-africain présente à peu près le même type de revendications qu'en Californie, mais un groupe d'entrepreneurs ethniques conteste une décision du gouvernement ANC, pourtant socialiste et très préoccupé pendant la période post-apartheid de la construction d'une économie politique plus fortement redistributive envers les minorités, d'attribuer le marché du jeu à une grande compagnie privée (Sallaz 2009).

Dans chacune de ces controverses, on observe que les intérêts concurrents, qui s'expriment le plus souvent autour de la notion de l'intérêt général et du bien commun, finissent par produire des régulations assez dissemblables et des différences notables, notamment en ce qui concerne les droits de propriété – c'est-à-dire qui peut posséder, opérer et tirer profit des compagnies casinotières ou de jeu –, la structure et l'organisation de l'industrie du jeu et, partant, de la constitution des oppositions.

PARTIE II
STRATÉGIES ET ACTIONS MILITANTES :
HOMOLOGIES ET DIVERGENCES

CHAPITRE 5

DES ENGAGEMENTS RELIGIEUX ?

En Amérique du Nord, le puissant sentiment d'opposition au jeu d'argent qui s'est manifesté depuis une vingtaine d'années et les alliances qui se sont composées localement reflètent bien la pluralité d'horizons dont peuvent être issus les groupes d'opposants (Dombrick 1996: 45-46). Pourtant, fortement ancrée dans les représentations sociales, persiste l'idée que les mouvements anti-jeu, de même que toute forme de croisade morale, ne seraient portés presque exclusivement que par les églises puritaines ou conservatrices. Ainsi un article intitulé «The moral politics of gaming»⁵⁰, paru dans la revue professionnelle *International Gaming and Wagering Business*, dénonce-t-il le rôle de plus en plus central que tiendraient les associations conservatrices et religieuses dans l'opposition que rencontre l'industrie du jeu d'argent. De même, les milieux académiques tendent parfois à assimiler l'ensemble des mouvements anti-jeu à la nébuleuse conservatrice de la nouvelle droite chrétienne, avec par exemple la préface du numéro spécial des *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* consacré au jeu d'argent (Frey 1998). Ces affirmations nécessitent d'être discutées plus précisément, bien qu'elles présentent une certaine validité dans la mesure où, comme on l'a vu, le comité national de la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) est assez largement composé de représentants issus des milieux des églises, dont quelques-unes parmi les plus conservatrices⁵¹. En outre, les diverses formes d'opposition au

⁵⁰ DOOCEY Paul (1995), «The moral politics of gambling», *International Gaming and Wagering Business*, vol 1, p. 44-46.

⁵¹ Les frontières de la droite chrétienne sont malaisées à fixer tant celle-ci se compose d'un kaléidoscope de mouvements et d'églises. Le plus souvent, on l'assimile à la nouvelle droite politique (New Right) et elle est identifiée sous diverses appellations (Christian Right, Religious Right, New Christian Right, New Religious Right). Elle rassemble des courants des églises protestantes évangéliques, des membres des églises

jeu s'articulent aux actions des églises (aussi bien catholiques que protestantes) ou à des groupes religieux rattachés pour certains à la mouvance de la droite chrétienne, telle la Christian Coalition ou la Traditional Value Coalition qui portent à leur agenda la lutte contre l'expansion des jeux d'argent sans toutefois en faire un objet central. Le préjugé qui ne voit dans l'interdit du jeu que la résultante d'un interdit religieux universel demeure très prégnant dans le monde social (Binde 2007), et parfois également au sein du milieu scientifique. Cette préconception conduit avant tout à créer un effet d'homogénéisation de ces mouvements en masquant leur variété ou alors, paradoxalement, à ne pas identifier clairement ou à minimiser le rôle moteur que peuvent jouer certains groupes religieux dans ce type de contestation, par rapport à d'autres groupes.

Bon nombre de chercheurs (Diamond 1995 ; Lo 1982 ; Oberschall 1993) ont pourtant bien montré à quel point les mouvements conservateurs et la nouvelle droite chrétienne ont joué un rôle important dans le cadrage du débat public nord-américain. On a ainsi observé, durant les années 1980, la forte émergence de mouvements dits de renouveau moral, organisés autour du maintien des valeurs conservatrices et de la préservation des valeurs familiales « traditionnelles » et engagés dans la lutte contre l'avortement, l'homosexualité, la sexualité prémaritale, la pornographie dans les films ou dans les livres scolaires ainsi que contre toute forme d'attitudes ou de pratiques jugées déviantes.

Oberschall (1993) s'appuie, entre autres, sur la notion de politique symbolique développée par Gusfield dans son analyse des mouvements dits de *status*, comme le mouvement de tempérance, et selon laquelle les catégories sociales engagées exprimeraient une volonté inconsciente du maintien d'un statut qu'elles sentent vaciller. Les vieilles classes moyennes protestantes issues des milieux ruraux ou des petits centres urbains, en situation de déclin, auraient ainsi tenté, par le contrôle de la consommation des boissons alcoolisées, de recouvrer une forme de prestige social⁵² qu'elles estimaient devoir détenir par rapport à d'autres groupes sociaux concurrents, notamment urbains et de confession catholique, associés à une immigration plus récente, à une culture urbaine nationalisée et à une économie industrielle en plein essor. En quelque sorte, « *un trait culturel du groupe, ici la tempérance liée à une forme d'athlétisme moral protestant, est érigé en valeur d'une essence de l'américanité* » (Neveu 1996 : 83). Oberschall reprend en partie cette analyse dans la mesure où il admet que l'existence de ces mouvements conservateurs exprime bien un conflit culturel autour de l'imposition de valeurs. Toutefois, qui dit conflit ne dit pas forcément déclin. Pour expliquer la virulence et l'intensité de cet engagement pendant

protestantes dites libérales ou progressistes (luthériens, presbytériens, méthodistes), des catholiques conservateurs, des juifs messianiques ou encore des représentants de la secte Moon. Avec l'apparition de nouvelles formations ou associations, elle a connu un fort regain durant les années 1980 (Ben Barka 2006 : 36-38).

⁵² Pris dans le sens de Gusfield, « *il faut entendre par prestige l'approbation, le respect, l'admiration ou la déférence qu'une personne ou un groupe est capable d'obtenir en vertu de qualités qu'on lui attribue* » (1963 : 14). Traduction par l'auteure.

les années 1980, il montre qu'au contraire les militants fondamentalistes actifs dans les petites villes étaient, à cette époque, plutôt en phase d'ascension sociale et que leurs alliés politiques étaient plutôt à rechercher parmi les membres de la classe moyenne supérieure, proches notamment du parti républicain. En réalité, l'engagement dans des groupes proches de la nouvelle droite chrétienne a pu représenter, dans certains cas, un ascenseur social (Oberschall 1993 : 377).

L'activisme des groupes sociaux associés à la nébuleuse de la nouvelle droite chrétienne a suscité une forte émergence du religieux comme une forme d'idéologie politique, dans la mesure où est combattue avant tout l'expression d'un humanisme séculier ou laïc, « *synonyme de perte d'identité et de dissolution du sentiment religieux* » (Ben Barka 2006 : 39). Dans le courant des années 1980, la rhétorique produite par ces groupes s'est trouvée assez fortement modérée, évitant le recours aux références théologiques et aux croisades moralisatrices pour se focaliser sur la dénonciation de problèmes sociaux qui mettraient en danger la cohésion familiale. Leur stratégie d'action s'est adaptée aux règles séculières du jeu politique en se focalisant sur des problématiques locales, dont celle de l'expansion du jeu, qui permet de recruter et de former des militants à l'action sociale et politique (Ben Barka 2006 : 68-70).

Ce soupçon de fondamentalisme tend également à peser sur toutes les formes d'opposition au jeu d'argent au Canada où l'influence de la droite chrétienne (avec des organisations telles que Focus on the Family Canada ou Concerned Christians Canada) joue également un rôle dans l'établissement des politiques publiques. Cette influence n'y semble toutefois pas particulièrement prépondérante dans la mesure où la pertinence de l'engagement des églises au sein de la société civile canadienne y est très débattue socialement et connaît de fortes oppositions. Bien qu'elles s'alignent souvent sur des positions à tendance conservatrices, les églises canadiennes qui s'engagent dans les débats publics tendraient plutôt à se rapprocher de positions sociales moins conservatrices (Ammerman 1991 ; Herman 1994). Une recherche conduite à la fin des années 1990 sur un mouvement conservateur dit « pro famille » (défendant le principe de la famille nucléaire hétérosexuelle) à Calgary, dans la province de l'Alberta, montre pour sa part que quatre groupes chrétiens ont bien été centraux dans ce mouvement, mais ont construit des alliances avec d'autres associations ou groupes qui n'épousaient pas la doctrine chrétienne. Au contraire, l'assimilation du mouvement à un mouvement religieux aurait freiné les adhésions et, selon les auteurs, seule l'action d'une association non religieuse pouvait contribuer à l'expansion du mouvement (Anderson et Langford 2001). Un récent rapport de l'institut Canada West Foundation relativise également le poids de la variable religieuse en montrant que seuls 40 % des signatures récoltées pour une pétition opposée à l'implantation de machines à sous électroniques dans la province de l'Alberta seraient issues de groupes religieux, le reste provenant du travail de collecte d'associations ou du comité pétitionnaire, non religieux (Azmier 1998 : 10).

LA POSITION AMBIVALENTE DES ÉGLISES : ENTRE DOGME ET PRATIQUES SOCIALES

Une très forte valorisation du facteur religieux pose en outre le problème de présupposer une extrême cohérence avec des valeurs qui seraient particulièrement peu poreuses à d'autres influences sociales. Pourtant, on constate que les églises chrétiennes – sans mentionner les autres grands systèmes religieux – ne partagent pas une conception univoque de la moralité du jeu d'argent et du mode de traitement à appliquer à ces pratiques ludiques. D'un point de vue doctrinal, une partie de ces églises condamnent absolument le jeu, alors que d'autres adoptent une position radicalement contraire; ces perspectives et ces opinions peuvent du reste varier, historiquement et socialement, au sein d'un même courant.

Il est possible toutefois d'avancer que l'église catholique a plus ou moins constamment adopté par rapport au jeu d'argent une position qualifiée de « théologique » (par opposition à « déontologique » ou strictement éthique) (Thompson 1994: 37). Cette position soutient le point de vue selon lequel la possibilité de décider si une activité est juste ou fautive, si elle est bénéfique ou non pour la société et donc s'il s'agit de la réguler ou non, est une prérogative strictement humaine et sociale et n'est pas le produit d'une instance divine extérieure. Les courants qui admettent cette position considèrent de ce fait que certaines pratiques de jeu sont acceptables et que d'autres sont des formes de péché. En général, les moralistes catholiques condamnent le jeu d'argent quand ce dernier est motivé par le seul appât du gain ou quand il menace les relations familiales ou sociales. Le jeu d'argent est jugé avant tout sur les conséquences sociales qu'il induit : quand les résultats sont estimés plus bénéfiques socialement que les coûts supportés (par exemple dans des pratiques très limitées, tels que les jeux de bingo conduits par les églises), le jeu d'argent peut bénéficier d'une forme de promotion morale. Dans la mesure où le statut de ces critères moraux et sociaux varie de cas en cas, l'église catholique a soutenu, par exemple, quelques référendums publics en faveur de l'expansion du jeu d'argent et en a rejeté d'autres (Thompson 1994: 31). Dans les débats récents sur la légalisation du jeu, les représentants de l'église catholique se sont ainsi particulièrement inquiétés des problèmes que peuvent rencontrer les plus démunis exposés au risque de dilapidation de leurs ressources.

En revanche, du moins du point de vue dogmatique, la plupart des églises protestantes libérales (luthérienne, presbytérienne, méthodiste) et évangéliques ou fondamentalistes (baptiste, pentecôtiste, certains courants de l'église méthodiste), de même que l'église mormone et les Témoins de Jéhovah s'opposent strictement au jeu, toujours largement considéré comme un « vice » (soit un « dérèglement » de conduite par rapport à la norme morale). Ce point de vue « déontologique » est reflété dans de nombreuses prises de positions officielles adoptées par ces églises. Toutefois, des adaptations y sont régulièrement apportées, y compris aux principes en apparence les plus inflexibles ou les plus radicaux. William Thompson rapporte par exemple que l'église mormone restreint l'accès à ses temples pour les fidèles qui occuperaient un emploi dans un casino ou dans tout autre établissement de jeu. Mais

au moment où cette église a pris la décision de construire un temple à Las Vegas (ville dont environ un dixième de la population est mormon), les mormons employés dans les casinos ont demandé une modification des conditions d'octroi d'un statut de « bonne réputation ». Il a été estimé alors que les employés de casino qui ne jouaient pas eux-mêmes et qui n'encourageaient en aucune façon d'autres personnes à jouer pouvaient bénéficier de ce statut en échange de services effectués bénévolement au sein de l'église (Thompson 1994 : 33).

On constate que parmi les différentes églises qui se placent en opposition au jeu d'argent, toutes ne sont pas également actives dans l'espace des revendications. Par ailleurs, dans la mesure où c'est le point de vue étroitement doctrinal qui est le plus souvent mis en avant, le sens commun nord-américain tient le catholicisme pour bien plus tolérant envers les pratiques de jeu d'argent que ne l'est le protestantisme, alors qu'en réalité les attitudes adoptées par les diverses églises ne sont pas aussi nettement ni aussi systématiquement tranchées.

PLACE DES CROYANCES RELIGIEUSES DANS LE MOUVEMENT DE VANCOUVER

Pour sa part, le mouvement de Vancouver s'est également trouvé assimilé à cette dominante fondamentaliste, ou du moins fortement religieuse, en particulier par ses détracteurs. Ce rapprochement tient pour partie au fait que quelques-unes des actions publiques ont été organisées par des groupes religieux. Par exemple, à l'occasion du Vendredi Saint, une marche a rassemblé une soixantaine de personnes de diverses appartenances confessionnelles chrétiennes. Une croix, symbole de la crucifixion du Christ, a été transportée sur le site envisagé pour la construction du Seaport Centre et, dans les discours prononcés à cette occasion, les valeurs morales « *perverties par l'argent facile* » qu'illustrerait la construction d'un casino à une telle échelle ont été dénoncées⁵³. L'assimilation à une dominante religieuse se trouve par ailleurs étayée en raison des alliances stratégiques, souvent relevées durant les entretiens, entre le Concerned Citizens Against the Casino (puis CAGE) et les églises, parmi lesquelles des églises très conservatrices, comme l'église pentecôtiste Glad Tidings⁵⁴.

On peut avant tout souligner la récurrence du positionnement des enquêtés par rapport aux églises et au point de vue « moral ». Quand ils évaluent ou expliquent l'action de leur groupe, ou encore celle des associations ou des groupes concurrents, les enquêtés commentent la manière dont ils perçoivent (pour les réprouver ou pour les approuver) les « compromis » passés par les associations strictement anti-jeu avec les argumentaires des églises. À cet égard, CAGE paraît trop intransigente ou « fondamentaliste » au regard de son projet d'interdiction de toute expansion du jeu d'argent, tout en n'étant jamais suffisamment « pure », c'est-à-dire intacte de tout

⁵³ WARD Doug, « Casino is a cross they can't bear », *Vancouver Sun*, Saturday, April 2, 1994.

⁵⁴ AUSTIN I. et BIRMINGHAM J., « Casino roundly rejected », *The Province*, September 15, 1994.

compromis ou de toute influence tant religieuse que politique, alors que lui est assigné, aussi bien par ses membres que par des sympathisants, un positionnement strictement non partisan et non religieux. Tout se passe comme si CAGE était renvoyée à un espace de moralité radicale qui servirait en quelque sorte de base de comparaison pour évaluer les actions des autres groupes ou associations. Cet état de fait s'explique dans une certaine mesure en raison d'une confusion manifestée autour de la notion de fondamentalisme dans les propos de certains enquêtés : elle renvoie en effet à la fois à l'idée d'un fondamentalisme religieux et à celle d'un rigorisme moral non religieux (interdiction du jeu). L'assimilation et la réduction du deuxième sens au premier s'expliquent dans la mesure où le référent religieux semble fonctionner comme une grille de lecture locale conventionnelle, aisément mobilisable par chacun et, en réalité, assez systématiquement mobilisée.

Dans le même temps, le référent religieux paraît particulièrement délicat à manipuler dans la mesure où les stratégies ponctuelles de rapprochement avec les églises entreprises par telle ou telle association (anti-jeu ou autre) constituent un élément de décrédibilisation, voire de discrédit, du mouvement. Un travail de mise à distance des appartenances confessionnelles est opéré par l'ensemble des enquêtés dans le but de rompre avec l'image stéréotypée et réductrice d'un engagement qui ne serait motivé que par des croyances religieuses intransigeantes et intolérantes. Connie F. a souligné elle-même dans au moins une interview accordée à un quotidien local⁵⁵ (mais sans jamais le mentionner en entretien) son appartenance à la confession catholique et sa tolérance pour les activités de jeux à mises très limitées dans les églises, sans doute pour mieux tenir à distance les accusations de fondamentalisme qui jettent le discrédit sur son engagement. Cette mise à distance est particulièrement manifeste auprès des militants associatifs qui tentent de se démarquer plus ou moins strictement de toute position « morale ». Pourtant, malgré l'expression de ces réticences, certaines associations, dont DERA, semblent être entrées elles aussi en contact avec différentes églises, notamment celles de quartiers plus résidentiels de la ville (Shaughnessy, Point Grey, Kerrisdale) situés bien au-delà du front de mer, « *afin de sensibiliser les populations plus aisées et les notables qui y résident aux enjeux posés par le Seaport Centre* » (Dan M., DERA)⁵⁶.

Les entretiens permettent de faire apparaître que les valeurs et les convictions religieuses jouent un rôle peu central dans le passage à l'acte, y compris pour les enquêtés qui y font référence en mentionnant l'appartenance à une église ou une prise de conscience déclenchée dans ce contexte. Mais un fort enchevêtrement des convictions religieuses avec d'autres registres de valeurs peut être rendu visible, notamment par l'examen du parcours biographique des enquêtés et des raisons plus détaillées qui ont motivé leur engagement. Le cas de Art T. en constitue une bonne illustration. Ingénieur à la retraite, il s'est engagé sur un mode individuel dans

⁵⁵ BRAVERMAN Steve, « Gambling. A taboo in decline », *Vancouver Echo*, Wednesday, March 13, 1996.

⁵⁶ La liste des entretiens semi-directifs figure en annexe 3.

des actions d'opposition au jeu d'argent depuis la controverse du Seaport Centre. Il dit n'avoir contacté CAGE qu'après la controverse de 1994 et avoir ignoré le nom des groupes anti-jeu pendant toute la durée de celle-ci. Interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à l'action, il indique tout d'abord que l'église dont son épouse est membre et qu'il fréquente également a sans aucun doute joué un rôle central dans le déclenchement de son engagement anti-jeu. Dès 1995, il se met à faire circuler des pétitions auprès des membres de la branche de Tsawwassen (l'une des municipalités du Grand Vancouver) de la United Church of Canada (Église Unie), qu'il fait parvenir au gouvernement provincial. Dans un deuxième temps, il met en avant des raisons personnelles et privées qui auraient motivé son engagement (il mentionne le cas d'une « *petite addiction au jeu* » dans sa famille). De son point de vue, son objectif militant vise avant tout « *à améliorer l'information en général* » et il intervient de manière individuelle auprès des médias à propos d'autres objets moraux ou d'autres causes sociales. Son bureau déborde de dossiers et d'articles de presse qui servent de documentation de base pour son « travail », ainsi qu'il qualifie l'engagement qu'il n'a entrepris qu'au moment où il a cessé ses activités professionnelles. Lors d'un entretien, il fournit d'ailleurs un dossier comprenant des pétitions et des lettres rédigées soit au nom de son église, soit au nom de (ou en collaboration avec) CAGE.

Il narre très longuement sa première action militante. Outré par une publicité télévisée, qu'il qualifie d'« abusive », diffusée par Coca-Cola lors d'une compétition de base-ball, et choqué notamment par les fortes connotations racistes du message véhiculé, il écrit plusieurs lettres aux producteurs de l'émission, aux principales chaînes de télévision canadiennes ainsi qu'à un observatoire canadien sur la publicité. Il finit par déposer une plainte officielle qui sera reçue par une commission de professionnels. À l'issue de deux mois d'activité qu'il estime « intense », il dit s'être retrouvé propulsé à l'avant-scène des médias locaux et nationaux. Encouragé par ce succès, il consacre son temps à la participation à des débats publics et à l'écriture de quelques articles qu'il vend à des journaux nationaux.

Depuis, son action générale est surtout orientée par le besoin de « *rétablir la vérité* » et de « *lutter contre la distorsion des faits* ». En ce qui concerne le jeu d'argent, il écrit des lettres de protestation au personnel politique de la province, soit au nom de CAGE avec qui il collabore, soit parfois au nom de la United Church, mais il dit s'identifier plus volontiers à la figure du libre-penseur dégagé de toute affiliation idéologique.

Un pasteur modéré : des engagements multiples

Dans l'enquête, une place peu importante a été accordée aux représentants des églises dans la mesure où les enquêtés ont été identifiés soit à partir des articles de journaux ou des archives établies par le secteur de la planification de la ville de Vancouver, soit à partir des désignations des enquêtés eux-mêmes. Aucune de ces sources n'a

réellement désigné un engagement particulièrement manifeste des églises, même si un bon nombre d'entre elles ont produit des discussions internes sur le jeu d'argent organisées par des groupes paroissiaux ou autres. Dans l'ensemble, à Vancouver, on peut estimer que les églises n'ont pas joué de rôle influent dans les actions publiques entreprises lors des controverses qui ont éclaté autour du jeu d'argent.

En plus d'Art T., seuls deux enquêtés estiment que leur engagement a été largement motivé par leurs convictions religieuses : une femme d'origine chinoise convertie à une église protestante et le pasteur d'une église protestante particulièrement présente dans le Downtown Eastside et engagée à ce titre aux côtés des autres associations œuvrant dans ce même espace. Le révérend Robert S. de la First United Church est l'une des figures du clergé les plus actives dans le mouvement anti-jeu, notamment parce qu'il s'est engagé à deux moments cruciaux pour le mouvement (en 1994 et en 1997). La First United Church basée dans le Downtown Eastside de Vancouver s'est par ailleurs positionnée officiellement à trois reprises au moins par rapport au développement du jeu dans la province. Cette dernière est une congrégation de la United Church of Canada (Église Unie), la plus grande église protestante du Canada qui compte plus de 2 millions de fidèles⁵⁷ ; fondée en 1925, elle s'est constituée à partir du regroupement de différentes églises méthodiste, presbytérienne et d'autres églises protestantes (Campbell 1988). La United Church, qui assume une position modérément conservatrice et plutôt libérale, a conservé du dogme méthodiste une profonde réticence à l'égard de pratiques que le révérend S. assimile à une « passion sociale » : les loisirs dominicaux, la danse, l'alcool, le jeu d'argent. Si elle ne demande plus aujourd'hui l'interdiction du jeu, ayant tiré la leçon de l'échec de la tentative de prohibition de l'alcool aux États-Unis durant les années 1930, elle continue à considérer cette pratique dangereuse en ce qu'elle tirerait profit de la faiblesse des gens.

En 1994, la United Church a organisé une réunion d'un groupe de travail chargé depuis quelques années d'observer le développement du jeu d'argent dans la province. Dans les recommandations adressées au ministre en charge du jeu, le respect de la dimension « économique et morale » est fortement souligné dans le sens où il est estimé que le jeu d'argent n'enrichit ni la vie de la collectivité ni la vie personnelle des gens, même si la dimension sociale et socialisatrice de certains jeux (de bingo notamment) est reconnue. Le développement économique lié au jeu d'argent est estimé représenter un véritable leurre, dans la mesure où aucune recherche ni aucun groupe promoteur n'ont jamais pu apporter une preuve rigoureuse et empirique

⁵⁷ « Religions au Canada », Ottawa : Statistique Canada, mars 2004. Recensement du Canada de 2001. Ces 2,8 millions correspondent aux 9 % de la population qui déclarent s'identifier aux orientations de la United Church. Les églises protestantes regroupent 35 % de la population et l'église catholique romaine, 38 % (dont une minorité de croyants orthodoxes). Le reste rassemble les appartenances religieuses non chrétiennes : juifs, musulmans, sikhs, hindous ainsi que les groupes comme les scientologues. Environ 15 % de la population se déclarent non croyants.

de l'implantation réussie des établissements de jeu pour les communautés⁵⁸. Ces arguments prolongent un bref rapport établi en 1987, déjà en collaboration avec le diocèse anglican provincial⁵⁹, à l'adresse du gouvernement provincial. Après une mise en discussion très générale des conceptions économiques et des priorités politiques engagées par une société promotrice du jeu d'argent qui s'appuierait sur des bases irréelles parce que fondées sur les « fausses valeurs » de l'« argent facile », les auteurs soutiennent la dimension de redistribution des ressources occasionnées par le jeu modéré. Ils dénoncent néanmoins l'inégalité d'accès aux revenus qui créerait une trop vive compétition entre les associations pour l'obtention d'une licence et l'accès à un établissement de jeu. La diffusion d'une meilleure information sur les associations qui bénéficient de ces revenus est revendiquée, ainsi qu'une catégorisation de ces dernières en fonction de leurs objectifs d'utilité publique et de leur accès à d'autres ressources financières. Cependant, certaines congrégations comme la First United Church de Vancouver appliquent une ligne plus stricte en refusant de recourir aux bénéfices des bingos ou des casinos du système de bienfaisance, considérant qu'il ne s'agit pas là d'un mode de financement en adéquation avec leur éthique.

De son côté, la First United Church a formé un groupe de réflexion⁶⁰ de six personnes, toutes plus ou moins de formation académique (le Révérend Robert S. est détenteur d'une thèse en théologie; parmi les autres participants, on compte un enseignant universitaire en économie et une directrice d'un programme universitaire de MBA). En plus de rédiger et d'organiser des petites conférences, ce groupe tente avant tout de former des alliances et d'établir des contacts avec les autres églises protestantes et anglicanes, ainsi qu'avec les membres de groupes confessionnels non chrétiens qui ne sont pas opposés au jeu sur des bases exclusivement doctrinaires (sikhs, juifs, etc.). Par ailleurs, le groupe relaie un grand nombre d'appels téléphoniques exprimant des manifestations individuelles d'opposition provenant de toute la province. Chacun de ses membres participe à un nombre « considérable » de réunions (le révérend S. estime avoir participé à une centaine de réunions en quelques mois uniquement sur la question du jeu), à des rencontres avec des politiciens et à des activités organisées par les groupes anti-jeu et surtout par les associations du Downtown Eastside.

À l'instar de beaucoup de militants associatifs actifs au sein de cet espace très faiblement doté en infrastructures sociales et culturelles, et dont il défend avec beaucoup de conviction la dimension communautaire et solidaire, le révérend Robert S. considère que l'action qu'il a entreprise au sein du mouvement anti-jeu n'est que secondaire par rapport à l'ensemble des problèmes spécifiques au Downtown

⁵⁸ United Church of Canada, British Columbia Conference, *On the special project to develop a comprehensive policy covering the regulation and conduct of gaming in British Columbia*, Vancouver, May 1994.

⁵⁹ BEST Marion et SHEPHERD Ronald (Bishop), *Brief to the BC Gaming Commission by the Anglican and United Churches of Canada*, Vancouver, September 2, 1987.

⁶⁰ BURNS Susan (1994), *Notes for the Gaming Commission. Gathering informations from interest groups*, Vancouver, United Church of Canada, BC Conference, Task Group on Gambling in BC.

Eastside. Il se dit plus sollicité par des questions sensibles auxquelles son église doit faire face à cette même époque, par exemple des abus, sexuels ou autres, commis sur des enfants autochtones et imputés à des membres du clergé. Il estime que sa mission principale est d'aider les personnes les plus en détresse et les plus démunies. Toutefois, bien qu'il ait affirmé à plusieurs reprises que ses intérêts le portent vers des engagements liés à des questions qui mettent profondément en débat son église (par exemple l'accès de la First United Church aux croyants homosexuels, auquel il se déclare favorable), c'est au nom du sens du devoir accompli (*«j'ai accompli mon devoir; mes passions, mes combats sont ailleurs»*) qu'il va renouveler son engagement dans la deuxième coalition, qui émerge en 1996 et 1997, contre des projets de casinos et d'implantation de machines à sous dans l'ensemble de la province. C'est donc autant sur des bases morales et religieuses (*«valeurs anti-jeu»*) avec lesquelles il se sent en adéquation que par solidarité avec les autres associations du Downtown Eastside que le révérend Robert S. engage ouvertement la First United Church dans le mouvement d'opposition au jeu. Ce qui apparaît le plus clairement dans sa trajectoire militante tient à ses engagements multiples, qui le poussent à opérer une hiérarchisation, et au caractère secondaire qu'il assigne à son engagement contre le jeu d'argent.

Une femme protestante d'origine chinoise : un premier engagement public

Originaire de Hong Kong et convertie au protestantisme à son arrivée en Amérique du Nord, où elle vit, au moment de l'enquête, depuis près de vingt ans (aux États-Unis puis au Canada), Jane C. est la seule parmi les enquêtés à confier, avec beaucoup de pudeur et après quelques réticences, que ce sont ses convictions religieuses qui ont renforcé sa décision de s'engager dans une action publique pour la première fois de sa vie. Elle minimise toutefois son engagement en mettant en avant sa dimension ponctuelle et très circonscrite : une intervention publique devant un conseil municipal, quelques participations à des séances de consultation publique, puis à un meeting politique organisé par CAGE avec des politiciens en pleine période électorale. Diététicienne dans un centre médical de Vancouver et résidente de la municipalité de Richmond, elle est ainsi intervenue devant le conseil municipal de sa ville de résidence pour y protester contre la construction d'un deuxième casino communautaire, alors que la controverse du Seaport Centre, deux ans auparavant, de même que sa thématique, l'avait laissée, dit-elle, relativement indifférente. Même si elle dit afficher une certaine distance par rapport aux événements d'ordre politique ou culturel, elle connaît suffisamment les débats qui se déroulent à Vancouver en général, et l'histoire de la controverse du Seaport Centre en particulier, pour se souvenir, au moment où elle envisage la possibilité d'une réaction, du collectif anti-casino le plus visible pour elle, c'est-à-dire DERA qu'elle contactera et qui l'orientera vers CAGE :

«Je l'ai entendu [le promoteur] à la radio, et il disait que construire un [deuxième] casino à Richmond permettrait de satisfaire les besoins des joueurs asiatiques. Alors là j'étais en

train de conduire, c'était autour de Noël, et là j'ai réagi et je me suis exclamée "mais ce sont des stéréotypes!" [...] Je suis arrivée au travail et je n'arrêtais pas de me demander ce que j'allais faire, bon, [elle hésite longuement] j'ai dit une petite prière et je continuais à me demander ce que je pouvais faire. J'ai appelé la station de radio pour me plaindre. Mais me plaindre à qui, de quoi ? Ce ne sont que les informations, on ne peut pas se plaindre, il ne s'agissait pas d'un talk-show. Et puis tout d'un coup j'ai pensé à DERA, cette association, une des organisations qui était très opposée au Seaport [...]. J'ai appelé DERA. Je ne savais même pas comment commencer, comment demander, alors j'ai dit ce que j'avais entendu à la radio en leur demandant si nous pouvions faire quelque chose. La personne m'a tout de suite orientée vers CAGE, alors j'ai appelé CAGE et en cinq minutes Connie m'expliquait tout le contexte de Richmond, le maire, le conseil municipal qui n'était pas du tout intéressé à arrêter l'expansion du jeu. Ils ne se rendent pas compte de l'erreur qu'ils commettent et pourtant ils sont réélus [ton irrité].

[question] *Qu'est-ce que CAGE a proposé de faire ?*

Qu'ils n'allaient pas faire grand-chose, parce qu'il n'y a que peu de gens qui travaillent avec eux à Richmond, cinq ou six personnes que j'ai contactées. Connie m'a donné tous les numéros de téléphone et de fax du maire et des conseillers municipaux, moi qui n'avais jamais eu de contact avec ce genre de personne et qui n'avais même jamais écrit de lettre à un bureau public !

[question] *Connie vous a aidé à écrire cette lettre ?*

Elle m'a dit que si j'étais suffisamment en colère je pouvais écrire une lettre [rires], alors je me suis assise et, très rapidement, j'étais très fâchée [rires], j'ai écrit une lettre et je l'ai faxée au maire et au conseil municipal. Puis j'ai pensé de moi-même que je pourrais traduire cette lettre en chinois. J'ai trouvé un ami qui parle mieux le chinois que moi, qui peut rendre la langue plus belle, et j'ai faxé la lettre à une organisation qui est une grande association pour immigrants qui a des bureaux un peu partout, à Vancouver, à Surrey, à Richmond, et j'ai appelé le directeur à Richmond en lui demandant son aide. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas vraiment m'aider ouvertement, qu'il devait d'abord aller à une réunion et obtenir un accord pour me soutenir, ce qui allait prendre trop de temps. Mais il m'a suggéré de photocopier la lettre et de la distribuer dans leurs classes d'anglais pour immigrants, dans les classes de cuisine, de couture, toutes sortes de classes, ce qui fait qu'il y a beaucoup de personnes chinoises qui les fréquentent. Au moins je pouvais demander aux personnes de signer une liste que nous pourrions envoyer au conseil municipal. Et alors, parce que j'appartiens à une église chinoise qui est à Vancouver et pas à Richmond, j'ai pris l'annuaire de toutes les églises chinoises à Richmond, mais aucune n'avait de fax et je ne connaissais pas leur nom anglais, je n'ai finalement trouvé que le nom et le numéro de fax de deux pasteurs, à qui j'ai donc faxé la lettre. Je pensais, pendant les vacances de Noël, avoir fait mon devoir civique, que j'avais été une bonne citoyenne [elle accentue fortement], une bonne chrétienne [elle accentue fortement]. » (Jane C., CAGE, souligné par l'auteure)

Insérer un aussi long extrait d'entretien s'explique dans la mesure où il restitue particulièrement bien, en plus du contexte, la tonalité générale de l'entretien que l'on pourrait qualifier, en bref, de fierté d'avoir osé «faire quelque chose», présentée sur

un mode assez détaillé et parfois un peu emphatique. Dans cet extrait, Jane C. met spécialement en scène l'effort considérable qu'elle dit avoir fourni au moment du passage à l'acte, par exemple quand elle met en avant le travail de recrutement de coreligionnaires accompli dans le but de soutenir ses interventions devant le conseil municipal ou pour la rédaction, puis la diffusion, d'une simple lettre de protestation (aide linguistique, construction de relais de soutien). L'impression qu'une difficulté particulièrement grande a été surmontée à cette occasion est rendue de manière encore plus aiguë quand on prend en compte les petites dramatisations narratives opérées par l'enquêtrice, par exemple quand elle exprime son très grand embarras au moment où il s'agit de traduire la lettre de protestation en chinois et de contacter les milieux immigrés.

Le vif sentiment d'indignation spontanée («*j'ai réagi*», «*j'étais très fâchée*») qu'elle dit ressentir à l'écoute d'une seule séquence d'informations radiophoniques est largement travaillé par CAGE, qui saura la conseiller et l'encourager à entreprendre sans délai une action auprès de sa municipalité. Sans intervenir directement, CAGE lui fournit rapidement une marche à suivre (qui contacter et comment) et parvient à susciter une impression d'expertise et de compétence (explication succincte et précise du contexte local, numéros de téléphones et de fax fournis très rapidement) ce que Jane C. résumera par l'affirmation: «*vous connaissez CAGE, avec eux ce sont des données et des statistiques*». CAGE poursuivra ce travail d'intéressement en la contactant à nouveau, alors que la situation prend la tournure d'une controverse locale avec l'apparition d'un projet de troisième casino et l'assignation en justice de l'un des promoteurs. Là aussi, CAGE la conseillera sur les étapes à parcourir: s'inscrire pour une audition publique devant le conseil municipal de Richmond qui se trouvera contraint d'examiner rapidement la question du casino; réunir, pour la séance, des personnes d'origine asiatique, ce qu'elle fera par l'intermédiaire des églises et des associations d'immigrés.

Les conditions de possibilité d'un passage à l'acte sont ici largement déterminées par des réticences d'ordre confessionnel, notamment par rapport à la pertinence ou non de toute forme d'engagement séculier qui est largement débattu au sein des églises. Mais ces réticences sont également liées à des freins d'ordre plus culturel. En effet, malgré le contexte multiculturel particulièrement marquant propre à Vancouver et aux grandes villes canadiennes, et en dépit des diverses affirmations de l'existence d'un large mouvement populaire d'opposition au jeu, les résidents d'origine asiatique semblent avoir été particulièrement absents du mouvement, alors même que les municipalités à forte densité de population chinoise se disent particulièrement ciblées par l'industrie du jeu. Toutefois, l'idée selon laquelle les populations d'origine asiatique se tiendraient assez systématiquement, pour des raisons culturelles, à l'écart de toute action militante ne tient pas complètement à Vancouver. En effet, dès sa création durant les années 1960, DERA a conçu ses actions militantes en relation étroite avec les résidents du quartier populaire de Strathcona, proche du centre-ville et à forte dominante asiatique, ainsi qu'avec des associations – par exemple la Strathcona Property Owners' and Tenants Association (SPOTA), alors coprésidée

par un jeune militant d'origine chinoise – dans le but d'engager une résistance aux programmes dits de revitalisation urbaine (construction d'une autoroute à huit voies, construction de nouveaux espaces résidentiels conduisant au déplacement des habitants les moins aisés) ou encore de revendiquer la construction de logements à l'occasion de la mise en œuvre de l'Exposition universelle de 1988 (Ley et Hasson 1994)⁶¹. Les activités récentes d'associations, comme la Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion engagée dans des controverses autour du jeu dès le début des années 2000⁶², contribuent à relancer pour partie le mouvement anti-jeu, alors que CAGE ne semble plus guère active à Vancouver. Elles mettent par ailleurs en évidence un phénomène d'activité militante des populations d'origine asiatique un peu plus vigoureux qu'on ne le présente habituellement, même si des données générales et plus récentes sur le militantisme ou sur la participation aux activités associatives des communautés asiatiques font défaut.

Au-delà de ses convictions religieuses, le sentiment d'appartenance ethnique joue un rôle non négligeable dans l'engagement de Jane C., dans la mesure où l'on constate que la construction de ses convictions à propos du jeu s'est opérée en réaction à un préjugé très largement répandu selon lequel les Chinois seraient particulièrement «joueurs». Cette idée rencontre une assez large adhésion, y compris dans le monde académique, si l'on se penche par exemple sur des travaux orientés vers la production de politiques publiques et la régulation du jeu. On y estime ainsi que les communautés sino-canadiennes sont à la fois plus sensibles à l'addiction au jeu que n'importe quel autre groupe social et plus résistantes aux programmes de prévention établis au Canada. Les fondements culturels qui sous-tendraient leurs pratiques de jeux (croyances, conceptions de la fatalité et de la chance, tendance à ne pas reconnaître certaines pratiques comme des activités de pari, refus de «perdre la face» en cas de perte, refus de l'assimilation du jeu excessif à un trouble mental à l'instar de la médecine occidentale) rendraient les populations d'origine chinoise particulièrement sensibles aux risques de jeu excessif, ce que mettent en discussion les travaux des anthropologues (Dow Schüll 2013a; Loussouarn 2010; Papineau 2001). Par exemple, pour Claire Loussouarn (2010), la relation entre les casinos de Londres et les migrants chinois qui y jouent n'est ni «naturelle» ni «biologiquement déterminée», mais historiquement et socialement construite. Parler du joueur chinois comme d'une curiosité culturelle, sans considérer le rôle de l'environnement immédiat, c'est-à-dire celui de l'industrie des jeux d'argent et des législations néolibérales facilitant leur essor, c'est présenter une image tronquée et politiquement aseptisée de la réalité.

⁶¹ Voir en particulier les chapitres «Chinatown – Strathcona : Gaining an entitlement» (Ley et Hasson 1994 : 112-136) et «The Downtown Eastside : "One hundred years of struggle"» (Ley et Hasson 1994 : 172-204).

⁶² Au début des années 2000, l'association Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion est mentionnée dans les médias ainsi que dans le rapport de l'agence Ipsos Reid, *Attitudes Toward Gaming in the City of Vancouver, Final Report*, January 15, 2004. Ce rapport met en évidence qu'en dehors des actions anti-jeu ponctuelles, les habitants du Grand Vancouver ne portent que peu d'attention aux enjeux sociaux, économiques et urbains liés aux pratiques de jeu.

Pour sa part, Jane C. réfute ce qu'elle perçoit comme une stigmatisation quand elle affirme que «*les Chinois ne sont pas joueurs, il faut lutter contre les stéréotypes d'ordre ethnique*». Elle dénonce ainsi, sur le registre du scandale, les diverses tentatives du secteur du jeu, loterie comprise, de cibler les joueurs d'origine chinoise. Mais, dans le même mouvement, elle adhère assez fortement à cette idée, fortement intériorisée depuis son enfance. Lors de l'entretien, elle décrit assez longuement, et avec réprobation, les conséquences sociales du jeu d'argent en s'appuyant sur son expérience personnelle alors que, petite fille vivant à Hong Kong, elle assistait à d'interminables parties de mah-jong jouées pendant des heures par toute sa famille, les femmes surtout, et qu'elle contemplait les effets «*funestes pour les familles*» des paris hippiques. Ce n'est qu'après sa conversion au protestantisme que sa réticence par rapport au jeu d'argent, au premier abord fondée sur des valeurs strictement culturelles, rencontre la rhétorique puritaine protestante.

Jane C. invoque ainsi sa foi quand elle explique les raisons de son engagement. Mais en creusant plus avant, on remarque, du moins dans cet engagement ponctuel, que les croyances et les convictions religieuses agissent aussi bien comme une ressource que comme un moteur déclencheur du passage à l'acte. Par exemple, elle dit prier à un moment où elle ressent le besoin d'un soutien alors qu'elle est confrontée à la difficile épreuve, pour elle, d'une prise de parole en public. Elle trouve également un soutien à la fois émotionnel et logistique auprès d'une cinquantaine de coreligionnaires d'origine chinoise. Si l'on peut relever une affinité entre ses valeurs religieuses et son engagement, celle-ci tiendrait avant tout d'un sentiment du devoir accompli. On peut ainsi émettre l'hypothèse que ce qui s'exprime dans le cas de Jane C. relève de la nécessité ressentie de l'actualisation d'un engagement citoyen ou public («*une bonne citoyenne, une bonne chrétienne*»), thème qui se trouve par ailleurs largement débattu au sein de la plupart des églises.

L'INFLUENCE RELATIVE DES ÉGLISES

Les croyances ou l'adhésion à des préceptes moraux dogmatiques ne suffisent pas à expliquer à elles seules les raisons (et le maintien) de cet engagement, ou du reste de toute autre forme d'engagement. Un strict lien de causalité ne peut tout simplement pas être établi entre croyances et action, ce qui relèverait d'une conception particulièrement réductrice ou mécanique de l'action. Être porteur de convictions morales ou d'une croyance ne signifie pas ainsi nécessairement un passage à l'action pour défendre cette croyance, ou au nom de celle-ci. Distinguer entre ce qui constitue le «véritable déterminant» de l'action et ce qui en représente le «déclencheur occasionnel» quand il s'agit de comprendre les ressorts de l'action, tiendrait d'un exercice purement rhétorique : «*en fait, la réalité est ici relationnelle (ou interdépendante) : le comportement ou l'action est le produit d'une rencontre dans laquelle chaque élément de la rencontre n'est ni plus ni moins "déterminant" que l'autre*» (Lahire 1998 : 65). Il importe pour le sociologue de rester vigilant et

« de distinguer les différents éléments constitutifs de la structure complexe que forment les agencements individuels de dispositions à agir (habitudes d'action) et de croyances (dispositions à croire, habitudes mentales ou discursives) » (Lahire 2002a : 419).

La fréquentation des églises ou des cercles religieux a probablement contribué à étayer, à renforcer ou à construire des convictions (ou des croyances) par rapport au jeu d'argent. Mais, dans le même mouvement, cette fréquentation a sans aucun doute favorisé l'intériorisation de compétences organisationnelles, notamment par la pratique d'activités telles que la prise en charge bénévole des classes d'éducation religieuse, la participation à des commissions chargées de l'organisation de l'église, la collecte de signatures pour des pétitions, la mise sur pied de groupes de discussion portant sur des thèmes socialement sensibles (entre autre sur le jeu d'argent) ou encore la participation à des manifestations publiques. Les sermons entendus lors des services religieux ou encore les discussions engagées lors de réunions de groupes de fidèles ont pu sensibiliser certains au débat social suscité par le projet du casino, sans réellement les solliciter directement en vue d'un engagement autre que la participation à des actions ponctuelles ne demandant pour la plupart qu'un investissement minimal. Toutefois, le contact régulier avec les églises a probablement rendu possible les conditions du passage à l'acte pour un certain nombre d'enquêtés et, éventuellement, le maintien de l'engagement pour certains d'entre eux. Le facteur religieux ne semble pas jouer un rôle particulièrement déterminant dans l'engagement dans ce type de cause, sinon à en constituer une composante parmi d'autres, du moins sur ce terrain canadien. La dimension religieuse de ce type de mouvement est rendue particulièrement visible dans les récits qu'en fournissent les médias et dans les interprétations qu'en donnent les individus (y compris certains acteurs du mouvement), car il s'agit d'une interprétation facilement disponible, ou d'un « prêt-à-penser » aisément mobilisable. Aussi bien à l'examen des mobilisations locales qu'à celui des motivations à l'engagement des acteurs sociaux, les mouvements locaux d'opposition au jeu semblent moins portés par une seule rhétorique religieuse qu'orientés vers le thème général du bien-être des communautés.

CHAPITRE 6

UN TRAVAIL DE POLITISATION

Joseph Gusfield (1963) a amplement souligné que le mouvement de tempérance s'est transformé en force politique nationale de grande envergure dans la lutte contre la consommation d'alcool. Tout en adhérant aux analyses des historiens qui montrent que le mouvement de tempérance a débuté en tant que force de persuasion morale, Gusfield a mis en évidence d'autres aspects de ce mouvement, telles les propriétés économiques et sociales des adhérents (vieilles classes protestantes en déclin issues principalement des milieux ruraux) ou encore sa dimension politique: sous cette force de pression, certains États ont adopté dès 1840 les premières lois de prohibition. De l'analyse que produit Gusfield sur le mouvement de tempérance émerge une interprétation politique des tensions sociales générées entre les différentes sous-cultures nord-américaines autour du binôme «boisson/abstinence». Cette capacité à transformer les mouvements moraux en force politique est loin d'être atteinte par les mouvements d'opposition au jeu d'argent. Les mouvements locaux récents qui ont pourtant émergé en nombre n'ont jamais réussi à construire et à coordonner un mouvement puissant, ni au Canada, ni aux États-Unis. La plupart du temps, les oppositions se sont arrêtées aux limites municipales malgré les tentatives de la NCALG de s'imposer en force nationale.

Toutefois, les revendications ont progressivement été portées autour de la nécessité d'une politisation des débats publics qui ont pour objet le jeu d'argent et, partant, de son traitement administratif et légal. Ainsi, tout au long des années 1990, des groupes de citoyens de l'ensemble du Canada ont revendiqué le droit de voter sur l'introduction des diverses formes de jeu et l'accès à une plus grande participation aux processus de décision. L'un des rapports de l'institut Canada West Foundation montre par exemple que, dans la province de l'Alberta, les citoyens des municipalités de Calgary et d'Edmonton où était envisagée l'introduction de machines à sous (VLT) ont eu recours à différents mécanismes démocratiques disponibles, en particulier en faisant circuler deux pétitions au niveau municipal. Ces dernières ont compté parmi

les quinze plus importantes pétitions canadiennes, jusqu'à la fin des années 1990, quant au nombre de signatures, fait particulièrement remarquable dans la mesure où le registre dominant de ces pétitions porte plutôt sur des thèmes plus étroitement sécuritaires, comme la violence à la télévision, le contrôle du port d'armes ou encore la répression de la criminalité (Azmier 1998 : 2).

La notion de politisation est comprise ici comme un processus de « *requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités* » (Lagroye 2003 : 360-361). Ces transgressions prennent des formes variables et opèrent notamment par le détournement « *de finalités et de dispositifs sociaux de l'action collective* » qui échappent classiquement à l'activité politique (activités religieuses, syndicales, associatives, caritatives ou culturelles) ou par le « *dépassement des limites assignées par la sectorisation à certains types d'activités* » (Lagroye 2003 : 365). Par exemple, des militants associatifs peuvent découvrir que, pour la réussite de leur projet, la cause qu'ils défendent doit être transformée en enjeu politique, c'est-à-dire qu'elle doit être portée dans les débats qui se déroulent au sein des institutions politiques, les acteurs s'efforçant de créer les dimensions problématiques nécessaires à cette requalification.

Aussi, en parallèle à des activités pratiques de mise en visibilité du problème, sont produites des catégories de pensée qui permettent d'en parler et qui vont favoriser les déplacements de perspective susceptibles de susciter des réponses d'ordre politique. Dans le champ du jeu d'argent, on peut comprendre par réponses politiques des changements législatifs (légalisation ou interdiction de certains jeux, moratoire), l'introduction d'un droit de référendum sur le jeu d'argent, la mise sur pied de programmes de prévention avec la constitution de la catégorie de joueurs problématiques ou de l'addiction.

UN CONTEXTE ÉMOTIONNEL SENSIBLE : DES SCANDALES POLITICAUX-MORAUX

À l'époque des deux premières grandes mobilisations, une série de scandales liés à des détournements de fonds portant sur des ressources tirées des bingos et à une implication plus ou moins lointaine du gouvernement provincial dans ces derniers, a amplement contribué à forger les conditions de possibilité d'une mobilisation de grande envergure contre les jeux d'argent. Les « *scandales* » ou les « *paniques morales* » (Cricher 2003) mis en lumière dans la littérature sur les problèmes publics, sont autant de « *dispositifs de sensibilisation* » (supports matériels, agencement d'objets, mises en scène, construction d'une indignation collective) travaillés par les groupes militants dans le but de provoquer des réactions émotionnelles suscitant l'adhésion à la cause (Neveu 2015 ; Traïni 2010 ; 2011a ; 2011b).

En 1985, le gouvernement de Colombie-Britannique procède ainsi à la suspension des licences de trente-deux associations qui auraient régulièrement violé les règles

d'opération du jeu de bingo. Pour faire face à ce problème ainsi qu'à une demande croissante de licences d'exploitation de casinos occasionnée par une modification opérée dans la législation canadienne, le gouvernement provincial met alors sur pied la British Columbia Gaming Commission pour assurer la prise en charge administrative et le contrôle d'une partie du secteur du jeu (les bingos et les casinos, la loterie dépendant au départ d'un autre département). Dans un contexte aussi mouvant qu'a pu l'être celui de la réglementation du jeu d'argent dans cette province, les organismes de contrôle ayant été transférés à plusieurs reprises entre différents ministères, la commission s'est toutefois maintenue pendant une bonne vingtaine d'années et n'a été démantelée qu'à la fin des années 1990. Elle était encore active au moment de l'enquête sur le terrain, et plusieurs contacts ont pu être pris avec ses représentants pour effectuer des entretiens informels ou pour obtenir des informations factuelles (rapports, données chiffrées). L'une des fonctions principales de cet organisme consistait alors à agréer les associations qui pouvaient bénéficier des revenus produits par les casinos du système de bienfaisance ou par les salles de bingo, ainsi qu'à fixer et à appliquer les critères d'utilité sociale permettant la sélection de ces associations. Sa légitimité a été durablement contestée sur ce deuxième point dans la mesure où les critères de désignation ne paraissaient pas suffisamment transparents aux associations qui tentaient de figurer sur ce que beaucoup d'enquêtés avaient fini par appeler «la liste», manifestant par là des soupçons envers les activités de la commission accusée de «travailler dans l'opacité» à partir d'une notion d'utilité sociale imparfaitement clarifiée⁶³. La montée en puissance de cette impression a suscité une forme de défiance quant à la capacité des milieux politiques et administratifs à gérer les nombreux problèmes régulièrement soulevés par l'expansion des pratiques de jeu d'argent. Dès sa mise en place, la commission s'est ainsi retrouvée confrontée à une série de petites controverses très diverses, à des grèves de croupiers ou d'employés de casino, ou encore au contournement de réglementations qui ont conduit à la fermeture momentanée de certains lieux de jeu. Puis, ce sont les débats portant sur l'introduction de nouveaux jeux, sur les changements à apporter à l'offre proposée à la clientèle (horaires, hausse des mises, introduction des machines à sous) et, surtout, sur l'attribution des licences ainsi que la redistribution des sommes gagnées dans les salles de bingo et dans les casinos qui ont motivé les interventions de la commission.

Le détournement de fonds normalement attribués à des associations a été rendu public dès le début de 1996, et quelques personnalités politiques ont été impliquées dans un premier scandale baptisé «Bingogate». Après une longue enquête de police et une saisie massive de documents par la gendarmerie, l'un des ministres du gouvernement provincial a été condamné à une peine de prison pour fraude et détournement de fonds aussi bien au bénéfice de son parti qu'à des fins personnelles.

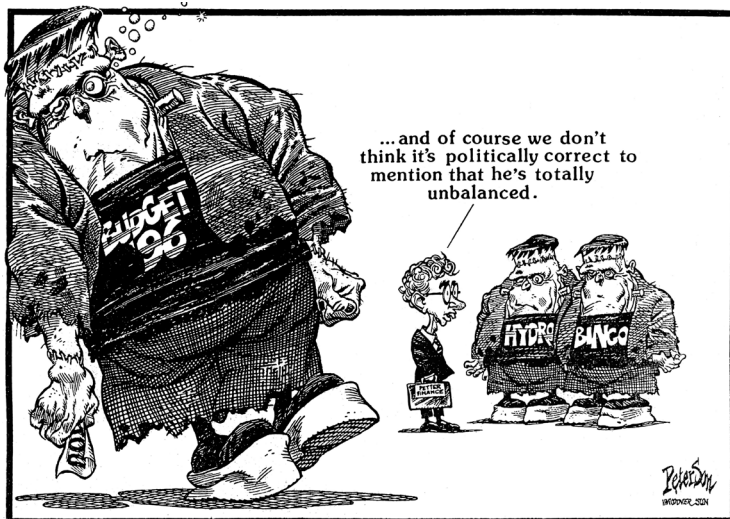
⁶³ On retrouve cette problématique en Suisse romande où les bénéfices de la Loterie romande (LoRo) contribuent largement au soutien de programmes associatifs ou culturels.

Figure 3 : Dessin de presse sur le «bingogate»⁶⁴



Source : Roy PeterSon ©. Used by permission of Artizans.com. All rights reserved

Figure 4 : Dessin de presse sur le «bingogate»⁶⁵



Source : Roy PeterSon ©. Used by permission of Artizans.com. All rights reserved

⁶⁴ Source : *The Vancouver Sun*, Friday March 22, 1996, p. A18.

⁶⁵ Source : *The Vancouver Sun*, Tuesday, July 9, 1996, p. A12.

Le Premier ministre de la province, bien que n'ayant pas été inquiété, a démissionné en prenant sur lui la responsabilité politique du scandale. Cet épisode est bien documenté dans une biographie consacrée à ce politicien, qui a été depuis blanchi de tout soupçon (Gawthrop 1996). À peine quelques années plus tard, son successeur a été lui aussi éclaboussé par une deuxième polémique, le «Casinogate», qui portait sur une (éventuelle) promesse d'octroi d'une licence de casino que ce politicien aurait faite à l'un de ses voisins en échange de travaux effectués dans sa maison. Cette polémique, pourtant nettement moins virulente que la précédente, a poussé ce Premier ministre à démissionner à son tour. Le scandale était d'autant plus grand que ces deux politiciens appartenaient au même parti de gauche, le New Democratic Party (NDP), qui se retrouvait ainsi compromis à deux reprises dans le même genre d'affaire, alors même qu'il était soupçonné d'avoir voulu favoriser la construction du complexe casinotier du Seaport Centre à Vancouver et l'expansion des jeux d'argent dans l'ensemble de la province.

Ces scandales ont fait l'objet de plusieurs caricatures parues dans le quotidien *The Vancouver Sun*. Les deux présentées ici illustrent assez bien le climat du moment. La première représente trois imposants officiers de la Gendarmerie Royale du Canada, les célèbres Mounties, revêtus de leur uniforme d'apparat immédiatement identifiable par tout citoyen canadien. Ils sont chargés de lourds cartons remplis de documents labellisés «NCHS. Bingo Charity Scandal Evidence» qui occupent quasiment tout l'espace de l'image et qui font référence à la volumineuse masse de documents saisis. Entre deux officiers au visage austère et au maintien rigide, marquant par leur posture la gravité de la situation, surgit le Premier ministre, souriant et s'exclamant dans une boutade, comme pour minimiser l'affaire : «*Considérez cela comme une action de votre gouvernement soucieux d'écologie... Du recyclage de papier!*»⁶⁶. Les documents saisis lors de l'enquête dite Nanaimo Commonwealth Holding Society Nemetz Inquiry ont en effet rempli à eux seuls une vaste annexe du tribunal de Vancouver et ont nécessité plusieurs mois de travail de classement et d'archivage.

La deuxième caricature, publiée à la même époque, met en scène trois figures dessinées en référence directe à la créature du docteur Frankenstein (boulons et cicatrices apparents sur le visage et sur le front, air borné, etc.). Au premier plan, l'une d'entre elles appelée «Budget '96» marche penchée sur un côté, de toute évidence en état de choc ; elle perd l'équilibre et doit s'appuyer au support du cadre de l'image alors que des bulles lui sortent des oreilles. Ses deux sosies, «Hydro» et «Bingo» se tiennent à l'arrière-plan, l'air tout aussi hébété. Ils représentent les deux grands scandales politico-économiques qui touchent alors la province, l'un concernant le marché de l'électricité (BC Hydro), et l'autre, les détournements d'argent des bingos. Un petit homme portant une mallette, que l'on suppose être un expert en finances du gouvernement, les sermonne en désignant la troisième créature : «[...] *bien*

⁶⁶ Traduction par l'auteure.

évidemment nous ne pensons pas qu'il soit politiquement correct de mentionner qu'il est totalement déséquilibré [Budget '96] »⁶⁷.

L'impression d'absurdité comique qui se dégage de ce dessin donne au lecteur le sentiment que les finances de la province sont mal gérées en dépit des tentatives d'édulcoration des messages ou d'occultation de l'information par l'administration provinciale. Le sentiment de défiance, provoqué par les scandales et reflété dans ces caricatures, est renforcé par diverses rumeurs véhiculées à l'encontre du gouvernement provincial NDP que l'on soupçonne de tenter de combler les déficits budgétaires en favorisant le développement des pratiques de jeu d'argent hors de tout débat public. On dit que certains cadres du parti NDP auraient été au courant bien avant l'annonce officielle d'un projet de construction de casino à Vancouver en collaboration avec la compagnie Mirage.

En Colombie-Britannique, un climat de scandales et d'oppositions a marqué toute l'histoire des pratiques de jeu de bingo (Morton 2003: 87-107) et des loteries (Osborne 1991; Smith et Campbell 2007) autour de leur caractère illégal, puis en raison de graves lacunes de régulation et de détournement de fonds. En raison du climat politiquement sensible qui touche le jeu d'argent et avec l'émergence d'un sentiment populaire d'opacité, de défiance et d'indignation, les partis politiques hésitent à s'emparer du thème, à moins qu'ils ne soient directement sollicités pour le faire par des militants anti-jeu ou d'autres organisateurs de colloque. Quand ils interviennent, on remarque alors que le clivage gauche-droite qui marque les positionnements sur d'autres objets est assez largement neutralisé et que l'objet est traité, en somme, sur un mode très dépolitisé. L'alternance des gouvernements au niveau provincial (de la droite conservatrice, avec le parti du Social Credit (Socred), à la gauche avec le NDP) ne met à aucun moment de frein clair au développement du jeu d'argent, ni ne l'encourage véritablement. En réalité, même les partis les plus à gauche, qui voient dans ce mode de développement économique une forme d'impôt régressif, finissent par recourir aux ressources du jeu pour remédier, entre autres, aux baisses de recettes fiscales.

L'amplitude de la couverture médiatique rend bien, tout en contribuant à la créer, l'effervescence (certains enquêtés, de même que les médias⁶⁸, parlent de « fièvre » ou de « passion ») qui s'est emparée de la ville lors de la controverse du Seaport Centre. En réalité, cette mise en accusation, qui joue sur le registre de l'irrationalité, est mobilisée dans les deux camps, en quelque sorte dans des jeux de miroir: si les opposants sont accusés par les promoteurs de manquer de réalisme, en particulier par rapport aux questions économiques, les militants attaquent les promoteurs en les accusant de développer une industrie qui s'appuie à la fois sur des bases et sur une

⁶⁷ Traduction par l'auteure.

⁶⁸ FORD Ashley, « Gambling fever hits », *The Province*, Wednesday, April 27, 1994.

méthode irrationnelles (le jeu d'argent ne constituerait pas la base d'une économie légitime, et le mode de gestion de Steven Wynn est contesté).

Si une apparence de bon sens économique et de vraisemblance, de même qu'une image d'expertise technique (comme on le verra), est un élément indispensable pour parvenir à construire une autorité sur le problème, une mise en scène dramatique et persuasive des événements (ou des faits) peut devenir une ressource symbolique très puissante quand il s'agit de se dégager des faits froids et durs pour mobiliser (Gusfield 1981). De plus, dans le principe de sélection qui se joue entre les problèmes publics, elle permet de faire face aux besoins de nouveauté et aux risques de saturation des publics, aux changements de rythme propres à la vie des organisations, aux biais politiques, etc. Par conséquent, dans le mouvement anti-jeu, la production des faits est couplée à une rhétorique – ou du moins un vocabulaire – saisissante et frappante (« *cette chose horrible arrivait* », « *cette chose, ce Seaport casino* ») et avec un travail sur un sentiment d'indignation qu'il faut relancer à chaque controverse. Une lecture systématique des lettres de lecteurs publiées dans les journaux permet aux membres des groupes anti-jeu d'identifier les individus « *en colère qui crient au scandale* » (Margot F., No Casino Committee) qui pourraient être mobilisés. La participation à des manifestations et la signature de pétitions de grande ampleur contribuent à transformer l'indignation individuelle en un sentiment collectif. La publication d'articles et de tracts comparant la ville de Vancouver aux villes de Reno ou de Las Vegas agit comme un catalyseur d'émotions dans la mesure où la menace est élargie à la ville tout entière. Enfin, une dernière stratégie consiste à adopter subtilement une posture victimaire : affirmer que l'on crie dans le désert, dénoncer l'apathie générale ainsi que la stigmatisation du mouvement par les autorités ou par l'industrie du jeu, contribue à gagner un peu plus l'attention des médias et à rallier des individus portés par l'intérêt plus général du débat démocratique, du droit à la parole et de la justice sociale.

LA POLITISATION PROGRESSIVE D'UN OBJET RÉSIDUEL

Même si la lutte contre l'implantation du grand casino sur le front de mer a agi comme le principal déclencheur de la mobilisation, le mouvement anti-jeu émerge ainsi en partie en réaction à l'invisibilité du traitement du jeu d'argent dans les débats politiques qui conduisent, dans une certaine mesure, à des scandales de grande ampleur. Dans son article « *Gambling and the legalisation of vice. Social movements, public health and public policy in the United States* », John Dombrick souligne que les attaques engagées contre le jeu d'argent au nom de « l'immoralité » n'ont vraiment pris que si elles se combinaient avec des scandales de corruption politique et de fraudes, y compris dans le courant du XIX^e siècle (1996 : 48).

Cette réactivité se manifeste à Vancouver autour d'objets assez différents : contre l'impression d'opacité ressentie face à des processus décisionnels administratifs imbriqués à des manœuvres politiciennes, contre un sentiment d'injustice (« *les jeux*

sont joués d'avance», «les choses n'ont pas été faites d'une manière ouverte»⁶⁹), mais aussi contre la dégradation d'un voisinage et de la qualité de vie :

«Au départ nous étions quatre personnes, assises à une table dans une cuisine et nous disant : mais c'est ridicule, cette chose, ce Seaport casino, est en train d'arriver et personne n'est vraiment en train de s'opposer. Cette horrible chose est en train d'arriver, le gouvernement devrait être en train de la combattre mais personne ne le fait, personne ne combat, personne n'élève la voix. Alors nous nous sommes dit : commençons quelque chose.» (Connie F., CAGE)

Pour les acteurs favorables à l'implantation de Mirage, rencontrés dans le courant de l'enquête (certains journalistes, des représentants de la société du Port, certains casinotiers), cette mobilisation est assimilée à un phénomène purement ponctuel, à une pulsion irrationnelle qui s'approcherait d'un «réflexe militant» (Jacee S., Great Canadian Casino), désigné par l'acronyme NIMBY ou «*not in my backyard*» (en français, «*pas dans ma cour*»). Cette formule transposée à ce terrain pourrait être traduite par : «*pas de grand casino sur mon front de mer*». Forcée par les planificateurs pour expliquer les diverses oppositions auxquels ils sont régulièrement confrontés, cette notion a rapidement été appliquée à la manière d'une grille d'interprétation *ad hoc* sur toutes les formes d'opposition à des projets d'implantation. Toute tentative d'aménagement d'un équipement collectif qui peut potentiellement créer des nuisances pour les riverains verrait l'émergence d'engagements à dominante purement réactive visant la défense d'un environnement immédiat ou plus largement d'un style de vie. Les opposants sont souvent assimilés à des personnes rétrogrades ou obscurantistes, conduites par des peurs irrationnelles, présentant une attitude de rejet presque pathologique dans la mesure où elles surestimeraient, voire imagineraient, les risques de nuisance liés à l'implantation de ces projets tout en négligeant les bénéfices collectifs qui pourraient en résulter.

Cette notion de NIMBY est désormais largement critiquée et rejetée par les chercheurs en raison d'une généralisation excessive combinée, paradoxalement, à un point de vue trop restrictif ; en effet, elle a été tellement mobilisée qu'elle finit en réalité par ne plus expliquer grand-chose (Dear 1992 ; Jobert 1998 ; Neveu 2002 ; Ollitrault 2001). Une analyse en termes de NIMBY est en effet incapable de produire une explication convaincante de ces conflits qui ne sauraient être réduits à une seule montée d'égoïsmes locaux. À l'examen des pratiques et des controverses, il est préférable d'admettre que les conflits d'implantation sont, au minimum, régis par deux logiques qui s'imbriquent. D'une part, il existe une logique d'ordre géographique où, le plus souvent, le choix de l'emplacement se trouve remis en question. Dans ce cas de figure, la protestation est certes motivée par les intérêts immédiats des collectivités locales qui valorisent la sauvegarde de leurs intérêts particuliers à la réalisation d'un

⁶⁹ Ce sentiment d'opacité est largement répercuté dans les médias, tel l'article de Jeff Lee qui reproduit les propos d'un représentant du groupe Concerned Citizens Against the Casino dénonçant l'absence de débat public autour de ce projet. LEE Jeff, «Casino dealings "going on in back rooms"», *Vancouver Sun*, Wednesday, July 13, 1994.

intérêt général qui transcenderait les premiers (ici, un développement économique et urbain valorisé par ses promoteurs pour les emplois créés, pour la ville et pour l'ensemble de la province). Mais on peut également estimer qu'il existe une deuxième logique à l'œuvre qui peut être qualifiée de plus politique. En effet, ce type de dénonciation favorise un débat plus large en permettant l'expression de divergences concernant l'ordre des priorités politiques attribuées au domaine concerné (aménagement du territoire, développement économique, etc.).

En réalité :

« l'idée de NIMBY tend à produire une dichotomie entre les droits des citoyens (qui peuvent concourir à l'élaboration de l'intérêt général) et ceux des riverains ou des habitants (forcément porteur d'intérêts particuliers) alors que c'est au contraire en tant que riverains-citoyens que les opposants entendent légitimer leur expression sur la scène politique. »
(Jobert 1998 : 73)

Dans une discussion critique de la notion NIMBY, basée sur l'analyse de plusieurs mobilisations qui se sont déclenchées autour d'un site expérimental dans le traitement de sols miniers pollués dans le nord de la France, l'anthropologue Catherine Neveu estime, quant à elle, que la multiplication des conflits d'aménagement doit être interprétée de deux façons : comme l'émergence d'un nouveau modèle de construction de l'intérêt général (différent de la somme des intérêts particuliers) et comme le fruit d'un combat politique où se confrontent des acteurs (et des acteurs collectifs) très différents. Ces citoyens revendiquent d'autres processus de prise de décision politique, ce qui ouvre à une série de questions concernant la participation des citoyens dans l'action publique et la création d'une sphère publique locale (Neveu 2002 : 51-52).

Dans la controverse du Seaport Centre, on peut observer un usage explicite de la notion de NIMBY par certains opposants eux-mêmes. Sur quelques tracts, dont l'un distribué conjointement par deux associations de défense de résidents de quartiers populaires directement menacés par la construction du complexe (les Strathcona Property Owners' and Tenants Association (SPOTA) et Carnegie Community Centre Association), on lit : « Las Vegas North – Not in our Backyard ». L'argumentaire mobilisé s'élabore à l'éclairage des problèmes urbains et sociaux auxquels les habitants de ces quartiers ont déjà été confrontés lors de l'implantation d'autres grands projets urbains (grands stades, Exposition universelle, ensembles résidentiels). Dans le même temps, la référence explicite à Las Vegas renvoie à un deuxième ordre de problèmes qui seraient propres à l'implantation de casinos (criminalité, etc.) et qui relèvent de représentations alarmistes ou romantiques véhiculées dans les films ou dans les romans (Las Vegas, ville de perdition, « Sin City »). Le contenu des tracts en appelle ainsi à une large mobilisation de citoyens chargés de contacter les pouvoirs publics – le maire de la ville ou le Premier ministre de la province – pour leur demander d'intervenir contre la construction du complexe. Mais, de manière générale, les acteurs engagés dans les controverses tendent plutôt à rejeter cette forme de disqualification du mouvement que représente la notion de NIMBY.

Les différents collectifs composant le mouvement anti-jeu entreprennent dès leurs premières actions un travail de politisation de cet objet, parce qu'ils estiment avant tout qu'il ne bénéficie que d'un traitement résiduel et qu'il est marginalisé dans les préoccupations des partis, aussi bien au niveau municipal que provincial. La requalification visée est donc destinée à faire gagner cet intérêt en centralité dans l'ordre des débats politiques et à transformer la question du jeu d'argent en un enjeu prioritaire pour les responsables politiques. Des meetings sont organisés, tel le meeting « Hotseat Forum on Gambling Expansion »⁷⁰ assimilé à un meeting politique, auquel participent le parti des Verts, le Social Credit (gauche), le Reform Party (droite), le Parti conservateur, le Parti libéral, le Family Coalition Party (conservateur et minoritaire). Seul le New Democratic Party (NDP), parti de gauche majoritaire du gouvernement provincial (auquel appartient le Premier ministre en fonction à l'époque), n'a pas mandaté de représentant, alors que c'est son action en faveur du développement du jeu d'argent qui est particulièrement visée à cette époque. La réunion est organisée par CAGE dans une salle disponible au sous-sol de l'église pentecôtiste Glad Tidings du pasteur Ernie C., qui s'est montré à plusieurs reprises actif auprès de CAGE depuis la première controverse (par des signatures de lettres, des interventions publiques, des interviews données dans les médias). Le débat a lieu devant une cinquantaine de personnes proches de CAGE et en présence des médias, en particulier de l'une des chaînes de télévision locales. Cette couverture médiatique relativement importante d'un rassemblement somme toute modeste s'explique en raison d'élections provinciales à venir. Les partis semblent estimer qu'ils ne peuvent commettre l'erreur stratégique de ne pas faire acte de présence et sont donc relativement bien représentés lors de ce meeting. Les politiciens s'expriment surtout en réponse à des questions préparées d'avance par Connie F. qui rappelle au passage les positions de CAGE pour laquelle le jeu d'argent est un « *cancer social* » et « *nuît à l'héritage moral et culturel canadien* ». Ils affichent pour la plupart des points de convergence avec CAGE, quand ils défendent notamment le frein à l'expansion du jeu d'argent, la mise en débat du mode de financement des associations ou encore le danger social présenté par les nouvelles machines à sous. Cependant, toute thématique trop connotée politiquement est tenue à l'écart du débat, en particulier la question des revendications des Premières Nations concernant l'ouverture des casinos sur leurs réserves. L'animatrice n'aborde jamais la question de front, mais certains politiciens y font référence d'eux-mêmes, parfois sous les applaudissements de l'assemblée, notamment quand le représentant du Parti des Verts défend longuement la nécessité de l'ouverture de casinos dans les réserves au nom d'une justice sociale et économique, alors que les partis de droite s'opposent plus ou moins strictement à ce modèle de développement dit « séparé ». Mais aucun débat public n'émerge autour de la question des casinos dans les réserves indiennes lors des controverses successives analysées, et les fonctionnaires de la BC Gaming Commission, interviewés pour certains à Victoria, la capitale de la province, évitent d'aborder ce sujet.

⁷⁰ Hotseat Forum on Gambling Expansion, Vancouver, April 29, 1996. Observation et notes de l'auteure.

DES CARRIÈRES MILITANTES

Le contexte qui vient d'être présenté permet de fournir un éclairage sur le climat général qui pèse sur les jeux d'argent dans la province, problème secondaire ou résiduel qui peine à être politisé. Il ne constitue néanmoins pas une dimension suffisante pour comprendre les raisons qui poussent certains acteurs sociaux à passer à l'acte dans un tel type de mobilisation, ni à comprendre le processus de requalification politique entrepris. L'examen des propriétés sociales des enquêtés a révélé qu'une partie d'entre eux avait eu des expériences d'engagement antérieures ou parallèles à leur engagement contre le jeu, autrement dit une carrière politique ou associative qui structure largement leur action au sein du mouvement anti-jeu. La notion de carrière a été amplement travaillée et développée depuis qu'Howard Becker l'a mise en œuvre dans son ouvrage *Outsiders* (1985 [1963]). Elle permet surtout de montrer un processus, la « *suite des passages d'une position à une autre* » (Becker 1985 [1963]: 47) accomplis par un acteur social, en mettant en évidence aussi bien les facteurs objectifs (ce qui relève de la structure sociale) que subjectifs (les motivations, les changements de perspectives des individus) dont dépend cette mobilité. Mais plutôt que de définir de manière précise les différentes séquences ou positions et les conditions qui rendent possibles le passage de l'une à l'autre – ce qui aurait nécessité une autre enquête ou une autre analyse – quelques constantes ou spécificités de l'ensemble de ces carrières ont été dégagées; elles permettent de donner en retour un éclairage sur le mouvement.

Parmi ces carrières, celle de Connie F. est l'une des plus intéressantes à présenter, en raison du rôle central qu'elle a joué dans CAGE et dans le mouvement anti-jeu en général. Née dans la province de la Saskatchewan, institutrice de formation, elle reprend des études de droit à son arrivée à Vancouver et commence à exercer sa profession au début des années 1990. Épouse d'un avocat qui a été conseiller municipal pendant plus de vingt ans et cofondateur d'un parti de gauche actif à un niveau municipal, la Coalition of Progressive Electors (COPE), elle est elle-même élue durant les années 1980 à la commission des parcs de la municipalité de Vancouver. Les postes, parfois à responsabilité, qu'elle occupe au sein de différentes commissions – scolaire, des parcs de Vancouver et de la Vancouver Public Library – jouent un rôle non négligeable dans l'organisation et la gestion des municipalités. Aussi ces mandats donnent-ils souvent l'opportunité d'acquérir une première expérience politique.

Créé en 1968, COPE soutient un programme se proclamant « proche des besoins des gens », porté par des « citoyens ordinaires » (« *grassroots* ») et se situant à la gauche du NDP. Il engage une politique partisane tout en se rapprochant des mouvements sociaux aussi bien par le style de politique engagée (en portant des luttes et des débats à la fois électoraux et extra-parlementaires) que par les causes défendues (logement abordable, transports publics). Par ailleurs, COPE s'est construit en forte opposition à la Non-Partisan Association (NPA), groupe politique désigné de centre droit que l'on dit sponsorisé par le milieu des affaires, tout en essayant de

créer un mouvement qui articule les différents enjeux et objectifs de la gauche locale (Ley et Hasson 1994; Vogel 2000). Cette double composante a très certainement influencé l'orientation donnée aux actions des deux groupes anti-jeu que Connie F. a successivement dirigés, c'est-à-dire une focalisation sur les citoyens dits ordinaires pour porter une revendication d'indépendance économique par rapport aux grandes compagnies commerciales états-uniennes, comme à l'époque Mirage Resorts en ce qui concerne l'industrie du jeu d'argent.

Au moment où la société du Port annonce le projet de construction du Seaport Centre, COPE a du mal à maintenir sa ligne et à organiser son action. Opérer le travail de stratégie et de production d'une vision alternative nécessaire au rassemblement des mouvements et des intérêts disparates des forces de gauche de la ville de Vancouver contre le complexe casinotier paraît particulièrement difficile pour ce petit parti politique municipal (Vogel 2000). La direction de COPE prend alors la décision de ne pas s'engager officiellement dans la controverse. Connie F., qui exerce alors l'activité d'avocate indépendante, s'écarte du groupe auquel elle reproche son inertie et sa soumission aux syndicats qui, espérant tirer des bénéfices directs de la construction du centre (emplois, rétributions financières), soutiennent par conséquent le projet :

«[question] Étiez-vous active dans d'autres groupes [que CAGE] ?

Oh, j'ai toujours été active au niveau municipal dans un groupe politique et nous avons essayé d'obtenir le soutien de ce groupe politique dont j'étais membre, nous avons essayé de leur faire prendre le leadership dans la controverse mais ils ne voulaient pas le faire. Mais c'est un bon comité qui s'appelle COPE, un comité qui avait l'habitude d'être un comité pour des électeurs progressistes, un groupe qui avait l'habitude de se battre comme je le faisais, très durement, mais... Il y a eu une rencontre, nous les avons rencontrés et nous leur avons demandé... En fait c'était lors d'un meeting annuel des membres, et un membre s'est levé et a dit aux dirigeants " nous voulons que vous preniez position contre ce qui se passe, nous voulons que vous combattiez... ". Les membres ont pris une décision unanime dans ce sens, mais les dirigeants ont refusé de faire quoi que ce soit. Probablement parce qu'ils étaient en relation avec les gens qui voulaient construire ce casino, ils prenaient leurs décisions et même leurs ordres à partir de cette connexion, c'est juste la manière dont la politique fonctionne. » (Connie F., CAGE)

Tirant parti de la forte médiatisation personnelle et de l'expérience acquise dans le mouvement anti-jeu, elle finira ainsi par rompre définitivement avec COPE en lançant, à l'occasion des élections municipales de 1996, une éphémère coalition appelée VOICE, rassemblant aussi bien des politiciens de gauche que de droite, et visant à faire obstacle aux ambitions de COPE.

Elle commence alors à militer à un niveau fédéral au sein d'un nouveau parti créé en 1997, le Canadian Action Party ou Parti de l'Action Canadienne⁷¹, dont les

⁷¹ Pour une brève histoire du parti : <http://www.canadianactionparty.ca>. Dernière consultation le 20 mai 2016.

grandes lignes du programme visent la souveraineté environnementale, financière et économique du Canada. Elle y occupe dès 1998 la fonction de présidente puis, à l'occasion des élections fédérales de 2004, de leader, jusqu'en 2008. Ce succès constitue l'aboutissement d'une carrière politique qui a débuté, comme on le constate à l'examen de son curriculum vitae, durant les années 1980 où elle a donc occupé plusieurs mandats, en partie électifs, à l'échelle municipale.

Mais c'est bien la campagne qu'elle lance au milieu des années 1990 contre le jeu d'argent qui la place sous le regard public et la fait véritablement entamer son action politique en entreprenant un activisme d'opposition à la globalisation, dans lequel elle inclut ses activités militantes anti-jeu. Parallèlement à CAGE, Connie F. a ainsi co-organisé un forum public sur l'unité canadienne, juste après le référendum sur la souveraineté du Québec de 1995. Elle dirige alors l'association Defense of Canadian Liberty Committee/Le comité de la liberté canadienne, engagée dans la diffusion d'informations sur des enjeux légaux et politiques qui pourraient à son sens menacer les droits constitutionnels des citoyens canadiens. Dans ce contexte, et en collaboration avec son mari, elle va par exemple engager une action légale et pas moins de trois procès pour freiner l'entrée du Canada dans l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI-MAI). Ces actions ont également pour but de faire comprendre au public les mécanismes qui jouent un rôle dans la structuration économique et sociale du Canada. Au nom du Parti de l'Action Canadienne qui porte à son programme rien moins que le démantèlement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'abrogation des accords de l'ALENA (NAFTA), elle a ainsi cherché à constituer un agenda pour Vancouver, après les grandes manifestations organisées contre la tenue du sommet de l'OMC dans la ville états-unienne voisine de Seattle en 1999.

Réunissant à la fois des aptitudes mobilisatrices, coordinatrices et de porte-parole, Connie F. est souvent présentée comme le véritable moteur de la défaite du Seaport Centre, une « dynamo de la gauche » titre un journal local, dans un long article illustré de photographies en couleur où elle pose avec des cartes et des dés à jouer⁷². Si CAGE se maintient pendant une bonne dizaine d'années, c'est bien parce qu'elle y investit des ressources personnelles considérables, tant financières que logistiques. Elle peut recourir en effet aux ressources de son cabinet privé, les bureaux de CAGE étant situés au même étage que son propre bureau. Elle dit avoir payé « de sa poche » une somme assez considérable (dont elle ne donne pas le montant) pour animer ce groupe. Connie F. estime que son engagement au sein des deux collectifs anti-jeu successifs constitue une forme d'engagement politique et, avant tout, une forme de militantisme non partisan :

« Une autre chose qui constituait la beauté de ce mouvement, c'est qu'il traversait tous les partis politiques, les gens venaient de tout le spectre politique et à ce point nous ne recevions

⁷² GOLD Kerry, « Dynamo of the left: gambling foe driven to succeed », *The Vancouver Courier*, Wednesday, June 5, 1996, p. 1 ; p. 4-5.

aucune protection d'aucun des partis politiques, aucun parti n'avait cette question sur sa plate-forme [...]. Ces politiciens sont tous les mêmes partout, ils ont été dupés jusqu'à penser qu'utiliser les revenus du jeu est bon pour la société à long terme [...]. Alors beaucoup d'entre nous avons pensé que ces politiciens ne faisaient pas leur devoir et donc nous les avons talonnés en leur disant "protégez-nous, nous insistons". Oui, c'était de l'activisme politique, mais à un niveau populaire.» (Connie F., CAGE, souligné par l'auteure)

La requalification principale à porter sur le plan politique vise ainsi la défense d'un modèle de société qui serait tout entière mise en danger par les pratiques de jeu d'argent qui, si elles étaient autorisées de manière massive, i raient jusqu'à «restructurer la société». Une vision particulièrement nationaliste émerge de ses propos, car c'est l'ensemble de la société canadienne qu'elle veut préserver quand elle l'oppose, comme elle a pu le faire à de nombreuses autres reprises, au modèle états-unien :

«Vous savez, le jeu d'argent a toujours existé dans le monde, mais pas au Canada, nous avons gardé cette activité hors du pays et pendant longtemps nous ne l'avons pas permise du tout, jusqu'à il y a environ deux ans. Ça n'était simplement pas là. Les gens pouvaient jouer au poker ou au bingo, ce qui est plutôt une forme innocente de jeu, et puis les loteries ont commencé à être acceptées. Il n'est pas juste de dire que ces pratiques ont toujours existé, parce que l'acceptation du jeu d'argent comme manière de structurer la société n'a jamais constitué notre manière de vivre. En tant que Canadiens, nous avons choisi, nous avons pris des décisions politiques dans le passé selon lesquelles nous n'allions pas construire et structurer une société autour d'un modèle du jeu d'argent. Mais les choses sont en train de changer.» (Connie F., CAGE)

Pour beaucoup, l'action de CAGE s'apparenterait à celle d'un groupe porteur d'une cause unique, d'un *single issue group*, sans autre objet que l'opposition «vocale et bruyante» au jeu d'argent, indépendante de toute affiliation politique ou religieuse. Le radicalisme affirmé du groupe ne renverrait ainsi à rien d'autre qu'à la défense de la cause anti-jeu elle-même, sans autre agenda politique caché, et CAGE a gagné pour cette raison une forte crédibilité publique. Cependant, pour certains des acteurs parmi les plus critiques de ce groupe, cette perception est nuancée, voire contredite, par une seconde lecture : malgré son absence de liens politiques officiellement déclarés qui soutiendraient son action, CAGE est assimilée – et s'assimile elle-même – à un groupe fortement politisé dans la mesure où elle tente de porter la question du jeu d'argent sur l'agenda politique municipal et provincial. Cette représentation est renforcée par la figure de Connie F., très introduite dans le jeu politique local. Les liens étroits, personnels et militants, qu'elle entretient avec la gauche locale, sa capacité à porter avec succès la question du jeu d'argent dans le champ politique, attirent sur elle le soupçon de visées électorales personnelles et d'un agenda politique individuel. Aussi, malgré la posture particulièrement désintéressée qu'elle tend à s'attribuer, et que les membres de CAGE lui assignent, c'est bien Connie F. (plus que CAGE) qui paraît porteuse d'ambiguïté pour l'ensemble des acteurs interrogés. En réalité, Connie F. semble avoir développé l'aptitude à jouer sur deux registres et sur deux images

publiques en mettant en avant, selon les circonstances, aussi bien les dimensions de don de soi et de gratuité dans son engagement (temps consacré, fonds versés sans contrepartie, type de cause défendue) que la démonstration d'une compétence à opérer un très fin calcul stratégique obéissant à des intérêts plus directement individuels (à la fois dans le champ de l'action associative, politique et professionnelle). C'est en partie en raison de cette ambiguïté que l'action de Connie F. et, partant, celle de CAGE, est contestée par ses détracteurs ou, du moins, tenue à distance par une bonne partie des autres acteurs des collectifs anti-jeu.

Un exemple de carrière militante assez similaire peut être relevé chez une deuxième femme qui a joué un rôle important au début du mouvement anti-jeu, en participant très activement au No Casino Committee, organisation à la fois concurrente et partenaire du Concerned Citizens Against the Casino conduit par Connie F. avant la constitution de CAGE. Margot F. explique la différence principale qu'elle a pu observer entre les deux courants à partir des différences de positionnement personnel qu'elles ont occupé toutes les deux dans l'espace politique local et occupaient encore au moment où étaient conduits les entretiens :

« Et puis il y a une deuxième raison, il y avait Connie, vous l'avez rencontrée ? Maintenant je dirais que c'est intéressant parce que Connie a un agenda politique. Elle était plutôt de centre gauche, si vous voulez vous pouvez l'appeler une politicienne socialiste. Elle est très active et semble s'intéresser à obtenir un mandat politique, enfin, ça ne fait rien. [...] Moi, je suis une conservatrice avec un petit "c". C'est-à-dire, euh, un grand "C" voudrait dire que vous êtes membre du parti conservateur, petit "c" simplement que vous avez une philosophie conservatrice. J'ai une philosophie de centre droit et Connie a plutôt une position socialiste, de centre gauche. » (Margot F., No Casino Committee)

Margot F., âgée d'une quarantaine d'années au moment des deux entretiens conduits avec elle, a exercé divers emplois avant de reprendre des études de droit ; cette réorientation de trajectoire professionnelle fait en quelque sorte écho à celle de Connie F. Elle a occupé notamment la position de codirectrice du Centre de congrès. Elle était relativement familière des termes généraux du débat qui a éclaté autour de la construction du casino qui devait être couplé à la construction d'un deuxième centre de congrès dont la localisation avait déjà suscité un certain nombre de discussions et de présentations publiques officielles. Dans le courant de sa carrière professionnelle, Margot F. a exercé des activités salariées de manière plutôt indépendante et exécuté un certain nombre de ces dernières dans des contextes qu'elle estime très politisés : par exemple, elle a été administrative scolaire et représentante d'une association au niveau provincial ; puis elle a exercé la fonction de directrice de campagne pour un candidat politique local pendant des élections qui ont eu lieu au début des années 1990. C'est à l'occasion de cette campagne qu'elle rencontre le propriétaire d'un casino de bienfaisance. Elle le contacte par la suite, alors qu'elle a repris une formation de droit et qu'elle est à la recherche d'un emploi pour l'été ; elle est embauchée au plus fort de la controverse du Seaport Centre. Ce propriétaire de casino voit alors l'arrivée

d'un grand casino de Las Vegas comme une menace pour son propre établissement. Il avait auparavant perdu un procès contre Steven Wynn parce qu'il avait baptisé son casino Royal Nugget, du même nom qu'un célèbre casino de Las Vegas propriété du même Wynn, devenu depuis promoteur de Mirage Resorts. Il avait alors dû changer le nom de son casino.

Il engage Margot F. en raison de ses compétences de future juriste, de ses activités politiques préalables, et de sa connaissance étendue des enjeux, des acteurs locaux et, tout particulièrement, des promoteurs du projet. Elle accomplit différentes tâches d'ordre administratif, tout en regroupant de l'information disponible sur le jeu d'argent (rapports gouvernementaux ou de consultants) afin de décider sous quel angle d'attaque il serait plus judicieux de s'opposer au projet du Seaport Centre. Ces documents sont conservés dans les archives personnelles du propriétaire du casino auxquelles il a été possible d'accéder lors d'une visite de l'établissement.

Margot F. s'implique alors dans l'organisation du No Casino Committee, «une coalition politique d'individus concernés», dont elle se charge de coordonner les activités par rapport au groupe Concerned Citizens Against the Casino (future CAGE). Si Margot F. ne cache pas en entretien les liens professionnels qui l'unissent à un propriétaire de casino local pendant la controverse (même s'il n'est pas prouvé qu'elle ait été salariée par lui pour l'activité de coordination de son groupe anti-jeu), c'est qu'elle est relativement habituée à des activités de lobbying qui lui paraissent constituer une forme parfaitement légitime de l'activité politique. Ce point de vue lui fait ainsi rencontrer les intérêts de ce propriétaire de casino qui voit non seulement sa propre activité menacée, mais également tout le système du jeu de bienfaisance ou communautaire considéré, sur un registre qu'ils qualifient tout deux d'«éthique», comme un «*moindre mal*».

Cette idée est reprise dans un «exposé de principe» ou «position paper» intitulé *In Support of Equal Opportunity and in Opposition to the Aboriginal Gaming Strategy*⁷³, à la rédaction duquel elle travaillera pendant les mois qui vont suivre la première controverse. Elle y défend le modèle de jeu modéré en vigueur dans la province, dès lors que seul ce modèle permettrait d'«assurer un accès égal à tous les besoins légitimes liés au jeu d'argent» parce qu'il «maximise à la fois la distribution équitable des bénéfices et la responsabilité collective». Ce document constitue l'anticipation de la bataille qui pourrait s'engager contre tout projet d'implantation de casinos sur les réserves amérindiennes, pourtant alors à peine évoqué par le gouvernement. Margot F. construit son argumentation autour de la notion du respect des égalités individuelles et récuse toute dimension collective ou ethnique; elle réfute même, dans une certaine mesure, le respect de droits spécifiques acquis par les Premières Nations :

⁷³ Margot F. (prepared by) for Gary J. (Royal Diamond Casino), *In support of equal opportunity and in opposition to the Aboriginal gaming strategy: for presentation to the BC Gaming Commission*, Vancouver, January 10, 1996.

« L'État n'a pas évolué pour institutionnaliser et renforcer des privilèges spéciaux définis par la race, la culture ou l'héritage. Il s'est développé dans la croyance fondamentale que tous les hommes sont créés égaux. Il ne peut être amélioré en adoptant une politique d'exclusion. Seule une politique d'inclusion aboutira à la justice, et non pas une politique basée sur l'extrapolation de relations historiques et de philosophies, mais sur une politique basée sur un partage égal des droits actuels, des responsabilités, des opportunités et des bénéfices. »⁷⁴

En entretien, Margot F. est infiniment plus discrète en ce qui concerne ses prises de position par rapport aux Premières Nations, bien qu'elle admette s'opposer au gouvernement sur cette question. Alors que la plupart des discussions qui se déroulent autour de la question de l'accès au jeu d'argent des populations amérindiennes ne sont pas tenues publiques et que, de son point de vue, la plupart des informations seraient même délibérément tenues secrètes, c'est avant tout un droit à l'information ouverte, au débat public et collectif qu'elle réclame, à l'instar des revendications portées lors de la controverse du Seaport Centre.

Des engagements entre stratégie individuelle et dévouement à la cause

Plus que leur positionnement par rapport au jeu d'argent, parfois assez divergent (contre le mégacasino uniquement ; contre le développement du jeu en général) et leur mode d'entrée dans la coalition, c'est leur rapport à l'action et à l'engagement politique qui permet de dégager une convergence entre ces deux enquêtées ; elles sont en effet les deux seules à mettre en avant un fort engagement politique au sein d'un parti (à l'exception de la consultante Vicki K. qui, après un entretien, invite la chercheuse à assister à une assemblée de son parti tout en minimisant son engagement politique). L'une et l'autre s'appuient sur les fortes ressources matérielles ou symboliques constituées au cours de leurs activités politiques et professionnelles, antérieures ou parallèles à leur action anti-jeu, pour porter les revendications de leur groupe et de l'ensemble du mouvement. À l'éclairage de ces deux carrières, et d'autres qui seront présentées plus loin, on peut ainsi estimer que le mouvement a été constitué de militants dotés de fortes compétences politiques (Connie, Margot) ou associatives (les militants des groupes strictement anti-jeu ainsi que, par la force des choses, les militants associatifs). Autrement dit, c'est une socialisation politique ou associative antérieure qui favorise pour beaucoup d'enquêtés le passage à l'acte et mène à un engagement soutenu dans le mouvement anti-jeu.

Mais, dans le même temps, on peut également estimer que les controverses (et en particulier la première) ont opéré comme des moments d'apprentissage, ou comme une forme de « *socialisation par l'événement* » (Darmon 2006 ; Ihl 2002), aussi bien à l'activité politique pour certains enquêtés qu'aux enjeux liés au développement des pratiques de jeu d'argent pour la plus grande partie d'entre eux. Cependant, force est de constater que cette socialisation n'a pas agi de manière homogène ni, surtout,

⁷⁴ Idem, traduction de l'auteure.

de manière également durable sur les deux enquêtées. On constate en effet une forte persistance dans l'engagement dans le cas de Connie F., aussi bien au sein de CAGE qu'en politique (elle est élue à un niveau municipal, puis participe à la création d'un parti national dont elle finit par prendre la direction), alors que Margot F. abandonne ses activités politiques les plus visibles. Or, elles présentent toutes deux un parcours professionnel comparable (reprise d'études de droit sur le tard) et elles ont manifesté un même degré d'engagement au début du mouvement anti-jeu, chacune prenant la direction informelle (ou du moins la codirection) de l'un des groupes d'opposition. Aussi peut-on se demander pour quelles raisons des modes de socialisation assez analogues (professionnelles, politiques) n'ont pas agi de manière aussi puissante sur l'engagement de l'une et de l'autre.

Une lecture rétrospective du parcours de Connie F. pourrait laisser penser que, contrairement à Margot F., ses raisons d'agir ont tenu avant tout à une stratégie individuelle de réalisation d'ambitions personnelles. Au regard de ses résultats politiques ultérieurs, son engagement dans le mouvement anti-jeu pourrait n'être lu que comme l'une des étapes parfaitement calculées d'un plan de carrière politique plus ambitieux (ce que sous-entendent du reste certains de ses détracteurs, aussi bien au sein du mouvement que parmi les représentants de l'industrie casinotière locale). En quelque sorte, on serait tenté de voir chez l'une (Connie) l'incarnation d'une forme de raison calculatrice qui ne reposerait que sur la poursuite stratégique et intentionnelle d'intérêts strictement individuels : préparer un « coup politique » en organisant le mouvement anti-jeu, concrétisant par là une étape d'un agenda politique caché. Chez l'autre (Margot) se dévoilerait au contraire une raison non calculatrice (ou du moins, moins calculatrice), c'est-à-dire ne visant pas la réalisation d'intérêts strictement individuels : son engagement se superpose à une possible activité salariée au bénéfice d'une tierce personne et des intérêts de cette dernière (en l'occurrence son patron), mais elle semble avancer avant tout l'intérêt pour le mouvement (« *sa beauté* ») pour expliquer l'intensité de son engagement personnel dans la première controverse.

On peut néanmoins contester l'interprétation selon laquelle seuls l'intérêt individuel et le calcul conscient auraient motivé l'engagement de Connie F. dans le mouvement anti-jeu. Dans un article intitulé « Notes sur le concept d'engagement », Howard Becker (2006) montre qu'en réalité il est plus pertinent, ou plus heuristique, de considérer que l'engagement et, partant, la carrière militante, se forme dans l'action même par l'accumulation et l'emboîtement de micro-décisions. L'individu engagé, souligne Becker, « *agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l'action dans laquelle il s'engage* » (2006 : 183) ; par conséquent, il faut estimer que « *l'intérêt créé par ses actions antérieures est une composante de l'engagement même* » (2006 : 184). Aussi, les changements qui ont eu lieu dans l'entourage familial de Connie F. (par exemple avec des enfants devenus adultes, et la retraite, puis le décès de son mari), le développement de ses activités professionnelles (avec l'installation de son cabinet d'avocate), les actions engagées en parallèle de son activité politique (notamment avec

CAGE), la transformation de son positionnement par rapport au parti de gauche dont elle a été longuement sympathisante, puis au sein duquel elle a milité en compagnie de son époux, auraient agi en autant de moments successifs dans le renforcement de son engagement politique. Indéniablement, le succès inattendu du mouvement anti-jeu a joué une étape cruciale dans la carrière politique de Connie F. dont les ambitions se sont alors amplifiées. Ce n'est probablement qu'à la fin de la première controverse qu'elle a pu commencer à mesurer le gain politique qu'elle pouvait obtenir de son engagement anti-jeu, en dépit d'un déni, probablement inconscient, de l'obtention de rétributions militantes – c'est-à-dire « *les bénéfices que les individus pensent retirer de leur engagement* » (Fillieule 2005b: 44) – assez caractéristique d'un univers militant toujours officiellement désintéressé (Gaxie 2005). En entretien, elle met ainsi fortement en avant le sacrifice financier consenti, le temps investi, la gratuité de la défense d'une cause dont elle n'a rien à retirer directement.

À l'inverse, on pourrait émettre l'hypothèse que Margot F. se désengage de toute activité militante anti-jeu et vraisemblablement politique (du moins des formes d'engagements les plus visibles qu'elle a pu exercer jusqu'à ce moment de sa carrière), car son activité au sein du mouvement d'opposition au jeu d'argent ne lui fournit guère d'avantages dans l'avancement de sa propre carrière professionnelle. En effet, elle doit achever ses études en droit qu'elle a reprises à un âge relativement avancé. Par ailleurs, la position ambivalente qu'elle occupe alors pour son employeur (directement intéressé, lui, à la survie financière de son casino) la retient de valoriser pleinement son propre rôle au sein du mouvement et, malgré la forte visibilité publique qu'elle a pu y gagner, d'en tirer des rétributions symboliques, par exemple au niveau d'un gain de réputation ou de notoriété qu'elle aurait pu faire valoir à la fin de ses études. Au contraire, elle tend elle aussi à souligner le côté désintéressé de son engagement qu'elle minimise et à mettre en avant, d'une manière particulièrement appuyée, la dimension « *grassroots* », populaire, « *spontanée et collective* » du mouvement, « *sa beauté* », répète-t-elle. Son dévouement « altruiste » à la cause, propriété positive qui lui est souvent attribuée par les acteurs du mouvement, malgré le soupçon de rétributions salariales, semble ne pas jouer un rôle décisif dans le maintien de son engagement dans le mouvement anti-jeu, qu'elle finit par abandonner dès la fin de la première controverse et sans exprimer de déchirement particulier⁷⁵.

Comme le démontre très bien Joseph Gusfield (1963), le mouvement de tempérance a constitué à la fois un mouvement de protestation contre un système social en plein changement (avec les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation) et une réforme désintéressée, dans la mesure où elle n'est pas liée à l'obtention de bénéfices économiques ou matériels pour soi ; les militants des causes dites morales tendent d'eux-mêmes à mettre en avant leurs dispositions vertueuses à l'altruisme et au don de soi. Les militants engagés dans ce type de cause se sentent investis d'une mission

⁷⁵ Sur le désengagement militant, voir l'ouvrage du même titre édité par Olivier Fillieule (2005a).

«humanitaire» qui participe à une vision plus générale de valorisation de l'être humain qui dépasse leurs seuls intérêts directs. Cette conception d'un engagement «altruiste» s'est trouvée fortement banalisée alors même que la notion de «croisés moraux» a connu un usage de plus en plus généralisé dans les médias et dans les représentations ordinaires. Sur le terrain, il est évident que le renvoi constant à la notion de «croisade morale» pour désigner le mouvement anti-jeu laisse entendre que, dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, c'est bien à l'aune contraignante de la pureté des intentions et d'un engagement altruiste quasiment total que les militants, de même que la crédibilité du mouvement, sont évalués et que ces derniers, en retour, s'évaluent les uns et les autres.

Une analyse en termes de carrière permet de montrer autrement que ne l'a fait Gusfield dans son approche plus structurelle que les composantes d'altruisme et d'intérêt (ou de calcul) se combinent chez chaque militant en variant non pas en fonction de l'intensité de l'engagement dans la cause considérée, mais selon les différentes étapes de vie ou étapes biographiques. En somme, on peut estimer que le calcul et l'intérêt personnel sont deux composantes de ce type d'engagement, qui éclairent surtout la poursuite de l'engagement. Pour éviter de sombrer dans une vision très sommaire de l'action *«conçue comme un enchaînement réfléchi de décisions conscientes par un acteur économique lui-même libre de tout conditionnement économique et social»* (Calhoun et Wacquant 1989: 47)⁷⁶, on peut estimer que le calcul ou l'intérêt n'opèrent ni comme une *«abstraction»*, ni d'une manière systématiquement réflexive ou également consciente pour chacun des enquêtés, ni comme un *«invariant agissant avec la même force»* en renvoyant à *«une conception a priori du principe de toute action humaine»* (Lahire 1998: 184). Si toute carrière (politique ou autre) se construit bien sur un emboîtement d'intérêts, les logiques effectives d'action (par exemple en déterminer les coûts et les profits, etc.) fluctuent à chacune des séquences ou des étapes, selon les trajectoires propres à chacun (familiales, professionnelles, etc.) et les temporalités individuelles et collectives par lesquelles se fabrique l'apprentissage politique.

UNE POLITISATION DES ACTEURS PAR LE MILIEU ASSOCIATIF

Aborder la question des carrières militantes *«appelle l'articulation des trajectoires individuelles aux contextes dans lesquelles elles se déroulent. La prise en compte de l'offre politique contribue en effet à expliquer la manière dont s'opèrent les choix militants»* (Fillieule 2001: 209). Aussi, faut-il comprendre l'émergence de ce mouvement anti-jeu en lien avec la capacité de mobilisation propre à l'espace militant local, que nombre d'observateurs estiment particulièrement actif à Vancouver

⁷⁶ Cette conception est soutenue par les théories de l'action rationnelle qui présentent un modèle *«anhistorique et mutilé d'un homo oeconomicus poursuivant sans fin un intérêt transhistorique abstrait et immuable»* (Calhoun et Wacquant 1989: 51).

autour des questions de logement, d'implantation de grands projets urbanistiques ou encore de résistance au phénomène de gentrification d'espaces urbains populaires ou d'anciens espaces industriels plus ou moins laissés à l'abandon (Blomley 1997; Blomley et Liu 2013; Lees *et al.* 2004; Ley 1980; 1994; Ley et Hasson 1994). Pris en étau entre deux fronts de mer au Nord et au Sud, et à l'Ouest par le quartier des affaires, le Downtown Eastside subit une pression croissante liée à la construction de mégastructures résidentielles ou de loisirs, sous la pression de puissants investisseurs états-uniens ou chinois : stades, centre de congrès, hôtels, immeubles d'habitation haut de gamme construits sur le site de l'Exposition universelle de 1986, réaménagement du port avec des quais d'embarquement pour les croisières de plaisance, aménagement de zones touristiques, etc. (Olds 1998; 2000). Le complexe du Seaport Centre devait ainsi être construit sur l'un des derniers très grands terrains vagues situés sur le front de mer, à la fois directement adjacent au centre des affaires, au Downtown Eastside et au centre touristique « pittoresque » de Gastown que l'on a restauré sur des caractères marquant l'ancienneté et l'authenticité (briques apparentes, etc.).

Cette planification a immédiatement été désignée par les acteurs des associations œuvrant dans le Downtown Eastside comme « la mégastructure de trop », celle qui allait achever de déstabiliser l'équilibre difficilement maintenu de ce fragile espace urbain et social, avec des menaces telles que des loyers en hausse ou une arrivée massive de touristes, autant de phénomènes de gentrification typiques. La préparation des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 entraîne le même type de phénomène, de débat et de résistance de la part des associations du Downtown Eastside qui craignent notamment que le projet Civil City, lancé par la municipalité avec un objectif sécuritaire ouvertement affiché, ne soit appliqué que dans le but de « nettoyer » les rues du quartier des résidents indésirables (Boyle et Haggerty 2011). De la très abondante et complexe littérature scientifique qui porte aujourd'hui sur la gentrification, on retiendra qu'il s'agit d'un processus à partir duquel des espaces populaires ou industriels sont transformés selon des critères sociaux ou esthétiques valorisés par la classe moyenne (type d'appartements, espaces marchands et boutiques spécialisées, espaces ludiques, etc.). Ce phénomène aboutit le plus souvent au déplacement des populations fragilisées par ces modifications de style de vie, qui s'accompagne d'un affaiblissement des liens sociaux ou des réseaux de soutien locaux et par l'augmentation du coût de la vie et des loyers. Ce déplacement est souvent analysé sous l'angle d'une forme d'exclusion et d'injustice sociale (Lees *et al.* 2004) qui devient le moteur d'un certain nombre d'actes de résistance de résidents ou d'associations. À Vancouver, les luttes ainsi engagées sont largement portées par des associations politisées telles que DERA ou les associations de locataires qui travaillent à infléchir la politique de planification urbaine de la municipalité dans le but de développer, entre autres, du logement social et du logement coopératif. Par exemple, l'anthropologue et syndicaliste Jim Green, ancien ouvrier sidérurgiste et figure militante du milieu associatif et politique local, rapporte qu'il a fallu sept années de luttes et de négociations entre DERA et la municipalité pour constituer le Carnegie

Community Centre (Green 1997 : 792). Le mode d'entrée dans le mouvement anti-jeu d'un bon nombre d'acteurs est donc largement inscrit dans une socialisation à l'activité politique *via* un activisme associatif au sein de cet espace.

Proche de la cinquantaine au moment de cette enquête, John S., coordinateur du mouvement associatif dans la lutte contre le casino du Seaport Centre, est né et a grandi dans un quartier populaire de l'est de la ville aujourd'hui en voie de gentrification. Il quitte l'école obligatoire pendant son adolescence et les changements qu'il voit s'opérer dans la ville l'amènent à entreprendre des activités bénévoles dans différentes associations. Il obtient des petits subsides des gouvernements municipaux ou provinciaux afin d'entreprendre des recherches sur « *ce qu'ils faisaient de faux* » par rapport au logement social ou à la prise en charge des populations défavorisées, en particulier les toxicomanes. Une grande partie de son activité associative consiste à élaborer des projets alternatifs aux développements que les associations qui l'employaient combattaient et, parallèlement, à essayer d'adapter les changements sociaux et urbains les plus inévitables aux habitants les plus fragiles du Downtown Eastside. Du fait d'une expérience acquise directement dans l'activité militante et éducative, John S. est de plus en plus souvent sollicité pour intervenir dans les universités de la région afin d'expliquer aux étudiants les projets qui ont été développés et les luttes associatives qui ont été conduites dans le Downtown Eastside (« *aller parler à des étudiants ou à des groupes très ignorant de la vie des gens qui vivent dans ces quartiers et essayer de briser les mythes récurrents sur la pauvreté du Downtown Eastside* »). Ces va-et-vient de plus en plus réguliers entre les deux espaces (associatif et académique), les mandats de recherche appliquée dont il a bénéficié, le contact avec des militants diplômés (notamment dans des disciplines de sciences sociales, l'anthropologie, la géographie ou la sociologie), vont conduire John S. à reprendre des études et à commencer tardivement un cursus universitaire qui le destine à un métier d'enseignant d'anglais auprès d'adultes en formation.

Cette rupture dans sa carrière s'opère à un moment où ses activités associatives lui deviennent de plus en plus fastidieuses et répétitives. Il cherche alors à donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle et écarte une option qu'il présente comme l'un des développements les plus « *naturels* » de son activité, et à laquelle il songe un moment : se porter candidat pour un mandat politique à l'échelle municipale en tentant de convertir en ressource électorale la réputation et les compétences acquises dans son activité associative. Après quelques hésitations, et en dépit de la conviction « *que les solutions demandent un accès au pouvoir* », il décide pourtant, après un long travail introspectif, de ne pas se présenter. Les résultats aléatoires d'une élection (« *qui sait si j'aurais été élu* ») ne jouent cependant qu'un rôle secondaire dans sa décision.

Il est alors conduit à marquer une distinction assez nette entre son engagement associatif et un possible engagement politique. Par son activité associative, il dit se sentir plus pleinement « *citoyen* » parce que plus « *proche des gens* » (cette notion de proximité assignée à l'activité associative revenant de manière récurrente dans

les propos d'un grand nombre d'enquêtés) et estime ne se sentir « *finalement pas politicien*», la forme de démocratie participative assimilée au monde associatif lui paraissant représenter un modèle préférable à la démocratie représentative du monde politique. Rétrospectivement, il se demande pourtant s'il exécutait toutes ces petites recherches empiriques par goût véritable, ou uniquement par sens du devoir, parce qu'il «*fallait bien le faire pour participer à la vie publique et pour tenir le rôle d'un citoyen vertueux*» qui tente de «*prendre la parole contre l'imposition de décisions prises uniquement par les grandes compagnies financières et immobilières, ou encore par des élus*». Il dit avoir été animé par cette conviction dès sa jeunesse, alors qu'il se rendait à des séances publiques organisées par le conseil municipal pour s'exprimer «*en tant qu'individu*» contre des projets de développement. C'est du reste en prenant la parole publiquement dans l'une de ces assemblées qu'il est entré en contact avec DERA. Cette conviction s'est depuis érodée. Complètement investi dans sa formation universitaire, puis dans sa nouvelle activité professionnelle, il s'est ainsi progressivement désengagé de toute activité associative, du moins salariée, dans le courant des années 1980.

Toutefois, au moment de la controverse du Seaport Centre, il retrouve momentanément une activité salariée quand il est contacté par le centre Carnegie pour coordonner une action contre le casino dont l'issue semblait *a priori* réglée («*a done deal*»). Ce projet implique alors un tel nombre d'acteurs des milieux économiques et syndicaux locaux que l'expérience de John S., en raison des liens établis pendant ses années d'activisme et de sa connaissance du terrain, semble cruciale: il est aux yeux de beaucoup l'homme de la situation. Il dit avoir hésité, mais avoir finalement accepté parce que cette lutte revêtait pour lui une signification symbolique plus importante que d'autres engagements qu'il avait pu avoir dans le passé, par exemple dans le mouvement d'opposition à l'Exposition universelle de 1986 sur un autre site du front de mer. À son sens, l'enjeu soulevé par le Seaport Centre se rapproche tout particulièrement de celui posé par une autre grande controverse urbaine datant de 1967 et qui a abouti à l'abandon d'un projet de construction d'une autoroute conduisant directement jusqu'au centre-ville. Ces deux objets (l'autoroute, le casino) représentent à ses yeux les deux tentatives les plus emblématiques d'imposition de grands projets urbains potentiellement menaçants pour la qualité de vie qu'il défend. Malgré l'organisation d'auditions publiques par la ville, il analyse ces planifications sous l'angle d'un «*déficit démocratique*». Il valide cette observation par le fait que ces projets semblaient devoir être construits sans consultation suffisante avec les habitants de la ville et, surtout, des quartiers concernés, alors que la municipalité adopte dans d'autres projets des procédures de consultations publiques bien plus complexes, en mettant notamment sur pied plusieurs réunions préalables avec divers groupes de citoyens.

Son activité à Carnegie, financée en partie par une fondation privée locale créée par un pasteur à la retraite, a duré six ou sept mois, de l'été à la fin de l'année (soit un peu après le début de la controverse et un peu après l'annonce par le gouvernement provincial de l'abandon du projet). Elle a consisté à organiser les actions des sept ou

huit plus importantes associations du Downtown Eastside, dont son ancien employeur DERA, ainsi que Carnegie et le Strathcona Community Centre. Il dit s'être tout particulièrement employé à veiller à ce que les promoteurs du projet échouent dans leur tentative de diviser les nombreuses associations locales en leur faisant miroiter des financements spécifiques ou même des emplois. Son activité consiste à coordonner les diverses associations qui l'ont mandaté et à construire des alliances, y compris avec les groupes anti-jeu ou encore avec les églises, dans le but de constituer « *une opposition citoyenne la plus large possible* ».

Pendant tout l'entretien, John S. exprime pourtant une forte distance, à la fois envers les mouvements anti-jeu locaux, des « *croisés moraux anti-jeu* » et envers toute dénonciation « *d'ordre moral* » du jeu. Après avoir évoqué ses activités militantes et le déroulement de la controverse telle qu'il l'a vécue et comprise, John S. finit par décrire, avec beaucoup de réserves et un peu d'embarras, son expérience d'adolescent ayant effectué des petits travaux rémunérés dans le monde des courses hippiques au moment où il a abandonné l'école et un entourage familial populaire jouant intensément au poker (sa mère surtout), autant d'activités de loisir qu'il juge sévèrement comme des divertissements « *de seconde zone menant à du désespoir* ». S'il manifeste à maintes reprises une réprobation face à la dimension morale de la critique anti-jeu (qu'il assimile en partie à de la morale religieuse), il n'en demeure pas moins que son discours sur le jeu d'argent et sur ses influences jugées nocives est teinté d'une tonalité moralisatrice (loisir « *malsain* », activité de « *seconde zone* », « *désespoir* », etc.). Prenant conscience de l'émergence de cette dimension en cours d'entretien, il maintient et réaffirme pourtant de lui-même et à plusieurs reprises que le moteur premier de son engagement dans cette controverse est à chercher en dehors de la dénonciation morale, et bien plutôt dans la défense d'un engagement citoyen et d'un droit au débat public le plus large possible.

Son engagement dans le mouvement anti-jeu est à insérer dans un discours général porté par les acteurs associatifs stigmatisant la dépolitisation et l'absence de moralité citoyenne que seule l'activité associative ou l'engagement au niveau de la communauté pourrait combler, en dehors du jeu politique des partis. Cette représentation de la très forte légitimité de l'action associative et, partant, de la légitimité amoindrie de l'action politique, est fortement ancrée chez lui dans la mesure où son engagement associatif a constitué un mode de socialisation puissant qui s'est substitué en quelque sorte aux socialisations scolaires et professionnelles, puisqu'il a abandonné ses études très jeune. Pour toutes ces raisons, la reconversion des ressources militantes associatives dans un engagement politique représente pour lui une démarche particulièrement problématique. On assiste à un déplacement partiel de ses intérêts avec, d'un côté, une remise en question quasiment inconsciente, du reste assez difficilement explicitée, d'une partie de son activité associative (doutes sur son goût pour la recherche et sur l'utilité des conférences données en milieu universitaire) et, de l'autre, une valorisation consciente de ses activités d'enseignement qui va orienter ses choix professionnels de formateur pour adultes.

Sa conception de la politisation de la question du jeu d'argent diffère ainsi de la conception défendue par les adhérents des groupes anti-jeu : il s'agit moins de construire le jeu d'argent en un problème public (son discours sur le jeu d'argent ne se radicalise pas et il quitte le mouvement après la fin de la première controverse, même s'il participe aux auditions publiques de 2004 contre l'introduction des machines à sous) que de défendre un style de vie et un modèle politique (celui d'une démocratie participative et délibérative).

Le mode de passage à l'acte dans le mouvement anti-jeu *via* des formes d'engagement associatif est particulièrement puissant et se retrouve également auprès des adhérents aux groupes strictement d'opposition au jeu. Harvey P., retraité et l'un des rares permanents de CAGE sur le long terme, a largement été motivé dans sa lutte contre le Seaport Centre par la volonté de préserver un espace public sur le front de mer. Président d'un groupe qu'il appelle «son» West End Committee, un groupe environnementaliste impliqué dans des actions liées à la propreté du quartier résidentiel de l'Ouest de la ville dont il tire le nom, cet enquêté s'est ainsi fortement impliqué dans la revendication de la restauration du Lyon's Gate Bridge, un important axe de transit à trois voies nécessitant une rénovation toujours repoussée par la municipalité. S'il rallie le mouvement anti-jeu, c'est dans la continuité de son action associative en faveur de la préservation des espaces publics, et des espaces publics verts en particulier. Mais contrairement à John S., son discours sur le jeu s'est progressivement radicalisé alors que, dans le même temps, son engagement dans CAGE a représenté un moyen de poursuivre une carrière militante à un moment où il se trouvait en fin de carrière professionnelle. Son entretien fait apparaître une conception de la politique différente de celle de Connie F. ou de Margot F., bien plus orientées que la sienne autour de l'univers partisan et du jeu des partis. Mais tout comme elles et comme la plupart des autres enquêtés, il considère que son engagement dans le mouvement anti-jeu a été motivé en premier lieu par la manière apolitique dont le projet, puis le débat qui s'en est suivi ont été présentés par les promoteurs, alors que *«cette construction allait amener un changement radical pour la société, sur lequel on n'aurait jamais pu revenir.»* (Harvey P., CAGE)

LES FONCTIONNAIRES : DES MILITANTS ?

Finalement, la démarche par itération adoptée, qui s'adapte aux découvertes induites par le terrain, a conduit à s'interroger sur le rôle joué effectivement par les fonctionnaires de la *task force* de la municipalité (Neveu 2015 : 77-79 ; Siméant 2003 : 163 ; Spanou 1991). Mais dans quelles conditions doit-on estimer que les fonctionnaires municipaux peuvent être considérés comme militants ? De quelle manière ces derniers ont-ils contribué à politiser la question du jeu d'argent ?

En plus des éléments déjà avancés pour expliquer les raisons qui ont conduit à inclure les fonctionnaires de la *task force* en tant que groupe militant dans le mouvement, on reprendra ici l'acception proposée par Calliope Spanou pour laquelle

«le terme “administration militante” signifie que l’administration concernée témoigne d’un vif souci de se démarquer de l’accusation d’“alibi” ou de “poudre aux yeux” que formulent les mouvements sociaux» (1991 : 271). Ce souci de crédibilité permet d’expliquer le rôle relativement central qu’a tenu la *task force* dans l’émergence et le maintien du mouvement, et ce en dépit de quelques dénégations venant des associations ou des groupes anti-jeu. Par ailleurs, on constate qu’il existe à bien des égards une proximité de vue et d’intérêts entre certains départements et les associations, notamment pour la défense des ressources financières obtenues par le jeu.

Si l’on analyse la manière dont les fonctionnaires se positionnent en entretien, mais également dans d’autres contextes, on remarque qu’ils prennent sur eux une partie du (ou des) problème lié au jeu d’argent ; cela vaut en particulier pour les services sociaux et culturels ainsi que pour l’urbanisme. Mario L., employé aux services sociaux, rappelle que les quelque cent quarante associations de la ville et certains services communautaires sont financés pour partie par l’argent rapporté par le jeu. En tant que fonctionnaire, il doit vérifier que cette ressource continue à être distribuée de manière équitable aux services communautaires de la ville qui en bénéficient. De même, la fonctionnaire chargée des affaires culturelles, en contact avec les associations qui se sentent menacées par la concurrence d’un mégacasin et, surtout, l’implantation de l’attraction permanente du célèbre Cirque du Soleil, semble s’exprimer en leur nom. Ces fonctionnaires continuent à intervenir sur la question bien après la fin de la controverse du Seaport Centre, même s’ils ne s’engagent plus aussi directement dans les controverses qui vont suivre. Par exemple, lors d’un grand congrès international organisé à Montréal en 1997, Mario L. participe à une session intitulée *The Vancouver Experience* pour expliquer («c’est une histoire à raconter»⁷⁷), en tant que représentant de la *task force*, l’opposition au jeu à Vancouver. Il participe également au congrès organisé à Vancouver en 2003⁷⁸ par le même institut pour défendre, en compagnie du criminologue Colin Campbell, l’idée que toute politique publique digne de ce nom en matière de jeu d’argent devrait prendre en compte l’échelle municipale. De son point de vue, le rôle politique que tiennent les gouvernements locaux dans la réglementation du jeu devrait être renforcé, d’autant que ces derniers jouent un rôle essentiel dans l’acceptation des casinos par le public, ce que les controverses successives qui se sont déroulées aussi bien dans la province de Colombie-Britannique qu’au Canada en l’espace de dix ans ont bien montré.

La *task force* se voit rapidement assigner une fonction qui repose sur une orientation à la fois politique et d’expertise. Dans un premier temps, le groupe doit formuler des propositions à la municipalité de Vancouver, afin qu’elle puisse se positionner

⁷⁷ Intervention donnée par Mario L. lors de la *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada ; observation et notes de l’auteure.

⁷⁸ Intervention donnée par Mario L. lors de la *12th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada. L’enregistrement de la session *Gambling in British Columbia : The Current Status* a été obtenu sur copie CD.

rapidement aussi bien par rapport à la pertinence de la construction d'un tel casino que par rapport à l'activité militante d'opposition au jeu dans la région. Il lui faut, dans un deuxième temps, affirmer l'autonomie de l'administration municipale face au gouvernement provincial, seul habilité à légiférer en matière de jeux (et donc à interrompre le processus), tout en défendant les grandes lignes définies pour la planification du centre de Vancouver établies dans d'autres cadres, en produisant une évaluation dite d'impact du projet du Seaport Centre :

« Nous étions une douzaine à la task force, je pense. Comme c'était un projet très porteur de controverse, nous avons répondu. Il y avait ce sentiment que la ville était laissée de côté, que la province allait décider et que la ville allait se trouver coincée avec ça, alors que la ville voulait être un acteur dans la négociation. On avait l'impression que la province allait décider de son côté en s'arrangeant avec le Port qui est fédéral pour construire le casino sans s'occuper des habitants. Alors la municipalité a voulu pouvoir contrôler le processus, et une fois qu'il est apparu qu'il n'y avait pas beaucoup de soutien au projet, la municipalité a compris qu'elle pouvait [hésitation] tirer un crédit politique en dirigeant ce processus, ce que la province n'était pas préparée à faire, et elle en a tiré pas mal de légitimité politique. [...] Il y avait une forte participation publique, c'était génial, c'était très ouvert, même s'il n'y avait pas vraiment un débat public parce qu'il n'y avait pas vraiment de supporters et que ces derniers étaient débordés par les opposants. » (Cameron G., task force)

On peut dès lors estimer que le rapport au politique des fonctionnaires de la *task force* revêt une double dimension. Dans un premier temps, par la fonction qu'ils occupent, c'est l'ensemble de leurs activités qui se trouvent presque constamment politisées; en réalité, des interrelations opèrent régulièrement entre les sphères administratives et politiques qui entretiennent des rapports à la fois d'autonomie et d'interdépendance. Cette relation prend la forme de dossiers courants à traiter, de prises de positions de tel ou tel département par rapport à tel ou tel projet (comme le maintien et l'accroissement des espaces verts ouverts au public sur les fronts de mer) ou, quoique très rarement, des initiatives personnelles rendues possibles dans certains contextes très spécifiques offrant des marges de manœuvre très limitées. Par exemple, un planificateur urbain tente à un moment donné de constituer un groupe d'étude en collaboration avec des chercheurs du département de géographie, afin de trouver un moyen de limiter les effets de la gentrification dans le Downtown Eastside, bien qu'il estime qu'il n'y ait aucune réelle volonté politique de sauvegarde des logements et d'amélioration des conditions de vie des habitants de cet espace et ce, en dépit des financements officiels et de l'action intense des associations.

Dans un deuxième temps, les fonctionnaires enrôlés dans la *task force* prennent graduellement conscience qu'au-delà de la réponse technique (établir un rapport dit de « discussion publique ») qu'ils doivent fournir au conseil municipal, auquel incombe la charge de traiter politiquement cette réponse, ils ont le pouvoir de faire porter l'action du gouvernement municipal sur un plan plus politique, au niveau provincial (« la municipalité pouvait tirer un crédit politique en dirigeant ce processus, ce que la province n'était pas préparée à faire »). Au fur et à mesure de ce processus,

les fonctionnaires de la *task force* assument de manière plus affirmée leur pouvoir d'influencer le cours des événements et finissent par adhérer, sur des positions relativement proches des groupes associatifs, à l'idée qu'ils constituent bel et bien l'une des forces d'opposition au casino. Le traitement de ce dossier prend un caractère de confrontation assez directe, quoique feutrée, vis-à-vis des hauts fonctionnaires et du personnel politique de la province, à Victoria. Dans le courant de la controverse, c'est un deuxième enjeu politique qui est porté par la *task force*, celui de la préservation de l'autonomie de la municipalité par rapport à une décision qui aurait été imposée «d'en haut». La *task force* (niveau municipal ou local) se retrouve en situation de discuter le projet du Port de Vancouver (niveau fédéral) en se positionnant par rapport au gouvernement de Colombie-Britannique (niveau provincial), alors que, *«comme il s'agissait d'une propriété fédérale, il n'y avait aucun besoin de consulter le gouvernement local, du moins, la province ne considérerait pas qu'il y avait un besoin et il n'y a pas eu de débat public. La municipalité de Vancouver s'est sentie responsable et a pris sur elle de l'organiser.»* (Vicki K., *task force*)

En règle générale, les fonctionnaires municipaux interrogés, et en particulier les urbanistes, considèrent que des activités telles que la planification sont politiques en ce qu'elles constituent des instruments d'une action publique et de participation démocratique avec l'organisation d'auditions publiques très ouvertes, même si cette conception de la «participation» est en partie contestée par les militants anti-jeu ou associatifs. Pour étayer cette thèse, les fonctionnaires de la *task force* se réfèrent largement à une analyse effectuée par Steven Rittvo sur les raisons de l'arrêt de la construction en 1992 d'un grand casino urbain à la Nouvelle Orléans, après quelque six mois d'activité d'un casino temporaire. L'attrait touristique d'une ville telle que la Nouvelle Orléans ne suffit pas si la planification n'est pas envisagée sous l'angle d'un processus politique qui engage une coordination minutieuse du plus grand nombre d'entités locales possibles (Rittvo 1997: 349). La *task force* de Vancouver a eu accès à un rapport préliminaire, ainsi qu'aux recommandations de la New Orleans City Planning Commission⁷⁹, qui l'ont largement influencée dans ses orientations et ses prises de position.

Les fonctionnaires de Vancouver qui travaillent dans le cadre des services sociaux, en collaboration ou non avec les associations, interviennent régulièrement dans les débats publics auxquels ils semblent parfois stratégiquement invités à participer, parce que leur point de vue paraît plus analytique, plus distancié et parfois même plus soutenu que celui des militants de CAGE dont l'engagement s'épuise. Par exemple, les représentants de la *task force* ont participé ultérieurement à une session d'un grand congrès international sur le jeu d'argent, organisé à Montréal, pour présenter le rôle qu'a joué la municipalité dans l'opposition au complexe du Seaport Centre, ainsi

⁷⁹ New Orleans City Planning Commission, *Preliminary Staff Report: Conditional Use Application for the Grand Palais Casino and Poydras Parking Facility, Zoning Dockets 19/93 and 20/93*, February, 1993. Rapport consulté dans les archives du City Planning Department, Vancouver.

que les raisons qui ont motivé la contestation face au développement des appareils de loterie vidéo (VLT)⁸⁰.

Si l'engagement du groupe de fonctionnaires procède avant tout par délégation, puisqu'il s'agit d'une mission assignée et strictement professionnelle, on remarque toutefois un engagement très personnel et une remise en question plus forte de l'économie et des pratiques du jeu d'argent dans ce groupe que dans le groupe des militants associatifs. Cette attitude critique par rapport au jeu d'argent et surtout, le renforcement progressif d'une posture d'opposition au sein du groupe de travail ont, dans une certaine mesure, été conditionnés par les orientations propres à la consultante, Vicki K., embauchée ponctuellement pour une durée de quatre mois afin de conduire et de coordonner les activités de la *task force*. Sous sa direction ont été produits deux rapports⁸¹, largement diffusés dans la province (et même internationalement *via* Internet); ces derniers ont influencé à bien des égards à la fois l'issue de la première controverse et la poursuite de la politique de Vancouver sur la question du jeu d'argent.

Ce qui caractérise avant tout la carrière aussi bien professionnelle que politique de cette consultante, c'est la reconversion professionnelle qu'elle opère et qui va infléchir ses orientations personnelles par rapport au jeu d'argent ainsi que son rapport au politique. Infirmière de formation, elle abandonne cette activité et finit par ouvrir sa propre entreprise de consultante après avoir œuvré pendant plus de dix ans au sein de la commission des jeux de la province (British Columbia Gaming Commission). Ces ruptures biographiques s'expliquent par l'offre liée au marché de l'emploi dans cette province (fort développement des activités indépendantes de conseil ou de service durant les années 1990) et par l'intérêt de plus en plus fortement marqué de l'enquêtée pour des activités au sein d'institutions politiques ou extra-politiques. En effet, s'intéressant de près aux activités scolaires de ses filles, Vicki K. a été très rapidement élue à la commission scolaire municipale. En parallèle, elle est élue conseillère municipale et s'implique au sein du comité d'une association (United Way) chargée de collecter des fonds pour les associations de la ville de Victoria, la capitale de la province située sur l'île de Vancouver où elle vit. Elle a été sensibilisée à cette problématique de collecte de fonds dès la fin des années 1970, lors de son activité professionnelle d'infirmière où elle a pu constater la forte diminution des subventions aux programmes sociaux ou médicaux sous un gouvernement (Socred) appliquant un programme néolibéral, d'ailleurs plus ou moins poursuivi par tous les partis ultérieurement au pouvoir quelle qu'ait été leur orientation politique. Elle s'engage alors dans une activité politique au sein du parti libéral, sur laquelle

⁸⁰ Certains fonctionnaires participent à la session « Expanded gaming and the municipal role: Vancouver's experience », *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada; observation et notes personnelles. Ils participent également à une session tenue lors d'un colloque organisé à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par ce même institut.

⁸¹ City of Vancouver Task Force, *Casino Review. A Discussion Paper*, August 1994; City of Vancouver. *Casino Gaming Review. Final resolutions*, December 1994.

elle ne s'étend pas beaucoup en entretiens. Hors entretiens, dans des contextes plus informels, par exemple lors de différents trajets en voiture, elle se montre néanmoins beaucoup plus prolixe sur sa conception de la politique et sur un engagement qui a occupé plusieurs années de sa vie. Mais, au moment de l'enquête, elle s'investit prioritairement dans ses nouvelles responsabilités professionnelles de consultante qui nécessitent le développement de compétences au réseautage.

Dans le cadre de son activité de recherche de fonds, l'occasion s'est ainsi présentée de travailler sur des projets liés à des financements provinciaux. Le fonctionnaire avec qui elle collabore suggère alors de tirer parti de l'argent du jeu. Cette proposition présente un double avantage d'un point de vue politique : collecter des revenus et apprivoiser des citoyens de plus en plus virulents contre le jeu d'argent en raison de cas de fraudes ou de détournement d'argent dans les bingos. La British Columbia Gaming Commission a ainsi été créée dans le but de proposer une politique de régulation qui permettrait de contrôler ces revenus ainsi que leur redistribution. Elle a forgé le modèle de développement du jeu de bienfaisance tel qu'il a été appliqué pendant près de vingt ans en Colombie-Britannique. Vicki K. estime avoir joué un rôle central dans cette commission dont le président lui avait délégué la tâche de concevoir à la fois le modèle de régulation et la stratégie d'application.

Travailler à la production de ce modèle « inédit », qui n'existerait nulle part ailleurs sous cette forme, a contribué à résoudre ses propres ambivalences ou réticences initiales par rapport au jeu d'argent et son souci face aux réorientations du gouvernement dans le financement de programmes sociaux. Elle estime que son activité au sein de la commission lui a permis de « *rationaliser la question des revenus du jeu d'argent, ou tout simplement l'existence même de ces jeux* », dès lors que ces revenus « *sont maintenant recyclés directement dans les communautés d'où ils viennent, et qu'ils ne disparaissent pas dans des revenus généraux servant à construire des routes dont je ne sais rien* » (Vicki K., *task force*).

Vicki K. est demeurée active au sein de cette commission pendant treize ans. C'est au moment où son mandat arrive à échéance qu'elle ouvre son bureau de consultante. Sa première activité professionnelle indépendante va donc consister à diriger et à coordonner la *task force* de la Ville de Vancouver. Elle considère que cette dernière a réussi à contrer d'éventuelles négociations qui auraient pu avoir lieu en secret (par exemple entre le Port et les syndicats ou les caisses de pension) en politisant fortement l'enjeu. Selon elle, l'évaluation de la *task force* aurait constitué l'élément central dans la prise de conscience du public par rapport aux enjeux posés par un mégacasino. La tenue des auditions publiques par la municipalité aurait fourni à tous les groupes d'opposants l'opportunité de s'organiser à leur tour, de manifester de manière visible et de politiser l'enjeu. Même si les procédures méthodologiques à partir desquelles elle a mené l'étude ont été par la suite l'objet de critiques de la part de spécialistes, Vicki K. a sans aucun doute joué d'une position d'autorité pour peser sur l'orientation anti-casino prise par les représentants de la *task force* dans le traitement de ce dossier.

MULTIPOSITIONNALITÉ DES MILITANTS ANTI-JEU

La revendication d'une dimension politique est centrale pour la plupart des enquêtés. Étant donné l'hétérogénéité de la composition sociale du mouvement, le rapport au politique doit être compris dans un sens large. Faire preuve de responsabilité civique, dénoncer un déficit de débat public, défendre un modèle de démocratie participative et délibérative, s'engager dans une action critique à l'égard du gouvernement (municipal ou provincial) potentiellement porteuse d'une modification d'une politique publique (limiter l'expansion du jeu d'argent), relève pour les enquêtés d'une décision jugée politique.

En un sens, la participation relativement forte au mouvement des membres d'églises protestantes ainsi que la défense de normes morales liées au jeu d'argent et d'un style de vie (local ou dans de rares cas national, canadien), peuvent renvoyer aux ligues de tempérance et aux mouvements de *status* du XIX^e siècle, analysés par Joseph Gusfield, d'élites sociales états-uniennes en déclin engagées dans une reconquête du prestige social et du pouvoir. Mais les carrières militantes présentées dans ces deux chapitres ont mis en évidence la variété des appartenances et des motivations des acteurs engagés dans le mouvement anti-jeu qui dépassent largement l'expression d'une lutte pour leur statut d'élites conservatrices protestantes « d'arrière-garde ».

Le passage à l'acte repose largement sur une socialisation politique ou associative préalable. Les conditions qui rendent des acteurs sociaux mobilisables dans une cause aussi improbable tiennent avant tout à une appartenance à un réseau militant, principalement associatif, mais également politique ou même religieux, un certain nombre d'enquêtés (principalement les militants des groupes strictement anti-jeu) se caractérisant par leur multipositionnalité⁸². Même si la plupart déplorent le traitement résiduel du jeu d'argent par les autorités politiques, eux-mêmes considèrent leur action comme annexe à d'autres luttes qu'ils peuvent mener, à l'exception des principaux responsables de CAGE qui engagent non seulement énormément de temps, mais également de l'argent. On pourrait ainsi formuler l'hypothèse, que l'on retrouve dans d'autres recherches traitant de la multipositionnalité des militants (Fillieule *et al.* 2004), que le seul engagement dans un mouvement à cause unique ne favorise pas son maintien dans la durée; il semblerait qu'il faille au contraire un cumul d'autres engagements pour que les acteurs fassent preuve d'une certaine persistance dans le mouvement anti-jeu et lui donnent une certaine cohésion.

⁸² Voir Tableau 4: Multipositionnalité des militants anti-jeu.

Tableau 4. Multipositionnalité des militants anti-jeu

	GROUPE ANTI-JEU	ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET/OU POLITIQUE	PROFESSION
Connie F.	Concerned Citizens Against The Casino puis CAGE	Militante dans un parti municipal, puis divers engagements politiques avant de devenir leader d'un parti national Co-fondatrice du Comité de la liberté canadienne – information sur les droits constitutionnels des citoyens canadiens (Membre ou directrice de plusieurs commissions municipales)	Avocate (Enseignante) ⁸³
Harvey P.	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	Président d'une association de quartier	Retraité
Isabel M.	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	Implication individuelle dans différentes auditions publiques officielles en tant que «citoyenne concernée»	Enseignante
Don L.	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	CRAB Park	En recherche d'emploi
Art T.	CAGE	Activités individuelles en tant que «citoyen concerné» – rédaction de lettres Église	Retraité (Ingénieur)
Jane C.	CAGE	Église Association sino-canadienne	Diététicienne
Michael S.	Proche de CAGE	Vancouver Board of Trade Directeur bureau consulting privé	Professeur d'université
Robert S.	Indépendant	Église Associations du Downtown Eastside	Pasteur
Margot F.	No Casino Committee	Militante dans un parti (Directrice de campagne d'un candidat politique) (Membre d'une association professionnelle et d'un groupe de femmes professionnelles)	Étudiante en droit (Comptable)
Hart M.	No Casino Committee	Église Vancouver Tourism Association Vancouver Hotel Association Bénévolat dans le Downtown Eastside	Homme d'affaires, Hôtelier
John S.	Centre Carnegie	Carnegie Activités associatives diverses	Formateur d'adultes (Travailleur associatif)
Jeff S.	Centre Carnegie	Comité de direction de Carnegie Dix ans de bénévolat associatif, dont Carnegie	Doctorant en sciences sociales
Robert Sa.	Centre Carnegie	Bénévole à Carnegie Activités journalistiques «freelance» et «alternatives»	Journaliste

⁸³ Sont indiqués entre parenthèses les activités professionnelles ou les engagements associatifs et politiques préalables à la première controverse.

	GROUPE ANTI-JEU	ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET/OU POLITIQUE	PROFESSION
Don M.	DERA	DERA	Travailleur associatif
Randall G.	Community Advocates for Charitable Gambling	Différents engagements associatifs (Paraplegic Association)	Travailleur associatif
Vicki K.	Task force	Militante dans un parti (Membre de la British Columbia Gaming Commission) (Commission scolaire)	Consultante (Infirmière)
Michel D.	Task force	Différentes courtes fonctions au sein de l'administration municipale Mentionne un engagement associatif	Fonctionnaire
Sue H.	Task force	Association culturelle	Fonctionnaire

L'entrée en scène de certains acteurs collectifs clés (la municipalité d'un côté, certaines associations de l'autre) a contribué à ouvrir le champ des possibles aux autres acteurs : par exemple, la constitution, puis les activités de la *task force* de la municipalité ont suscité un effet d'entraînement pour les autres groupes. Cette dernière a favorisé la solidification de la coalition en orientant pour partie le positionnement de groupes militants nouveaux et peu structurés, comme les groupes anti-jeu, ainsi que des collectifs plus rodés à l'action militante, comme les associations. D'un autre côté, on peut sans aucun doute estimer que les actions engagées par les associations du Downtown Eastside ont largement cristallisé une partie des sentiments anti-jeu des habitants de la ville, en raison de leur capacité à mobiliser rapidement sur une grande échelle et à déchiffrer les enjeux politiques investis autour de cet espace. L'action de la coalition a sans aucun doute gagné en lisibilité, y compris dans sa capacité à remporter l'enjeu. Les mobilisations qui auront lieu ultérieurement vont amplement travailler le succès de cette première action, alors que la *task force* tiendra un rôle plus extérieur, se bornant principalement à des interventions d'acteurs individuels, tels certains fonctionnaires employés dans les services sociaux.

Un certain nombre de femmes se sont saisi d'une position de leadership dans le mouvement de Vancouver : il aurait été tentant de céder à la « tentation du genre », au risque d'une surinterprétation des données ou d'une trop grande montée en généralité. Ni la recherche ni la collecte des données n'ont été organisées autour de cette thématique. Il est indéniable que les femmes ont joué un rôle dans ces mobilisations morales. Joseph Guffield (1963) a bien montré la place de la Woman's Christian Temperance Union (WCTU) dans le mouvement de tempérance. Au Canada, les batailles engagées contre l'alcool et l'argent ont été liées pour partie à la montée en puissance des premières vagues de féminisme au sein d'organisations telles que, également, la Woman's Christian Temperance Union, les différentes branches provinciales de la United Farm Women ou différentes églises protestantes,

lesquelles ont agi par pétitions, lettres, appels publics, sur l'agenda social et moral du gouvernement jusque dans les années 1960 (Morton 2003 : 9 ; Ramp et Badgley 2009 : 28-29). Mais il manque des travaux sur les organisations ou les mouvements contemporains d'opposition au jeu d'argent pour extrapoler la position et le rôle des femmes au sein des mouvements actuels. Il n'en demeure pas moins que les militantes du mouvement local analysé ont pu travailler le désintérêt des partis politiques et des syndicats pour s'emparer d'une question dite résiduelle ou secondaire, et conquérir par cet engagement des formes de reconnaissance et de légitimité publiques.

CHAPITRE 7

CONSTRUCTION DE LA COORDINATION ET MOYENS D’ACTION

En dépit de la variation des formes de politisation et des appartenances politiques, militantes et professionnelles des acteurs anti-jeu, des homologues – rhétoriques ou dans les manières de faire – vont apparaître entre les différents groupes d’opposants, et parfois même entre les groupes d’opposants et les groupes promoteurs. Comment un tel effet de congruence peut-il avoir lieu ? Comme le montrent les théories de la construction des problèmes publics, ces derniers sont produits progressivement dans des institutions ou des arènes au sein desquelles, pour reprendre un terme forgé par Hilgartner et Bosk, les « *communautés d’opérateurs* » (« *communities of operative* ») (1988 : 67), c’est-à-dire les acteurs légitimes pour parler du problème, vont créer des synergies en scrutant les idées et les pratiques des acteurs à l’œuvre dans les autres arènes. En dépit de leurs divergences, il se peut qu’ils développent des « *relations symbiotiques* » (1988 : 72) et, on peut estimer qu’ils sont souvent portés par « *un intérêt commun pour le problème, parfois par une épistémè convergente dans la manière de formaliser les enjeux* » (Neveu 1999 : 54). L’historien David Dixon (1991) a bien décrit la montée parallèle des arguments favorables ou défavorables au jeu d’argent en raison des interrelations constantes qui s’opèrent entre les activités des diverses administrations et celles des différents groupes réformistes, notamment pour la production des lois et des règlements.

UNE SOIRÉE D’AUDITIONS PUBLIQUES

Après les manifestations de 1994 et de 1997, les municipalités finissent par obtenir un droit de regard plus conséquent sur l’établissement des règlements liés au jeu d’argent que celui qui leur est formellement octroyé dans les divers processus de consultation lancés par le gouvernement provincial (successivement en 1994,

1999 et 2002). En dehors des revendications portées par leur association centrale, l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM), les municipalités ont compris qu'elles pouvaient recourir à divers instruments administratifs et légaux. Parmi les moyens à leur disposition, elles peuvent faire adopter ou contester des règlements de zonage (principe de planification opérant à un découpage du territoire en zones et qui détermine l'utilisation du sol et de ses développements, en faisant office de loi) qui vont orienter les modalités de relocation des établissements de jeu ou la construction de nouveaux casinos. C'est dans cette perspective que la municipalité de Vancouver propose, en 1997, un amendement à plusieurs arrêtés de zonage pour s'opposer à une décision du gouvernement provincial d'autoriser un développement du secteur du jeu avec l'introduction de machines à sous.

Une séance d'audition publique est organisée devant le conseil municipal en septembre. Exceptionnellement, elle se tient dans la salle de bal de l'hôtel Plaza situé à proximité de l'hôtel de ville, ce dernier étant inaccessible en raison d'une importante grève des fonctionnaires municipaux qui dure alors depuis plusieurs semaines et paralyse la ville. Ce déplacement inopiné fournit à l'industrie locale du jeu l'occasion d'organiser, dans ce même hôtel, une conférence de presse et un cocktail autour du mot d'ordre « *Say Yes to Charity* ». Un grand autocollant rouge et noir portant ce slogan est distribué durant l'apéritif où se pressent des propriétaires et des employés de casinos ainsi que des acteurs associatifs. Jacee S., présidente du Casino Management Council, l'organe central de l'industrie casinotière de la province, prend la parole pour rappeler la valeur de divertissement des jeux de casino et l'importance de la redistribution de leurs revenus pour les associations. Elle réaffirme sans surprise la nécessité de maintenir une industrie du jeu locale forte, contrairement aux souhaits de la municipalité. Néanmoins, les conversations qui ont lieu parmi les convives indiquent qu'il n'y a pas d'accord sur ce point et plusieurs expriment une réserve par rapport à la dangerosité potentielle des nouvelles machines à sous électroniques qui entrent sur le marché.

Puis le public se déplace en nombre dans la salle attribuée à l'audition publique qui se déroule sur le mode routinier propre à toutes les séances publiques observées au cours de l'enquête (auditions ou présentations officielles, conférences d'orateurs célèbres ou non). Après une présentation de l'enjeu par le président, des membres du public se lèvent et patientent dans une file avant de poser des questions ou de prendre position par rapport à l'objet présenté. La plupart du temps, surtout lors des auditions publiques organisées par des instances officielles, les interventions sont préparées à l'avance, parfois même sous une forme rédigée, par des participants apparemment bien informés. Pour cette raison, les tours de parole sont souvent organisés par les différents camps en présence et constituent un moyen d'action familier et parfaitement compréhensible pour l'ensemble du public. Lors de cette soirée, les promoteurs du secteur du jeu charitable, et particulièrement les propriétaires de casinos défavorables à l'amendement proposé par le conseil, font intervenir longuement leurs employés sur le thème du poids économique de leur secteur, qui représente un important employeur permettant en outre à des personnes au parcours atypique de subvenir décemment à

leurs besoins (étudiants finançant leurs études, mères de famille sans formation, etc.). Plusieurs joueurs interviennent à leur tour pour défendre la proximité des salles de jeu et l'intérêt de leur activité de loisir. On fait donc varier les arguments sur un large registre qui crée une impression de forte prégnance de cette industrie dans le tissu social et économique de la province.

Les opposants au développement du jeu, et donc favorables à l'amendement, ont rassemblé un nombre assez équivalent d'intervenants (on compte neuf intervenants favorables à l'amendement et douze contre)⁸⁴, pour la plupart des représentants des églises et de CAGE qui prône un moratoire ainsi que quelques employés de casino qui se saisissent de l'occasion pour dénoncer des problèmes spécifiques liés à leurs conditions de travail. Dans l'ensemble, le registre argumentatif varie peu et met avant tout en question, de manière assez peu étayée, le modèle de société qui serait en jeu derrière la promotion du jeu d'argent. Après quelque quatre heures de consultation, et alors qu'il reste une vingtaine de personnes prêtes à intervenir, le conseil interrompt la séance pour en fixer une deuxième. À la suite de ces deux soirées de débats, l'amendement est adopté ; il permettra d'empêcher plusieurs modifications demandées par les casinos existants (agrandissement des parkings, des locaux, etc.). Cette décision aboutit surtout à ce que Vancouver demeure, pour les dix années suivantes, la dernière municipalité du Grand Vancouver à interdire les machines à sous.

UNE CONGRUENCE MILITANTE

L'organisation propre à ce type d'audition publique conduit les participants à se prononcer de manière tranchée en faveur ou contre les amendements. Mais, à l'examen, les opinions exprimées s'écartent somme toute assez peu les unes des autres : par exemple, aucune ne se prononce en faveur de l'abolition totale du jeu, aucune ne défend un développement sur les modèles des casinos du Nevada. Au contraire, il se dégage l'impression d'une assez forte homogénéité entre les intérêts et les discours défendus par les associations, les propriétaires de casinos et les fonctionnaires, puisque tous semblent vouloir défendre, dans une certaine mesure, le *statu quo* et intervenir sur le gouvernement provincial pour obtenir une garantie.

Cette impression dépasse largement le cadre réduit de cet exemple et apparaît avec persistance dans plusieurs situations observées. À Vancouver, une congruence militante a été en partie provoquée par la mise en place rapide, lors de la première controverse, d'un système d'alliance qui gomme les divergences d'intérêts entre les différents groupes militants qui s'emploient néanmoins, dans le même temps, à opérer un important travail de distinction. On peut du reste relever les nombreux jeux d'opposition qui se développent au fur et à mesure des controverses entre les militants du Downtown Eastside et la municipalité, entre les associations du

⁸⁴ Observation et notes de l'auteure de la soirée d'audition publique organisée par le Conseil municipal de Vancouver, 11 septembre 1997, et comptes rendus des deux séances, disponibles sur Internet.

Downtown Eastside et les groupes anti-jeu, entre le Concerned Citizens Against the Casino et le No Casino Committee au début, puis entre le mouvement anti-jeu et le gouvernement provincial, etc. Par ailleurs, une répartition des rôles entre les différents groupes s'opère de manière très négociée dès le début du mouvement. Il apparaît rapidement que la tentative de construire un mouvement très centralisé n'est pas soutenue et que c'est la formule d'un mouvement réticulaire et très large, prenant en compte des agendas différents, qui a été adoptée. La mise en œuvre d'une articulation raisonnée entre division des tâches et coordination étroite va se retrouver, malgré quelques doutes ou imprécisions, aussi bien dans le récit de Margot F. que dans celui de Connie F. qui reflètent tous les deux la version fournie par la plupart des enquêtés.

Selon Margot F. :

« [question] *Quelle était la différence entre le No Casino Committee et CAGE ?*

Et bien, quand nous avons commencé, je crois que Connie est venue à notre premier meeting ou peut-être n'était-ce pas ce meeting mais à notre deuxième parce que je me souviens qu'à ce meeting général tout le monde était très énervé. Nous avons décidé de nous opposer au casino sur le front de mer pour toutes sortes de raisons. Il y a eu une tentative pour unir les deux groupes, enfin, CAGE n'existait pas encore à cette époque, il me semble que l'on parlait d'un No Casino Group à cette époque. Nous avons dû avoir un troisième meeting, enfin, je ne me souviens pas, et nous avons convoqué tout le monde dans une très grande salle et j'ai montré quelques diapos. L'objectif de ce meeting était de formaliser l'organisation, d'organiser une opposition en choisissant un nom et en définissant précisément les objectifs, et de mettre tout ça par écrit. [...] Mais à ce meeting il est vite devenu évident que ce serait une approche assez différente que l'autre groupe allait prendre, nous étions vraiment une coalition d'individus. Ils ont très rapidement constitué leur groupe et commencé leurs propres activités. Connie et moi avons toujours été en communication et nous voulions être sûres que nous allions bien nous coordonner [...]. Mais eux, je pense qu'ils ont toujours pensé que nous n'étions pas assez purs dans nos motivations [rires]. » (Margot F., No Casino Committee, souligné par l'auteure)

Ou encore, pour Connie F. :

« Mais vous savez, il y avait un autre groupe appelé le No Casino Committee, et bien la différence était surtout, euh, surtout de connecter ces autres gens qui étaient des seconds couteaux, de les rassembler et de les organiser. Le No Casino Committee voulait, ils avaient déjà une idée de la structure qu'ils voulaient et ils voulaient tout contrôler eux-mêmes. Et ça m'est égal, les gens peuvent faire ce qu'ils veulent, mais j'ai aussi ma manière de vouloir faire les choses. Je suis très militante, et le leadership de ce groupe voulait surtout faire des choses derrière la scène, parler aux politiciens, ce qui est bien, il faut faire ce genre de chose, mais je suis beaucoup, beaucoup plus motivée et je trouve que le travail que je fais est plus efficace sur les choses qui, euh, qui doivent attirer l'attention du public, sur les enjeux, en n'ayant pas peur de poser des questions difficiles et de porter des accusations, en n'ayant pas peur de me lever devant tout le monde même s'ils ne le veulent pas et de faire une scène. Donc nous avons décidé lors de cette séance que nous allions travailler tous ensemble mais que les autres groupes qui étaient aussi présents continueraient à faire les choses à leur

manière. [...] *Chacun pouvait prendre des initiatives et des décisions différentes mais qui ne heurtent pas les initiatives de quiconque, et nous devions tous travailler ensemble autant que possible. Alors, dès le début je me suis chargée du travail d'organiser cette action, ce meeting, j'ai mis par écrit quelques informations que j'ai envoyées à la presse. Ce que je veux dire c'est qu'en terme de différence entre les groupes, j'avais la tâche de nous rendre visibles, de commencer tout ça.* » (Connie F., CAGE, souligné par l'auteure)

Au-delà des narrations très similaires de ces deux extraits («*un autre groupe*», «*formaliser l'organisation*», «*coordonner*», «*qui contrôle ?*»), teintées d'un soupçon d'angélisme quant à la convergence des points de vue, comment la coordination a-t-elle été effectivement possible? Tout d'abord, dans chacun des trois groupes, le processus qui accompagne l'engagement individuel repose sur une démarche similaire: prise de conscience de l'importance de l'enjeu; rapidité d'action (soit en constituant des groupes anti-jeu, soit en activant des structures – notamment associatives – déjà existantes); prises de contact avec les autres groupes pour organiser des réunions et mettre sur pied des actions publiques; acquisition d'informations par le biais de lectures intensives de dossiers et de coupures de presse et par la participation à des conférences. Dès 1997, après la deuxième controverse, CAGE va prendre complètement en charge le mouvement anti-jeu en œuvrant principalement en tant que conseil pour les municipalités et parallèlement, mais sans beaucoup d'interactions, avec les fonctionnaires municipaux. L'organisation ne réussit pas à donner une deuxième impulsion forte au mouvement ni à construire des alliances solides avec de nouveaux groupes, mais ce rôle ultérieur de conseil, bien reconnu, donnera toutefois une ligne identifiable et cohérente aux prises de positions publiques des conseils municipaux ou encore d'individus isolés opposés au jeu d'argent. Malgré sa réputation et son expérience, CAGE ne parviendra qu'à agréger quelques individus isolés qui ne militeront parfois que très temporairement ou sans vraiment adhérer aux orientations du groupe, comme par exemple l'enquêtrice chrétienne d'origine chinoise Jane C. ou l'ingénieur à la retraite Art T. :

« Quand j'ai contacté CAGE et que nous avons commencé à échanger des fax, et que j'ai commencé à aller à quelques-uns de leurs meetings, je dirais, euh, que CAGE est un groupe d'activistes et a progressivement construit son nom. C'est un groupe indépendant qui fait de la propagande pour CAGE. Ma philosophie est un peu différente, bon, c'est okay de faire ça, mais nous pouvons faire quelque chose pour nous donner du pouvoir les uns aux autres, en transmettant des informations qui soient utiles aux autres groupes, en faisant des réseaux, en obtenant le soutien de nos alliés naturels, en travaillant ensemble pour nous rencontrer.

[question] *Qui sont ces alliés naturels ?*

Ce sont les services sociaux, les ministères de la santé des gouvernements qui ont des programmes au sujet de l'addiction, les départements des procureurs généraux. » (Art T., CAGE, souligné par l'auteure)

L'un des documents qui symbolise peut-être le mieux les efforts de coordination du mouvement est un petit document de lutte rédigé dès la première controverse par

le No Casino Committee (qui signe tous ses textes en soulignant le No) et intitulé *Taking action manual against expanded gambling. A citizen's guide on how to oppose for-profit casino*. Très diffusé, ce document de neuf pages servira à l'ensemble des militants et orientera le style des actions entreprises. En plus de brèves injonctions liminaires incitant à la mobilisation et à l'action collective, le document tient plutôt du vade-mecum («*how to*») qui décrit en dix points non seulement les actions à engager, mais également la façon la plus efficace de le faire. Rédigé dans un style remarquablement concis et didactique, le texte souligne qu'une de priorités est de former n'importe quel néophyte militant à l'art de la communication médiatique. Le lecteur est littéralement guidé dans la manière de contacter tous les soutiens possibles (en particulier les politiciens) et de s'adresser aux différents médias (lettres de lecteur, contacts avec les journalistes, contacts avec la télévision et la radio, etc.) avec lesquels il est demandé de travailler le plus étroitement possible afin d'établir des collaborations fructueuses pour le mouvement.

Pour consolider sa démarche et inciter à la prise de parole en public, le manuel s'appuie, non sans humour, sur une étude (non citée) démontrant que l'une des plus grandes peurs des citoyens nord-américains serait de s'exprimer devant une audience. Les sections les plus détaillées sont donc consacrées à la manière de conduire des interviews télévisées ou radiophoniques, de participer à des débats télévisés ou de présenter un bon discours en public. Les ficelles du métier d'orateur ainsi que les erreurs les plus communes sont passées en revue, tout en favorisant une conception très professionnelle et consensuelle du débat («*Ne jamais argumenter avec un reporter à propos d'une question*»; «*Ne dites pas "comme je viens de le dire", cela vous donne un air agressif*»⁸⁵). Des conseils très précis sont fournis, en fonction des différentes interventions, sur la tonalité de la voix, sur la longueur des réponses, sur le rythme de l'intervention, sur la posture du corps et même sur le type d'émotion à montrer ou à ne pas montrer. L'attitude générale préconisée valorise ainsi non seulement la clarté du propos et la connaissance de l'objet, mais également une bonne capacité d'écoute (de l'interviewer et du public) et, surtout, un fort autocontrôle des émotions, en particulier celles qui pourraient être perçues négativement par une audience. Toutefois, si la situation le requiert, montrer une forte détermination ou de la colère bien dosée peut représenter un élément stratégique clé dans la mesure où tout discours est considéré constituer un «*voyage émotionnel*». En plus de l'indispensable efficacité rhétorique, ce document illustre également à quel point le mouvement a cherché à construire une image de militants rationnels et compétents, bien éloignée du stéréotype d'individus exaltés irrationnels et paranoïaques guidés par leurs seules convictions et déconnectés de la réalité (à entendre ici par réalité économique), souvent attaché aux groupes dits conservateurs attachés à la défense de leur style de vie ou de leurs normes morales (Agrikoliansky et Collovald 2014).

⁸⁵ Idem. Traduction par l'auteur.

UN RÉPERTOIRE D' ACTIONS « CLASSIQUE »

Les sciences sociales ont bien décrit comment les différents groupes recourent à des stratégies différentes tout en maintenant un ensemble cohérent d'activités que l'on appelle répertoire d'actions; les répertoires varient selon les lieux et les périodes (le modèle de la grève apparaît par exemple au XIX^e siècle) et s'articulent à l'évolution des structures sociales et politiques (Sommier 2006: 169). Dans le mouvement anti-jeu local, le répertoire d'actions s'appuie sur une pluralité de tactiques: institutionnelles, avec du lobbying et la diffusion de pétitions; pédagogiques, avec des activités éducatives et de loisir; plus politiques ou expressives, avec l'organisation d'actions directes et de manifestations de rue.

Le type de financement permet souvent de comprendre le choix des tactiques adoptées. Ici, les ressources financières semblent faire singulièrement défaut et le faible financement du mouvement est souvent déploré par les enquêtés, tel ce permanent de DERA: *« nous avons eu une campagne avec badges, tout ce à quoi nous pouvions penser et que nous pouvions payer... ce qui ne faisait vraiment pas beaucoup d'argent »* (Dan M., DERA). Les collectes de fonds sont l'une des premières actions engagées par le No Casino Committee: *« Nous avons essayé de trouver de l'argent, ce qui a pas mal limité notre action au début »* (Margot F., No Casino Committee). De son côté, Connie F. met en avant en entretien la somme relativement conséquente qu'elle a personnellement investie dans le mouvement. Enfin, la difficulté rencontrée par les associations à salarier John S. a sérieusement limité son engagement dans la durée. Ces problèmes financiers se répercutent de toute évidence dans l'aspect des documents et des matériaux militants fournis qui se distinguent par une extrême simplicité de présentation. Les badges mentionnés sont de simples badges ronds bon marché, bleu clair ou bleu foncé; certains portent une simple inscription *« No Casino »* avec, sur l'un, les coordonnées du No Casino Committee et, sur l'autre, le slogan *« Save the Downtown Eastside Community »*. La plupart des documents examinés présentent des mises en page peu onéreuses à l'exception, jusqu'à un certain point, des deux rapports de la municipalité. Le manuel de lutte lui-même est un simple document imprimé en noir et blanc, sans aucune illustration ou autre raffinement de mise en page.

Face à des problèmes qu'il s'agit de rendre visibles, les militants sont constamment à la recherche de nouvelles images et tentent d'adapter les moyens d'action aux événements de manière à y injecter un sentiment d'urgence (Hilgartner et Bosk 1988: 62). Les moyens d'action mis en œuvre par le mouvement anti-jeu se rapprochent de méthodes très éprouvées: manifestations, distributions de tracts, participations publiques, pétitions – en 1994, l'une d'entre elles recueille près de 12 000 signatures et une autre, en 1997, 50 000. En particulier, le style des documents paraît très daté, même pour l'époque qui valorise déjà des supports visuels colorés, sophistiqués, bien présentés et séduisants. À Vancouver, cet état de fait est d'autant plus remarquable que la ville est à la pointe d'une industrie high-tech de graphisme

et de design et que ces nouvelles tendances ne se retrouvent en aucun cas dans la masse des matériaux collectés. Même le recours à Internet, dont l'usage est alors bien plus développé au Canada que dans les pays européens, est extrêmement faible. Ces moyens d'action vont contribuer à donner une image dépassée et désuète au mouvement et à renforcer l'impression d'un combat d'arrière-garde.

Cette situation s'explique par les faibles ressources matérielles à disposition et en raison de l'âge moyen des militants (proche de la cinquantaine), socialisés à l'engagement entre les années 1970 et surtout 1980. Elle tient aussi, pour partie, à un choix délibéré de valoriser un style modeste, présenté dans certains cas comme une démarche alternative, afin de dénoncer l'effet tape-à-l'œil et vulgaire, « *tacky* », « *glitzy* », (Randy K., architecte) associé à l'industrie casinotière et dont les concepteurs des petits casinos locaux ou amérindiens tentent de se démarquer. Aussi la capacité novatrice de ce mouvement tient-elle bien moins à la créativité des actions engagées ou des matériaux produits qu'à son aptitude à recruter très largement, à politiser son objet et à prendre sérieusement en charge la communication médiatique en s'appuyant sur un registre très familier.

Les manifestations publiques

Dans la répartition des activités, on peut estimer qu'en plus de la rédaction du manuel de lutte et de tracts, le No Casino Committee s'est assigné la tâche de mobiliser les réseaux professionnels et politiques de ses membres proches du milieu des affaires. De son côté, le Concerned Citizens Against the Casino de Connie F. assure la mise en scène des actions publiques, tout en participant à la coordination des actions anti-jeu, notamment avec les associations du Downtown Eastside. Avec ces dernières, les intérêts et les objectifs divergent, y compris sur les alliances à construire, par exemple avec les syndicats *a priori* favorables à un grand équipement urbain qui aurait pu entraîner la création d'un grand nombre d'emplois, notamment dans les secteurs de la construction ou des services⁸⁶. La question de la proximité avec les groupes anti-jeu s'est posée avec acuité pour le centre Carnegie et les associations du Downtown Eastside :

« J'étais finalement très inquiet de me retrouver trop impliqué avec eux [il accentue] tout simplement parce qu'ils avaient un agenda assez différent du nôtre. Le leur était de s'opposer au casino, le nôtre était de nous assurer qu'il y aurait bien un développement de cette zone qui soit non seulement agréable pour le voisinage mais également unique pour la ville. J'ai accepté de les rencontrer et quand ils ont produit leurs brochures, je leur ai donné mon opinion parce qu'une partie du discours qu'ils tenaient faisait passer

⁸⁶ DANIELS Alan, « Casinos hit jackpot with jobs », *Vancouver Sun*, Friday, February 18, 1994; DANIELS Alan, « Mirage Resorts : Casino promises to ante up 6000 jobs », *Vancouver Sun*, Friday, March 11, 1994; *The Mixer* (journal du syndicat des travailleurs de l'hôtellerie), « The casino wars. 6000 potential union jobs at stake », 19, 2, April-June, 1994; LEE Jeff, « Indians need casino, but not at expense of others, Musqueam leader says », *Vancouver Sun*, Saturday, April 26, 1997.

les syndicats pour des tyrans et je leur disais que ça n'était plus le cas, que j'étais en train de travailler avec des syndicats, et que s'ils distribuaient une brochure pareille on risquait de perdre leur soutien, ce qui ne faisait aucun sens. » (John S., Carnegie)

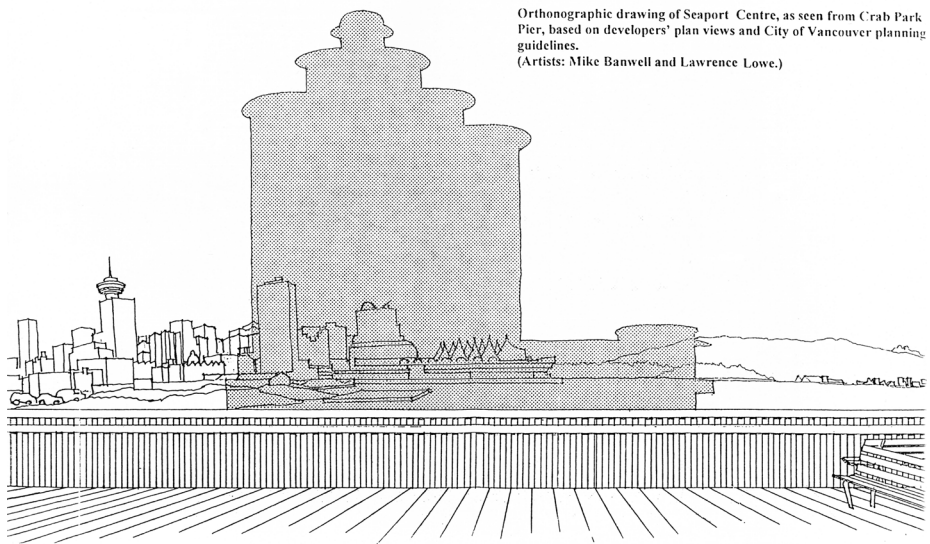
En dépit de ces réserves, la plupart des manifestations publiques qui sont organisées pendant la première controverse, puis en 1997 ou encore au début des années 2000 à l'hippodrome de Hastings, seront soutenues par tous les groupes, comme en témoignent les nombreux tracts, documents et newsletters qui en assurent la publicité et les commentaires. Elles rassembleront, selon les rares coupures de presse collectées qui fournissent ce type d'information, de 50 à 200 personnes, et jusqu'à « plusieurs centaines » pour la plus importante.

L'un des lieux emblématiques des manifestations anti-jeu est le parc CRAB (*Create a Real Avalaible Beach*). Seul accès à l'océan Pacifique du quartier, adjacent à la fois au port et au site prévu pour l'emplacement du complexe du Seaport, ce parc, doté d'une petite plage tranquille, est autant menacé que le Downtown Eastside par l'implantation du casino. Il a été conquis de haute lutte sur la municipalité de Vancouver, ainsi que chacun des aménagements qui lui ont été apporté (un petit pavillon construit selon les lignes architecturales propres aux canons esthétiques des Premières Nations locales, une longue rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap, en chaise roulante, etc.). L'entretien avec Don L., l'un des défenseurs du parc et membre de CAGE, a lieu dans le parc lui-même ; il est régulièrement interrompu par des échanges de salutations avec quelques personnes de sa connaissance qui traversent le parc ou qui marchent le long de l'océan. Des enfants y jouent malgré l'heure matinale et le temps couvert, une vie sociale paisible semble s'y être développée. Cet espace verdoyant et bien aménagé (quoique relativement bruyant en raison de la proximité d'un hélicoptère) est ainsi devenu un lieu indispensable à la qualité de vie de toute cette partie de la ville. Il s'agit dès lors de le préserver à la fois des touristes visitant Gastown (ce qui est alors le cas parce que le parc est coupé de la ville par une friche urbaine et par les rails du chemin de fer) et des futurs touristes qu'un nouvel hôtel de luxe, centre de congrès ou casino aurait pu attirer. Le point de vue sur le panorama du centre-ville de Vancouver et sur l'activité du port, espace industriel parfaitement restauré, rutilant avec ses grues rouges et inséré dans le cadre naturel des montagnes côtières qui longent le bras de mer, représente une attraction très plaisante. Par sa difficulté d'accès, cet espace a donc été préservé jusque-là d'un afflux de visiteurs extérieurs au quartier, et il est devenu crucial pour les associations de lutter pour son maintien.

Plusieurs meetings y sont organisés (notamment en août, en septembre et en octobre 1994) et le parc devient, autant que Carnegie, l'un des symboles de la résistance au Seaport Centre. À l'occasion d'une manifestation très festive organisée en août, avec des jeux pour les enfants et une visite du site, une projection orthographique – soit un objet tridimensionnel projeté sur un plan en deux dimensions pour produire

un effet de volume – est largement distribuée⁸⁷. Le dessin est esquissé à partir du premier projet soumis par les promoteurs et des indications fournies par la ville. Conçu pour frapper l'imagination, il induit la sensation d'une intrusion urbanistique massive et disproportionnée par rapport aux bâtiments des quartiers environnants. La newsletter du centre Carnegie qui le publie affirme que « *ce serait le bâtiment le plus grand construit à Vancouver, aussi grand que le stade* » ou encore « *le cinquième casino du monde en taille* »⁸⁸. Au nom de l'intérêt général, la préservation du parc et du panorama ouvert sur la ville, l'océan et les montagnes, devient alors un élément clé de la lutte lors de la première mobilisation.

Figure 5: Projection orthographique du complexe du Seaport Centre⁸⁹



Source : Carnegie Center.

Une tonalité moins spectaculaire et plus humoristique est donnée aux actions avec quelques tracts distribués lors des manifestations organisées notamment au CRAB Park. Une première caricature⁹⁰ publiée très tôt dans la controverse met en scène un loup expliquant le « nouvel ordre mondial » à un canard (inutile de préciser quel animal symbolise quel camp). Ils sont penchés sur une table de jeu sur laquelle sont

⁸⁷ Voir figure 5.

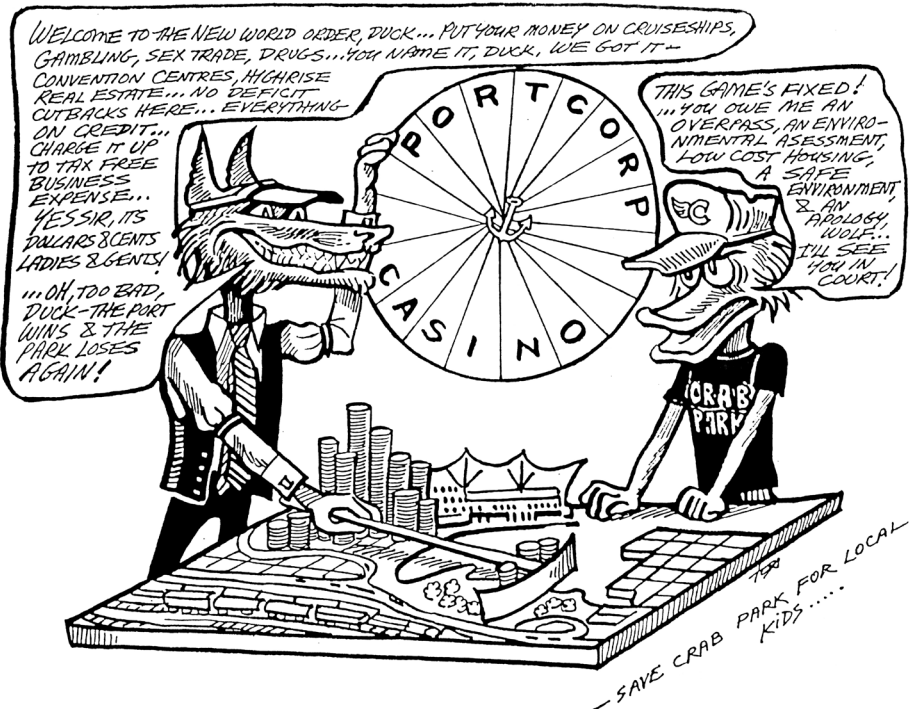
⁸⁸ Carnegie Newsletter, August 15, 1994.

⁸⁹ Document très diffusé et retrouvé dans plusieurs bibliothèques ou archives comme le Central Planning Department, le Centre Carnegie Community, ou la Vancouver Public Library.

⁹⁰ Voir figure 6.

disposés le front de mer et des jetons de casino: le loup gagne très nettement et sans surprise⁹¹.

Figure 6: Couverture de la Carnegie Newsletter contre le Seaport Centre



Source: Richard Pooley («Tora»). Used by permission of the Carnegie Newsletter, an independant paper published by volunteers in Vancouver's Downtown Eastside. See Carnegienewsletter.org.

⁹¹ Carnegie Newsletter, February 15, 1994.

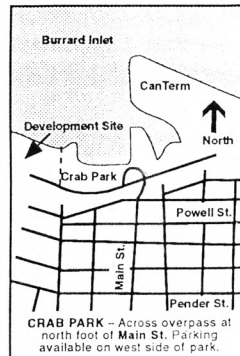
Figure 7: Tract annonçant l'une des manifestations contre le Seaport Centre⁹²

is it for **REAL** or is it just a **Mirage?**

Come SEE for yourself at the
**Waterfront Open House and
Anti-Casino Celebration**

Sunday, August 7 - CRAB PARK
Main Events start at 1:00 pm

★ Tours of Site ★ Kids' Stuff ★ Entertainment ★ Refreshments



Event sponsored by the
Carnegie Community Action Project.
For more information phone 689-0397

Source: Carnegie Center.

Dans une deuxième caricature⁹³, l'industrie du jeu est personnifiée par un charlatan brandissant un flacon de potion miracle censée transformer une ville de province ennuyeuse en une destination touristique internationale. Le titre joue sur l'opposition des termes « Réalité » et « Mirage », tout en ironisant sur le nom de la compagnie promotrice, pour exprimer la défiance des militants face une économie du jeu

⁹² Document trouvé au Carnegie Centre.

⁹³ Voir figure 7.

qu'ils estiment peu fiable. D'autres documents reprennent cette formulation qui se transforme quasiment en slogan. Par exemple, au moment où le gouvernement interdit le Seaport Centre, le journal *The Province* va titrer sur un jeu de mots : « *It's goodbye casino. It was just a Mirage after all* »⁹⁴.

Toutefois, la plupart des tracts retrouvés se contentent d'annoncer, parfois avec une traduction en mandarin ou en cantonais, un meeting ou une réunion ; d'autres présentent un caractère nettement plus didactique. Le No Casino Committee distribue ainsi très largement deux tracts⁹⁵ rédigés dans le style simple et efficace qui est devenu la marque du groupe. L'un résume en quelques lignes les arguments de fond (perte d'emplois, risques économiques, image touristique de la ville menacée, vie familiale en danger, augmentation de la criminalité) ; l'autre dénonce sept idées ou « mythes » propagés par l'industrie du jeu en reprenant dans les grandes lignes les mêmes thèmes que le document précédent. Ces tracts se veulent avant tout des guides d'action qui expliquent très simplement au citoyen ordinaire (*grassroots*) comment entreprendre des démarches (alerter ses voisins ou les politiciens, écrire aux journaux) en plus d'inviter à un engagement personnel.

Les manifestations de rue ne sont pas le moyen d'action le plus favorisé, même si quelques-unes ont pu être très médiatisées. La relative faiblesse des ressources, la tentative de politiser la question, le souci de crédibilité, vont plutôt orienter les militants vers des formes d'action plus organisées ou, pour certains, plus familières, telles les auditions publiques devant le conseil municipal ou une commission officielle. De manière générale, ces interventions sont parfaitement planifiées et organisées, ainsi celle de l'hôtel Plaza (l'Hôtel de Ville de Vancouver étant bloqué par une importante grève de fonctionnaires), ou celle à laquelle participe Jane C. à Richmond. Les prises de paroles sont soigneusement préparées par les intervenants qui tentent par ailleurs d'inciter le plus grand nombre de militants à participer aux auditions.

Pourtant la manifestation qui marquera le mouvement et qui lui donnera sa visibilité revêt la forme, très inhabituelle dans ce contexte, d'une prise de parole publique non autorisée. En effet, en juillet 1994, plusieurs centaines de protestataires manifestent devant l'Hôtel de Ville avant d'envoyer une délégation⁹⁶ s'exprimer devant le conseil municipal qui refuse de les recevoir en dépit de demandes préalables adressées par courrier. La délégation compte un prêtre catholique, un représentant du syndicat Canadian AutoWorkers, un professeur d'économie à la retraite, deux professeurs d'université, un leuveur de fonds travaillant pour une grande association, Connie F. pour le Concerned Citizens Against the Casino et enfin Hart M., ancien président des associations professionnelles Tourism Vancouver et Vancouver Hotel

⁹⁴ BIRMINGHAM John, « *It's goodbye casino. It was just a Mirage after all* », *The Province*, Tuesday, October 4, 1994.

⁹⁵ The No Casino Committee, *Stop for-profit gamblin in BC. Our future is at stake! Stop it now!* et The No Casino Committee, *Seven myth of for profit-gambling. Stop it now!* Non datés.

⁹⁶ LEE Jeff, « *Casino foes take on City Hall* », *Vancouver Sun*, Tuesday, July 26, 1994.

Association, représentant le No Casino Committee. Pour beaucoup d'enquêtés, cet acte d'insoumission représente le moment fondateur qui a transformé la mobilisation en une véritable force d'opposition, même si plusieurs admettent leur réticence initiale à participer à une action aussi publique et, surtout, non autorisée.

Entre auditions publiques et activités de lobbying

Les groupes anti-jeu s'expriment prioritairement lors des auditions publiques formellement tenues par les municipalités, mais des auditions supplémentaires sont organisées par la *task force* de la Ville au moment de la parution de son rapport final. Les opportunités de participation à des débats publics sont ainsi largement accrues au plus fort de la première controverse. On peut donc considérer que le mouvement développe ses activités à deux niveaux : d'une part, l'activité militante à proprement parler et, d'autre part, l'activité de la *task force* qui contribue largement à la fois à la publicisation du mouvement tout en fournissant des occasions supplémentaires de contact entre les groupes et à la construction d'une cohérence. Margot F., qui défend avant tout une conception de la politique portée par son groupe, estime que la collaboration entre le mouvement et la *task force* a surtout consisté en une forme de lobbying par le No Casino Committee, sans qu'on puisse jamais spécifier quelle était la teneur de ce dernier. Quoi qu'il en soit, l'indépendance de la *task force* finit par être largement reconnue, du moins suffisamment pour que, dans son Manuel d'action, le No Casino Committee donne pour conseil liminaire la nécessité de s'informer sérieusement sur la question des casinos commerciaux en invitant les militants à consulter le premier rapport intermédiaire de la *task force*⁹⁷ qui joue ainsi un rôle central dans la production d'une rhétorique unifiée.

En réalité, les activités de lobbying ne semblent pas aussi pratiquées que l'affirment certains enquêtés au moment où, en entretien, ils entreprennent d'explicitier le positionnement des différents groupes tout en marquant leurs différences. La seule véritable pratique de lobbying identifiée est le fait du British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming qui représente les intérêts de l'ensemble des associations de la province. Son responsable Randall G., rencontré à plusieurs reprises dans différentes activités professionnelles ou associatives, estime que son association s'est tenue en marge du mouvement anti-jeu parce qu'elle était directement engagée depuis plusieurs années dans des négociations avec l'administration provinciale. Ses efforts se focalisent prioritairement sur la production des différentes phases d'une *gaming review* qui a débuté quelques années avant la première controverse et qui a joué un rôle bien plus central que les mobilisations sur les orientations des politiques du jeu d'argent. Le mouvement dans lequel il dit s'être impliqué ne serait qu'une partie de ce processus ; il participe à plusieurs conférences ou auditions publiques organisées lors de la controverse du Seaport Centre et, surtout, participe

⁹⁷ City of Vancouver Task Force, *City of Vancouver Casino Review. A discussion paper*, August 1994.

à un débat contradictoire avec le porte-parole de la compagnie Mirage dans une émission radiophonique très populaire. C'est par son intermédiaire que des séquences d'observation utiles à l'enquête ont pu être organisées lors d'activités telles que l'inauguration d'un nouveau casino, une «casino night» ou «nuit de casino», ou encore la journée de présentations et de conférences qui marque officiellement la constitution de l'association BCCACG qu'il préside. Randall G. a fourni également divers documents écrits produits par l'association⁹⁸ ainsi que des enregistrements de débats radiophoniques auxquels il a participé.

À le suivre dans ses différentes activités, il est évident qu'il consacre un temps et une énergie considérable à sa tâche; la rétribution qu'il en retire réside, en plus de la conviction de bien faire son travail, dans le fait de se penser comme l'un des principaux acteurs impliqués «dans l'enjeu politique sérieux que représente le jeu d'argent». Dans la position qu'il occupe, Randall G. se voit ainsi à la charnière d'importants jeux de pouvoir. Il incarne très nettement une culture de lobbying plus ancrée dans la durée et surtout, bien plus effective que n'a pu l'être le No Casino Committee. Sa grande visibilité dans le champ associatif ainsi que son expertise dans la négociation à un niveau provincial contribuent à conférer du crédit aux formes d'opposition successives qui s'organisent contre les casinos commerciaux.

Assimilés par certains enquêtés à une forme de lobbying parce qu'ils impliquent un contact avec les autorités, les appels téléphoniques directs et les lettres adressées individuellement aux politiciens parfois très en vue ou aux conseils municipaux sont des moyens de pression jugés très efficaces en raison de leur faible coût, de leur facilité d'usage et de la personnalisation du message. Une intense activité épistolaire est développée notamment par CAGE, à en juger par les documents parcourus dans leurs archives. En plus des lettres privées ou ouvertes publiés dans la presse, des petits rapports sont également envoyés à la municipalité et diffusés plus largement, par exemple un petit rapport de six pages indiquant les auditions publiques organisées autour du Seaport Centre (sept sessions de quartier et trois auditions du conseil municipal)⁹⁹. Les lignes argumentatives et rhétoriques s'efforcent de souligner, là encore, la ténacité du mouvement et le sérieux, l'expertise, voire le professionnalisme, du propos. L'économie du moyen en fera un moyen d'action privilégié.

LE RECOURS À L'EXPERTISE : UN REGISTRE CENTRAL D'ACTION

Le travail intensif d'acquisition du savoir que déploient l'ensemble des militants interrogés dévoile ainsi une nécessité perçue et revendiquée de disposer d'éléments savants à même de fonder un discours militant «réaliste». Si les enquêtés affirment

⁹⁸ Community Advocates for Charitable Gaming, *Position Papers*, Burnaby/Vancouver, 1994-1996; British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming, *Meeting Minutes*, 1996-1997.

⁹⁹ HARVEY P., *Notes for an address to Vancouver City Council. Vancouver public review – The Seaport Centre casino proposal*, Concerned Citizens Against the Casino, Octobre 21, 1994.

avoir réagi dans un premier temps uniquement contre l'implantation du Seaport Centre, ils admettent également avoir acquis très rapidement des connaissances sur le jeu d'argent pour pouvoir argumenter, pour rédiger des lettres ou tout simplement pour s'informer. La lecture de rapports ou d'informations parfois contradictoires qu'ils ont pu avoir à leur disposition par la suite n'a pas infléchi la conviction d'une forte dangerosité sociale du jeu acquise, pour la plupart, au moment de leur entrée dans le mouvement; elle s'est au contraire renforcée dans le processus même de l'action militante. À défaut de s'appuyer sur une très solide assise scientifique, un discours d'expertise se développe néanmoins dans le but de «*faire des choses qui tiennent, de stabiliser des argumentations ou des bribes argumentaires*» (Siméant 2002: 22) pour les rendre difficilement attaquables, pour donner moins de prise à la critique et pour convaincre l'adversaire. De fait, «*rhétorique de conviction et rhétorique de crédibilité s'enchaînent*» (Siméant 2002: 22). Mais, dans le même temps, le recours à la science ou à l'expertise «*n'est pas uniquement dirigé vers l'extérieur mais a des fonctions de réassurance interne*» (Siméant 2002: 26); autrement dit, il conforte le choix des militants. Dans le mouvement anti-jeu, les arguments moralisateurs disparaissent ou semblent du moins s'atténuer au fur et à mesure que les opposants font appel à des arguments sociaux et économiques, plus ou moins fondés scientifiquement. Une «*démoralisation*» a lieu en parallèle à la montée de ce que l'on pourrait appeler une «*rationalisation des valeurs*» (Dubuis 2002), en partie liée à une rationalisation des pratiques qui accompagne la mise en œuvre d'un «*militantisme de dossier*» (Ollitrault 2001).

Un militantisme de dossier

Les premiers entretiens effectués dans le cadre de l'enquête débutent par une visite à Larry B., directeur du département de la planification urbaine et responsable de la *task force* sur le Seaport Centre. La controverse autour du casino figure au centre de l'entretien qui porte également sur deux grands stades, mais dont la construction n'a finalement pas suscité de réaction particulière. Au cours de l'entretien, plutôt que des développements sur des problèmes d'urbanisme, Larry B. tient un discours d'expertise qu'il porte notamment sur les effets sociaux des casinos. Il montre par ailleurs un important archivage de rapports et de documents sur le jeu d'argent rassemblés par la *task force*. De l'entretien réalisé le lendemain avec Michel D., l'un des membres de la *task force*, se dégage une posture très analogue.

Interrogés sur leurs fonctions au sein des différents groupes militants, la majorité des enquêtés désignent l'une des principales activités militantes déployées à cette époque comme une activité de collecte d'informations, voire de recherche: «*la recherche que nous avons entreprise alors*», «*à ce moment-là, j'ai fait beaucoup de recherches*». Cette attitude pourrait n'être qu'un effet de la situation d'entretien, certains de ces acteurs n'en étant ni à leur premier chercheur venu les interroger, ni à leur premier entretien. Certains d'entre eux, qui occupent alors des positions

très visibles dans l'espace social, ont déjà eu l'occasion de fournir des informations sur leur conception du jeu d'argent, principalement à des consultants. Cette vision un peu instrumentale – ou du moins pratique – du savoir ainsi qu'une pédagogie de l'alarme (face aux risques généralisés que pourrait créer une expansion mondiale du jeu d'argent) ont peut-être rendu ces enquêtés plus soucieux d'énoncer des chiffres et des faits que des préceptes moraux. Il n'en demeure pas moins que cette posture d'expertise revient avec constance dans tous les entretiens. La collecte de documents effectuée en parallèle des entretiens (la littérature grise occupant un rôle à part entière dans ce terrain) et la mise en évidence du répertoire d'actions font émerger à leur tour l'importance de la thématique de l'expertise.

L'activité de recherche telle qu'elle est entendue par les enquêtés recouvre des pratiques variables et hétérogènes telles que la lecture intensive de rapports d'experts et d'articles de journaux, la participation à des conférences ou à des débats publics, l'invitation de conférenciers, la constitution de dossiers de presse et, moins fréquemment, la production de petits rapports de synthèse originaux ; ce sont autant d'activités que l'on pourrait qualifier de « militantisme de dossier ». L'expertise recouvre deux moments ou deux stratégies qui parfois se superposent : d'une part, elle implique de mobiliser des savoirs produits à l'extérieur (par exemple, identifier un expert, lire des rapports, trouver des études inédites) ; d'autre part, elle vise à produire une expertise propre, ce que font dans une certaine mesure la municipalité et CAGE, *via* des « memorandums » rédigés par ses membres. C'est ainsi que cette dernière produit un document de soixante-huit pages présentant vingt points problématiques liés au jeu d'argent, à partir « *des faits et des opinions des experts* »¹⁰⁰ ; il s'agit en réalité d'une compilation raisonnée d'articles de journaux, de rapports ou de prises de position antérieures de militants de CAGE (lettres ouvertes adressées au gouvernement, etc.). L'une des originalités de ce document réside dans la revendication de la tenue d'un référendum populaire sur le jeu d'argent.

Le rapport de la task force : un relais central dans la constitution du mouvement

Un principe d'homologie ou une autre forme de congruence – la découverte du « problème du jeu d'argent » – est identifié par la plupart des enquêtés uniquement après qu'ils ont commencé à militer. La réaction contre le Seaport Centre et l'insistance à s'informer déclenchent une prise conscience par rapport à la prégnance du jeu d'argent, aussi bien dans l'économie provinciale que nationale ou mondiale. Au moment de leur engagement, quelques enquêtés pensaient que la Colombie-Britannique était « *une zone zéro jeu* » (« *gambling free* »). Margot F. affirme n'avoir « *même pas vraiment [eu] conscience des casinos de charité, en tout cas je ne savais*

¹⁰⁰ CAGE – Citizens Against Gambling Expansion, *Legalized gambling. What gambling expansion means for British Columbia. The human cost. The social and criminal consequences*, Vancouver, March 1, 1996, revised May 10, 1996.

rien de leur fonctionnement». L'un des militants les plus permanents de CAGE décrit un processus très analogue : «*à ce moment je n'avais pas de problème avec les casinos*», de même que les membres de la *task force* :

«Vicki nous a indiqué quelques directions et du matériel à consulter, elle nous a donné des informations sur les régulations du jeu et combien de bénéfices un casino peut faire. Elle nous a donné une rapide éducation dans le domaine du jeu.

[question] *En combien de temps ?*

Oh, elle est venue à un tas de réunions, elle a passé du temps au département de la planification urbaine, pour son contrat. [...]

[question] *Tout le monde a l'air de savoir beaucoup de choses sur le jeu...*

Oh, c'est parce qu'elle nous a réunis et qu'elle nous a quasiment donné un cours sur le jeu d'argent! Je pense que les planificateurs [de la task force] ont fini par se retrouver collectivement. Au début nous n'étions ni opposés, ni en faveur, je dirais, mais nous avons fini par nous positionner contre au fil du processus, mais pas parce que les citoyens s'y étaient opposés. » (Cameron G., task force)

La rédaction du rapport final de la ville a constitué un processus d'apprentissage et de prise de conscience conséquent, aussi bien pour les membres de la *task force* que pour le mouvement. En effet, quand on se penche plus précisément sur sa genèse, on constate que le rapport final de la ville tient, dans une certaine mesure, d'une mise en relation – et parfois de rapports de force : manifestations devant le conseil municipal, etc. – entre les prises de positions respectives de la *task force* et des militants anti-jeu et associatifs. Se reposer sur les capacités mnémoniques des enquêtés rend cependant très malaisée la reconstitution du processus.

La consultante Vicki K. a largement influencé le type de travail et les orientations du groupe de fonctionnaires, en particulier pour le choix de la littérature. En plus du rapport sur l'échec du casino de la Nouvelle Orléans déjà mentionné¹⁰¹, l'influence la plus notable se trouve dans un rapport publié en 1992 par la Citizen's Research Education Network, un groupe de chercheurs de Hartford, dans le Connecticut, travaillant sur mandat pour des associations locales autour d'un autre projet d'implantation d'un casino par la compagnie Mirage¹⁰². L'analogie est frappante. Ce rapport, étude d'impact produite dans l'urgence à partir d'entretiens avec des fonctionnaires locaux, a conclu à la nécessité du rejet du projet ; il a sans aucun doute constitué un modèle pour la méthodologie mise en œuvre pour produire une analyse du cas de Vancouver.

¹⁰¹ New Orleans City Planning Commission, *Preliminary Staff Report: Conditional Use Application for the Grand Palais Casino and Poydras Parking Facility, Zoning Dockets 19/93 and 20/93*, February, 1993, Rapport consulté dans les archives du City Planning Department, Vancouver.

¹⁰² Citizen's Research Education Network, *The other side of the coin: a casino's impact in Hartford, CN*, December 16, 1992.

La municipalité de Vancouver décide de présenter un premier rapport intermédiaire en août 1994. Dans le courant du mois de septembre, elle organise des séances d'auditions publiques (sept auditions publiques et treize réunions avec des «groupes d'intérêt») et ouvre une ligne téléphonique dans le but de discuter publiquement ce document, tout en entreprenant en parallèle une autre étude sur les impacts économiques. Ce premier document¹⁰³, distribué à plus de 4 000 exemplaires et rendu disponible en ligne, présente de manière très détaillée le calendrier d'activité de la *task force*. Il développe brièvement les dix points qui pourraient poser problème si un grand casino était construit à Vancouver (particularités du modèle développé par la province, image de la ville, impact sur les commerces et sur les industries touristiques et culturelles, emplois créés, jeu problématique, accroissement des activités criminelles, question des quartiers adjacents, logement, gain pour les revenus de la ville, coûts induits par la construction du complexe). Chacun des points s'appuie sur des rapports produits par ailleurs ; si la littérature est citée (ce sont les documents archivés au département de la planification centrale), aucun n'est le résultat d'une recherche empirique originale. Le retour du public est important (forte participation, appels téléphoniques, lettres) et majoritairement opposé au casino. En octobre, l'analyse des impacts économiques est disponible au moment où la ville décide de s'opposer officiellement à la construction d'un grand casino à Vancouver. Le conseil municipal tient une audition publique spéciale durant trois jours et entend quarante-quatre délégations avant de présenter, en novembre, une série de onze recommandations. Le rapport final¹⁰⁴ que la Ville rend public en décembre 1994 rassemble les documents produits dès le début du processus, les rapports au conseil, les comptes rendus du conseil municipal spécial et du conseil municipal qui vote les recommandations finales. Ces documents influenceront la politique du jeu défendue par la ville et viendront étayer les arguments des militants anti-jeu.

Pour sa part, la consultante engagée par la ville accède à un statut d'experte locale sur le jeu d'argent et sa réglementation, qu'elle va tenter de conforter au cours les années suivantes. S'appuyant sur l'expérience acquise lors sa participation à la British Columbia Gaming Commission, puis auprès de la municipalité de Vancouver, elle développe l'idée que les gouvernements locaux peuvent, tout autant et plus encore que les «minorités morales», faire échouer l'implantation d'un projet de casino mal pensé et insuffisamment articulé avec les projets de développement économiques et urbains des municipalités. C'est ce travail de médiation entre promoteurs et municipalités qu'elle offre dans son nouveau métier de consultante. La reconnaissance de sa compétence d'expertise repose dès lors sur sa capacité à développer une clientèle (entreprises privées, peuples amérindiens, municipalités demandant conseil sur les procédures à suivre pour l'implantation d'un casino ou au contraire sur les moyens à appliquer pour l'en empêcher). Bien qu'elle tente de diversifier ses activités, son cœur

¹⁰³ City of Vancouver Task Force, *City of Vancouver Casino Review. A discussion paper*, August 1994.

¹⁰⁴ City of Vancouver, *Casino Gaming Review. Final resolutions*, December 1994.

de métier repose sur sa compréhension des procédures légales ou administratives propres à l'implantation d'infrastructures de jeu d'argent à un niveau local ou municipal. Elle participe activement à de nombreuses conférences provinciales, nationales et internationales, notamment aux États-Unis et en Angleterre où elle dit s'être rendue au moins une fois. Les mécanismes de dérégulation du jeu et l'expansion du jeu d'argent sur le modèle de l'industrie des loisirs s'élargissant à l'ensemble de la planète, les premières expertises développées au début des années 1990 peuvent dès lors bénéficier d'une publicisation allant bien au-delà de l'espace local ou régional.

Une bataille de sondages, de rapports et d'expertises

Un autre type d'expertise propre à ce mouvement consiste en la mobilisation – sollicitée ou non – de l'avis d'experts (pas nécessairement issus du monde académique) ou de scientifiques, en vertu du principe rappelé par un spécialiste du jeu d'argent selon lequel le fardeau de la preuve repose sur les épaules des opposants. L'existence de conséquences négatives ne peut pas à elle seule faire changer le sentiment que le jeu d'argent est une activité agréable, ni transformer l'idée selon laquelle il n'y a pas d'activité agréable sans quelques conséquences déplaisantes ou funestes (par exemple, dans la pratique de la natation, des gens peuvent se noyer) (Scriven 1995: 65)¹⁰⁵. Gusfield (1981; 2009) nous rappelle que, pour une large part, les problèmes publics sont configurés par plusieurs «fictions» plausibles écrites par la science et qui engagent des batailles autour de faits chiffrés dont on ne connaît souvent pas la source. La production des données chiffrées et la manière dont les recherches épidémiologiques ou de prévalence, ou encore celles portant sur les coûts sociaux du jeu, ont pu être conduites sont désormais mises en discussion (Young 2013). Des réserves sont portées sur l'usage des statistiques dans la formulation et la solidification des problèmes publics: ces chiffres tendent parfois à une «autonomisation» ou à une circulation décontextualisée des conditions de leur production (Best 2001; 2004).

Dans sa thèse sur la construction sociale du problème de la dyslexie, Marianne Woollven identifie quatre fonctions assignées à l'usage des données chiffrées (2012: 356-367). Celles-ci contribuent à définir le problème, en théorie et en pratique, au besoin par des mécanismes de comptage qui les font exister. Elles servent également à représenter le problème – fournir un chiffre ou un pourcentage pas forcément précis mais facile à retenir, et donc efficace: 10 % de dyslexiques est un taux régulièrement avancé par les associations, de manière non problématique – pour convaincre en vue d'agir. Dans la réalité, ces fonctions sont plus imbriquées, et «*les chiffres qui donnent consistance à un problème ne sont pas nécessairement les chiffres de meilleure qualité, mais ceux qui font autorité*» et «*qui s'inscrivent dans un processus d'amplification et de dramatisation du phénomène*» (Woollven 2012: 367).

¹⁰⁵ Traduction par l'auteure.

Dans les controverses anti-jeu de Vancouver, ce sont d'abord les sondages qui jouent ce rôle de supports chiffrés. Par la suite, ce sont des rapports remplis de données factuelles (apports économiques du jeu d'argent, coûts sociaux, estimation du nombre de joueurs dépendants) qui prendront le relais. Dans un premier temps, plusieurs articles de journaux mentionnent deux sondages favorables au projet¹⁰⁶ établis par l'agence locale Marktrend Marketing en février et en mai 1994. Financé par la société du Port, le premier sondage téléphonique estime que 61 % des habitants de la province trouvent acceptable l'expansion du jeu d'argent et se déclarent favorables à un casino. Ces chiffres sont immédiatement contestés par deux professeurs d'université qui disent intervenir en tant que « citoyens concernés ». Ils estiment que ce sondage manque d'objectivité et qu'il constitue plutôt un moyen de construire du soutien pour le projet controversé; l'échantillon, qui couvre toute la province, alors que ce casino ne toucherait que la région du Grand Vancouver, est également mis en question. Un premier sondage qui se veut indépendant est finalement produit par l'agence Angus Reid¹⁰⁷ et met en évidence une forte opposition au Seaport Centre. Il obtient le soutien de professeurs d'université qui prennent de plus en plus fréquemment position dans la controverse en commentant les chiffres et en acceptant de donner des interviews. Le débat d'experts a lieu dans un premier temps par médias interposés¹⁰⁸, sans qu'il puisse être établi que les personnes qui interviennent ont été directement sollicitées par le mouvement anti-jeu. Mais l'appropriation de leurs expertises par les groupes militants permet d'étoffer le registre de la dénonciation par des données factuelles (pas forcément solides, mais qui existent) ou par le recours aux chiffres: « *vous connaissez CAGE, avec eux ce sont des données et des statistiques* » (Jane C., CAGE).

La plupart des experts mentionnés dans ces articles sont des professeurs qui exercent dans les départements de science politique, de planification urbaine et d'économie (marketing, affaires, finance publique) des deux principales universités du Grand Vancouver (UBC et Simon Fraser). À partir du moment où la compétence des experts financés par les instituts de sondage favorables au jeu se trouve mise en question par les autres experts et par les groupes militants, les critères de validité scientifique, de compétence et d'expertise deviennent un enjeu central dans le débat public. Lors de la deuxième controverse de 1997, des scientifiques sont directement sollicités par CAGE, tel Richard Lipsey, un professeur en économie, qui produit un rapport sur

¹⁰⁶ LEE Jeff, « Experts cast pall on poll suggesting BC wants casino », *Vancouver Sun*, Thursday, March 3, 1994; FORD Ashley, « Poll favors casino », *The Province*, Wednesday, March 2, 1994.

¹⁰⁷ Gemini Research et Angus Reid Group, *Social gaming and problem gambling in British Columbia*, Vancouver: Report to the British Lottery Corporation, 1994.

¹⁰⁸ SARTI Robert, « Jackpot from casino no sure thing, UBC business researcher warns », *Vancouver Sun*, Friday, June 10, 1994; LEE Jeff, « Support for casino drops in new survey », *Vancouver Sun*, Friday, July 8, 1994; APPELBE Alison, « Casino dial for research », *The Vancouver Courier*, Sunday, July 10, 1994; HUGHES Fiona, « Prof urges trustees to oppose casino », *The Vancouver Courier*, Wednesday, July 13, 1994; LEE Jeff, « Poll on casino wins experts' approval », *Vancouver Sun*, Thursday, July 21, 1994.

un projet de légalisation du jeu dans la province¹⁰⁹. Le chercheur indique en préambule avoir travaillé bénévolement pendant un mois de vacances pour répondre à une sollicitation d'évaluation des revenus générés par le jeu d'argent pour le gouvernement provincial. Il précise avoir répondu à cette demande en tant que «citoyen concerné» et, surtout, il se défend de toute compétence d'expertise dans le domaine du jeu : ce sont les principes généraux de la discipline économique qu'il dit mobiliser pour mener à bien ce travail dont l'objectif réel est de discuter un précédent rapport rédigé par l'agence KPMG¹¹⁰, commandité par le gouvernement de Colombie-Britannique. Il en conteste les sources : aucun opposant au jeu n'a été interviewé pour cette étude qui semble suivre trop étroitement les indications et le calendrier du mandataire. Pour sa part, le gouvernement est invité à financer des recherches empiriques indépendantes et approfondies et à en rendre publics les résultats aussi vite que possible. Mais les expertises solides manquent à l'époque, qu'il s'agisse d'établir les coûts sociaux occasionnés par le jeu d'argent ou la prévalence des joueurs problématiques à propos desquels, néanmoins, est déjà disponible un rapport commandité en 1994 déjà par la British Columbia Lottery Corporation et co-rédigé par Rachel Volberg¹¹¹. Celle-ci est une psychologue pionnière dans le domaine du jeu compulsif, sur lequel elle continuera à travailler tout au long de sa carrière (Reith et Volberg 2006 ; Volberg 1994 ; Volberg et Steadman 1992 ; Volberg et Wray 2007 ; 2013).

Un architecte, professeur dans un département universitaire de planification urbaine, directeur d'un bureau de consulting privé et membre d'organisations proches du milieu des affaires, dont Tourism Vancouver, va progressivement se positionner comme l'un des experts locaux les plus influents. Bien qu'il ne soit jamais devenu membre d'aucun groupe anti-jeu, Michael S. collabore très étroitement avec CAGE qu'il qualifie d'un peu «*paranoïaque*», mais dont il admire les aptitudes mobilisatrices. Il fait partie de la «*délégation indisciplinée*» reçue par le conseil municipal, participe à de nombreuses actions et en lance quelques-unes de son propre chef, fort de l'expertise acquise au sein de son bureau de consulting qui obtient quelques mandats portant sur le développement des infrastructures de jeu d'argent. Formellement, il semble difficile de le qualifier de militant du mouvement, dans la mesure où il refuse toute forme d'adhésion, mais il s'exprime néanmoins en disant «nous» quand il parle des actions engagées : «*Nous ? ce sont les gens qui se sont engagés, [...] il y avait un consensus et pas mal de personnes, vous savez, beaucoup de personnes étaient d'accord avec moi*» (Michael S, expert indépendant).

Après s'être engagé dès la première présentation organisée par la chambre du commerce, il rédige une lettre de protestation adressée directement au responsable

¹⁰⁹ LIPSEY Richard G, *The proposed increase in legalised gambling in BC: Evidence and appropriate procedures*, Burnaby : Simon Fraser University, 1997.

¹¹⁰ KPGM, *Gaming Review : Expansion Options and Implications*, British Columbia Ministry of Employment and Investment, January, 1997.

¹¹¹ Gemini Research et Angus Reid Group, *Social Gaming and Problem Gambling in British Columbia*, Vancouver, Report to the British Lottery Corporation, 1994.

du Port, avec copie à la presse. La lettre, ainsi que la réponse, est publiée, «*et une fois que ça commence, les médias sont derrière vous tout le temps*». Sa haute visibilité lui confère d'emblée un statut d'expertise qu'il n'a pas à gagner, contrairement à plusieurs de ses collègues qui se trouvent placés dans la même situation, et il persévère dans un engagement entrepris un peu par la force des choses. Il fait également partie du groupe de professeurs qui remettent publiquement en question les sondages favorables au nouveau complexe casinotier, mettant en garde contre la «*poule aux œufs d'or*» que représenteraient les pratiques de jeu d'argent. Il rédigera par la suite quelques documents, lui aussi en «*amateur éclairé*» ou «*concerné*», dont un rapport intitulé *Place your bets! On gambling, government and society. Lessons for British Columbia* (1997) qui sera publié en collaboration avec sa femme, dans une version remaniée, dans la revue scientifique *Canadian Public Policy* (Seelig et Seelig 1998). La majeure partie de ses objections sont dirigées contre le casino et le jeu d'argent et «*pas tellement sur le fait qu'il était projeté sur le front de mer ni sur le fait que le Downtown Eastside était à côté parce que cet endroit a besoin d'un peu de développement*». Derrière un ton souvent véhément et parfois même très moralisateur («*le gouvernement exploite les faiblesses des gens, c'est triste*»), son argumentation se fonde, sans surprise, sur une composante rationnelle qui oriente sa démarche: le jeu d'argent produit des problèmes sociaux qui ne feront que se renforcer, étant donné le développement du marché du jeu d'argent, et qu'il s'agit de mettre en évidence («*vous savez, nous pouvons tout transformer en problème ou alors nous pouvons ignorer qu'il existe des problèmes*»).

Ce qui frappe dans ces situations, c'est que chacun des chercheurs accepte d'une manière ou d'une autre l'assignation du statut d'expert tout en le tenant soigneusement à distance, en disant s'avancer dans le champ du jeu «*en amateur éclairé*» ou en «*citoyen concerné*». Michael S. sort de son domaine de l'urbanisme pour déplacer son argumentation vers le champ de l'économie. Quant aux économistes, ils récusent le statut d'expert, tout en acceptant sous ce label une large diffusion de leurs travaux. Cet état de fait dénote du souci de sérieux manifesté par des chercheurs qui découvrent, tout comme les militants, l'univers du jeu sur lequel ils ont peu à dire *a priori*. Peu habitués à s'engager, ils trouvent là un moyen de convertir leurs compétences professionnelles (notamment oratoires et de recherche) dans une activité militante temporaire, dans un domaine de recherche qui leur est très peu familier et où tout reste à faire. Enfin, leur réserve peut éventuellement s'expliquer parce que le domaine du jeu d'argent, alors très peu développé dans le champ académique, représente pour certains un domaine un peu louche et suspect qui, par conséquent, procure peu de crédits dans la constitution d'une carrière académique digne de ce nom.

Au centre des enjeux : la désignation du bon expert

Dans l'espace de ces controverses, les expertises relèvent de deux registres. Pour une part, il s'agit de commandes officielles (en principe gouvernementales) engagées pour répondre à des besoins immédiats de planification. Pour une autre part,

elles sont produites par les militants anti-jeu qui vont désigner leurs propres experts ou, plus fréquemment, produire des (petites) contre-expertises en s'appropriant ou en questionnant les expertises officielles.

La figure de l'expert est incarnée par un petit nombre de chercheurs, pour beaucoup issus du monde académique (sciences sociales, mais surtout économie ou planification) ou d'instituts de recherches, qui ont rédigé des rapports sur diverses questions liées aux jeux d'argent (leur légalisation, leur implantation, leur expansion, leurs impacts) en tant que « citoyens concernés ». Les experts désignés comme tels présentent en général deux propriétés qui parfois se superposent : soit ils possèdent une parfaite connaissance du terrain local, soit ils tirent leur compétence et leur reconnaissance d'une autorité et d'un champ extérieurs à celui du jeu d'argent. La question de l'objectivité des travaux est très débattue par les experts eux-mêmes.

Cependant, pour les militants, cette question ne paraît pas complètement centrale ; au contraire, elle semble surtout rhétorique. Les critères spécifiques de validation propres à toute démarche scientifique n'entrent pas, pour le cas analysé en tout cas, dans les aspects principaux qui déterminent le choix d'un bon expert. De même, la propriété de neutralité, souhaitée par le plus grand nombre, demeure un peu secondaire. En effet, pour les militants, un bon expert est celui qui peut imposer son avis, le plus souvent grâce au retentissement que la presse, les médias ou le milieu professionnel au sens large donnent à son travail. Il est présenté avant tout comme un chercheur commis à la bonne cause, et incarne la bonne manière dont les savants peuvent « traiter » du « monde réel ».

Un certain nombre d'experts de réputation internationale et qui ont produit des documents critiques à l'égard du jeu sont invités à Vancouver. On compte parmi eux Eugene M. Christiansen (consultant dans une grande agence new-yorkaise ayant publié un bon nombre d'articles à teneur scientifique sur le jeu, invité par le Vancouver Board of Trade)¹¹², Earl Grinols (économiste, invité par Connie F.)¹¹³ et Robert Goodman (urbaniste, invité par Michael S.). Même si le mouvement ne revendique pas l'appartenance à un mouvement international, du moins jusqu'au début des années 2000, cette circulation d'experts et d'expertises entraîne une forte circulation des idées, amplifiée par la publication dans le *Journal of Gambling Studies* d'articles fondateurs de la critique du jeu, comme ceux de Gordon Moody (1995), ancien secrétaire de la Churches Council on Gambling britannique.

Pour les militants, la figure du bon expert la plus emblématique est certainement celle de l'urbaniste états-unien Robert Goodman. Goodman qui a à son actif

¹¹² CHRISTIANSEN Eugene Martin, *Casinos and Vancouver*, Christiansen/Cummings Associates for the Policy Forum on casino gambling. Vancouver Board of Trade, 1994, invité le 26 avril 1994 au forum annuel du Vancouver Board of Trade, il y donne une conférence sur les changements qui ont eu lieu dans la perception sociale du jeu d'argent en Amérique du Nord, qui serait mieux toléré depuis que cette pratique a été absorbée par l'industrie de l'amusement.

¹¹³ GRINOLS Earl, « Bluff or winning hand, riverboat gambling and regional employment », *Illinois business review*, vol 51, n° 1 : 8-11. 1994.

quelques rapports et un ouvrage très médiatisé sur les méfaits du jeu d'argent (1995), est rapidement invité à participer à un séminaire à l'Université Simon Fraser¹¹⁴ par le professeur Michael S. qui avait entendu parler de son étude sur les casinos¹¹⁵ et dont il connaissait par ailleurs le travail d'urbaniste. En effet, durant les années 1970, Goodman avait acquis une forte visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du champ académique en raison de positions particulièrement critiques prises contre la planification urbaine (son domaine de recherche) dans un ouvrage¹¹⁶ qui avait également connu un grand retentissement.

L'impact de Goodman a été considérable à Vancouver; parmi tous les experts qui sont intervenus, il est celui qui est le plus fréquemment cité par les acteurs interrogés. La garantie de crédibilité que ces derniers confèrent à un expert tel que Goodman repose autant sur sa posture intellectuelle générale délibérément critique, que sur ses compétences théoriques sur le jeu, acquises en dirigeant la *United States Gambling Study*, une recherche de deux ans financée par la Fondation Ford. Le rapport issu de cette recherche et publié en 1994, *Legalized gambling as a strategy of economic development*, circule largement et sert de point de départ à un ouvrage très diffusé et commenté, *The Luck Business. The Devastating Consequences and Broken Promises of America's Gambling Explosion* (Goodman 1995). Dès lors, le mouvement anti-jeu considère que Goodman a produit la recherche académique la plus sérieuse et la plus objective dans le domaine du jeu, («une bible pour nous»). Il y montre comment des informations trompeuses ou peu fiables sont utilisées de manière routinière aussi bien par les décideurs que par les journalistes pour évaluer les bénéfices économiques que l'industrie du jeu parvient à créer. Comme la plupart des recherches publiées sur ce thème sont conduites par des consultants directement financés par l'industrie du jeu, un bon nombre de politiques publiques seraient par conséquent établies sur la base de projections complètement biaisées.

Mais certains scientifiques, dont la chercheuse australienne en politiques publiques Jan McMillen, auteure de nombreux articles sur le jeu d'argent (McMillen 1990; 1996a; 1996b; 1996c) et engagée dans des analyses très sophistiquées et approfondies de l'impact des nouveaux casinos australiens, estiment que les recherches de Goodman sur le jeu ne fournissent pas la preuve d'équilibre et de validité à la fois empirique et méthodologique: absence d'une approche systématique, construction de corrélations abusives et absence de recherche personnelle et empirique de première main. Le statut scientifique d'un bon nombre de rapports produits peut dès lors être questionné, dans la mesure où la plupart ne se fondent pas sur des recherches empiriques originales et fiables, et se contentent de compilation d'articles ou de rapports, jusqu'à créer

¹¹⁴ APPELBE Alison, «Casino opponents step up pressure», *The Vancouver Courier*, Sunday, September 11, 1994.

¹¹⁵ L'ouvrage de Goodman n'est pas le premier ouvrage universitaire à dénoncer les méfaits du jeu d'argent. On peut mentionner pour exemple le rapport plus ancien produit par des urbanistes de l'Université de Rutgers sur le jeu à Atlantic City (Sternlieb et Hughes 1983). Le psychologue et très reconnu chercheur Jim Orford pourrait jouer ce rôle depuis les années 2000, à propos de l'addiction, avec son ouvrage: *An Unsafe Bet? The Dangerous Rise of Gambling and the Debate We Should Be Having* (2011).

¹¹⁶ GOODMAN Robert (1972), *After the Planners. The Last Entrepreneurs*, New York, Simon and Schuster.

de lourdes redondances et des effets tautologiques. Depuis, des méthodologies adaptées aux recherches entreprises sur de multiples sujets liés au jeu d'argent ont été développées, afin de pallier ces problèmes de fiabilité (Smith *et al.* 2007).

Dans un tel contexte de conflit de légitimité, le recours à des experts s'appuie donc tout particulièrement sur le projet, si possible critique, défendu par ces derniers. Une fois l'expert désigné et agréé, la compétence d'expertise qui lui est conférée va se retrouver progressivement appropriée par les militants, en particulier sur des registres peu traités jusqu'alors, tel que le registre économique ou les coûts sociaux du jeu. Cette appropriation du discours savant par les militants procède par conséquent par tris sélectifs entre différentes modalités d'expertises.

Le rôle d'un espace savant internationalisé : les « gambling studies »

La question de l'expertise déplace l'attention de la recherche sur une nouvelle échelle, celle de la circulation internationale des idées (Siméant 2015). Les experts « légitimes », ou alors en voie de légitimation, du domaine du jeu sont validés par une institution qui est devenue de plus en plus déterminante dans la désignation des spécialistes du jeu d'argent. Un espace de savoir commun, les « *gambling studies* », a été progressivement constitué autour de deux des principaux instituts de recherche nord-américains sur le jeu, l'Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming de l'Université du Nevada à Reno (créé en 1989) et l'International Gaming Institute de l'Université du Nevada à Las Vegas (créé en 1993, il héberge un grand centre de documentation). Premier institut universitaire nord-américain de ce genre, l'institut de Reno a pour but de promouvoir toute recherche portant sur les multiples dimensions du jeu d'argent, en organisant notamment une conférence internationale très fréquentée qui se tient tous les trois ans. Sponsorisée par l'Université de Reno dès 1974, cette manifestation joue un rôle fondamental dans la constitution de ce nouveau champ du savoir qui amalgame, à la manière d'un forum, le savoir managérial des professionnels de l'industrie du jeu et de ses consultants, le savoir appliqué des politiciens et des fonctionnaires chargés de la régulation, le savoir universitaire des économistes, des sociologues spécialistes des politiques publiques, des psychologues spécialisés dans l'addiction et celui, plus anecdotique, de quelques historiens, sociologues ou anthropologues du jeu. Certaines forces d'opposition y trouvent également un espace où présenter leur « expérience », tels les fonctionnaires de Vancouver qui défendent l'action de la municipalité dans l'opposition au complexe du Seaport Centre lors d'un grand colloque organisé Montréal¹¹⁷.

Si les recherches sur le jeu d'argent se sont renforcées aussi bien en nombre qu'en qualité, le financement de ces instituts ou de ces « *studies* » par l'industrie du jeu

¹¹⁷ Certains fonctionnaires participent à la session « Expanded gaming and the municipal role: Vancouver's experience », *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada; observation et notes personnelles. Ils participent également à une session tenue lors d'un colloque organisé à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par ce même institut.

pose néanmoins le problème d'une (trop) grande adaptation fonctionnelle du savoir produit à la demande, sociale ou de l'industrie du jeu (Cassidy 2014a; 2014b). L'une des organisatrices de ces conférences, discréditant les arguments et les «*recherches malhonnêtes*» avancées par les opposants au jeu qui ne «*peuvent présenter aucune donnée solide sur les coûts occasionnés par le jeu d'argent*», estime très ouvertement que «*cette tâche de recherche revient au monde académique, invité à se pencher sur les nouvelles dimensions d'analyse et de constitution des politiques publiques, afin de maintenir la cohésion sociale des communautés, tout en apportant une nouvelle compréhension de l'industrie du jeu qu'il ne s'agit plus de dénoncer*»¹¹⁸.

ENTRE DISCOURS SAVANTS ET DISCOURS MILITANTS

Dans ce mouvement anti-jeu, le terme «savant» et le terme «expert» sont utilisés indifféremment et désignent peu ou prou tous les scientifiques qui ont produit une forme de savoir sur le jeu d'argent. Il ne s'agit donc pas pour le chercheur de réfléchir à la distinction qu'il faudrait opérer (ou qu'il devrait opérer) entre ce qui tiendrait du registre savant (qui produit une connaissance distanciée et en principe détachée de contingences utilitaires) et ce qui tiendrait d'un registre d'expertise (qui produit une connaissance orientée vers une évaluation et des propositions). Ce que l'on peut retenir toutefois, c'est que cette distinction n'est pas toujours si nette, car l'assise savante est peu stable, que le monde des experts est tout aussi hétérogène que le monde scientifique, et que des passages s'opèrent entre les deux mondes (certains savants d'hier peuvent devenir les experts d'aujourd'hui) (Lahire 1999: 194-195). Pour cet espace militant, le savant aussi bien que l'expert servent avant tout à faire exister le problème ou, plutôt, à faire émerger le caractère multi-problématique du jeu d'argent. Des passages se construisent ainsi entre le discours savant dans un sens large et le discours militant. Cet emprunt à un discours savant, ou du moins à certaines formes de ce dernier, a été décrit notamment par Sylvie Ollitrault (2001) qui, dans le cas de l'écologie française, met en évidence la mobilisation de ressources académiques au profit de la lutte militante. Elle décrit des militants dotés de ressources académiques fortes qui utilisent ces dernières pour attribuer du sens tant à la constitution et au projet de leur propre mouvement qu'au contenu de leurs revendications qui doivent nécessairement, pour se faire entendre, «*repasser par le cadre des contraintes économiques*» (2001: 143). Contrairement aux militants environnementaux, les acteurs anti-jeu interrogés, même s'ils sont pour beaucoup dotés de diplômes universitaires, ne recourent pas vraiment à des compétences savantes préalables pour fonder leur rhétorique, mais bien plutôt à leur nouvelle expertise, encore à construire, et largement orientée vers une critique générale d'ordre économique, indispensable pour gagner en crédibilité.

¹¹⁸ CORNELIUS Judy (1996), «The role of the university in gambling policy», *World Casino Industry Review*, October, p. 88-89, traduit et souligné par l'auteure.

PARTIE III
DE NOUVELLES RHÉTORIQUES ?

CHAPITRE 8

LES RHÉTORIQUES ANTI-JEU : D'ANCIENS REGISTRES CRITIQUES RÉACTUALISÉS ?

Les théories des problèmes publics montrent que le langage joue un rôle primordial dans le processus de construction de ces derniers (Best 1987; Gusfield 1976; Lahire 1999). Le langage utilisé par les militants représente une ressource à part entière, qui permet la manipulation des mots ainsi que d'autres symboles dans le but d'affermir les revendications. Partant de ce postulat, certains auteurs considèrent que la construction des problèmes publics tient largement d'une activité rhétorique mobilisant différents registres d'idiomes qui en appellent au droit, à la mise en danger, à la catastrophe, à la perte, à l'irresponsabilité sociale, au scandale, et qui font apparaître l'éthos (ou les valeurs) implicite des revendications. Ce langage, pris ici dans le sens d'un «*art de la persuasion*» (Gusfield 1981 : 27), vise prioritairement la production de revendications orientées vers la transformation de conditions sociales particulières.

L'ensemble de ces travaux met en évidence le travail de nomination qui constitue une dimension centrale de l'activité militante : *«la croyance que le langage et la logique sont analysables comme de purs moyens de production des propositions sur un monde factuel ont subi de plus en plus de critiques [...] Le discours est lui-même une action»* (Gusfield 2009 : 24).

Pour comprendre l'émergence de la cause et la fabrication des problèmes publics, les stratégies (organisationnelles ou autres) ne doivent pas être les seules à être soumises à l'analyse, mais également, dans une large mesure, la manière dont certains contenus rhétoriques, envisagés comme des moyens d'action à part entière, ont été

mobilisés au fur et à mesure de la constitution du mouvement. Dans leur travail sur le déclin de la peine de mort aux États-Unis, le sociologue Frank Baumgartner et ses collègues (2008) ont mis en évidence comment de nouveaux arguments ou de nouvelles rhétoriques (en l'occurrence « l'innocence ») émergent de vieux débats souvent porteurs de forts contenus moralisateurs. L'histoire des mouvements anti-jeu a montré l'émergence de discours critiques qui persistent aujourd'hui encore, dans une certaine mesure. On peut dès lors se demander si les rhétoriques dominantes aujourd'hui ne sont pas que de vieux arguments réactualisés et si, ou de quelle manière, elles se sont transformées.

Cette dernière partie met ainsi l'accent sur la dimension rhétorique ou, autrement dit, sur le travail de définition de la cause. D'un grand « catalogue » de nombreux sous-problèmes (les rapports collectés sur le terrain présentent entre 10 et 12 points sensibles), l'analyse a dégagé deux grands nouveaux registres critiques : une critique d'ordre économique dite « anti-capitaliste », et la critique de l'addiction au jeu. Les deux registres auraient pu constituer deux sous-problèmes, isolément (l'économie du jeu ; l'addiction). L'un des deux a-t-il pris le dessus ? Ces deux registres interagissent-ils ?

UN NOUVEAU CADRAGE ÉCONOMIQUE : VERS UNE CRITIQUE ANTI-CAPITALISTE

La situation de croissance s'accompagne depuis le début des années 1990 environ d'une forte libéralisation du marché du jeu à l'échelle mondiale (quoique relative selon les pays), sans que cette dernière ne signifie la fin d'un contrôle par l'État, dont le monopole a toutefois été largement entamé. Les modes de régulation sont passés de politiques centrées sur la prohibition avec un contrôle très centralisé à des modes de régulation indirects et sophistiqués. Aujourd'hui, les gouvernements peuvent parfois fonctionner comme des opérateurs, sans nécessairement passer par l'intermédiaire d'entreprises privées. Dans le processus de néolibéralisation des jeux, les intérêts de l'État et du marché se heurtent le plus souvent autour des questions de régulation ou de taxation, tout en présentant des convergences importantes dans la mesure où la forte taxation de l'industrie du jeu est devenue une source de revenu considérable pour les gouvernements (Cosgrave et Klassen 2001).

La critique énoncée par les enquêtés s'attaque pourtant de manière plus générale au « capitalisme » plutôt qu'au néolibéralisme, et c'est à cette terminologie à laquelle il sera fait référence ici, puisqu'il s'agit d'une terminologie « indigène » ou d'une catégorie « émique ». Par ailleurs, la plupart des anthropologues font également référence à l'espace du capitalisme qui, pour le dire vite, dessine des contours plus englobants, à la fois économiques, sociaux et culturels, à un ensemble de pratiques souvent estimées aujourd'hui relever prioritairement du champ économique (Darian-Smith 2002 ; 2004 ; Dow Schüll 2012 ; 2013b ; Reith 2007 ; Young 2010). De cette

manière, une prise de distance par rapport aux travaux des économistes est également opérée, puisque les sciences sociales, et principalement les sciences sociales qualitatives, ont du mal à exister et à apporter leur spécificité dans le champ de recherche sur le jeu d'argent.

Mise en rapport historique entre jeu d'argent et capitalisme

Le jeu d'argent semble quasiment indissociable du capitalisme émergent. Ainsi, dans la Venise du xvi^e siècle, le jeu d'argent, manipulé par l'État depuis déjà près de deux siècles, s'associe étroitement, par la vente de billets, au concept du risque qui est déjà considéré comme l'un des stimulants de l'activité mercantile. Le jeu du Lotto représente alors pour Venise une forme de redistribution des richesses et contribue surtout à créer de fortes rentrées d'argent pour la République ; les jeux font fructifier les capitaux et se situent au cœur même des cycles de développement de la société vénitienne (Olivieri 1982).

Dès l'émergence et la montée en puissance du capitalisme, de vifs débats se sont fait jour liés aux valeurs de l'épargne, de l'austérité et du travail productif propres à la classe moyenne, puis adoptées par la classe ouvrière, plus ou moins contrainte à le faire. Ces débats font référence à une palette complexe d'arguments qui ont été développés par les moralistes anglo-saxons dans le courant du xix^e siècle pour se déployer au début du xx^e siècle, et qui présentent une certaine persistance. On s'est attaché très tôt à différencier les nouvelles transactions capitalistes (en bourse par exemple) des transactions propres au jeu : l'association de la spéculation aux jeux de hasard est alors très discutée (Downes *et al.* 1976 ; Fabian 1990). Les inquiétudes des débats du xix^e siècle qui montrent un monde peuplé de passions, de pertes, de dettes, de fraudes ouvrant à la corruption et à un véritable gaspillage social, se retrouvent en écho dans les écrits innombrables produits par les médias, les rapports et les contre-rapports contemporains. Les narrations qui voient dans les spéculateurs des joueurs avides sont étroitement associées aux groupes anti-jeu du début du xx^e siècle qui ont été récemment réactivés.

Une recherche particulièrement originale mérite qu'on s'y attarde un peu, car elle permet d'expliquer l'émergence de quelques-unes des idées que l'on retrouve véhiculées par les militants d'aujourd'hui. L'historienne Ann Fabian, dans son livre *Card Sharps, Dream Books, and Bucket Shops. Gambling in 19th Century America* (1990), procède à une relecture du jeu d'argent à l'éclairage de la critique économique et des amalgames qui sont alors opérés. Elle tente de comprendre, à partir des écrits portant la construction rationnelle de l'économie capitaliste dans le courant du xix^e siècle, comment la société nord-américaine en est venue à stigmatiser ceux qui continuaient à jouer ou à parier, tout en donnant paradoxalement dans le même temps une place importante aux joueurs et au jeu. Fabian met en évidence la manière dont la culture de l'économie capitaliste émergente a composé avec ce qu'elle considère constituer les aspects irrationnels et égoïstes du profit, déjà présents dans les pratiques de jeu d'argent.

Au XIX^e siècle, un grand nombre de moralistes écrivent sur les méfaits du jeu alors que, dans le même temps, de nombreux auteurs portent leur réflexion sur l'économie en ayant recours à des métaphores ludiques. Dans une démarche qui peut étonner aujourd'hui, mais qui, selon Fabian, semble apparemment courante à l'époque, un certain nombre de penseurs ont recours au détour par le jeu d'argent dans le but de construire la nouvelle rationalité économique au fondement du développement d'une économie capitaliste, celle de la spéculation souvent associée au jeu et au pari, et qui s'est progressivement mise à imprégner toute l'imagination économique.

Pour d'autres penseurs de l'époque, qui tentent également de construire une économie « morale » basée sur le profit rationnel, le jeu d'argent et les activités spéculatives dans leur ensemble ont fini par représenter, au contraire, un ensemble de pratiques particulièrement dangereuses. Tant que la pratique du pari semblait être contenue sous des formes modérées au sein d'une collectivité, elle pouvait être assimilée à une forme de transfert de propriété opéré pour un montant abordable par tous les joueurs. Au fond, ce qui était parié pouvait être rejoué, les jeux pouvant être remis en jeu et les courses, courues une nouvelle fois (Fabian 1990 : 4). L'assurance structurale du retour – réelle ou fictive – propre à l'économie de la réciprocité attribuée aux petites communautés pouvait encore être maintenue. Mais elle disparaît dès lors que les individus se mettent à jouer, au sens le plus large, dans une forme d'économie marchande qui met les joueurs en relation avec des étrangers recherchant avant tout leurs propres intérêts. Pour ces moralistes, la forme que revêt alors le jeu d'argent (ainsi que l'ensemble des activités spéculatives) ne représente plus une simple activité permettant à l'argent de circuler au sein du groupe mais une action qui menace de drainer hors de la communauté de précieuses ressources pécuniaires.

Dès lors, le jeu d'argent devient un « analogon négatif » du profit, c'est-à-dire qu'il représente une forme de profit « dangereuse » qui rend, par contraste, tous les autres procédés mis en œuvre pour s'enrichir normaux, « naturels » et socialement valides (Fabian 1990 : 4-5). Au fond, si la société nord-américaine et les sociétés occidentales dans leur ensemble ont largement abandonné (si elles y ont jamais cru) la croyance dans la moralité profonde de la production, elles ont construit dans le même temps un substitut de choix pour leurs incantations moralisatrices : le jeu d'argent. Dans une société capitaliste qui associe si étroitement structure économique et prospérité, l'émergence des jeux d'argent propose donc à l'analyse un formidable problème de tensions éthiques et de conflits de valeurs.

L'anthropologue Claire Loussouarn (2013) estime pour sa part que le jeu d'argent ou *gambling* est devenu aujourd'hui une métaphore démoniaque, permettant à la fois de dénoncer la manière dont les grandes institutions financières ont conduit à un effondrement économique mondial – comme celui de la crise des subprimes à la fin des années 2000 – à l'occasion duquel on a pu parler de « *capitalisme de casino* » (Strange 1986), et de décrire (et dénoncer) une forme de capitalisme où la spéculation dominerait la production. Les discours sur la crise économique prennent une tonalité

morale et exhortent à éviter la reproduction de pratiques à risque. Un débat social porte ainsi sur la ligne de démarcation entre les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques spéculatives : on demande aux échanges boursiers d'adopter des pratiques moins risquées, séparées des activités bancaires on cherche de nouvelles mesures de régulation pour purifier les services financiers des pratiques de pari. Mais en réalité, pour le dire vite, un travail constant est entrepris par les professionnels de ces secteurs pour établir une frontière, même symbolique, entre les nouveaux produits financiers qui peuvent relever du *gambling* (ou du pari) et d'autres formes d'investissement. En fait, cette frontière est essentielle pour légitimer le travail du risque entrepris par les services financiers mais ne garantit en rien la séparation définitive des deux types d'activité au sein du secteur bancaire (Loussouarn 2013 : 237).

Débats autour de la légitimité de l'économie du jeu

Les casinos ont constitué la grande idée de développement économique des années 1990 en Amérique du Nord qui serait passée d'une économie productive à une économie de services dite « postindustrielle », à laquelle l'industrie du jeu est assimilée. L'un des symboles forts de ce passage est la construction de casinos à Detroit dès 1996, ville emblématique de l'industrie automobile déclinante (Goodman 1995 : 174 ; McDonald 2014 : 3313). Une bonne partie des travaux scientifiques critiques s'emploie dès lors à créer un débat autour des données produites (nombre d'emplois créés, etc.), à interroger concrètement les bénéfices matériels du jeu et l'importance des casinos en tant qu'instruments de politique économique, particulièrement à long terme (Henriksson 1996 ; Walker 2007 ; 2013 ; Walker et Jackson 2007). Quelques recherches récentes montrent que les bénéfices économiques du jeu d'argent ne sont peut-être pas aussi importants qu'on l'aurait cru durant les années 1990 (Walker et Jackson 2007), notamment au regard des coûts sociaux occasionnés (Jeanrenaud *et al.* 2012).

L'émergence des mouvements anti-jeu est donc étroitement liée à la croissance du secteur des jeux d'argent et des casinos – dont les revenus sont devenus aussi importants que ceux obtenus par la taxe sur l'alcool – et au contrôle de cette croissance. L'opposition aux pratiques de jeu, du moins dans les sociétés occidentales, doit ainsi nécessairement être comprise dans le cadre d'une construction – et d'une déconstruction – économique du phénomène (Cosgrave et Klassen 2001 : 11). La source d'inspiration la plus notable pour la production de ce cadre rhétorique est bien évidemment Robert Goodman, dont on retrouve la référence directe dans une bonne partie des documents (rapports, tracts, etc.) collectés ainsi que dans les entretiens. Son ouvrage (1995) dresse un portrait très négatif de l'Amérique du jeu, tout en recourant à un langage tonique et imagé : les gouvernements seraient les nouveaux prédateurs économiques, le jeu sur les nouvelles machines électroniques est qualifié de McGambling, le terme « culture du hasard » désigne l'industrie du jeu pour dénoncer son illégitimité. Dans chaque chapitre, chacune des questions posées par le développement de l'industrie du jeu durant les années 1990 est problématisée à grands traits. Si l'on peut juger à partir des documents militants collectés, ce sont les constats

suivants qui ont connu le plus de succès, en raison de la simplicité rhétorique, du côté percutant des formules ou de la nouveauté du thème.

Tout d'abord, l'argent qui se joue ou qui est dépensé dans un casino est un argent détourné d'autres entreprises locales, et en particulier des entreprises culturelles ou de la restauration ; l'argent du consommateur serait littéralement « cannibalisé » (Goodman 1995 : 26-34). Cette idée est reprise par les enquêtés, tous groupes confondus, qui ont parfaitement bien intériorisé cet argument : « *le jeu aspire l'économie locale* », ou encore « *les casinos cannibalisent l'économie* ». Il s'agit même de la préoccupation principale de Sue H., fonctionnaire qui travaille pour les services culturels de la ville et qui craint, entre autres, que les petits théâtres alternatifs ou amateurs ne puissent pas concurrencer les spectacles organisés dans les trois théâtres planifiés dans le projet du Seaport Centre (Cirque du Soleil installé en permanence, invitation de compagnies ou d'artistes se produisant à Las Vegas, etc.).

Une deuxième idée, très largement reprise, repose sur la mise en accusation aussi bien de l'industrie du jeu, qui est en voie de se constituer en force politique à part entière tellement sa puissance de lobbying est grande, que des gouvernements qui, transformés en entrepreneurs de jeu, tirent profit de cette expansion. Parmi les diverses tentatives de requalification du jeu d'argent en problème public, ce thème séduit et il est repris sans relâche par les militants dans le but d'interpeller les politiciens à tous les niveaux. Il renforce par ailleurs une impression d'omniprésence du jeu dans la société, du caractère inextricable de cette emprise et, finalement, de la peur face à la menace annoncée d'une crise fiscale. En effet, selon Goodman, le jeu a été massivement légalisé pour faire face à des problèmes budgétaires ; dans une première phase, son développement produit des revenus considérables qui décroissent au fur et à mesure du désintérêt du public pour les activités de jeu ou du durcissement de la compétition sur le marché. Par ailleurs, les coûts occasionnés par la prise en charge de l'addiction, de la ruine des familles et des entreprises, ou encore par les frais de justice pèsent sur les finances publiques (Goodman 1995 : 163-165). On retrouve cet argument, rapporté presque mot pour mot, dans l'une des newsletters de CAGE, « How will legalized gambling change BC »¹¹⁹, qui décrit les problèmes sociaux et financiers rencontrés par l'État du Minnesota où une quinzaine de casinos ont été autorisés sur les réserves amérindiennes.

Une troisième idée, qui a déjà été amplement présentée, place la finalité dite « charitable » ou de la « bonne cause », ou encore la revendication d'un intérêt général, au cœur des enjeux « économiques » liés au jeu d'argent. En effet, les débats publics et les motivations à l'engagement portent sur l'affectation de la somme que les pouvoirs publics prélèvent sur les revenus du jeu.

Tous ces éléments vont, par intériorisations et renforcements successifs, favoriser la consolidation de l'engagement de quelques-uns des militants anti-jeu les plus

¹¹⁹ Citizens Against Gambling Expansion, « How will legalized gambling change BC », *CAGE Newsletter*, April 21, 1997. Cet article est un résumé d'un long article publié dans le *Star Tribune* de Minneapolis.

permanents du mouvement analysé qui sont passés, en quelques mois, d'une quasi-ignorance du système en place dans la province à une prise de conscience de la place que tiennent les jeux d'argent dans la structuration des économies contemporaines. C'est le cas d'Art T. qui se lance dans une dénonciation exacerbée et véhémement de leur prégnance sur les économies y compris psychiques des individus :

« Mais la mentalité de l'industrie du jeu c'est du marchandisage qui conditionne la manière dont vous dépensez votre temps, vos dons, vos air miles; vos chiffres de chance sont presque toutes les semaines dans votre boîte aux lettres, ces concours, vous pouvez gagner des millions [ton véhément]. La vie commence à devenir quelque chose qu'on ne peut plus contrôler. » (Art T., CAGE, souligné par l'auteure)

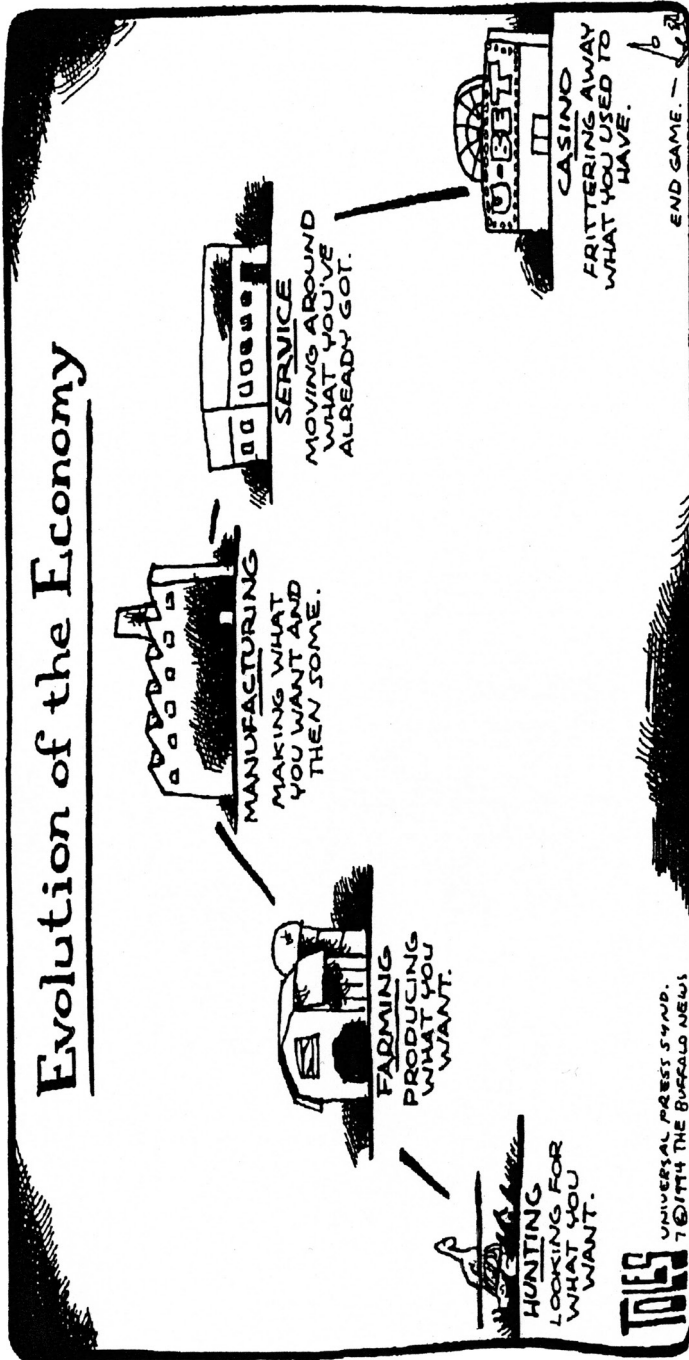
La rhétorique des militants anti-jeu va coller de plus en plus étroitement à ce discours savant critique, ou, comme on l'a vu, au discours « expert ». Certains extraits d'entretiens ressemblent à des passages plus ou moins digérés de ces lectures, avec quantité de chiffres et de données, quelque peu décontextualisées, à l'appui. Connie F. fournit, pour sa part, un brillant exemple de critique réappropriée :

« Ça ne produit rien. Évidemment, parfois vous gagnez, des gens gagnent, mais vous obtenez quelque chose pour rien, vous n'avez rien produit [...]. Et si vous avez une société basée sur une production qui doit faire fonctionner votre économie et sur laquelle vous allez structurer tous les mécanismes, alors si vous vous appuyez sur le jeu d'argent vous n'avez pas de fondement. Parce que pour un environnement sain [...], vous avez besoin d'une ressource qui peut produire et générer de la richesse, ce que ne fait pas le jeu d'argent. Votre première ressource est ce que produisent les gens, vous avez besoin de gens qui croient en ce qu'ils font, le jeu d'argent ne permet pas ça. L'argent du jeu c'est juste de l'argent qui circule. Ça n'est pas une activité qui produit de la richesse, c'est une activité qui fait circuler de l'argent et qui le prend à ceux qui peuvent le moins se permettre de le perdre. [...] Je suis convaincue, je suis absolument convaincue par toutes les études et par le matériel que j'ai lu qu'il n'y a rien, absolument rien de bon à dire sur le jeu d'argent. » (Connie F., CAGE, souligné par l'auteure)

La logique productive – ou en l'occurrence non productive selon les militants – qui règle cette nouvelle industrie devient la cible des critiques généralisées, relayées du reste par les grands magazines d'opinion (de gauche) nord-américains comme *The Nation* ou *Mother Jones* qui consacrent à leur tour de longs articles d'investigation sur le jeu d'argent¹²⁰. Même l'*American Anthropological Association* publie, dans l'une de ses newsletters, une caricature qui décrit de manière critique et surtout très amusante l'évolution de l'économie dans les différentes sociétés humaines. On constate que l'économie de casino, située au bout du processus juste après l'industrie de production, n'y est plus assimilée à une économie légitime comme le sont les stades

¹²⁰ COOPER Marc, « America's house of cards. How the casino economy robs the working poor », *The Nation* 19 : 11-19, 1996 ; KOUGHAN Martin, LYNCH April et ROSENZWEIG Sandra, « Easy money. Feel lucky ? » *Mother Jones. The Investigative Magazine*, 3, 32-43, 1997.

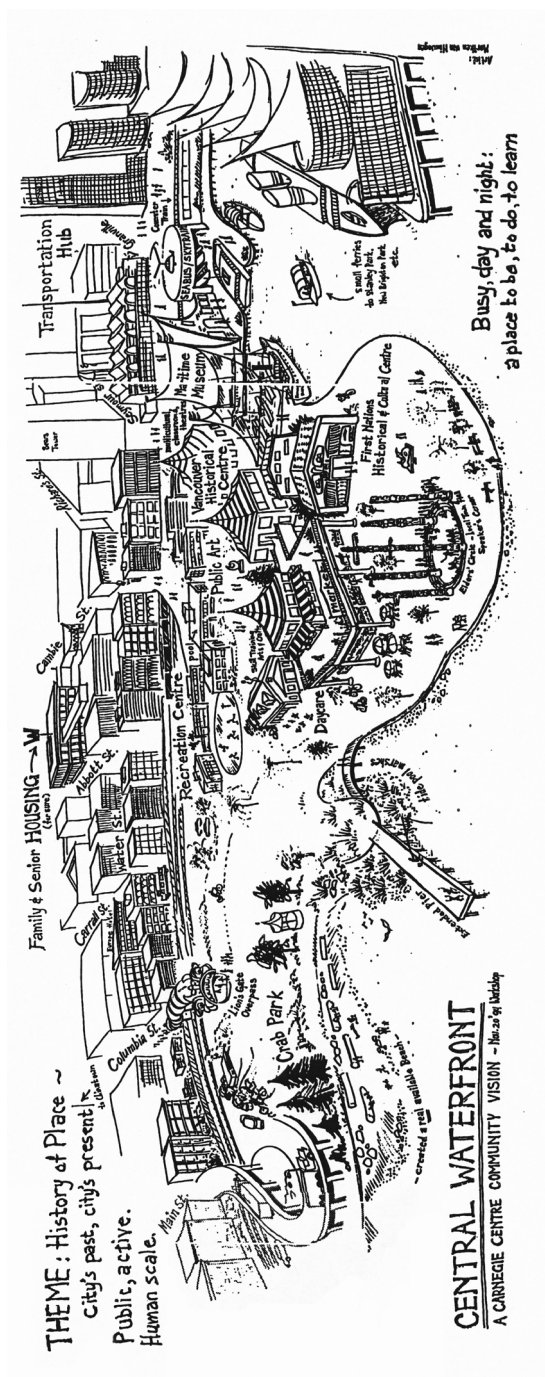
Figure 8 : Dessin de presse ironisant sur l'économie casinoïère¹²¹



Toles © The Buffalo News. Used by permission of Universal Uclick. All rights reserved.

¹²¹ Dessin éditorial de Tom Toles publié dans le Buffalo News et repris dans le bulletin de l'American Anthropological Association pour illustrer l'article de DUDLEY Kathryn Marie, « (Dis)locating the middle class », *Anthropology Newsletter*, vol 40, n° 4, April 1999, p. 1 ; p. 4.

Figure 9: Vision alternative pour le front de mer¹²²



Source: Carnegie Center.

¹²² Document remis par John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996.

précédents, mais à une économie fondée sur le gaspillage des ressources et de l'épargne («*Casino: gaspiller ce que vous aviez*»); l'industrie casinotière y est assimilée à une économie illégitime de gaspillage. Si cette caricature, dessinée par Tom Toles, un dessinateur de presse réputé, ironise sur ce modèle économique, les militants anti-jeu les plus endurcis ont, pour leur part, assimilé et amalgamé dans leur critique le jeu d'argent à une pratique économique définitivement improductive.

Une proposition de développement alternatif

Méfiant à l'égard d'une rhétorique qui pourrait se borner à la seule critique et, surtout, pas toujours alignés sur les positions radicales exprimées par CAGE, une partie des militants, en particulier les militants associatifs, s'efforcent de sortir de l'étiquette réactive («anti-emplois», «anti-tourisme») en se rendant plus proactifs, en construisant «une campagne positive». À partir d'un nouveau dessin longuement travaillé au cours de plusieurs réunions organisées dans les centres communautaires et lors de discussions informelles, le centre Carnegie a tenté de rendre visible la conception de la vie en société pour laquelle il se bat. C'est d'ailleurs l'une des conditions posées par John S. au moment de son engagement: «travailler avec une communauté pour produire une vision alternative et pas seulement contre le projet de développement».

La planification alternative proposée met en scène un espace qui se veut à échelle humaine, qui s'écarte délibérément des différents horizons des grandes villes nord-américaines avec leurs gratte-ciels et leurs grands stades (qui constituent déjà une grande partie du paysage urbain de Vancouver), et qui contraste fortement avec la projection orthographique du casino distribuée lors des manifestations. Elle met en exergue une qualité de vie qui valorise mixité sociale (avec des activités et des résidences pour des populations âgées ou à bas revenus) et culturelle (qui tient compte de la population asiatique et amérindienne du quartier, y compris dans l'architecture des bâtiments), tout en proposant des activités touristiques, récréatives et sportives dissociées de l'industrie de masse (casinos, grands stades), ce que l'on ne trouverait dans aucune autre grande ville nord-américaine. Il s'agit d'un projet qualifié d'«unique» et qui distinguerait strictement Vancouver d'autres villes globales nord-américaines. Ce plan, obtenu lors d'un entretien avec John S., n'est apparemment disponible dans aucune bibliothèque ou archive, et semble n'avoir jamais été vraiment utilisé.

Valorisation du loisir rationnel

Les casinos font désormais partie des lieux emblématiques où se pratiquent les jeux d'argent, et l'industrie du jeu promeut l'«exotisme» de villes telles que Las Vegas ou, aujourd'hui, Macao, lieux symboliques d'un amusement innocent, d'un plaisir ludique lié à des choix individuels de style de vie et de consommation de loisir, où les visiteurs s'évadent dans un autre monde avant de retourner à la réalité de leur vie quotidienne: «une forme d'escapisme dans un environnement artificiellement

créé» (Eadington 1995 : 51). L'inscription du jeu d'argent dans l'espace des pratiques « ordinaires » de consommation, que reprennent bon nombre de chercheurs en sciences sociales (parfois pour la discuter) (voir par exemple Kingma 1997 ; Ritzer 2001 ; Young 2010), peine pourtant à s'imposer de manière dominante auprès du public en raison de conceptions très contrastées portées sur le temps libre.

Un dualisme profond structure la pensée du loisir et influence la critique contemporaine portée sur l'artificialité du jeu et de ses espaces ainsi que sur la « société du spectacle ». Même les conceptions novatrices de Huizinga ou de Caillois sur le jeu laissent à penser que, d'un côté, se trouverait le temps du jeu et, de l'autre, celui de la « vie proprement dite » ; Huizinga reproduit une très ancienne polémique où le jeu est traité en opposition à la réalité ou à la « vraie vie », la vie « courante » ou « proprement dite », puisque le jeu donnerait le moyen de s'évader de celle-ci (1951 [1938] : 26). Cette conception très polarisée va se trouver répercutée dans des lignes d'opposition entre authentique et inauthentique ; vrai et faux ; réel et irréel ; artificiel et naturel que l'on retrouve pour qualifier d'autres formes de pratiques de loisir ou de pratiques dites improductives. Autrement dit, du point de vue des militants, le jeu d'argent aliène plus qu'il ne libère ; il ne serait qu'un simulacre d'activité (Dubuis 2000).

Ce dualisme est également spécifique aux sociétés industrielles et à leur dynamique propre. Il est lié à l'émergence d'une pensée sociale nord-américaine sur le loisir et sur son rôle civilisateur, et à la conception du « loisir rationnel » où les loisirs publics sont organisés par des organisations de patronage, de charité, de philanthropie, ou par les pouvoirs publics (sentiers, parcs, musées, monuments, équipements sportifs). L'idée de rationalité sert à véhiculer la conception (puritaine ou victorienne) d'un loisir utilisé de façon prioritaire pour le développement moral et intellectuel de chacun, ainsi que pour l'amélioration de la société en général. Les finalités éducatives et morales sont étroitement liées et engagent les notions d'ordre, de discipline, et de contrôle des émotions et des instincts (Provonost 1983 : 31-34). *In fine*, les normes morales portées par les militants du mouvement anti-jeu se situent dans cette continuité ; plus qu'une attaque contre la dissolution des mœurs par la pratique du jeu d'argent, ce qu'elles visent et revendiquent réellement est la construction d'un loisir sain dans une économie acceptable.

Les tensions entre normes, ou l'expression de valeurs antagonistes, ne sont pas uniquement exprimées par les militants et les opposants au jeu d'argent, mais aussi par les joueurs eux-mêmes. Une recherche conduite par deux anthropologues à Las Vegas (Neumann et Eason 1990) fait apparaître que les joueurs, dans leur interprétation de leur propre activité, penchent ainsi constamment entre valorisation du jeu (passe-temps, espace de sociabilité) et culpabilité (participation au système capitalisme, risque d'addiction). L'intérêt de ce petit article tient à ce qu'il constitue le début d'une illustration de la discussion engagée par le joueur entre « soi » et « soi » dans une entreprise d'autocontrôle des pulsions de consommation ludiques ; la réflexion critique sur le capitalisme devient le fil conducteur de ce dialogue intérieur. Il s'agit de la seule enquête ethnographique de cette veine qui a pu être trouvée. Sans nul doute, ce type de recherche serait mené aujourd'hui autour de la question, plus ancrée dans les préoccupations actuelles, de l'addiction.

UN SOUS-PROBLÈME EN COURS DE SOLIDIFICATION : L'ADDICTION AU JEU

Dans cette recherche, la question de l'addiction est assez peu traitée, parce qu'elle n'entre pas vraiment dans l'économie de la recherche de terrain, qui serait au fond un terrain « avant » l'addiction. Elle est néanmoins abordée comme l'une des composantes de la rhétorique militante du mouvement et comme l'un des sous-problèmes en train de se constituer, parmi lesquels les militants hésitent à opérer un choix. Au moment de l'enquête, il s'agissait d'une notion relativement peu mobilisée par les militants, dans la mesure où elle commençait seulement à émerger en tant que catégorie médicale en Amérique du Nord, et bien plus tard encore en Suisse ou en France.

L'approche constructiviste met avant tout en évidence les partisans d'une cause, les choix qu'ils opèrent sur les enjeux à soulever, les buts qu'ils visent, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir, etc., plutôt que de formuler des conclusions qui s'imposeraient sur la « nature » des choses (Gusfield 1984 : 43-45). Pour le chercheur, le but de son travail n'est pas de juger la vérité, la crédibilité, l'exactitude ou le caractère raisonnable de ce que les membres disent ou font. Mais une approche strictement constructiviste peut néanmoins atteindre une position parfaitement relativiste et éthiquement intenable chez un chercheur qui ne prendrait jamais position sur les revendications proposées, quelle que soit la véracité du propos. La posture sociologique « ironique » proposée par Gusfield (1981 : 191-194 ; 2009), en surplomb des problèmes, doit éventuellement s'accompagner d'une réflexion critique sur les résultats et parfois même en proposer une vision alternative. Gusfield (1996) pose, à propos de la consommation de boissons alcoolisées, qui a constitué le thème central de ses travaux, le constat d'une prédominance de ce qu'il qualifie de « *cadre pathologique* », tant dans les interprétations « profanes » que dans les explications savantes sur l'abus de boisson. Il montre par ailleurs que l'invention de la figure du conducteur-buveur, ou du conducteur en état d'ébriété, sur laquelle il a travaillé, a impliqué des institutions telles que les églises, les tribunaux et la police, les gouvernements, le monde médical et celui de l'ingénierie. Montrer qu'il existe des conflits – ou une absence de conflit – entre des institutions qui visent le contrôle d'un phénomène apporte une meilleure compréhension des catégories par lesquelles ce dernier est conceptualisé, pensé et pris en compte. Par exemple, présenter les problèmes liés à l'alcool sous l'angle d'une métaphore médicale aura des conséquences sur les mesures légales.

Cette orientation est une « fiction » au sens où l'entend Gusfield, c'est-à-dire qu'il s'agit du produit d'une sélection : « *de tels foyers d'attention ne sont pas les résultats directs et nécessaires d'une réalité extérieure et objective, mais sont façonnés en profondeur par l'organisation sociale et culturelle, qui attire l'attention dans certaines directions et qui l'éloigne de certaines autres* » (2009 : 33). Ce type de constat peut être posé pour le jeu d'argent et pour l'émergence de la catégorie de l'addiction qui a été largement tributaire des milieux médicaux et psychiatriques, tout en étant fortement relayée aux États-Unis, par exemple, par trois grandes

forces sociales, aux intérêts relativement divergents : le champ du traitement du jeu, différents conseils locaux implantés un peu partout dans le pays, et les Gamblers Anonymous (voir *infra*) (Castellani 2000 : 77-79).

Émergence historique et imposition d'un concept

Si produire la « fiction » de l'addiction au jeu¹²³ comme catégorie médicale procède d'un tri parmi de nombreux univers, le nombre de ceux-ci n'est pas infini. L'histoire, l'anthropologie et la sociologie, tout comme la pensée humaine en général, « *opèrent à l'intérieur d'un cadre de perceptions et de conceptions qui bornent leurs objets [...]. Chaque modification de signification et de méthode est une nouvelle façon de voir, et en conséquence représente une nouvelle constellation de préoccupations et d'intérêts* » (Gusfield 1996 : 14)¹²⁴. Pour Bernard Lahire :

« la construction sociale de la réalité se donne autant à voir dans des dispositifs objectivés et durables, parfois même pluriséculaires [...] que dans des manières de voir les choses et des accords ou “négociations” de sens éphémères, locales ou micro-conceptuelles. Et même les manières de voir les choses (les “visions du monde” ou les “représentations”) sont des habitudes mentales et discursives difficiles à remettre en question. » (2005 : 105)

Dans un article intitulé « Civilisation et psychosomatique », le sociologue Norbert Élias faisait remarquer que les maladies qu'il appelle « psychosomatiques », et que le sens commun tend à considérer comme immuables et permanentes, devraient en réalité être pensées en association avec les « *changements qui surviennent dans les conditions de vie socio-psychologiques* » et « *qui affectent les normes sociales concernant les comportements et les sentiments humains, et par conséquent les maladies qui y sont liées* » (Élias 2010 : 114-115). Non seulement ces troubles agissent de manière différente et fluctuante selon les époques, mais ils posent problème à la fois « *pour un groupe, pour une société et pour la médecine qui se voit chargée de s'en occuper* » (Barras et Panese 2010 : 13). L'apparition de la catégorie d'addiction au jeu d'argent, bien que tardive en comparaison avec d'autres problèmes analogues, a ainsi été rendue possible par des conditions sociales et historiques particulières (Castellani 2000 ; Ferentzy et Turner 2013).

¹²³ Après avoir longtemps tergiversé entre les deux notions (Ferentzy et Turner 2013 : 110-117), et notamment en France (Fortané 2010), le champ professionnel parle aujourd'hui d'addiction plutôt que de dépendance. La catégorie d'addiction paraît aujourd'hui plus adéquate à beaucoup de praticiens dans la mesure où elle serait plus en phase avec les progrès de la recherche en psychiatrie et en neurosciences. Vue comme une perturbation complexe, elle comporte une composante neurologique liée à la mise en place de « *mécanismes d'apprentissage du cerveau et à sa capacité à maîtriser la consommation* » et dont les déterminants ne seraient pas uniquement biologiques mais également psychologiques, sociaux, environnementaux et culturels (Collège Romand de Médecine de l'Addiction 2009). Elle pourrait être généralisable aux comportements sans consommation de substance.

¹²⁴ Traduction par l'auteure.

L'historien de la médecine, Vincent Barras (1994), a étudié l'émergence de ce trouble « pathologique » dans le monde francophone. En 1908, G. Danville et P. Sollier (1908) publient un article ouvrant la voie à la « clinique du jeu », aboutissement d'une discussion philosophique et scientifique engagée à cette époque autour des passions. Dans le monde anglo-saxon, le joueur « pathologique » a été « découvert » en tant que problème à la même période. Le XIX^e siècle a en effet posé les bases de la rhétorique pathologique en filant les métaphores du jeu d'argent comme « virus » ou « lèpre », portant la « contagion » au corps social, en particulier aux classes populaires, et sur le modèle du discours porté sur l'ivrognerie chronique (Dixon 1980 ; 1991 ; Ferentzy et Turner 2013 ; Munting 1996). Au début du XX^e siècle, les psychologues commencent à se préoccuper des effets héréditaires de ce trouble (Dixon 1991 : 60) ; les premiers jalons de l'addiction au jeu ont été mis en forme par les perspectives psychanalytiques de Sigmund Freud (1985 [1928]) puis par Edmund Bergler dans *The Psychology of Gambling* (1957) qui représente l'un des moments charnière de l'infléchissement de sens donné en direction d'une pathologisation du problème (Barras et Panese 2010 ; Collins 1996 ; Rosecrance 1985).

En dehors du corps médical, l'association des Joueurs Anonymes (Gamblers Anonymous ou GA) a également tenu un rôle central dans la reconnaissance du jeu problématique. Créés la même année qu'était publié le texte de Bergler (en 1957), les GA ont fait leurs débuts en Californie. L'abstinence totale, aujourd'hui remise en question, est prônée. Le programme des GA s'inspire directement de celui des Alcooliques Anonymes (Browne 1991), à un problème près. Comme le jeu d'argent est resté illégal jusque pendant les années 1970 et que l'on connaissait mal les problèmes qui y étaient associés, les GA ont peiné à recevoir une véritable reconnaissance sociale. Et bien que sa rhétorique se soit construite de manière à éviter tout problème d'ordre politique, l'organisation n'a jamais représenté une force de lobby. Elle a néanmoins pu peser sur l'administration fédérale états-unienne pour influencer la prise en charge du traitement des joueurs, en mettant sur pied une coalition nationale (National Council on Problem Gambling) et en contribuant à financer recherches et publications, tel le *Journal of Gambling Studies* largement consacré à la thématique de l'addiction, en dépit de sa visée interdisciplinaire (médecine, psychologie, psychiatrie, santé publique, criminologie et, dans une moindre mesure, sociologie et science politique). Par contre, une forte interaction s'est établie entre les GA et le monde médical et a conduit à une requalification du jeu pathologique en trouble mental (Castellani 2000 ; Dixon 1980 ; Volberg et Wray 2007 ; Walker 1996).

La plupart des auteurs, aussi bien les psychiatres, les psychologues, les historiens de la médecine que les sociologues ou les anthropologues qui travaillent sur cette question, soulignent le puissant processus de médicalisation du phénomène, c'est-à-dire sa construction et sa prise en charge par une médecine de plus en plus spécialisée (Castellani 2000 ; Ferentzy et Turner 2013 ; Pinell 2010 ; Simon et Zumwald 2012 ; Suissa 2005 ; Walker 1996). L'addiction au jeu d'argent est devenu un problème médical et un problème de santé publique dès 1980, avec l'apparition du jeu

pathologique dans le manuel de psychiatrie DSM-III (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) (Bernhard 2007), puis avec l'inscription en tant que telle dans le DSM 5, publié en 2013, bien que le DSM fasse l'objet de débats à chacune de ses versions (Demazeux 2013). La prise en charge et le traitement des joueurs problématiques ont toujours été affectés, et peut-être limités, par les définitions du problème qui constituent un véritable enjeu clinique et thérapeutique pour les praticiens, comme pour les sociologues ou les anthropologues qui commencent à engager des recherches dans ce domaine. Se posent notamment la difficulté (et, comme on l'a vu, l'enjeu) de comptabiliser et de dénombrer les joueurs problématiques et, au-delà, d'établir des frontières et des limites au problème, mouvant, difficile à labelliser avec une succession de modèles cliniques¹²⁵, de diagnostics et, partant, de définitions qui se remplacent, se chevauchent ou se complètent (par exemple différentes versions du DSM, le SOGS – South Oaks Gambling Screen, etc.) (Dickerson et O'Connor 2006; Simon et Zumwald 2012; Simon *et al.* 2012). En dépit de ces discussions qui ont lieu au sein du champ professionnel, cette « nouvelle » catégorie médicale s'est imposée avec très peu de débats sociaux (Orford 2011) et assez tardivement au regard d'autres problèmes liés au champ des addictions.

La catégorie « pathologique » est rapidement montée en puissance durant les années 1990, à un point tel qu'elle a pris le caractère d'une « *signification socialement incontestée* » (« *uncontested meaning* »), pour reprendre l'expression du sociologue des problèmes publics Joseph Gusfield (1996). Une « *signification socialement incontestée* » finit par s'imposer au détriment d'autres définitions, représentations ou solutions, et s'en trouve presque « naturalisée » dans le monde social, tant elle semble désormais aller de soi. En définitive, postuler que l'addiction au jeu est une notion récente ne signifie pas qu'elle n'ait jamais existé auparavant; au contraire, l'activité du jeu a quasiment toujours été considérée comme problématique. Il s'agit donc de s'interroger sur les conditions sociales et historiques qui rendent l'apparition de la notion d'addiction possible, bien que tardivement en comparaison avec d'autres problèmes analogues, ainsi que sur les raisons du basculement d'un problème moral à une préoccupation médicale et psychiatrique, avec l'apparition d'un fort projet thérapeutique comme mode de gouvernance du jeu.

Construction et réappropriation de la notion par le mouvement anti-jeu

Un constat que l'on peut établir d'emblée est que, dans le mouvement anti-jeu analysé, la notion du joueur dépendant semble surtout être mobilisée en tant que « *figure rhétorique* » (Sallaz 2006), du moins au début. Aucun courant n'essaie de produire l'addiction en tant qu'enjeu de santé publique en cherchant des appuis auprès

¹²⁵ La plupart de ces modèles partent du présupposé qu'il existe un continuum qui distinguerait les joueurs « récréatifs » (aucun problème), des joueurs « excessifs » (présentant un risque potentiel), puis « problématiques » (présentant des risques pour le joueur ou pour son entourage), et enfin « pathologiques » (cas extrême de jeu problématique), chaque groupe présentant des caractéristiques qualitativement différentes des autres.

du corps médical ou encore auprès de l'association locale des Gamblers Anonymous qui a pourtant joué historiquement un rôle fondamental dans la mise en visibilité du problème. Cette situation s'explique en partie pour des raisons contextuelles : en effet, pendant les années 1990, la catégorie du joueur pathologique ne connaît pas l'importance qu'on lui attribue aujourd'hui. Sur le terrain observé, la question de l'addiction est alors relativement invisible. Les programmes de traitement et de prévention de l'addiction au jeu, tel celui de la British Columbia Responsible & Problem Gambling ou de la branche régionale du centre de traitement des addictions Last Door à Vancouver, sont en cours de création et n'ont joué officiellement aucun rôle dans les mobilisations.

Dans un premier temps, le problème de l'addiction est principalement porté par un certain nombre de fonctionnaires issus des administrations municipales et surtout provinciales (ministère de la justice, etc.). Ces derniers disent avoir agi sur la base d'initiatives individuelles, à cause de l'absence de tout débat public, et en débordant parfois le cadre de leurs missions officielles, *«parce que personne ne s'intéressait à ce sujet»* (Patti S., fonctionnaire administration provinciale). Ces fonctionnaires jouent avant tout le rôle de passeurs entre les différents niveaux administratifs, en diffusant le plus largement possible le résultat de rapports auxquels ils ont accès, tel le rapport commandité en 1994 déjà par la British Columbia Lottery Corporation et co-rédigé par Rachel Volberg¹²⁶. Présidente de la compagnie Gemini Research, elle a engagé depuis 1985 un nombre très important de recherches sur le jeu d'argent dit à problème dans tout l'espace anglo-saxon ou scandinave, en collaboration avec divers centres de recherches universitaires ; à la fin des années 1990, elle travaille en collaboration avec l'Université de Chicago à mettre sur pied la première recherche nationale (États-Unis) sur les pratiques du jeu d'argent et leurs impacts.

En plus des rares articles de journaux qui mettent en scène le thème du jeu excessif¹²⁷, le rapport Volberg va avoir un fort impact sur les premiers discours militants. Au début du mouvement, aucun groupe ne porte explicitement le problème de l'addiction au jeu qui ne représente qu'un point problématique parmi d'autres. Dans le rapport final de la *task force* il ne s'agit que d'un point parmi les onze traités. Seuls quelques individus ont un intérêt personnel à publiciser cette question, ce qu'ils admettent avec réticence en cours d'entretien ou, parfois même, hors entretien. Ils disent avoir été confrontés, dans leur sphère privée, à des expériences d'addiction, pas nécessairement au jeu (familles de joueurs de mah-jong à Hong Kong, famille italo-canadienne s'adonnant au poker, proches dépendants au jeu ou à l'alcool, etc.) :

«Je ne suis pas naïve au point de penser que nous allons être capables d'éradiquer le jeu d'argent, ce serait comme essayer d'interdire l'alcool. Je ne suis pas puritaine et je n'ai pas

¹²⁶ Gemini Research et Angus Reid Group, *Social Gaming and Problem Gambling in British Columbia*, Vancouver, Report to the British Lottery Corporation, 1994.

¹²⁷ DUNPHY Martin, «Vancouver's Big Gamble», *The Georgia Straight*, March 25-April 1, 1994, p. 7-8 ; HUGHES Fiona, «Prof urges trustees to oppose casino», *The Vancouver Courier*, Wednesday, July 13, 1994.

de passé religieux, je suis certainement agnostique. Mais j'ai une expérience personnelle avec l'alcoolisme, pas pour moi mais pour des membres de ma famille, et j'ai un dégoût particulièrement fort pour tout ce qui fait la promotion de choses qui rendent dépendant et dégradent la dignité humaine. » (Margot F., No Casino Committee)

Même si certains militants tentent de porter le débat sur l'addiction, ils n'y parviennent pas, car ils sont contrecarrés par des promoteurs de l'industrie du jeu d'argent déjà particulièrement bien formés à la contre-attaque. Il ne s'agit pas encore d'une catégorie rhétorique très solidifiée que l'on peut manipuler aisément, et les militants qui se lancent dans ce registre manquent d'arguments. Dans un débat radio-phonique qui a lieu entre Randall G. de la Community Advocates for Charitable Gaming et Alan Feldman, porte-parole de Mirage¹²⁸, le premier tente de porter une attaque sur les risques d'addiction que pourrait provoquer la construction d'un grand casino tel que Mirage. Alan Feldman change alors de ton. Jusque-là très affable, il accuse très sèchement son interlocuteur de ne s'exprimer que par opinions et idées toutes faites. Cette attaque personnelle rompt le cours de l'entretien tel qu'il a été conduit jusque-là et déstabilise immédiatement son interlocuteur. On sent Randall G. plus hésitant dans l'échange qui se poursuit. Alan Feldman revient à un ton plus adouci pour expliquer que sa compagnie a déjà développé des programmes de prévention, qu'il s'agit d'une préoccupation personnelle de Steven Wynn qui a connu des cas d'addiction dans sa famille (ce côté humain, privé, renforce son propos), et qu'aucune recherche n'a jamais mis en évidence que l'extension du marché jouait un rôle quelconque sur l'augmentation des cas¹²⁹. Enfin, assène-t-il, les petits casinos de charité causent autant de cas d'addiction que les grands. Dès ce moment, l'argumentation de Randall G., porte-parole de la sauvegarde des intérêts des associations, a particulièrement du mal à se développer. Cette dernière remarque d'Alan Feldman conduit alors à se demander quel groupe parmi les groupes mobilisés a réellement intérêt à porter la thématique de l'addiction comme objet de lutte, dans la mesure où c'est bien la question de la sauvegarde des ressources octroyées aux associations par les revenus du jeu qui motive en grande partie la mobilisation. Entre la critique de l'addiction et la critique économique, c'est donc la seconde qui constitue dans un premier temps la stratégie la plus porteuse pour obtenir la reconnaissance de l'expansion du jeu d'argent en tant que problème public, d'autant qu'une majorité de militants anti-jeu est également préoccupée par les modifications urbaines et économiques que pourrait entraîner la construction de grands casinos.

¹²⁸ Émission *Almanac* de Cecilia Walters, Canadian Broadcasting Corporation (CBC), February 25, 1994.

¹²⁹ Cet argument a été réfuté par un très grand nombre de recherches depuis : l'augmentation de l'offre de jeu augmente la proportion de joueurs à problèmes.

Réorientations rhétoriques

Dès la fin de la controverse du Seaport Centre et l'annonce de l'expansion du jeu en Colombie-Britannique, CAGE se constitue officiellement et opère alors une reconversion rhétorique, du moins partielle, autour de la thématique de l'addiction. En plus de la construction de nouveaux casinos de « destination », le débat public se déplace sur l'implantation des machines à sous et des machines à sous électroniques (VLT) dans les épiceries, qu'un grand nombre d'études présentent comme très addictives. Les métaphores de « *crack cocaïne* » du jeu ou encore de jeu « *hard core* » qui les désignent témoignent de leur dangerosité, du moins telle qu'elle est présentée par les différents groupes militants¹³⁰. La prise de conscience de l'importante présence des jeux d'argent dans la structure sociale et économique, auparavant quasiment insoupçonnée par la plupart des enquêtés, et la menace (ressentie) d'une augmentation de l'offre prennent une tournure particulièrement émotionnelle en entretien :

« C'est de la folie [ton irrité]. Les personnes légitimes vous diront tous, plus il y a de jeux à disposition, plus les gens jouent, plus il y a d'addiction. Plus il y a d'addiction, plus il y a de coûts sociaux. Ça va ensemble. Il y a de plus en plus de lieux pour jouer maintenant. Voilà pourquoi cela augmente [ton de plus en plus irrité]. » (Harvey P., CAGE)

Ou encore Michael S., proche de CAGE :

« Le jeu compulsif est un problème énorme [il accentue fortement], c'est un problème dont la Harvard School of Public Health dit qu'il sera le plus grand problème aux États-Unis, plus que n'importe quel problème de drogue aujourd'hui. Nous parlons ici d'un problème qui augmente tout le temps, je ne me souviens pas des statistiques, je pense que vous les avez et que vous connaissez le pourcentage de gens qui sont dépendants mais je suis certain que c'est en train d'augmenter.

– [l'enquêtrice, qui essaie prudemment de relancer] *oui, c'est difficile de savoir exactement mais apparemment c'est en train d'augmenter...*

[il interrompt] *Je ne pense pas que ce soit si difficile de savoir [ton excédé], il y a toutes sortes d'études qui sortent tout le temps qui montrent que c'est en train d'augmenter et que plus on a d'opportunités de jouer, plus il y a de chances qu'il y ait un plus grand nombre de joueurs compulsifs. C'est aussi simple que cela, ils rendent ça accessible et après ils ont des joueurs dépendants. » (Michael S., expert indépendant)*

Si la notion d'addiction n'est pas nécessairement présente dans tous les entretiens – certains enquêtés anti-jeu ne la mentionnent même pas spontanément – ou avec la même intensité, elle n'est pas remise en question dans l'ensemble. Quand les enquêtés s'y réfèrent, l'entretien prend alors des tournures d'expertise savante, avec des chiffres à

¹³⁰ CAGE, « How much gambling is right for British Columbia? (What is club Keno? and why should it worry us?) », Vancouver, non daté ; Towgood Art, *Against the public will. Government sponsored gambling in Canada*, Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, April 15, 1997 ; City of Vancouver, Community Services, Social Planning, *Slot machines in Vancouver. Initiative and policy work: gambling issues*, Vancouver, 2004.

l'appui, même approximatifs (notamment sur le nombre estimé de joueurs à problèmes qui varie entre 4 % et 10 % selon les enquêtés et les études qu'ils ont consultées) et des mentions des premiers travaux disponibles (Volberg, Campbell, Goodman).

Contre la stigmatisation des joueurs, une dénonciation du gouvernement

L'une des raisons qui ont pu tenir les militants de la première heure à distance de la question de l'addiction et de la stricte dénonciation du jeu d'argent sur ce registre, tient peut-être également à la composition sociale de la population avec laquelle beaucoup d'entre eux travaillent. En effet, les acteurs associatifs, les travailleurs sociaux ainsi que les fonctionnaires chargés des affaires sociales semblent particulièrement soucieux d'éviter toute stigmatisation de joueurs issus des populations défavorisées. Peu valorisé dans la conception du « bon loisir » porté par la plupart des militants, le jeu d'argent reste néanmoins largement associé à une pratique populaire.

Aussi, après une longue tirade critique sur l'ennui provoqué par une activité de loisir aussi peu créative, la compagne de Robert S., membre de Carnegie, finit par s'écrier à propos des joueurs dont elle est en train de réprouver les pratiques : *« Mais tout de même, ce sont nos gens ! »*. John S., issu d'une famille de milieu populaire, exprime le même sentiment de défiance, tout en se gardant bien de formuler une critique trop véhémement contre le jeu d'argent et, par extension, contre une population très adepte de jeux de loterie, de bingo, de cartes :

« Okay, les gens socialisent quand ils jouent au bingo, ils font ça, c'est une autre forme de jeu d'argent. Les gens à la maison jouent aux cartes. Mes parents étaient de grands joueurs, ma mère jouait au bingo et elle jouait aussi au poker. Ils étaient dans les taxis et il y avait de grandes parties de poker chez nous, je pouvais sentir le désespoir mais cela ne m'a pas transformé en croisé de morale contre le jeu. » (John S., Carnegie)

En réalité, comme l'indiquent par exemple les rapports d'activités des grands casinos, toutes les catégories de la population jouent désormais (les femmes, par exemple, entrées en masse dans les casinos avec l'introduction des machines à sous), y compris les classes moyennes qui, selon le sociologue Brian Castellani (2000 : 36), ont accès dès les années 1980 à des lignes de crédit plus importantes. Peu socialisées au répertoire de techniques permettant de faire face aux phases de pertes (comme peuvent l'être les joueurs professionnels), ces dernières auraient été plus directement touchées par les problèmes liés au jeu excessif, ce qui a eu pour conséquence d'orienter l'intérêt des personnels médicaux et des professionnels de l'addiction vers la question du jeu d'argent.

Les controverses et les mobilisations successives ont agi comme un révélateur, bon nombre de militants affirmant n'avoir développé une plus « grande conscience » quant à la place que tient effectivement le jeu d'argent dans la société et les problèmes qui en découlent que dans le cours même de l'action engagée. Au fur et à mesure de sa prise en compte dans la rhétorique militante, la question très générale de l'addiction

(indifféremment assimilée au jeu problématique ou au jeu excessif) est construite comme un problème à part entière. Mais, contrairement aux discours et aux activités des programmes de prévention qui ont pour but d'inciter des changements dans les comportements individuels (des buveurs, des fumeurs, des joueurs), le mouvement anti-jeu porte plutôt une mise en accusation des gouvernements, sans toutefois clairement exiger des programmes de prévention. Ce n'est donc pas la responsabilité individuelle du joueur qui est dénoncée, mais bien celle de la société dans son ensemble qui produit une pathologie à partir de pratiques dont elle tire, en même temps, d'importantes ressources économiques. S'inspirant largement des arguments de Robert Goodman (1995) qui consacre une large partie de son ouvrage aux gouvernements «prédateurs», une forme de moralisation du jeu se met en place au travers de dénonciations verbalement musclées :

« Pourquoi j'étais personnellement en colère ? Oh, mais parce que je considère qu'un gouvernement qui fait de la promotion pour le jeu, ça n'est pas éthique. Pour moi, c'est comme un bordel tenu par l'État, c'est la dégradation ultime en termes de valeurs morales. » (Margot F., No Casino Committee, souligné par l'auteure)

Les militants remettent donc avant tout en question le type d'économie promu derrière le jeu d'argent. L'article «How will legalized gambling change BC»¹³¹ publié dans la newsletter de CAGE montre par exemple que l'impact économique des casinos du Minnesota est largement contesté en raison du coût occasionné par l'addiction – familles et entreprises ruinées, augmentation des vols et des crimes pour couvrir les habitudes de jeu excessif – sans compter les frais de justice qui pèsent sur les impôts des contribuables. Dans une astuce rhétorique, très nouvelle à cette époque dans une société qui vise avant tout à réformer les conduites individuelles, l'objet de l'addiction n'est plus le joueur individuel, mais le gouvernement : « *the real gambling addict: government* »¹³². Ainsi le débat engagé autour de l'addiction au jeu et les interpellations du gouvernement procèdent-ils d'une nouvelle forme de requalification politique de la question du jeu d'argent.

DES SOUS-PROBLÈMES EN TENSION

Étant donné la prégnance actuelle de la notion d'addiction dans la mise en discussion du jeu d'argent, on pourrait oublier que d'autres formes de critique sont possibles. Dans cette recherche, on remarque que les enquêtés font assez peu recours à la notion d'addiction en tant que catégorie médicale, mais qu'ils l'articulent plus largement à des contenus de critique sociale, avec une remise en question de la

¹³¹ Citizens Against Gambling Expansion, «How will legalized gambling change BC», *CAGE Newsletter*, April 21, 1997. Cet article est un résumé d'un long article publié dans le Star Tribune de Minneapolis.

¹³² CAGE, *The real gambling addict: government. The real cost of legal gambling* (non daté) ; Towgood Art, *Against the public will. Government sponsored gambling in Canada*, Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, April 15, 1997.

consommation et de l'expansion de l'industrie des loisirs à laquelle sont assimilées les actuelles formes de jeux d'argent. Cette critique, qui restait assez largement confinée à l'espace militant ou d'expertise, s'est déplacée dans des travaux académiques récents qui pensent l'émergence de la notion d'addiction en étroite articulation avec l'organisation et la hiérarchisation économique des sociétés contemporaines (Dow Schüll 2012 ; Reith 2007 ; Volberg et Wray 2007). Ces travaux soulignent notamment le fait que si le jeu d'argent a subi (du moins depuis le XIX^e siècle) l'opprobre et l'interdit parce qu'il était réputé miner à la fois la logique puritaine au fondement du capitalisme et le projet de disciplinarisation des comportements individuels qui l'a accompagné (intériorisation d'une éthique du dur labeur et de l'épargne, bannissement des pratiques improductives, etc.), son statut a depuis largement changé. Aujourd'hui, les pratiques de jeu d'argent se développent dans un contexte très global qui combine à la fois une puissante idéologie de la consommation, vue comme l'un des moteurs de la croissance économique (y compris dans le champ des loisirs ou des jeux) et une assignation sociale de plus en plus forte à un autocontrôle individuel à l'égard de ces mêmes pratiques de consommation.

Les rhétoriques mobilisées par les militants anti-jeu constituent une véritable innovation à l'époque, déplaçant la focale de la responsabilité du joueur individuel à une responsabilité plus structurelle. Un certain nombre de chercheurs soulignent ainsi que les raisons avancées pour expliquer pourquoi un joueur persiste dans son activité ne font pas consensus, alors que les interprétations médicales sont toujours orientées dans le sens d'une faiblesse et d'un échec personnel plutôt que vers les conditions sociales qui produisent des pratiques de jeu excessif. En effet, travailler avec diligence, jouer et pratiquer des hobbies avec intensité et efficacité, acquérir des compétences par toutes sortes de pratiques, sont des dimensions fondamentales de la socialisation des individus dans les sociétés occidentales (Walker 1996 : 239). Dans ces conditions, la pratique intense du jeu ne serait qu'une expression parmi d'autres de cette socialisation. On peut conclure avec l'anthropologue Gerda Reith (2007) que ce sont les tensions qui découlent d'un ensemble d'injonctions très contradictoires qui créeraient les conditions d'émergence du joueur pathologique qu'elle considère constituer une figure historique unique.

Contrairement à ce à quoi aurait pu s'attendre, plus que la dénonciation de l'addiction, c'est bien la question de l'utilité publique des revenus des jeux d'argent et de leur redistribution qui est au cœur de la critique des jeux d'argent. Néanmoins, le mouvement se place dans l'impossibilité d'opérer un choix entre les deux sous-problèmes, ou de mettre en évidence les tensions entre les deux, ce qui aurait permis de convertir avec plus de succès la question de l'expansion du jeu d'argent en problème public.

CONCLUSION

Dans le contexte d'une forte croissance mondiale des formes commercialisées des jeux d'argent, largement considérées aujourd'hui comme constituant un des secteurs légitimes de l'industrie du divertissement, diverses formes d'opposition ont émergé dans le courant des années 1990 en Amérique du Nord.

Durant le laps de temps où s'est déroulée cette enquête à Vancouver, le champ de l'industrie du jeu d'argent, alors divisé entre les trois grands sous-secteurs suivants, a connu de profonds changements : les courses hippiques ; une loterie provinciale particulièrement bien implantée ; et enfin, depuis 1980, un secteur du jeu dit de bienfaisance (*charitable gambling*), lié aux tombolas d'associations ou d'institutions (hôpitaux, musées) ainsi qu'à un réseau de bingos (lotos) et de petits casinos à mises limitées et alors sans machines à sous. Dans ce contexte, l'enquête a permis de dégager trois grandes catégories d'acteurs collectifs ayant occupé une position dominante dans les mobilisations anti-jeu successives.

Quelques petits groupes strictement anti-jeu s'organisent au moment d'une première grande controverse en 1994, parmi lesquels l'association Citizens Against Gambling Expansion (CAGE) qui demeure active pendant une dizaine d'années, quoique très réduite en effectif.

Le secteur associatif joue également un rôle important. Parmi les associations les plus mobilisées, on compte surtout des associations qui sont engagées dans un fort travail communautaire et sanitaire au sein d'une zone urbaine particulièrement sensible, soumise à des processus de gentrification (le Downtown Eastside) et adjacente au complexe casinotier projeté (première controverse). Mais l'action plus générale des associations tend avant tout à la préservation du système du jeu d'argent de bienfaisance et du système de redistribution des recettes.

Enfin, des fonctionnaires issus de plusieurs services ont été réunis dans une *task force* mandatée par la municipalité de Vancouver lors de la première controverse de 1994. Ces fonctionnaires vont produire un rapport, largement diffusé et cité depuis, qui pèsera amplement dans la prise de décision finale du gouvernement provincial de refuser le permis de construction du mégacasino projeté. Par ailleurs, on constate qu'il existe à bien des égards une proximité de vue et d'intérêts entre certains départements municipaux et les associations, notamment pour la défense des ressources financières obtenues par le jeu d'argent.

Le passage à l'acte des militants anti-jeu repose largement sur une expérience politique ou associative préalable. De ce fait, on peut estimer que les conditions qui rendent des acteurs sociaux mobilisables dans une telle cause parfois qualifiée d'« improbable » reposent avant tout sur l'appartenance à un réseau militant, principalement associatif, mais également politique ou religieux ; un bon nombre d'entre eux se caractérisent du reste par la variété, ou par la multipositionnalité, de leurs engagements. La revendication d'une dimension politique est centrale pour les enquêtés mais, étant donné l'hétérogénéité de la composition sociale du mouvement, le rapport au politique doit être compris dans un sens large. Faire preuve de responsabilité civique, dénoncer un déficit de débat public, défendre un modèle de démocratie participative, s'engager dans une action critique à l'égard du gouvernement potentiellement porteuse d'une modification d'une politique publique (limiter l'expansion du jeu d'argent) : tout cela relève d'une décision jugée politique par les enquêtés.

En un sens, la relativement forte participation des membres d'églises protestantes au mouvement, ainsi que la défense de normes morales liées au jeu d'argent et d'un style de vie (local ou dans de rares cas national, canadien), peuvent renvoyer aux ligues de tempérance et aux mouvements de *status* du XIX^e siècle analysés par Joseph Gusfield (1963). Mais les carrières militantes mettent en évidence la variété des appartenances et des motivations des acteurs engagés dans le mouvement anti-jeu qui dépassent une lutte pour la sauvegarde de leur statut d'élites conservatrices protestantes « d'arrière-garde ».

Les interpellations militantes anti-jeu ne mettent plus tant en question les bases morales d'une activité longtemps considérée comme un « vice » (parfois au nom d'arguments religieux) que ses réelles contributions sociales. Le mode d'entrée dans la mobilisation et la poursuite de l'action ont donc reposé avant tout sur une dénonciation fondée sur des arguments d'ordre économique (impact, emplois créés, coûts sociaux, aménagement de l'espace urbain). C'est bien dans ce registre présenté comme rationnel (par opposition à moral) que ce militantisme, qui s'appuie sur les ressources de l'expertise et de la science, est mis en œuvre de la manière la plus manifeste en assimilant l'économie du jeu à une économie fondamentalement illégitime et en s'appuyant sur une rhétorique à forte connotation anti-capitaliste. Une discussion sur le mode de redistribution des bénéfices du jeu monte le plus fortement en puissance avec, d'un côté, la revendication du maintien du *statu quo* et du modèle

du jeu charitable et, de l'autre, celle d'une forte limitation de l'expansion des jeux. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer étant donné la prégnance actuelle de la notion d'addiction, les militants font assez peu recours à cette catégorie médicale, en partie parce qu'elle ne s'est pas encore fortement imposée socialement au moment où l'enquête a été menée. En réalité, ils l'articulent plus largement à des contenus de critique sociale, avec une remise en question de la consommation et de l'expansion de l'industrie des loisirs.

Il faut enfin prendre en compte un important phénomène d'intermittence qui constitue l'une des grandes particularités de ce mouvement, dans la mesure où les activités des groupes restent en veilleuse, jusqu'à disparaître dans certains cas, pour connaître un regain d'activité à d'autres moments : pour la plupart de ces militants, il s'agit d'une cause secondaire – quoiqu'importante – à défendre. Les diverses configurations des groupes d'acteurs engagés dans de telles actions vont ainsi varier, de même que leurs objectifs vont se transformer fréquemment selon les circonstances spécifiques aux controverses locales.

En dépit de leurs succès, et bien qu'entraînées à travailler en collaboration avec les gouvernements municipaux dès les années 1980 (Ley et Hasson 1994), les diverses composantes du mouvement, en particulier les associations ou les militants formés au travail associatif, n'ont pas réussi à gagner une crédibilité suffisamment forte pour obtenir, par exemple, une légitimité dans la gestion des questions du jeu, contrairement à ce que l'on observe pour d'autres problèmes publics dans d'autres secteurs. En un sens, on pourrait conclure à un échec du mouvement qui se dissout au milieu des années 2000. Mais, on constate, par ailleurs, une certaine persistance dans les formes d'opposition organisées, comme en témoignent les mobilisations qui ont eu lieu à Vancouver plus récemment. Entre 2010 et 2014, a émergé une nouvelle coalition, Vancouver Not Vegas, pour lutter contre de nouvelles formes d'expansion du jeu. On retrouve les mêmes catégories d'acteurs : associations de quartiers, artistiques et culturelles, le centre Carnegie, des organisations engagées dans le social et la santé, la B.C. Association for Charitable Gaming, des églises et plusieurs personnalités issues de l'administration publique, des professions juridiques ou du monde académique : planification urbaine, travail social, économie, droit. À la différence des premières mobilisations, des médecins et des spécialistes de la prévention et de l'addiction prennent désormais publiquement position à titre individuel.

Les militants anti jeu de Vancouver ont pour objectif de faire sortir le jeu d'argent de son statut de loisir fortement controversé et de le faire entrer dans le registre des problèmes publics, c'est-à-dire de le transformer ou de le requalifier en un véritable enjeu de débat public et politique et d'intervention étatique pour en limiter l'expansion. Pour le formuler très simplement, le problème serait : *« il y a trop d'offres de jeux, il faut en limiter l'accès et encadrer fortement les pratiques »*. Mais tous les problèmes ne se qualifient pas pour devenir des problèmes publics ; on peut citer pour exemple le cas des chiens dangereux au début des années 1990 en Grande-Bretagne,

présenté par le sociologue Chas Critcher dans ses travaux sur les « paniques morales » (2003 : 3). En un sens, le mouvement anti-jeu « rate » son cadrage du problème en revendiquant une limitation de l'expansion des pratiques du jeu d'argent au nom d'une redistribution équitable des bénéfices du jeu au profit des associations et en s'appuyant sur l'illégitimité de cette économie. La question de l'addiction a, depuis, gagné en importance, mais elle est portée principalement par les milieux médicaux qui vont peut-être donner une tout autre configuration au « problème » du jeu d'argent.

On pourrait plutôt parler de tentative inaboutie ou d'échec relatif pour le mouvement de Vancouver. La tension entre la préservation de l'intérêt général et l'augmentation du profit des entreprises de jeu, dans le prolongement de l'économie libérale qui sous-tend le développement récent du jeu d'argent, a probablement entravé l'émergence de certains arguments. Cette tendance est manifeste aussi bien Amérique du Nord qu'en Europe. En Suisse, par exemple, une virulente polémique s'est déroulée pendant plusieurs années autour de l'introduction de grands jeux, puis autour de la révision de la loi sur les loteries. Elle dévoile la même tendance à la dénonciation d'activités plus strictement lucratives ou commerciales (ici des casinos) au nom d'un intérêt général. Cette position critique est tenue en Suisse par la Loterie romande, plus particulièrement attachée à une redistribution des bénéfices au profit d'œuvres sociales et caritatives ou d'institutions culturelles ; elle se présente de fait comme une institution très imbriquée dans le tissu culturel des cantons suisses romands, porteuse d'une philosophie « philanthropique » stabilisée au nom de l'utilité publique.

Dans le mouvement anti-jeu de Vancouver, plus que la construction d'un réel intérêt général commun au mouvement, c'est la recherche constante de ce dernier qui a permis de transcender les intérêts des groupes particuliers : on peut ainsi estimer que l'intérêt général – ou plutôt les intérêts généraux – mis en avant a varié en fonction des groupes et surtout à différents moments du mouvement. Pourtant, si cette notion a été mobilisée avec vigueur, il s'agit d'une notion floue qui échappe aux définitions et qui agit somme toute comme une idéologie (Hély 2006) ; pour la cerner, on peut surtout procéder par défaut et constater qu'elle se confond le plus souvent avec la notion d'utilité sociale. De ce fait, malgré leurs efforts, les associations et les groupes du mouvement anti-jeu ont été accusés de ne défendre qu'un intérêt communautaire et particulier.

Cet ouvrage met en évidence que l'opposition anti-jeu ne se trouve pas donnée *a priori* dans une structure préalablement constituée, aux limites bien fixées, aux objectifs et au programme prédéfinis. C'est bien plutôt au fil des divers engagements que vont se trouver nommées, puis progressivement construites, tout un ensemble d'actions et de revendications ainsi qu'une rhétorique désignée comme spécifiquement anti-jeu. De même, le discours anti-jeu est un discours latent qui s'actualise, se solidifie et se reformule de cas en cas, dans le cadre de controverses ou d'événements particuliers. Cette recherche montre également que la politisation des débats en vue de produire le jeu d'argent comme problème ne se fonde pas systématiquement

sur la question de l'addiction, comme on aurait pu s'y attendre, mais surtout sur celle de la répartition des bénéfices et sur la manière de produire ces ressources économiques.

Au regard du toujours relativement faible nombre de recherches entreprises en sciences sociales sur le jeu d'argent, on peut en conclure que, dans l'espace très compétitif de la recherche scientifique, cet objet continuera probablement à faire figure de petit objet par rapport à d'autres problématiques jugées plus importantes. Mais, sans aucun doute, étudier le jeu d'argent sous ses différents aspects peut contribuer à apporter une compréhension ou des éclairages inédits sur des champs qui structurent fortement les sociétés contemporaines, telle l'économie ou encore la médecine.

ANNEXES

ANNEXE 1

ARCHIVES CONSULTÉES ET AUTRES SOURCES

ARCHIVES DIVERSES

- British Columbia Association for Charitable Gaming. Meeting Minutes, 1996-1997, Burnaby.
- British Columbia Legislative Library, Newspaper Index (1900-1970):
«Gambling» (principalement: The Daily Colonist, 1858-1909; The Victoria Daily). Colonist 1910-1950; The Colonist; The Province). Vancouver Public Library, section micro-films.
- British Columbia Gaming Commission. «News and Views».
- Casino Management Council of British Columbia. Archives. Burnaby.
- Carnegie Newsletter, 1993-94. Carnegie Centre Library.
- CRAB Park Newsletter.
- Citizens Against Gambling Expansion (CAGE). Archives non-classées.
- City of Vancouver, Central Planning Division. Special archives on Seaport Centre Proposal.
- Community Organizations Directory, Online Catalogue, Vancouver Public Library.
- Vancouver City Council Minutes, 1993-2004. Vancouver, University of British Columbia Library; également disponible sur le site internet de la municipalité.
- Vancouver Public Library, Clipping Files, sections «Business» et «Social».

MÉDIAS

- The Georgia Straight (hebdomadaire gratuit).
- The Globe and Mail (quotidien national).
- The Province (quotidien provincial).
- The Vancouver Courier (hebdomadaire gratuit).
- The Vancouver Sun (quotidien local).
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC): journaux télévisés (anglophones et francophones) portant sur la controverse du Seaport Centre ou plus largement sur la question du jeu d'argent dans la province de 1986 à septembre 1997 soit: 250 titres portant sur le jeu d'argent, dont 157 sur les casinos. Un tri d'une quinzaine d'émissions a été effectué. Par ailleurs, quelques enquêtés ont remis des copies d'émissions radiophoniques.

AUTRES SOURCES

- **Littérature professionnelle**: les magazines spécialisés sur le jeu d'argent comme *International Gaming and Wagering Magazine*.
- **Littérature grise**: il existe une forte production de rapports de consultants et de rapports officiels. Ont été principalement consultés les rapports produits entre 1994 et 2004.

ANNEXE 2

OBSERVATIONS DE MEETINGS ET D'ACTIVITÉS PUBLIQUES MENTIONNÉS DANS LE TEXTE

- Observation du meeting *Hotseat Forum on Gambling Expansion* regroupant les représentants de divers partis politiques et organisé par l'association Citizens Against Gambling Expansion (CAGE), 29 avril 1996, juste avant des élections provinciales.
- Observation de la *Conference on Gambling and Aboriginal Gambling in BC*. 1^{er} mai 1996, Vancouver, sur les revendications des Premières Nations à propos de l'obtention de droits de construction de casinos sur leurs réserves.
- Participation à l'une des «training night», c'est-à-dire une soirée de formation des volontaires des associations en vue d'une participation à une «casino night», après des visites «touristiques» dans plusieurs casinos. 21 août 1996.
- Participation à une «casino night» en compagnie des bénévoles de l'association *White Spot Pipe Band* (soit une formation d'enfants joueurs de cornemuse sponsorisée par la chaîne de restaurants populaires White Spot et dont les parents cherchaient à collecter des fonds supplémentaires pour l'achat d'uniformes de parade). 1^{er} septembre 1996.
- Participation en tant qu'observatrice à la *10th International Conference on Gambling & Risk Taking*, 31 mai au 4 juin 1997, Montréal.
- Observation d'un meeting politique visant la constitution officielle de la British Columbia Association for Charitable Gaming, qui succède à la Community Advocates for Charitable Gaming. À cette occasion se déroule l'assemblée générale

des délégués provinciaux, une présentation d'un bingo informatisé et du système de bingo électronique de la province. Sont également prononcés des discours par différentes personnalités représentant des associations à but non lucratif comme la Croix Rouge, la BC Lottery Corporation, la BC Gaming Commission et le gouvernement provincial. 6 septembre 1997.

- Observation de la séance de consultation publique du 11 septembre 1997 de la municipalité de Vancouver au sujet de la mise en application d'un arrêté municipal entravant le développement des casinos. Rallye et conférence de presse dans un hôtel sont organisés contre l'arrêté par des casinotiers et des associations à but non lucratif avant l'audition publique.
- Observations de plusieurs consultations publiques organisées par la municipalité de Vancouver dans les centres communautaires à propos de l'implantation d'infrastructures urbaines (Centre de congrès notamment).
- Observations de manifestations citoyennes éparées organisées en ville de Vancouver ou de mobilisations sporadiques (par exemple contre les courses automobiles IndyCar).

ANNEXE 3

LISTE DES ENTRETIENS

Les entretiens semi-directifs s'articulent avec les entretiens informels, les discussions et les observations, qui ont eu lieu lors de participation à des manifestations, d'activités liées aux casinos en compagnie de bénévoles associatifs, de cadres des casinos, de consultants, de fonctionnaires, ou encore lors de collectes de document d'archives, de colloques, de visites de complément d'information.

• Les militants a nti-jeu et les militants d'association

Margot F., No Casino Committee. 17 mai 1996.

Connie F., CAGE. 15 mai 1996.

Harvey P., CAGE. 16 mai 1996.

Art T., Indépendant proche de CAGE. 14 mai 1996.

Jane C., Indépendante proche de CAGE. 21 mai 1996.

Michael S., Indépendant proche de CAGE. 12 juin 1996.

Robert S., First United Church. Downtown Eastside. 27 juillet 1996.

Don L., CRAB Park et CAGE. 27 mai 1996.

Dan M., DERA. 12 août 1996.

John S., Carnegie. 4 juillet 1996.

Jeff S., Carnegie. 10 juillet 1996.

Robert Sa., Carnegie. 8 août 1996.

Randall G., British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming.
28 juillet 1996.

• Les représentants de la Task Force de la ville de Vancouver et autres fonctionnaires municipaux :

Vicki K., Consultante. Entretien 1^{er} juillet 1996.

Mike B., Dir. Central Area Planning Department, City of Vancouver. 23 février 1996.

Michel D., Urban planner. Central Area Planning Department, City of Vancouver. 24 février 1996.

Jeff B., Social Planning. City of Vancouver. 11 juillet 1996.

Cameron G., Social Planning. Low Income Housing. City of Vancouver. 12 juillet 1996.

Sue H., Cultural Planning. 12 juillet 1996.

Mike K., Central Planning Department. City of Vancouver. Public participation and megaprojects. 4 juillet 1996.

Nathan E., Central Planning Department. City of Vancouver. 15 juillet 1996.

• Entretiens complémentaires avec les promoteurs du projet, les représentants de l'industrie casinotière, les fonctionnaires provinciaux de la BC Gaming Commission et d'autres départements, acteurs divers :

Dick M., Président BC Gaming Commission, Victoria. 15 mars 1996.

Garry H., BC Gaming commission, Victoria. 15 mars 1996.

Jose V., Senior Policy Analyst, Aboriginal Justice, Victoria. 14 mars 1996.

Patti S., Assistante, Ministry of the Attorney General, Victoria. 14 mars 1996.

Jacee S., Great Canadian Casino et Présidente du Casino Management Council (organe représentant l'industrie casinotière), 5 juin 1996.

William H., Great Canadian Casino, 29 juillet 1996.

Gary J., Président du Royal Diamond Casino. Visite de son casino et accès à ses archives personnelles. 25-26 avril 1996.

Pat M., Représentant du Port of Vancouver. 3 septembre 1996.

Brian W., Lynnpeaks consulting Ltd. Consultant pour le Port de Vancouver. 4 septembre 1996.

Earl H., Consultant pour Tourism Vancouver, Marketing et communication. 5 septembre 1996.

Tommi R., Architecte. Group West, Seattle, USA. 20 août 1996.

Randy K., James Wensley Architect Ltd., Vancouver. 21 août 1996.

Représentants – anonymes – des Gamblers Anonymous. Vancouver. 16 juillet 1996.

Jim K., Musqueam First Nation, Directeur des opérations pour le Musqueam Gambling Committee. 14 septembre 1996.

Jeff L., Journaliste. Vancouver Sun. 16 juillet 1996.

Alan D., Journaliste. Vancouver Sun. 17 juillet 1996.

BIBLIOGRAPHIE

- ABÉLÈS Marc (1996), «Le rationalisme à l'épreuve de l'analyse», in REVEL J. (ed.), *Jeux d'échelles. La micro analyse à l'expérience*, Paris: Gallimard/Seuil, p. 93-111.
- (2002), «Le terrain et le sous-terrain», in GHASARIAN C. (ed.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive*, Paris: Armand Colin.
- AGRIKOLIANSKY Éric (2001), «Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980», *Revue française de science politique* 51, 1-2: 27-46.
- AGRIKOLIANSKY Éric et COLLOVALD Annie (2014), «Mobilisations conservatrices: comment les dominants contestent?», *Politix* 106: 7-29.
- AMMERMAN Nancy T. (1991), «North American protestant fundamentalism», in MARTY M.-E. et APPLEBY R.-S. (ed.), *Fundamentalism Observed*, Chicago: University of Chicago Press, p. 1-65.
- ANDERSON Gillian et LANGFORD Tom (2001), «Pro-family organizations in Calgary, 1998: beliefs, interconnections and allies», *Canadian Review of Sociology and Anthropology – Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 38, 1: 37-56.
- ANDERSON Kay (1991), *Vancouver Chinatown. Racial Discourse in Canada, 1875-1980*, Montréal, Kingston, London: McGill – Queen's University Press.
- AZMIER Jason (1998), *Rolling the Dice: Alberta's Experience with Direct Democracy*, Calgary: Canada West Foundation.
- AZMIER Jason, KELLEY Robin et TODOSHICHUK Peter (2001), *Gambling@home: Internet Gambling in Canada*, Canada: Canada West Foundation.
- AZMIER Jason et ROACH Robert (2000), *The Ethics of Charitable Gambling: A Survey*, Calgary: Canada West Foundation.
- BAIOCCHI Gianpaolo et CONNOR Brian T. (2008), «The Ethnos in the Polis: political ethnography as a mode of inquiry», *Sociology Compass* 2, 1: 139-155.

- BARNARD Matt, KERR Jane, KINSELLA Rachel, *et al.* (2014), «Exploring the relationship between gambling, debt and financial management in Britain», *International Gambling Studies* 14, 1 : 82-95.
- BARRAS Vincent (1994), «Les cliniciens du jeu», *Recherches et rencontres* 6 : 73-94.
- BARRAS Vincent et PANESE Francesco (2010), «Le “jeu pathologique” : construction historique et sociale d’une “maladie mentale transitoire” », in DUNAND C., RIHS-MIDDEL M. et SIMON O. (ed.), *Prévenir le jeu excessif dans une société addictive. D’une approche bio-psycho-sociale à la définition d’une politique de santé publique*, Genève : Éditions Médecine & Hygiène, p. 13-27.
- BAUMGARTNER Frank R., DE BOEF Suzanna L. et BOYDSTUN Amber E. (2008), *The Decline of the Death Penalty and the Discovery of Innocence*, Cambridge : Cambridge University Press.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence (1998), *Guide de l’enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : La Découverte.
- BECKER Howard (1985) [1963], *Outsiders*, Paris : Métailié.
- (2006), «Notes sur le concept d’engagement», *Revue Tracés* 11, 1 : 177-192.
- BELANGER Yale D. (2006), *Gambling with the Future. The Evolution of Aboriginal Gaming in Canada*, Saskatoon : Purich Publishing.
- (2011), *First Nations Gaming in Canada*, Winnipeg : University of Manitoba Press.
- BELMAS Élisabeth (2006), *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (xv^e-xviii^e siècle)*, Paris : Champ Vallon.
- BEN BARKA Mokhtar (2006), *La droite chrétienne américaine. Les évangéliques à la Maison Blanche ?*, Paris : Privat.
- BERGLER Edmund (1957), *The Psychology of Gambling*, New York : Hill & Wang.
- BERLIVET Luc (2004), «Une biopolitique de l’éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention», in D. FASSIN et D. MEMMI (ed.), *Les gouvernements des corps*, Paris : Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 37-75.
- BERNHARD Bo J. (2007), «The voices of vices : sociological perspectives on the pathological gambling entry in the diagnostic and statistical manual of mental disorders», *American Behavioral Scientist* 51 : 8-32.
- BERNHARD Bo J., FUTRELL Robert et HARPER Andrew (2009), «Gambling and globalization : sociological perspectives on “the House” and “the Players”», *Sociological Compass* 3, 4 : 616-629.
- BERTHOUD Gérald (1992), «Le principe d’utilité et les “restes”», *Vers une anthropologie générale. Modernité et altérité*, Genève : Droz, p. 181-197.
- BEST Joel (1987), «Rhetoric in claims-making : constructing the missing children problem», *Social Problems* 34, 2 : 101-121.
- (2001), *Damned Lies and Statistics. Untangling Numbers from the Media, Politicians, and Activists*, Berkeley : University of California Press.

- (2004), *More Damned Lies and Statistics. How Numbers Confuse Public Issues*, Berkeley : University of California Press.
- BINDE Per (2007), «Gambling and religion: histories of concord and conflict», *Journal of Gambling Issues* 20 : 145-165.
- BLOMLEY Nicholas (1997), «The properties of space : history, geography, and gentrification», *Urban Geography* 18, 4 : 286-295.
- (2003), *Unsettling the City. Urban Land and the Politics of Property*, London : Routledge.
- BLOMLEY Nicholas et LIU Sikee (2013), «Making news and making space: framing Vancouver's Downtown Eastside», *The Canadian Geographer/Le géographe canadien* 57, 2 : 1-14.
- BOYLE Philip et HAGGERTY Kevin D. (2011), «Civil cities and urban governance. Regulation disorder for the Vancouver Winter Olympics», *Urban Studies* 48, 15 : 3185-3201.
- BRENNER Reuven et BRENNER Gabrielle (1993), *Spéculation et jeux de hasard. Une histoire de l'homme par le jeu*, Paris : PUF.
- BRONIMANN André (1992), *Les casinos suisses*, Lausanne : Autoproduit.
- BROWN Craig (ed.) (1990), *Histoire générale du Canada*, trad. française dirigée par Paul-André LINTEAU, Montréal : Boréal.
- BROWN Michael P. (1997), *RePlacing Citizenship: AIDS Activism and Radical Democracy*, New York : The Guilford Press.
- BROWNE Basil R. (1991), «The selective adaptation of the Alcoholics Anonymous program by Gamblers Anonymous», *Journal of Gambling Studies* 7, 3 : 187-206.
- CABOT Anthony (1997), *The Internet Gambling Report. An Evolving Conflict Between Technology, Policy and Law*, Las Vegas : Trace Publication.
- CAILLOIS Roger (1995) [1951], *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*, Paris : Gallimard/Tel.
- CALHOUN Craig et WACQUANT Loïc (1989), «Intérêt, rationalité et culture. À propos d'un récent débat sur la théorie de l'action», *Actes de la recherche en sciences sociales* 78, 1 : 41-60.
- CAMPBELL Colin S. (1991), «Gambling in Canada», in JACKSON M. et GRIFFITHS C.-T. (ed.), *Canadian Criminology. Perspectives on Crime and Criminality*, Toronto : Harcourt Brace Jovanovich, p. 153-165.
- (1997a), «Charity casino gambling in Western Canada», in EADINGTON W.-R. et CORNELIUS J.-A. (ed.), *Gambling Policies and the Social Sciences*, Reno : University of Nevada, p. 151-159.
- (1997b), «Under the halo of good causes», in EADINGTON W.-R. et CORNELIUS J.-A. (ed.), *Gambling : Public Policies and the Social sciences*, Reno : University of Nevada Press, p. 608-619.
- (2000), *Non-profits and Gambling Expansion: The British Columbia Experience*, Calgary : Canada West Foundation.

- CAMPBELL Colin S. et LOWMAN John (ed.) (1988), *Gambling in Canada: Golden Goose or Trojan Horse*, Burnaby, Vancouver: School of Criminology, Simon Fraser University.
- CAMPBELL Colin S. et SMITH Garry (1998), «Canadian gambling: trends and public policy issues», *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 556: 22-35.
- CAMPBELL Douglas F. (1988), «A group, a network and the winning of church union in Canada: a case study in leadership», *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 25, 1: 41-66.
- CASSIDY Rebecca, (2014a), «Afterword: manufacturing gambling», *Oceania* 3: 306-314.
- (2014b), «Fair game? Producing and publishing gambling research?», *International Gambling Studies* 14, 3: 345-353.
- CASSIDY Rebecca, PISAC Andrea et LOUSSOUARN Claire (ed.), (2013), *Qualitative Research in Gambling: Exploring the Production and Consumption of Risk*, London: Routledge.
- CASTELLANI Brian (2000), *Pathological Gambling: The Making of a Medical Problem*, Albany: State University of New York Press.
- CASTRA Michel (2003), *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris: PUF.
- CATTELINO Jessica (2007), «Florida Seminole gaming and local sovereign interdependency», in COBB D.-M. et FOWLER L. (ed.), *Beyond Red Power. American Indian Politics and Activism since 1900*, Santa Fe, New Mexico: School for Advanced Research. Global Indigenous Politics Series, p. 262-279.
- (2008), *High Stakes: Florida Seminoles Gaming and Sovereignty*, Durham: Duke University Press Book.
- (2009), «Fungibility: Florida Seminole casino dividends and the fiscal politics of Indigeneity», *American Anthropologist* 111, 2: 190-200.
- CEFAÏ Daniel (1996), «La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques», *Réseaux* 75: 50-70.
- CEFAÏ Daniel et TERZI Cédric (ed.) (2012), *L'expérience des problèmes publics*, Paris: Éditions EHESS.
- COLLÈGE ROMAND DE MÉDECINE DE L'ADDICTION (2009), *Neurosciences de l'addiction*, Berne: Office fédéral de la santé publique.
- COLLINS Alan F. (1996), «The pathological gambler and the government of gambling», *History of the Human Sciences* 9, 3: 69-100.
- CORBIN Alain (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris: Aubier.
- CORCUFF Philippe (2007), *Les nouvelles sociologies*, Paris: Armand Colin.
- COSGRAVE James F. et KLASSEN Thomas R. (2001), «Gambling against the state: the state and the legitimation of gambling», *Current Sociology/La Sociologie contemporaine* 49, 5: 1-22.
- CRITCHER Chas (2003), *Moral Panics and the Media*, Buckingham: Open University Press.
- CROSSLEY Nick (2006), «Changement culturel et mobilisation des patients. Le champ de la contestation psychiatrique au Royaume-Uni, 1970-2000», *Politix* 19, 23: 23-55.

- DARGELOS Bertrand (2005), « Une spécialisation impossible. L'émergence et les limites de la médicalisation de la lutte antialcoolique en France (1850-1940) », *Actes de la recherche en sciences sociales* 156-157, 1-2 : 52-71.
- (2008), *La lutte anti-alcoolique en France depuis le XIX^e siècle*, Paris : Dalloz.
- DARIAN-SMITH Eve (2002), « Savage capitalists: law and politics surrounding Indian casino operations in California », *Studies in Law, Politics, & Society* 26, 1 : 109-137.
- (2004), *New Capitalists : Issues of Law, Politics and Identity Surrounding Casino Gaming on Native American Land*, Belmont, CA : Wadsworth, Cengage Learning.
- DARMON Muriel (2006), *La socialisation*, Paris : Armand Colin.
- DEAR Michael (1992), « Understanding and overcoming the Nimby syndrome », *Journal of the American Planning Association* 58, 3 : 288-300.
- DEMAZEUX Steeves (2013), *Qu'est-ce que le DSM ? Genèse et transformations de la bible américaine de la psychiatrie*, Paris : Ithaque.
- DEVEREUX Edward C. (1968), « Gambling », *International Encyclopedia of the Social Sciences* 6 : 53-61.
- (1980) [1949], *Gambling and the Social Structure. A Sociological Study of Lottery and Horse Racing in Contemporary America*, New York : Arno Press Inc.
- DIAMOND Sara (1995), *Roads to Dominion : Right Wing Movements and Political Power in the United States*, New York : Guilford Press.
- DICKERSON Mark et O'CONNOR John (2006), *Gambling as an Addictive Behaviour. Impaired Control, Harm Minimisation, Treatment and Prevention*, Cambridge : Cambridge University Press.
- DIXON David (1980), « The discovery of the compulsive gambler », in BANKOWSKII Z. et MUNGHAM G. (ed.), *Essays in Law and Society*, London : Routledge and Kegan Paul, p. 157-178.
- (1991), *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law*, Oxford : Clarendon Press.
- DOMBRICK John (1996), « Gambling and the legalisation of vice. Social movements, public health and public policy in the United States », in J. McMillen (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York : Routledge, p. 43-64.
- DOMBRICK John et THOMPSON William N. (1990), *The Last Resort. Success and Failure in Campaigns for Casinos*, Reno : University of Nevada Press.
- DOW SCHÜLL Natasha (2012), *Addiction by Design. Machine Gambling in Las Vegas*, Princeton : Princeton University Press.
- (2013a), « Turning the tables. The global gambling industry's crusade to sell slots in Macau », in CASSIDY R., PISAC A. et LOUSSOUARN C. (ed.), *Qualitative Research in Gambling : Exploring the Production and Consumption of Risk*, London : Routledge, p. 92-106.
- (2013b), « Two balancing acts : gambling-machine addiction and the double bind of therapeutics », in RAIKHEL E. et GARRIOTT W. (ed.), *Addiction Trajectories*, Durham : Duke University Press, p. 61-87.

- DOWNES David M., DAVIES B.-P., DAVID M.-E., *et al.* (1976), *Gambling, Work and Leisure : A Study Across these Areas*, London : Routledge and Kegan Paul Ltd.
- DUBUIS Claudia (2000), «Les jeux d'argent, un simulacre ? La construction savante d'une représentation ordinaire et ses effets», *Tsantsa. Revue de la société suisse d'ethnologie* 5 : 51-59.
- (2002), «L'appropriation d'un discours savant par des militants anti-jeu d'argent : un cas nord-américain exemplaire», in HAMMAN P., MÉON J.-M. et VERRIER B. (ed.), *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris : L'Harmattan, p. 201-224.
- DUFOURCQ Nicolas (1996), «Éléments pour une histoire de la collecte des dons», in Durfourcq N. (ed.), *L'argent du cœur*, Paris : Hermann, p. 85-112.
- EADINGTON William R. (1995), «Economic development and the introduction of casinos : myths and realities», *Economic Development Review* 51 : 51-54.
- EDELMAN Marc (2001), «Social movements : changing paradigms and forms of politics», *Annual Review of Anthropology* 30 : 285-317.
- ÉLIAS Norbert (1969), *La dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann-Lévy.
- (2010), «Civilisation et psychosomatique», *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, Paris : La Découverte, p. 113-127.
- ÉLIAS Norbert et DUNNING Eric (1994), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris : Fayard.
- ENGs Ruth (1991), «Resurgence of a new “Clean Living” movement in the United States», *Journal of School Health* 61, 4 : 155-159.
- (2001), *Clean Living Movements : American Cycles of Health Reform*, Westport : Greenwood Press.
- ETHNOLOGIE FRANÇAISE (1987), *Hasard et sociétés*, 2/3.
- FABIAN Ann (1990), *Card Sharps, Dream Books, and Bucket Shops. Gambling in 19th-century America*, Ithaca, London : Cornell University Press.
- FASSIN Didier (2013), «Introduction. Au cœur de l'État», in FASSIN D. (ed.), *Juger, réprimer, accompagner. Essai sur la morale de l'État*, Paris : Seuil, p. 11-25.
- FERENTZY Peter et TURNER Nigel E. (2013), *A History of Problem Gambling : Temperance, Substance Abuse, Medicine, and Metaphors*, New York : Springer.
- FILLIEULE Olivier (2001), «Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique* 51, 1-2 : 199-215.
- (2005a), (ed.) *Le désengagement militant*, Paris : Belin.
- (2005b), «Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions», in FILLIEULE O. (ed.), *Le désengagement militant*, Paris : Belin, p. 17-48.
- FILLIEULE Olivier, BLANCHARD Philippe, AGRİKOLIANSKY Éric, *et al.* (2004), «L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian», *Politix* 17, 68 : 113-48.

- FILLIEULE Olivier et PÉCHU Cécile (1993), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris : L'Harmattan.
- FINDLAY John M. (1986), *People of Chance. Gambling in American Society from Jamestown to Las Vegas*, New York, Oxford : Oxford University Press.
- FORTANÉ Nicolas (2010), «La carrière des "addictions". D'un concept médical à une catégorie d'action publique», *Genèses* 1, 78 : 5-24.
- (2011), *Genèse d'un problème public : les "addictions". D'un concept médical à une catégorie d'action publique ou la transformation des drug policies contemporaines*, Lyon : Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Université Lyon II.
- FREUD Sigmund (1985) [1928], «Dostoïevski et le parricide», *Résultats, idées, problèmes*, Vol. T3, Paris : PUF, p. 161-179.
- FREY James H. (1998), «Gambling: socioeconomic impacts and public policy. Preface», *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 556 : 8-10.
- GARRAUD Philippe (1990), «Politiques nationales : élaboration de l'agenda», *L'Année sociologique* 40 : 17-41.
- GAWTHROP Daniel (1996), *High-Wire Act. Power, Pragmatism, and the Harcourt Legacy*, Vancouver : New Star Books.
- GAXIE Daniel (2005), «Rétributions militantes et paradoxes de l'action collective», *Swiss Political Science Review* 11, 1 : 157-188.
- GEERTZ Clifford (1983), «Jeu d'enfer. Notes sur le combat de coqs balinais», *Bali. L'interprétation d'une culture*, Paris : Gallimard, p. 165-215.
- GERARDI Dario (2012), «La Loterie romande, 1937-2002 : 75 ans d'engagement en faveur de la communauté», in SCHÄDLER U. (ed.), *Créateurs de chances : les loteries en Europe*, La Tour-de-Peilz : Musée suisse du jeu, p. 152-179.
- GILBERT Claude et HENRY Emmanuel (ed.) (2009), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris : La Découverte.
- GOFFMAN Erving (1968) [1961], *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Minuit.
- (1974), «Les lieux de l'action», in E. Goffman (ed.), *Les rites d'interaction*, Paris : Minuit, p. 121-225.
- GOODALE Jane (1987), «Gambling is hard work : card playing in Tiwi society», *Oceania* 58, 1 : 6-21.
- GOODMAN Robert (1995), *The Luck Business. The Devastating Consequences and Broken Promises of America's Gambling Explosion*, New York : The Free Press.
- GREEN Jim (1997), «DERA», in DAVIS C. (ed.), *The Greater Vancouver Book*, Vancouver : The Linkman Press, p. 791-792.
- GRIENER Pascal (2013), «La loterie, une économie fondée sur l'imaginaire», in PERRET G. (ed.), *Argent, jeux, enjeux*, Neuchâtel : Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, p. 63-68.

- GUSFIELD Joseph (1963), *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement*, Urbana: Illinois University Press.
- (1967), «Moral passage: the symbolic process in public designations of deviance», *Social Problems* 15: 175-188.
 - (1976), «The literary rhetoric of science: comedy and pathos in drinking driver research», *American Sociological Research* 41: 16-34.
 - (1981), *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago and London: The University of Chicago Press.
 - (1984), «On the side: practical action and social constructivism in social problems theory», in SCHNEIDER J. et KITSUSE J. (ed.), *Studies in the Sociology of Social Problems*, Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, p. 31-51.
 - (1996), *Contested Meanings. The Construction of Alcohol Problems*, Madison: The University of Wisconsin Press.
 - (2003), «Action collective et problèmes publics (entretien avec Daniel Cefaï et Danny Trom)», in CÉFAÏ D. et PASQUIER D. (ed.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris: PUF, p. 63-78.
 - (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, Paris: Economica.
- GUSTERSON Hugh (1997), «Studying Up revisited», *PoLar* 20, 1: 114-119.
- HANNIGAN John (2007), «Casino Cities», *Geography Compass* 1, 4: 959-975.
- HAYANO David M. (1982), *Poker Faces. The Life and Work of Professional Card Players*, Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.
- HÉLY Matthieu (2006), «De l'intérêt général à l'utilité sociale: transformations de l'État social et genèse du travailleur associatif», in ASTIER I. et DUVOUX N. (ed.), *La société biographique. Une injonction à vivre dignement*, Paris: L'Harmattan, p. 173-194.
- HENRIKSSON Lennart E. (1996), «Hardly a quick fix: casino gambling in Canada», *Canadian Public Policy – Analyse de politiques* XXII, 2: 116-128.
- HENRY Emmanuel (2007), *Amiante: un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- HERMAN Didi (1994), «The Christian right and the politics of morality in Canada», *Parliamentary Affairs* 47, 2: 268-279.
- HERTZ Ellen (1998), *The Trading Crowd. An Ethnography of the Shanghai Stock Market*, Cambridge: Cambridge University Press.
- HILGARTNER Stephen et Charles S. Bosk (1988), «The rise and fall of social problems: a public arenas model», *American Journal of Sociology* 94: 53-78.
- HIRSHMAN Albert O. (1980), *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris: PUF.
- HUIZINGA Johan (1951) [1938], *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris: Gallimard.

- IHL Olivier (2002), «Socialisation et événements politiques», *Revue française de science politique* 52, 2-3: 125-144.
- JEANRENAUD Claude, GAY M., KOHLER Dimitri, *et al.* (2012), *Le coût social du jeu excessif en Suisse*, Neuchâtel, Lausanne: Institut de recherches économiques, Centre du jeu excessif.
- JOBERT Arthur (1998), «L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général», *Politix* 42: 67-92.
- JOSEPH Lauren, MAHLER Matthew et AUYERO Javier (ed.) (2007), *New Perspectives in Political Ethnography*, New York: Springer.
- KINGMA Sytze (1996), «A sign of the times. The political culture of gaming in the Netherlands», in MC MILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 199-222.
- (1997), «Gaming is play, it should remain fun!: the gaming complex, pleasure and addiction», in SULKUNEN P., HOMWOOD J., *et al.* (ed.), *Constructing the New Consumer Society*, New York: St. Martin's Press, Inc, p. 173-193.
- LAGROYE Jacques (2003), «Les processus de politisation», in LAGROYE J. (ed.), *La politisation*, Paris: Belin, p. 359-372.
- LAHIRE Bernard (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris: Nathan.
- (1999), *L'invention de l'“illettrisme”. Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris: La Découverte.
- (2002a), *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris: Nathan.
- (2002b), «Utilité: entre sociologie expérimentale et sociologie sociale», in LAHIRE B. (ed.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris: La Découverte, p. 43-66.
- (2005), «Splendeurs et misères d'une métaphore: “la construction sociale de la réalité”», in LAHIRE B. (ed.), *L'esprit sociologique*, Paris: La Découverte, p. 94-111.
- (2012), *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*, Paris: Seuil.
- LEES Loretta et DEMERITT Dave (1998), «Envisioning the livable city: the interplay of “Sin City” and “Sim City” in Vancouver's planning discourse», *Urban Geography* 19, 4: 332-359.
- LEES Loretta, SLATER Tom et WINIFRED Curran (2004), «Gentrification research: new directions and critical scholarship», *Environment and Planning A* 36, 7: 1141-1151.
- LEES Loretta, SLATER Tom et WYLY Elvin (ed.) (2010), *The Gentrification Reader*, London: Routledge.
- LENOIR Rémi (1990), «Objet sociologique et problème social», in CHAMPAGNE P., LENOIR R., *et al.* (ed.), *Initiation à la pratique sociologique*, Paris: Dunod.
- LEY David (1980), «Liberal ideology and the postindustrial city», *Annals of the Association of American Geographers* 70, 2: 238-258.
- (1981), «Inner-city revitalization in Canada: a Vancouver case study», *Canadian Geographer* 25: 31-45.

- (1994), «Gentrification and the politics of the new middle class», *Society and Space* 12: 53-74.
 - (1995), «Between Europe and Asia: the case of the missing sequoias», *Ecumene* 2, 2: 185-210.
- LEY DAVID et HASSON Shlomo (1994), *Neighbourhood Organizations and the Welfare State*, Toronto: Toronto University Press.
- LEY David, HIEBERT Daniel et PRATT Geraldine (1992), «Time to grow up? From urban village to world city, 1966-1991», in WYNN G. et OKE T. (ed.), *Vancouver and its Region*, Vancouver: University of British Columbia Press, p. 234-266.
- LEY David et OLDS Kris (1992), «World's fairs and the culture of consumption in the contemporary city», in ANDERSON K. et GALE F. (ed.), *Inventing Places*, Wiley: Longman Cheshire, p. 178-193.
- LO Clarence Y.-H. (1982), «Countermovements and conservative movements in the contemporary U.S.», *Annual Review of Sociology* 8: 107-134.
- LORDON Frédéric (2006), «Du don tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il fût», *Revue du MAUSS semestrielle*, 27: 105-126.
- LOUSSOUARN Claire (2010), «*Buying Moments of Happiness*»: *Luck, Time and Agency among Chinese Casino Players in London*, London: Doctoral Thesis, Goldsmith, University of London.
- (2013), «Spread betting and the City of London», in CASSIDY R., PISAC A. et LOUSSOUARN C. (ed.), *Qualitative Research in Gambling: Exploring the Production and Consumption of Risk*, London: Routledge, p. 233-249.
- MATHIEU Lilian (2002), «Les croisades morales», in CRETTEZ X. et Sommier I. (ed.), *La France rebelle*, Paris: Éditions Michalon, p. 457-470.
- MCDONALD John F. (2014), «What happened to and in Detroit?», *Urban Studies* 51, 16: 3309-3329.
- McMILLEN Jan (1990), «Casino policies: have Australians had a fair deal?», *Journal of Gambling Studies* 6, 1: 3-30.
- (1996a), «From glamour to grind: the globalisation of casinos», in McMILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 263-287.
 - (1996b), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge.
 - (1996c), «Understanding gambling. History, concepts and theories», in McMILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 6-42.
- MEHL Jean-Michel (1990), *Les jeux au Royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris: Fayard.
- MIERS David (2013), «Gambling histories. Writing the past in the present», in CASSIDY R., PISAC A. et LOUSSOUARN C. (ed.), *Qualitative Research in Gambling: Exploring the Production and Consumption of Risk*, London: Routledge, p. 43-56.

- MONTANGERO Jacques (1992), *Saxon-les-Bains ou la renommée perdue*, Sierre : Monographic.
- MOODY Gordon (1995), «The roots, significance, value and legislation of gambling», *Journal of Gambling Studies* 11, 1 : 35-59.
- MORTON Suzanne (2003), *At Odds. Gambling and Canadians, 1919-1969*, Toronto : University of Toronto Press.
- MUNTING Roger (1996), *An Economic and Social History of Gambling in Britain and the USA*, Manchester, New York : Manchester University Press.
- NADER Laura (1972), «Up the anthropologist: perspectives gained from studying up», in HYMES D. (ed.) *Reinventing Anthropology*, New York : Pantheon Books, p. 284-311.
- NEUMANN Mark et EASON David (1990), «Casino world. Bringing it all back home», *Cultural Studies* 4, 1 : 45-60.
- NEVEU Catherine (2002), «Nimbys as citizens: (re)defining the general interest», *Focaal. European Journal of Anthropology* 40 : 51-66.
- NEVEU Érik (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte.
- (1999), «L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons», *Études de communication* 22 : 41-57.
 - (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris : Armand Colin.
- NEWMAN, Otto (1975), «The ideology of social problems: gambling, a case study», *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 12, 4 : part 2.
- OBERSCHALL Anthony (1993), *Social Movements. Ideologies, Interests, and Identities*, New Brunswick (USA) and London : Transaction Publishers.
- OCEANIA (1987), «Special Issue: Gambling with cards in Melanesia and Australia», 28 : 1.
- (2014), «Special issue: Melanesian gambling as analytic», *Oceania* 84, 3.
- OLDS Kris (1998), «Globalization and urban change: tales from Vancouver via Hong Kong», *Urban Geography* 19, 4 : 360-385.
- (2000), *Globalization and Urban Change. Capital, Culture, and Pacific Rim Mega-Projects*, Oxford : Oxford University Press.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1995), «La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie», *Enquête* 1 : 71-109.
- OLIVIERI Achille (1982), «Jeu et capitalisme à Venise (1530-1560)», in ARIÈS P. et MARGOLIN J.-C. (ed.), *Les jeux à la Renaissance*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, p. 151-162.
- OLLITRAULT Sylvie (2001), «Les écologistes français, des experts en action», *Revue française de science politique* 51, 1-2 : 105-130.
- ORFORD, Jim (2011), *An Unsafe Bet? The Dangerous Rise of Gambling and the Debate We Should Be Having*, Oxford : Wiley-Blackwell.
- OSBORNE Judith A. (1991), «The evolution of public lotteries in British Columbia: the genesis of a modern lottery scandal», in EADINGTON W.-R. (ed.), *Gambling and Public Policy* :

- International perspectives*, Reno: Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming.
- PANASITTI Mike et SCHÜLL Natasha (1994), « Re-articulating the moral economy of gambling », in Nader L. (ed.), *Essays on Controlling Process / Kroeber Anthropological Society Papers*, Vol. 77, p. 65-102.
- PAPINEAU Élisabeth (2001), « Le jeu pathologique dans la communauté chinoise, une vision anthropologique », *Loisir et société – Society and Leisure* 24, 2: 557-582.
- PERRY Richard Warren (2006), « Native American tribal gaming as crime against nature: environment, sovereignty, globalization », *PoLar. Political and Legal Anthropology Review* 29, 1: 110-131.
- PINELL Patrice (2010), « Médicalisation », in FASSIN D. et HAURAY B. (ed.), *Santé publique : l'état des savoirs*, Paris: La Découverte, p. 425-434.
- PIRES Alvaro P. (1997), « Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique », in Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (ed.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris: Gaëtan Morin, p. 113-169.
- PRESTON Frederic *et al.* (1998), « Gambling as stigmatized behavior: regional relabelling and the law », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 556: 186-196.
- PROVONOST Gilles (1983), *Temps, culture et société*, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- RAMP William et BADGLEY Kerry (2009), « “Blood Money”: gambling and the formation of civic morality », in Cosgrave J.-F. et Klassen T.-R. (ed.), *Casino State. Legalized Gambling in Canada*, Toronto: University of Toronto Press, p. 19-45.
- REITH Gerda (1999), *The Age of Chance. Gambling in Western Culture*, London, New York: Routledge.
- (2007), « Gambling and the contradictions of consumption. A genealogy of the “pathological” subject », *American Behavioral Scientist* 51: 33-55.
 - (2012), « Beyond addition or compulsion: the continuing role of environment in the case of pathological gambling », *Addiction* 107: 1735-1740.
- REITH Gerda et DOBBIE Fiona (2011), « Beginning gambling: the role of social networks and environment », *Addiction Research and Theory* 19, 6: 483-493.
- (2012), « Gambling careers: a longitudinal, qualitative study of gambling behaviour », *Addiction Research and Theory*, URL: <http://informahealthcare.com/toc/art/0/0>.
 - (2013), « The socio-temporal dynamics of gambling. Narratives of change over time », in CASSIDY R., PISAC A. et LOUSSOUARN C. (ed.), *Qualitative Research in Gambling. Exploring the Production and Consumption of Risk*, London: Routledge.
- REITH Gerda et VOLBERG Rachel (2006), *Research on the social impacts of gambling*, Edinburgh: Scottish Executive Social Research.

- RITTVO Steven M. (1997), «Planning casinos that complement the urban mosaic. The New Orleans land-based casino: a case study», in EADINGTON W.-R. et CORNELIUS J.-A. (ed.), *Gambling: Public Policies and the Social Sciences*, Reno: University of Nevada Press, p. 335-350.
- RITZER George (2001), *Explorations in the Sociology of Consumption. Fast Food, Credit Cards and Casinos*, London: SAGE.
- ROBERT Pierre (1991), «Les origines de la répression des jeux en droit anglo-saxon: le contrôle de l'«homo ludens» dans l'Angleterre du XIV^e au XVI^e siècle», *Droit et société XVII-XVIII*: 145-158.
- ROSE Nelson (1986), *Gambling and the Law*, Hollywood, California: Gambling Times Incorporated.
- ROSECRANCE John (1985), «Compulsive gambling and the medicalization of deviance», *Social Problems* 32, 3: 275-284.
– (1988), *Gambling without Guilt. The Legitimation of an American Pastime*, Pacific Grove, CA: Brooks/Cole Publishing Company.
- RUBINSTEIN Robert L. (1987), «The changing context of card playing on Malo, Vanuatu», *Oceania* 58: 47-59.
- SALLAZ Jeffrey J. (2006), «The making of the global gambling industry: an application and extension of field theory», *Theory and Society* 35, 3: 265-297.
– (2009), *Labor of Luck. Casino Capitalism in the United States and South Africa*, Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.
- SCHÄDLER Ulrich (2012), *Créateurs de chances: les loteries en Europe*, La Tour-de-Peilz: Musée suisse du jeu.
- SCHATZ Edward (ed.) (2009), *Political Ethnography. What Immersion Contributes to the Study of Power*, Chicago: Chicago University Press.
- SCHNEIDER Joseph (1984), «Morality, social problems, and everyday life», in SCHNEIDER J. et KITSUSE J. (ed.), *Studies in the Sociology of Social Problems*, Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, p. 180-205.
- SCHWARTZ David G. (2006), *Roll the Bone. The History of Gambling. Casino Edition*, New York: Gotham Books.
- SCRIVEN Michael (1995), «The philosophical foundations of Las Vegas», *Journal of Gambling Studies* 11, 1: 61-75.
- SEELIG Michael et SEELIG Julie (1997), «Place your bets!» *On gambling, government and society. Lessons for British Columbia*, Vancouver: School of community and regional planning. The University of British Columbia.
– (1998), «“Place your bets!” On gambling, government and society», *Canadian Public Policy* 24, 1: 91-106.
- SELBY Wendy (1996), «Social evil ou social good? Lotteries and state regulation in Australia and the United States», in MCMILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 65-85.

- SEXTON Lorraine (1987), «The social construction of card playing among the Daulo», *Oceania* 58: 38-46.
- SHARP John I. (2004), «The political geography of gambling in the Midwesst», *Middle States Geographer* 37: 62-71.
- SIMÉANT Johanna (1998), *La cause des sans-papiers*, Paris: Presses de Sciences Po.
- (2002), «Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants», in HAMMAN P., MÉON J.-M. et VERRIER B. (ed.), *Discours savants, discours militants: mélange des genres*, Paris: L'Harmattan, p. 17-53.
 - (2003), «Un humanitaire “apolitique”? Démarcations, socialisations au politique et espaces de la réalisation de soi», in LAGROYE J. (ed.), *La politisation*, Paris: Belin, p. 163-196.
 - (ed.) (2015), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris: CNRS Éditions.
- SIMON Olivier et ZUMWALD Coralie (2012), «Vers une approche intégrative du jeu pathologique», in GRALL-BRONNER M. (ed.), *Le jeu pathologique. Comprendre, prévenir, traiter*, Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson, p. 41-45.
- SIMON Olivier, ZUMWALD Coralie, LUONGO Antonella, *et al.* (2012), «Perspective médicale de l'addiction aux jeux d'argent dans le contexte suisse», *Forum Médical Suisse* 12, 45: 867-870.
- SKEA Warren (1997), «The rationale of state gambling policy: the case of on-reserve casinos in Canada», in EADINGTON W.-R. et CORNELIUS J.-A. (ed.), *Gambling: Public Policy and the Social Sciences*, Reno: University of Nevada Press, p. 255-265.
- SMITH Garry et CAMPBELL Colin S. (2007), «Tensions and contentions. An examination of electronic gaming issues in Canada», *American Behavioral Scientist* 51, 1: 86-101.
- SMITH Garry, HODGINS David C. et WILLIAMS Robert J. (ed.) (2007), *Research and Measurement Issues in Gambling Studies*, Burlington, MA: Elsevier.
- SMITH James F. (1996), «When it's bad it's better. Conflicting images of gambling in American culture», in McMILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 101-115.
- SÖDERSTRÖM Ola (1992), *Les métamorphoses du patrimoine. Formes de conservation du construit et urbanité*, Lausanne: Thèse de doctorat en géographie, Université de Lausanne.
- SOLLIER Paul et DANVILLE Gaston (1908), «Passion du jeu et manie du jeu», *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 65: 561-576.
- SOMMERS Jeff (1998), «Men at the margin: masculinity and space in Downtown Vancouver, 1950-1986», *Urban Geography* 19, 4: 287-310.
- SOMMIER Isabelle (2006), «Entretien avec Isabelle Sommier. L'altermondialisme: une nouvelle forme d'engagement?», *Revue Tracés* 11, 1: 161-174.

- SPANOU Calliope (1991), *Militants et fonctionnaires : l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris : L'Harmattan.
- SPECTOR Malcolm et KITSUSE John I. (1973), «Social problems: a re-formulation», *Social Problems* 21, 2 : 115-150.
- SPILE Katherine (1998), *Acts of Sovereignty, Acts of Identity. Negotiating Interdependence Through Tribal Government Gaming on the White Earth Indian Reservation*, Santa Cruz : University of California (UMI Dissertations).
- STERNLIEB George et HUGHES James W. (1983), *The Atlantic City Gamble. A Twentieth Century Fund Report*, Cambridge MA, London : Harvard University Press.
- STRANGE Susan (1986), *Casino Capitalism*, Oxford : Blackwells.
- SUISSA Jacob A. (2005), «La construction d'un problème social en pathologie : le cas des jeux de hasard et d'argent», *Nouvelles pratiques sociales* 18, 1 : 148-161.
- TEGTMEIER Ralph (1989), *Casinos*, New York : The Vendôme Press.
- THOMPSON William N. (1994), *Legalized Gambling. A Reference Handbook*, Santa Barbara, Denver, Oxford : ABC-Clío, Inc.
- THOMPSON William N. et DEVER Diane (1997), «Gambling enterprise et the restoration of Native American sovereignty», in EADINGTON W.-R. et CORNELIUS J.-A. (ed.), *Gambling. Public Policy and the Social Sciences*, Reno : University of Nevada Press, p. 295-315.
- THOMPSON William N. et GAZEL Ricardo (1995), «“The Last Resort” revisited : A comment on changes in America», *Journal of Gambling Studies* 11, 4 : 373-378.
- THOMPSON William N., KEITH SCHWER R., HOYT Richard, *et al.* (1993), «Not in my backyard. Las Vegas residents protest casinos», *Journal of Gambling Studies* 9, 1 : 47-62.
- TRAÏNI Christophe (2010), «Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale?», *Revue française de science politique* 60, 2 : 335-358.
- (2011a), *La cause animale. Essai de sociologie historique (1820-1980)*, Paris : PUF.
- (2011b), «Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant», *Politix* 1, 93 : 69-92.
- TREMBLAY André (2003), «Pour une carte sociale du jeu : une approche historique des rapports entre le jeu, l'État et la société», *Loisir et société-Society and Leisure* 26, 2 : 503-531.
- TROYER Ronald J. (1984), «Better read than dead : notes on using archival materials in social problems and deviance research», in SCHNEIDER J.-W. et KITSUSE J. I. (ed.), *Studies in the Sociology of Social Problems*. Norwood : Ablex Publishing Corporation, p. 52-77.
- VEBLEN Thorstein (1970), *Théorie de la classe de loisir*, Paris : Gallimard.
- VILLENEUVE Jean-Patrick (2011), «Gambling in Switzerland – Actors and structures», *Gaming Law Review and Economics* 15, 1-2 : 27-37.
- VILLENEUVE Jean-Patrick et MEYER Lea (2010), «Gambling regulation in Switzerland : legislative and institutional dynamics», *Gaming Law Review and Economics* 14, 10 : 765-777.

- VILNET Gaëlle (2013), «Casino de Neuchâtel: une nouvelle chance s'offre à vous!», in PERRET G. (ed.), *Argent, jeux, enjeux*, Neuchâtel: Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, p. 69-76.
- VOGEL Donna Lee (2000), *The Coalition of Progressive Electors: A Case Study in Post-Fordist Counter-Hegemonic Politics*, PhDthesis, Department of Sociology and Anthropology, University of British Columbia, Vancouver.
- VOLBERG Rachel (1994), «The prevalence and demographics of pathological gamblers: implications of public health», *American Journal of Public Health* 84, 2: 239.
- VOLBERG Rachel et STEADMAN Henry (1992), «Accurately depicting pathological gamblers. Policy and treatment implications», *Journal of Gambling Studies* 8, 4: 401-411.
- VOLBERG Rachel et WRAY Matt (2007), «Legal gambling and problem gambling as mechanisms of social domination? Some considerations for future research», *American Behavioral Scientist* 51: 56-86.
- (2013), «Beyond social control: prevalence research and the uses of expert knowledge», *Addiction Research and Theory* 21, 1: 15-16.
- WALKER Douglas M. (2007), «Problems in quantifying the social costs and benefits of gambling», *American Journal of Economics and Sociology* 66, 3: 609-645.
- (2013), *Casinonomics. The Socioeconomic Impact of the Casino Industry*, New York: Springer.
- WALKER Douglas M. et JACKSON John D. (2007), «Do casinos cause economic growth?», *American Journal of Economics and Sociology* 66, 3: 593-607.
- WALKER Michael B. (1996), «The medicalisation of gambling as an “addiction”», in MCMILLEN J. (ed.), *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*, London, New York: Routledge, p. 223-242.
- WOOLLVEN Marianne (2009), «Compte rendu. Joseph Gusfield, La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique», *Lectures [en ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 25 mai 2009*. URL: <http://lectures.revues.org/763>.
- (2012), *La construction du problème social de la dyslexie en France et au Royaume-Uni: acteurs, institutions et pratiques (de la fin du XIX^e au début du XXI^e siècle)*, Lyon: Thèse de doctorat en sociologie, École Normale Supérieure Lyon.
- YOUNG Martin (2010), «Gambling, capitalism and the state. Towards a new dialectic of the risk society?», *Journal of Consumer Culture* 10, 2: 254-273.
- (2013), «Statistics, scapegoats and social control: a critique of pathological gambling prevalence research», *Addiction Research and Theory* 21, 1: 1-11.
- ZIMMER Laura (1987a), «Gambling with cards in Melanesia and Australia: an introduction», *Oceania* 58: 1-5.
- (1987b), «Playing at being men», *Oceania* 58: 22-37.
- ZIMMER-TAMAKOSHI Laura (2014), «“Our good work” or the “devil’s work”? Inequality, exchange, and card playing among the gende», *Oceania* 83, 3: 222-238.

- ZOLLINGER Manfred (2012a), «Ce “sort ingénieux” : six siècles de loteries en Europe», in SCHÄDLER U. (ed.), *Créateurs de chance. Les loteries en Europe*, La Tour-de-Peilz : Musée suisse du jeu, p. 36-97.
- (2012b), «Loteries en Suisse», in SCHÄDLER U. (ed.), *Créateurs de chance. Les loteries en Europe*, La Tour-de-Peilz : Musée suisse du jeu, p. 104-151.
- ZUKIN Sharon (1991), *Landscapes of Power. From Detroit to Disney World*, Berkeley : University of California Press.

INDEX

A

- Abélès, Marc 59, 62
- Addiction
- Conditions historiques et sociales particulières 28, 199, 201, 207
 - Expérience d'ordre privé 31, 113, 120, 202, 205
 - Genèse 19, 45, 50, 51, 54, 92, 178, 192, 198, 199, 200, 201, 202, 207, 212
 - Neurosciences 199
 - Rhétorique pas maîtrisée 201, 203
- Agrikoliansky, Éric 16, 33, 153, 162
- Alberta 57, 83, 109, 123
- Alcool 16, 31, 32, 38, 50, 54, 55, 80, 114, 123, 155, 191, 198, 202
- Alcooliques Anonymes, AA 50, 200
- Anderson, Kay 88
- Anthropologie et histoire 43, 45, 199
- Anti-casino Coalition 93, 97
- Anti-gambling Coalition. *Voir* Coalition anti-jeu, *Voir* Anti-casino Coalition
- Anti-gambling movement. Voir* Mouvement anti-jeu
- Arènes de concurrence 17, 35, 37, 38, 40, 41, 47, 50, 53, 58, 69, 81, 83, 84, 104, 159, 164, 199
- Associations 16, 17, 20, 34, 37, 38, 39, 46, 51, 54, 56, 58, 61, 63, 66, 70, 71, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 107, 108, 109, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 124, 125, 131, 132, 137, 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 155, 158, 159, 163, 164, 165, 169, 170, 174, 176, 203, 209, 210, 211, 212
- Auditions publiques 72, 73, 95, 96, 118, 145, 147, 150, 152, 157, 158, 159, 169, 170, 171, 175
- Autocontrôle des pulsions 49, 162, 197, 207
- Azmier, Jason 79, 82, 83

B

- Badgley, Kerry 45, 82, 156
- Barras, Vincent 200
- BC Gaming Commission 80, 93, 132
- Beaud, Stéphane 60, 62
- Becker, Howard 33, 83, 102, 133, 140
- Bergler, Edmund 200
- Best, Joel 176, 187

Bingos 78, 88, 89, 94, 95, 96, 97, 103, 110, 114, 115, 124, 125, 127, 128, 152, 205, 209
 Blomley, Nicholas 73, 85, 143
 Bosk, Charles S. 36, 37, 39, 40, 157, 163
 British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming 81, 170, 171, 203
 British Columbia Gaming Commission 125, 151, 152, 175
 British Columbia Lottery Corporation 89, 94, 178, 202
 British Columbia Responsible & Problem Gambling 57, 202

C

CAGE 44, 72, 73, 85, 86, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 103, 111, 113, 116, 118, 119, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 147, 150, 153, 159, 161, 165, 171, 173, 174, 177, 178, 192, 196, 204, 206, 209, 217, 219
 Cailliois, Roger 26, 29, 197
 Campbell, Colin 55, 56, 57, 64, 79, 86, 148, 205
 Canada West Foundation 64, 79, 86, 109, 123
 Canadian Broadcasting Corporation, CBC 61, 66, 71, 82, 90, 203
 Capacité novatrice du mouvement anti-jeu 84, 161, 164, 202, 206, 207
 Capitalisme de casino 190
 Capitalisme émergent 45, 52, 189, 190
 Carnegie Community Centre 75, 84, 91, 92, 96, 131, 144, 145, 146, 164, 165, 166, 168, 196, 205, 211
 Casinos amérindiens 44, 53, 93, 99, 100, 101, 103, 132, 138, 164, 192
 Cassidy, Rebecca 18, 31, 183
 Castellani, Brian 199, 200, 205
 Cefai, Daniel 32, 36
 Center for Gaming Research, Las Vegas 65
 Charitable gambling 78, 94, 96, 209

Bonne cause 79, 192
 Financement de l'État social 57, 82
 Jeu de bienfaisance 56, 57, 79, 81, 82, 83, 85, 86, 89, 93, 115, 138, 152
 Charitable Gambling
 Jeu de bienfaisance 98
 Chinatown 88
 Chinois et jeux d'argent 88, 94, 116, 118, 119, 120
 Stigmatisation raciale 88, 117, 118, 120
 Christiansen, Eugene M. 180
 Chronologie
 Chronologie synthétique 96
 Établissement d'une chronologie 64, 86
 Churches Council on Gambling, CCG 50, 51, 180
 Citizens Against Gambling Expansion.
 Voir CAGE
 Citizen's Research Education Network, Connecticut 44, 174
Claimsmakers 34, 38
 Classes moyennes 53, 101, 108, 205
 Classes populaires 48, 49, 50, 52, 53, 58, 89, 146, 200, 205
 Clean living movements. *Voir* Mouvements de réforme de santé
 Coalition anti-jeu
 Voir Task Force, Fonctionnaires, Associations, Groupes anti-jeu, Anti-casino coalition 84, 96
 Code criminel canadien 56, 57
 Collovald, Annie 16, 162
 Committee of Progressive Electors, COPE 97, 133, 134
 Communautés d'opérateurs 157
 Concerned Christians Canada 109
 Concerned Citizens Against the Casino 71, 72, 91, 92, 96, 111, 130, 137, 138, 160, 164, 169
 Construction d'alliances 17, 39, 41, 48, 69,

72, 95, 102, 109, 111, 115, 146, 159, 161, 164
 Controverses
 Autres controverses 87, 89, 100, 102, 114, 118, 119, 125, 148, 177
 Deuxième controverse 93, 97, 145, 161, 177
 Première controverse 64, 67, 70, 71, 72, 73, 75, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 89, 90, 96, 98, 113, 116, 128, 131, 134, 137, 138, 139, 140, 145, 146, 150, 154, 159, 161, 165, 166, 170, 172, 177, 209, 210
 Thématiques sur dix ans 98
 Corbin, Alain 14
 Cosgrave, James F. 81, 188, 191
 Courses hippiques 47, 49, 56, 78, 120, 146, 209
 Coûts sociaux du jeu d'argent 177, 178, 182, 191, 204, 210
 CRAB Park 92, 165, 166
 Critcher, Chas 124, 212
 Critique anti-capitaliste 18, 188, 193, 207, 210
 Critique de l'addiction 181, 188, 203, 206
 Croisade morale 13, 33, 50, 53, 55, 83, 102, 107, 109, 142, 146

D

Darmon, Muriel 139
 Defense of Canadian Liberty Committee/
 Le comité de la liberté canadienne 135
 Déficit démocratique 145, 153, 210
 Démarche itérative 62, 69
 Demazeux, Steeves 201
 Dépendance
 Voir Addiction
 Dettes 45, 50, 53, 189
 Devereux, Edward C. 27, 28
 Diagnostic and Statistical Manual of Mental

Disorders, DSM 201
 Dickerson, Mark 201
 Disciplinarisation des pratiques 28, 33, 81, 197, 207
 Dixon, David 17, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 70, 157, 200
 Dombrick, John 70, 101, 107, 129
 Dostoïevski, Fiodor 19
 Downes, David M. 28, 29, 189
 Downtown Eastside 73, 74, 75, 85, 91, 96, 102, 114, 115, 116, 143, 144, 146, 149, 155, 159, 164, 165, 179, 209
 Downtown Eastside Residents Association, DERA 74, 75, 112, 116, 118, 143, 145, 146, 163
 Dow Schüll, Natasha 30, 31, 119, 188, 207
 Drogues 16, 31, 55, 74, 75, 204
 Dubuis, Claudia 26, 172, 197
 Dunning, Eric 14
 Institution de loisir 14
 Dyslexie 176

E

Économie illégitime 46, 191, 196, 203, 206, 210, 212, 213
 Édelman, Marc 25, 40, 62
 Églises
 Catholique 108, 110, 114
 Eglise pentecôtiste 111, 132
 First United Church 93, 114, 115, 116
 Mormons 110, 111
 Protestantes 38, 46, 54, 57, 107, 108, 110, 114, 115, 153, 156, 210
 United Church 113, 114, 116
 Élias, Norbert 14, 40, 49, 199
 Civilisation des mœurs 40
 Institution de loisir 14

Émotions, travail sur les 29, 117, 118, 124, 129, 162, 204, 206
 Engs, Ruth 16
 Entretiens rétrospectifs 61
 Éthique du travail 19, 28, 45, 49, 52, 55, 189, 207
 Eurovegas 18

F

Fabian, Ann 52, 53, 189, 190
 Fassin, Didier 45, 84
 Feldman, Alan 90, 203
 Femmes et jeux d'argent 27, 89, 120, 205
 Femmes et mouvement anti-jeu 155, 156
 Ferentzy, Peter 199, 200
 Fillieule, Olivier 40, 69, 141, 142, 153
 Findlay, John 52
 Focus on the Family 55, 109
 Fonctionnaires 17, 50, 51, 62, 63, 64, 70, 71, 83, 84, 88, 93, 94, 132, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 158, 159, 161, 169, 174, 182, 202, 205, 210, 239
 Fortané, Nicolas 199
 Freud, Sigmund 19, 200
 Frey, James H. 107

G

Gamblers Anonymous, GA 50, 199, 200, 202
Gambling Studies 182
Gaming review 170
 Gaspillage 47, 48, 52, 189, 196
 Gastown 102, 143, 165
 Geertz, Clifford 26, 27
 Gentrification 60, 143, 144, 149, 209
Gentry 48, 49, 56
 Goffman, Erving 29, 30
 Goodman, Robert 180, 181, 191, 192, 205, 206

Grassroots 102, 133, 141, 169
 Great Canadian Casino 94, 130
 Great Canadian Gaming Corporation 94
 Green, Jim 143
 Grey, Thomas 54
 Grinols, Earl 180
 Groupe de travail de la Ville de Vancouver.
Voir Task Force
 Groupes anti-jeu, Vancouver 71, 73, 84, 93, 96, 97, 113, 115, 129, 134, 146, 147, 148, 155, 160, 161, 164, 170, 189
 Gusfield, Joseph 15, 16, 18, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 101, 108, 123, 129, 141, 142, 153, 155, 176, 187, 198, 199, 201, 210
 Perspective relationnelle 17, 37
 Posture ironique 198
 Uncontested meaning 201

H

Hély, Matthieu 212
 Hétérogénéité du mouvement anti-jeu 17, 63, 70, 71, 86, 101, 102, 103, 107, 132, 153, 160, 210, 211
 Hilgartner, Stephen 36, 37, 39, 40, 157, 163
 Hippodrome Hastings Park Racecourse 95, 97, 98, 165
 Hirschman, Albert 39
 Homologies militantes 17, 44, 58, 83, 150, 155, 157, 159, 161, 173
 Hong Kong 91, 116, 120, 202
 Ho, Stanley 64
 Hotseat Forum on Gambling Expansion 132, 219
 Huizinga, Johan 26, 197

I

Ihl, Olivier 139
 Illettrisme 36

Indian Gaming Regulatory Act, IGRA 99
 Industrie des loisirs 18, 176, 207, 211
 Industrie du jeu 13, 14, 30, 58, 78, 80, 90, 103,
 104, 107, 118, 129, 134, 158, 168, 169,
 181, 182, 183, 188, 191, 192, 196, 203, 209
 Intérêt général 20, 34, 79, 99, 104, 129, 131,
 166, 192, 212

J

Jackson, John D. 191
 Jeu d'argent
 Analogon négatif du profit 190
 Comme « cancer social », 132
 Comme « lèpre », 200
 Comme « mal social », 88
 Comme « vice », 46, 88, 110, 129, 210
 Comme « virus », 199
 Image ambivalente 28, 79
 Irrationalité 18, 29, 45, 52, 129, 189, 190
 Joueurs Anonymes. *Voir* Gamblers Anonymous

K

Kingma, Sytze 15, 197
 Kitsuse, John 31, 33, 35, 86
 Klassen, Thomas R. 81, 188, 191

L

Lagroye, Jacques 124
 Lahire, Bernard 18, 30, 34, 36, 39, 45, 120,
 121, 142, 183, 187, 199
 Last Door, Vancouver 57, 202
 Las Vegas 14, 29, 55, 65, 72, 82, 89, 90, 91,
 92, 96, 98, 111, 129, 131, 138, 182, 192,
 196, 197
 Lees, Loretta 60, 143

Légalisation du jeu d'argent 14, 52, 53, 56,
 57, 178
 Ley, David 60, 73, 119, 134, 143, 211
 Logique de l'épargne 28, 45, 49, 52, 189, 196,
 207
 Loisir
 Dimension éducative 163, 197
 Escapisme 196, 197
 Sain, malsain 47, 146, 197, 205
 Loteries 45, 52, 53, 56, 57, 79
 Loussouarn, Claire 119, 190, 191

M

Macao 14, 64, 89, 196
 McMillen, Jan 14, 15, 87, 181
 Médias, rapport aux 66, 90, 113, 121, 128,
 129, 132, 134, 162, 177, 179, 180
 Méthode « boule de neige » 62, 70
 Miers, David 21
 Minnesota 68, 192, 206
 Mirage Resorts 65, 89, 90, 91, 96, 101, 128,
 130, 134, 138, 169, 171, 174, 203
 Monaco 92, 93, 96
 Montréal 18, 57, 89, 148, 151, 182
 Moody, Gordon 50, 51
 Morton, Suzanne 17, 45, 57, 82, 88, 89, 128,
 156
 Mouvement anti-jeu
 Amérique du Nord 44, 54, 57, 102, 107,
 191
 Engagement 139, 140, 141, 142, 144,
 146, 147, 153, 161
 Histoire 43, 45, 50, 53, 188
 Vancouver 15, 62, 71, 75, 84, 98, 103,
 114, 119, 129, 133, 134, 137, 140,
 146, 161
 Mouvement conservateur 16, 17, 108, 109,
 130, 132, 153, 162, 164

Mouvement de tempérance 16, 32, 37, 50, 53, 69, 101, 108, 123, 141, 153, 155, 210
 Mouvements de réforme de santé 16
 Mouvements de status 32, 153, 210
 Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion 95, 97, 119
 Multipositionnalité des militants anti-jeu 153, 210
 Munting, Roger 14, 46, 48, 49, 53, 200

N

Nader, Laura 13, 60
Study up 13, 60
 Nanaimo Commonwealth Holding Society Nemetz Inquiry 127
 National Anti-Gambling League, NAGL 45, 46, 47, 48, 49, 50
 National Coalition Against Gambling Expansion, NCAGE 55
 National Coalition Against Legalized Gambling, NCALG 44, 54, 55, 107, 123
 National Council on Gambling, NCG 51
 National Council on Problem Gambling 200
 National Gambling Impact Study Commission 54, 55
 Neveu, Érik 36, 38, 40, 66, 84, 108, 124, 157
 New Democratic Party, NDP 91, 92, 93, 127, 128, 132, 133
 New York Association for the Suppression of Gambling, ASG 52
 NIMBY 130, 131
 No Casino Committee 71, 72, 91, 96, 129, 137, 138, 160, 162, 163, 164, 169, 170, 171
 Normes morales 16, 32, 44, 52, 79, 81, 88, 110, 132, 153, 162, 172, 197, 206, 210
 Nouvelle droite chrétienne 16, 107, 108, 109
 Nouvelle Orléans 57, 150, 174
 Nuit de casino ou casino night 80, 171

O

Oberschall, Anthony 40, 108
 O'Connor, John 201
 Olds, Kris 60, 73, 143
 Olivier de Sardan, Jean-Pierre 59, 60, 62
 Ollitrault, Sylvie 130, 172, 183
 Orford, Jim 181, 201
 Osborne, Judith 128

P

Panique morale 124, 212
 Passage à l'acte 71, 87, 112, 113, 118, 120, 121, 129, 133, 139, 140, 141, 142, 147, 153, 210
 Passion sociale 18, 19, 39, 114, 189, 200
 Perry, Richard 101
 Pires, Alvaro P. 62
 Politisation, travail de 17, 123, 124, 131, 132, 133, 136, 147, 157, 206, 210, 212
 Port de Vancouver 85, 87, 89, 90, 92, 96, 130, 134, 143, 150, 152, 165, 179
 Prestige 27, 29, 32, 37, 64, 108, 153
 Preston, Frederic 55
 Problème public 18
 « Histoire naturelle » 35, 37, 86, 133
 Approche constructiviste 15, 17, 25, 34, 35, 36, 37, 57, 69, 70, 124, 157, 172, 173, 174, 176, 198, 199, 205
 Autorité sur un problème 37, 129, 176
 Données chiffrées 50, 118, 173, 176, 177, 179, 193, 201, 204, 205
 Expansion du jeu d'argent 15, 25, 32, 207
 Problème social 32, 34, 35
 Propriété du problème 32, 35, 38
 Représentation dramatique 34, 118, 129, 131, 163, 164, 176, 206

Sous-problème 37, 86, 175, 188, 198,
203, 207
Prohibition 32, 38, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 72,
83, 86, 88, 102, 114, 123, 159, 188
Provonost, Gilles 197

R

Ramp, William 45, 82, 156
Rationalisation des valeurs 172
Redistribution des bénéfices du jeu 20, 49, 70,
79, 82, 93, 97, 98, 99, 100, 103, 115, 125,
152, 158, 188, 189, 203, 207, 209, 210,
212, 213
Reith, Gerda 14, 31, 178, 188, 207
Reno 88, 129, 182
Répertoire d'actions
« Style modeste » 164
Choix du « bon expert » 180
Collectes de fonds 163
Coordination des groupes 138, 160, 161,
164
Création de branches locales 58
Emission radio 81, 171
Expertise 38, 50, 84, 118, 129, 149, 161,
171, 172, 173, 175, 176, 177, 178,
179, 180, 181, 182, 183, 193, 210
Lettres 58, 66, 71, 113, 132, 156, 162,
171, 172, 173, 178
Lobbying 81, 84, 86, 138, 163, 170, 171
Manifestations 61, 71, 81, 84, 88, 90, 92,
93, 94, 95, 96, 97, 121, 129, 157, 163,
165, 166, 169, 182, 196
Manuel de lutte 162, 163, 164, 170
Matériel pédagogique 54, 55, 58, 163
Participation à des actions publiques 58,
72, 132, 161, 163, 169, 170, 173, 176
Pétitions 58, 88, 113, 121, 123, 124, 129,
156, 163
Posture victimaire 129

Rédaction de rapports 178, 179, 191
Tracts 75, 129, 131, 163, 164, 165, 166,
169, 191
Rétribution militante 141, 171
Revendications du mouvement anti-jeu 48,
59, 72, 75, 82, 84, 93, 98, 101, 129, 134,
139, 153, 158, 173, 187, 192, 210, 212
Rhétorique
Comme moyen d'action 17, 120, 187
Réactualisation d'anciens registres 44,
58, 188
Réorientation 58, 72, 204
Richmond 94, 116, 117, 118, 169
Royal Diamond Casino 95

S

Sallaz, Jeffrey J. 14, 29, 31, 103, 201
Scandales liés au jeu d'argent 52, 66, 88, 97,
120, 124, 125, 127, 128, 129
Schwartz, David G. 19, 57, 83
Seaport Centre 13, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 74,
75, 78, 81, 82, 85, 87, 89, 90, 92, 96, 98,
111, 112, 113, 116, 127, 128, 131, 134,
135, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 147,
148, 149, 151, 165, 169, 170, 171, 172,
173, 177, 182, 192, 204
Seelig, Michael 178, 179, 181
Siméant, Johanna 41, 59, 60, 83, 172, 182
Simon, Olivier 200, 201
Smith, Garry 55, 57, 64, 128, 182
Social Credit, SOCRED 128, 152
Socialisation 139, 140, 144, 146, 153, 207
Society for the Study of Gambling 51
Society for the Suppression of Gambling,
SSG 47
Sommier, Isabelle 163
Spanou, Calliope 83, 148
Spector, Malcolm 31, 33, 35, 86

Spéculation et jeu d'argent 189, 190

Starship Bingo 95

StopPredatoryGambling 54

Stop the Slot Machines in Hastings Park
Committee 95, 97

Strange, Susan 190

Strathcona Property Owners' and Tenants
Association, SPOTA 118, 131

Suisse, jeux d'argent 19

Casinos 19, 20

Initiatives et votations populaires 19, 20

Loteries 19, 20

Utilité publique 19, 20, 125, 212

Syndicats 19, 34, 54, 70, 71, 75, 134, 152,
156, 164, 165

T

Tabac 16, 31

Task force 84, 85, 90, 91, 92, 96, 147, 148,
149, 150, 151, 152, 153, 155, 170, 172,
174, 175, 202, 210

Rapports 84, 85, 92, 96, 149, 151, 170,
175, 202, 210

Thompson, William N. 56, 110, 111

Tourism Vancouver 71, 169, 178

Traïni, Christophe 47, 124

Trump, Donald 64

Turner, Nigel E. 199, 200

U

Union of British Columbia Municipalities,
UBCM 85, 158

United Farm Women 156

United States Gambling Study 181

Utilité publique 19, 20, 79, 80, 81, 115, 207,
212

V

Vancouver Board of Trade 67, 91, 180

Vancouver Hotel Association 71, 170

Vancouver not Vegas 18

Vancouver Not Vegas 211

Vancouver Sun 67, 71, 90, 91, 127

Variations d'échelle 59, 69, 182

Circulation internationale des idées 51,
182

Géographiques 59

Temporelles 59

Veblen, Thorstein 51

Volberg, Rachel 178, 200, 202, 205, 207

W

Walker, Douglas M. 191

Walker, Michael B. 200, 207

Weber, Florence 60, 62

West End Committee 147

Woman's Christian Temperance Union 38,
155, 156

Woollven, Marianne 34, 176

Wynn, Steven 67, 70, 89, 91, 96, 129, 138,
203

Y

Young, Martin 176, 188, 197

Yu, Henry 95

Z

Zumwald, Coralie 200, 201

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	9
ACRONYMES	11
INTRODUCTION	13

PARTIE I

UN MOUVEMENT HÉTÉROGÈNE :

APPROCHE ET CONSTRUCTION DE L’OBJET

CHAPITRE 1 : UNE APPROCHE DU MOUVEMENT PAR LA SOCIOLOGIE DES PROBLÈMES PUBLICS	25
Les sociologies du jeu d’argent : entre « problème social » et « problème sociologique ».....	26
Une sociologie politique des problèmes publics	31
CHAPITRE 2 : LES LIGUES ANTI-JEU DANS LE MONDE ANGLO-SAXON	43
La National Anti-Gambling League (NAGL) : une ligue d’opposition britannique au tournant du xx ^e siècle	45
Un mouvement contemporain nord-américain : la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG).....	51
Les débats publics et les mouvements anti-jeu dans le contexte canadien . . .	56

CHAPITRE 3 : UNE ENQUÊTE À CONTRETEMPS	59
Incidences d'une enquête à contretemps sur les données produites	60
Une collecte documentaire en vue de la contextualisation de l'objet	63
CHAPITRE 4 : LA CONSTITUTION DU MOUVEMENT LOCAL	69
Les groupes d'opposition au jeu	71
Les associations « généralistes » : une expression d'intérêts ambivalets	73
Les fonctionnaires municipaux	83
Le bornage temporel du mouvement : chronologie des controverses et des débats publics	86
Thématique des principaux problèmes portés sur dix ans	98
La question de l'hétérogénéité du mouvement	101

PARTIE II

STRATÉGIES ET ACTIONS MILITANTES : HOMOLOGIES ET DIVERGENCES

CHAPITRE 5 : DES ENGAGEMENTS RELIGIEUX ?	107
La position ambivalente des églises : entre dogme et pratiques sociales	110
Place des croyances religieuses dans le mouvement de Vancouver	111
L'influence relative des églises	120
CHAPITRE 6 : UN TRAVAIL DE POLITISATION	123
Un contexte émotionnel sensible : des scandales politiques-moraux	124
La politisation progressive d'un objet résiduel	129
Des carrières militantes	133
Une politisation des acteurs par le milieu associatif	142
Les fonctionnaires : des militants ?	147
Multipositionnalité des militants anti-jeu	153
CHAPITRE 7 : CONSTRUCTION DE LA COORDINATION ET MOYENS D'ACTION . . .	157
Une soirée d'auditions publiques	157
Une congruence militante	159
Un répertoire d'actions « classique »	163

Le recours à l'expertise: un registre central d'action	171
Entre discours savants et discours militants	183

PARTIE III

DE NOUVELLES RHÉTORIQUES ?

CHAPITRE 8 : LES RHÉTORIQUES ANTI-JEU :	
D'ANCIENS REGISTRES CRITIQUES RÉACTUALISÉS ?	187
Un nouveau cadrage économique: vers une critique anti-capitaliste	188
Un sous-problème en cours de solidification: l'addiction au jeu	198
Des sous-problèmes en tension	206
CONCLUSION	209

ANNEXES

ANNEXE 1 : ARCHIVES CONSULTÉES ET AUTRES SOURCES	217
ANNEXE 2 : OBSERVATIONS DE MEETINGS ET D'ACTIVITÉS PUBLIQUES MENTIONNÉS DANS LE TEXTE	219
ANNEXE 3 : LISTE DES ENTRETIENS	221
BIBLIOGRAPHIE	225
INDEX	243
LISTE DES TABLEAUX, DES ENCADRÉS ET DES ILLUSTRATIONS	255

LISTE DES TABLEAUX, DES ENCADRÉS ET DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX ET ENCADRÉS

Tableau 1 : Mouvements anti-jeu en Amérique du Nord, 1994-2004.	44
Tableau 2 : Rapport subjectif à l'objet.	68
Tableau 3 : Brève chronologie des mobilisations anti-jeu à Vancouver entre 1994 et 2004.	96
Tableau 4 : Multipositionnalité des militants anti-jeu	154

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Quartiers de Vancouver.	76
Figure 2 : Plan du Downtown Eastside et des quartiers adjacents	77
Figure 3 : Dessin de presse sur le «bingogate».	126
Figure 4 : Dessin de presse sur le «bingogate».	126
Figure 5 : Projection orthographique du complexe du Seaport Centre	166
Figure 6 : Couverture de la Carnegie Newsletter contre le Seaport Centre	167
Figure 7 : Tract annonçant l'une des manifestations contre le Seaport Centre.	168
Figure 8 : Dessin de presse ironisant sur l'économie casinotière	194
Figure 9 : Vision alternative pour le front de mer.	195

Achevé d'imprimer
en novembre 2016
aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Inês Marques

Les jeux d'argent sont aujourd'hui considérés comme l'un des secteurs légitimes de l'industrie du divertissement. Dans les années 1990, diverses formes d'opposition à cette industrie ont émergé en Amérique du Nord, sans toutefois réussir à construire un mouvement social à large échelle. Ces oppositions ont la plupart du temps pris la forme de campagnes locales peu organisées et sporadiques, lancées pour faire échouer des modifications de législation ou contre certains projets spécifiques.

Ce livre étudie spécifiquement l'une de ces coalitions observée dans la région de Vancouver, au Canada, à partir d'une série de controverses qui se sont succédées sur une dizaine d'années. Le mouvement antijeu local est analysé comme l'expression d'un engagement citoyen et politique. L'analyse porte en particulier sur le processus de dénonciation des pratiques de jeu d'argent et leur transformation en « problème public ». Les vifs débats sociaux et politiques qui entourent les jeux d'argent soulèvent la question de leur réglementation, de leur légitimité et, en fin de compte, du sens que la société doit accorder à cette forme de divertissement.

À travers la contestation sociale et la négociation entre acteurs de la société civile et instances politiques et administratives, l'auteure analyse un débat de société d'une grande actualité auquel extrêmement peu de recherches ont été consacrées, alors que l'expansion des diverses formes de jeux d'argent gagne en puissance un peu partout dans le monde et requiert des travaux scientifiquement pertinents et diversifiés.

Claudia Dubuis est docteure en sciences humaines et sociales (anthropologie) de l'Université de Neuchâtel. Après un long séjour de terrain au Canada pour son terrain de thèse, au sein du département de géographie de l'Université de Colombie Britannique à Vancouver, elle a exercé un grand nombre de mandats de recherche et d'enseignement dans les Hautes Écoles suisses. Elle donne actuellement, entre autres, un cours de Master sur les associations de défense de l'environnement à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Ses principaux domaines de spécialisation portent sur l'anthropologie et la sociologie politique des problèmes publics et sociaux, du monde associatif et sur l'anthropologie du rapport nature-culture.

ISBN : 978-2-88930-113-3



9 782889 301133